

# Les fonctions des banques commerciales dans l'économie planifiée

## Thèse

présentée à la Faculté de droit  
et des sciences économiques  
pour obtenir le grade  
de docteur ès sciences économiques

par

ABUL SEOUD EL SODA

1969

Coopérative d'Imprimerie du Pré-Jérôme  
Genève

**Les fonctions  
des banques commerciales  
dans l'économie planifiée**

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
Faculté de droit et des sciences économiques

M. Abul Seoud El Soda est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat en sciences économiques : *Les fonctions des banques commerciales dans l'économie planifiée.*

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 15 février 1969.

Le Doyen de la Faculté de droit  
et des sciences économiques  
François CLERC.

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
Faculté de droit et des sciences économiques

---

# Les fonctions des banques commerciales dans l'économie planifiée

**Thèse**

présentée à la Faculté de droit  
et des sciences économiques  
pour obtenir le grade  
de docteur ès sciences économiques

par

**ABUL SEOUD EL SODA**

1969

Coopérative d'Imprimerie du Pré-Jérôme  
Genève

*A mon cher père et  
mon cher oncle Aly.*

## Introduction

### Définitions

Avant de parler du plan et des objectifs de notre étude nous pensons qu'il est nécessaire de définir les sens et les limites que nous entendons donner, dans cette thèse, aux termes sur lesquels elle est basée. Ce sont les termes : *économie indicativement planifiée, économie impérativement planifiée et banque commerciale.*

#### Economie indicativement planifiée :

L'économie indicativement planifiée représente dans notre thèse l'économie planifiée de type français.

#### Economie impérativement planifiée :

L'économie impérativement planifiée représente dans notre thèse l'économie planifiée de type soviétique ou, d'autre manière, l'économie planifiée à la soviétique.

Lorsque tous les pays de l'Europe de l'Est sont devenus Démocraties Populaires, ils ont planifié leurs économies à la manière soviétique. Mais depuis 1950, la Yougoslavie a abandonné la planification de type soviétique et commencé à appliquer un type de planification impérative décentralisée ou même semi-impérative. En outre, depuis peu d'années — surtout depuis 1964-1965 —, les pays de l'Europe de l'Est ont commencé graduellement, avec des degrés différents d'un pays à l'autre, à changer la planification à la manière soviétique et se rapprochent de la planification yougoslave, en appliquant une série de réformes économiques et de planification. Ces réformes, qui ne sont pas encore claires ou concrètes, se caractérisent, en général, par une tendance plus ou moins limitée vers : *la décentralisation dans la planification, la réduction des détails des objectifs du plan, une liberté et une autorité plus grandes pour les chefs d'entreprises, l'utilisation du crédit, des stimulants finan-*

*ciers et du critère du profit comme « leviers » économiques, et l'introduction du mécanisme du marché*<sup>1</sup>.

Mais jusqu'à aujourd'hui, les différents pays de l'Europe de l'Est qui appliquent ces réformes graduellement et partiellement conservent encore les principaux traits de leur type soviétique de planification. L'économie soviétique d'aujourd'hui est encore planifiée de sa manière habituelle. Toutefois, l'U.R.S.S. envisage sérieusement depuis peu d'années et surtout depuis 1965, l'introduction de réformes semblables à celles des pays de l'Europe de l'Est, mentionnées tout à l'heure ; il semble même qu'actuellement ces réformes sont expérimentées avec succès dans un petit nombre d'entreprises soviétiques et seraient généralisées bientôt<sup>2</sup>.

#### Banque commerciale :

La banque commerciale est une banque dont la plupart des dépôts ou des ressources sont des dépôts ou des ressources à vue ou à court terme et qui s'intéresse principalement à l'octroi du crédit à court terme.

Dans l'économie française (l'économie indicativement planifiée (type) dans notre thèse), il est clair que notre étude sur la vie et les fonctions des banques commerciales, s'appliquera selon notre définition de la banque commerciale, aux banques françaises des dépôts.

Quant à l'économie impérativement planifiée ou du type soviétique, on trouve que la banque d'Etat, qui est la banque centrale unique, est également la banque commerciale unique. En effet, cette banque monopolise l'octroi du crédit à court terme ; elle est la seule institution autorisée à recevoir les ressources à vue et à court terme des différentes entreprises et organisations. Donc, c'est la banque d'Etat — seulement en ce qui concerne sa vie et ses fonctions comme banque commerciale unique —, qui fera l'objet de notre étude concernant l'économie impérativement planifiée.

---

<sup>1</sup> George Garvy, *Money, Banking and credit in Eastern Europe*, pp. 9 et 12, Federal reserve bank of New York, 1966.

<sup>2</sup> Botchkarev (Deputy chairman of the soviet Gosplan), *Economic reform in the U.S.S.R.*, Conference for economic commission for Europe, Geneva, June 1967.

## Plan et objectifs de notre étude

Notre étude se divise en deux parties. La première partie est : *l'incidence de la planification sur les facteurs qui influencent la vie et les fonctions des banques commerciales*. Cette partie englobe les cinq premiers chapitres suivants :

*Premier chapitre* : L'économie planifiée. Nous avons vu qu'il est nécessaire, avant de parler des banques commerciales et du fonctionnement de l'économie planifiée, de préciser et de développer, en bref, la personnalité propre de l'économie planifiée et de ses types qui nous intéressent. C'est pourquoi dans ce chapitre nous parlerons :

- des divers caractères de la planification ;
- des confusions autour de l'économie planifiée et
- des types de planification sur lesquels notre thèse est basée, à savoir : la planification indicative ou du type français et la planification impérative ou du type soviétique.

*Deuxième chapitre* : La structure du système bancaire dans l'économie planifiée.

*Troisième chapitre* : Les principes fondamentaux de la politique du crédit dans l'économie planifiée.

*Quatrième chapitre* : La planification et les marchés financier et monétaire.

*Le cinquième chapitre*, qui est le dernier de la première partie, est consacré à l'incidence de la planification sur la rentabilité, la liquidité et la sécurité des banques commerciales. Pour bien voir et estimer cette incidence, nous commencerons les trois sections de ce chapitre par l'explication du sens capitaliste libéral de « rentabilité », « liquidité » et « sécurité ».

La deuxième partie de notre étude est : *les fonctions des banques commerciales dans l'économie planifiée*. Cette partie est formée des trois derniers chapitres 6, 7 et 8 qui sont :

*Sixième chapitre* : Les banques commerciales participent à l'élaboration du plan. Ce chapitre représente une nouvelle fonction des banques commerciales comme conséquence de la planification économique. Nous développerons la nature et les caractéristiques de cette fonction dans nos deux types d'économie planifiée.

*Septième chapitre :* Les banques commerciales participent à l'exécution du plan. Dans ce chapitre, nous trouverons que le crédit reste nécessaire dans l'économie planifiée et que la banque commerciale contribue à l'exécution du plan en continuant sa vieille fonction qui est la distribution de crédit à travers ses diverses opérations bancaires. En traitant ces opérations, nous avons tenté de ne pas entrer dans la routine des opérations bancaires et nous nous contenterons de décrire les principales sortes de ces opérations. La dernière section de ce septième chapitre est consacrée à la création de la monnaie de banque par les banques commerciales de l'économie planifiée.

*Le huitième chapitre,* qui est le dernier de la deuxième partie, est intitulé : Les banques commerciales contrôlent l'exécution du plan. La première section de ce chapitre nous montrera le contrôle — ou plutôt la surveillance — que les banques commerciales de l'économie indicativement planifiée effectuent sur l'exécution du plan, comme conséquence de leur surveillance de l'activité de leurs clients qui participent à l'exécution de ce même plan.

La deuxième et dernière section de ce huitième chapitre nous montrera en détail *le véritable contrôle que la Banque d'Etat exerce obligatoirement sur l'exécution du plan par les différentes entreprises clientes.* Nous avons appuyé notre développement dans cette section par des exemples de situations pratiques nouvelles et anciennes, pour pouvoir toucher ainsi l'ensemble de ce contrôle depuis le début de son application.

Nous avons pris soin, dans tous les chapitres de cette thèse, de donner une importance plus grande aux détails relatifs à la banque d'Etat qui sont en fait peu connus ou peu étudiés dans les ouvrages de langue française. En même temps, tout en ne négligeant pas de donner une grande importance à la vie et aux fonctions des banques commerciales dans l'économie indicativement planifiée ou du type français, nous avons tenu à ne pas trop entrer dans les détails de la vie et des fonctions de ces banques qui sont héritées de l'économie capitaliste libérale et qui sont toujours trop longuement étudiées dans tout manuel traitant du crédit et des banques.

Enfin, nous espérons que nous réalisons ainsi les objectifs de notre étude, qui vise à montrer la vie et les fonctions des banques commerciales dans l'économie indicativement planifiée ou du type français et dans l'économie impérativement planifiée ou du type soviétique, de manière qu'on puisse saisir :

— *D'une part les caractères spécifiques* et propres de la vie et les fonctions des banques commerciales de chacune de nos deux types d'économie planifiée ;

— *D'autre part, leurs caractères communs* au moins dans les formes et les buts, sinon dans les méthodes d'application ou les moyens techniques utilisés.

*Première partie*

**L'incidence de la planification  
sur les facteurs qui influencent la vie  
et les fonctions des banques commerciales**

## CHAPITRE I

### L'économie planifiée

#### SECTION I

#### Les divers caractères de la planification

##### § 1 — Organisation de l'ensemble de l'économie

La planification est une organisation de l'ensemble de l'économie. Ce caractère montre que la planification doit aboutir à toutes les branches de la production, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur toutes les activités économiques.

##### § 2 — Emanant de l'Etat

C'est l'Etat qui prend l'initiative et la responsabilité d'établir le plan.

En effet, on ne peut pas concevoir la planification sans que l'Etat soit à la tête de l'organisme planificateur. La planification exige diverses statistiques sûres et détaillées concernant la production, la consommation, les ressources, etc. Elle exige diverses politiques coordonnées concernant les investissements, le crédit, la fiscalité, etc. Elle devrait tenir compte des objectifs sociaux. Elle devrait encore s'intéresser à l'équilibre régional dans la croissance de l'économie. Bien entendu, seul l'Etat est capable d'assurer ces exigences, indispensables pour la réussite de la planification.

Etant donné que l'Etat joue un rôle important dans la planification, le mécanisme de celle-ci se trouve caractérisé par un certain degré de centralisation. La centralisation est un des problèmes les plus importants que la planification socialiste s'efforce de résoudre. *La centralisation excessive engendre la bureaucratie envahissante et stérilisante ; c'est pourquoi on a vu dans les pays à économie socialiste planifiée une tendance vers la décentralisation.*

En 1950, la Yougoslavie mit en place une nouvelle organisation économique décentralisée. Le caractère décentralisé de cette organisation, écrit le professeur André Marchal :

« ... résulte principalement de la grande liberté dont jouissent les entreprises, de leur gestion par des conseils ouvriers, enfin de la manière dont les prix sont déterminés. »<sup>1</sup>

En 1957, l'U.R.S.S. commença un mouvement timide de décentralisation. En 1965, le premier ministre soviétique, M. Kossyguine, a annoncé une nouvelle réforme économique tendant à renforcer la décentralisation<sup>2</sup>.

Mais malgré tous les efforts :

« une chose est sûre. Jamais la décentralisation ne sera complète, ni la planification assouplie, au point de laisser échapper à l'autorité centrale la décision des investissements de base. »<sup>3</sup>

### § 3 — Plan prévisionnel unique

Le caractère fondamental de la planification est le recours à un plan. Ce plan est le document officiel qui détermine les objectifs et les moyens pour les atteindre. Deux conditions doivent être considérées dans le plan pour que la planification soit efficace :

#### A) Le plan doit être unique

La planification porte sur tous les secteurs de l'économie. Le plan unique est la synthèse des diverses études sectorielles. Le professeur Bettelheim écrit avec raison :

« ... au sens plein du mot, un plan économique est un plan qui intéresse l'ensemble de la vie économique, ou l'ensemble de l'activité d'une unité économique. »<sup>4</sup>

#### B) Le plan doit être prévisionnel

L'importance de la prévision en matière de planification vient des interdépendances entre les différentes activités économiques et de la complexité de la vie économique moderne.

---

<sup>1</sup> André Marchal, *Systèmes et structures économiques*, p. 549, P.U.F., Paris, 1963.

<sup>2</sup> Voir le rapport de M. Kossyguine à l'Assemblée plénière du Comité Central du P.C.U.S., dans *La documentation française* : Notes et études documentaires du 30 nov. 1965.

<sup>3</sup> Marie-L. Lavigne, *Le capital dans l'économie soviétique*, p. 294, Edition Sedes, Paris, 1961.

<sup>4</sup> Charles Bettelheim, *Problèmes théoriques et pratiques de la planification*, p. 6, P.U.F., Paris, 1951.

La prévision permet de mettre en relief les relations multilatérales réciproques entre les divers secteurs de l'économie, tout au long de la réalisation future du plan. La prévision précise est donc un des paliers du développement équilibré de toutes les activités de l'économie.

#### § 4 — La coordination

A la lumière des prévisions dans les divers secteurs économiques, la coordination vise à réaliser leur solidarité. En matière de planification, la coordination couvre deux domaines<sup>1</sup> : premièrement, elle doit se réaliser entre les objectifs du plan, et, deuxièmement, entre les moyens déterminés pour atteindre ces objectifs. La coordination vise à réaliser non seulement l'équilibre global de l'économie mais aussi l'harmonisation entre les secteurs. Elle est donc la condition nécessaire pour que l'économie nationale puisse fonctionner le plus rationnellement possible et de façon optimum.

En réalité, dans la planification dite indicative, la réalisation de la coordination est une tâche plus délicate que dans la planification dite impérative ; ceci parce que la planification indicative maintient la propriété privée des moyens de production et que, par conséquent, l'Etat agit indirectement sur la production. Tandis que dans la planification impérative où l'Etat est presque le seul propriétaire des moyens de production, il agit directement sur la production comme l'entrepreneur unique.

\* \* \*

A notre avis, pour qu'on puisse définir la personnalité propre de la planification, il faut que la définition de la planification économique comprenne ces divers caractères. On peut donc dire que dans le cadre de l'économie nationale la planification est :

*Une organisation de l'ensemble de l'économie, émanant de l'Etat qui, sur la base d'un plan prévisionnel unique, assure, en tenant compte du système économique national, la coordination de ses objectifs et la coordination des moyens déterminés pour les atteindre<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Aly Loutfy, *La planification de l'économie moteur de la croissance*, Thèse de doctorat à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Lausanne, 1963.

<sup>2</sup> Il existe plusieurs définitions de la planification, toutes plus ou moins incomplètes, car elles ne mentionnent que certains caractères de la planification et négligent les autres. Par exemple :

a) « Elle (la planification) consiste dans la réglementation de l'économie par l'Etat au moyen d'un plan en vue d'assurer l'équilibre entre la production et la

## SECTION 2

### Eclaircissement des confusions autour de l'économie planifiée

#### § 1 — Economie planifiée et économie dirigée

Il ne faut pas confondre économie planifiée et économie dirigée. Sans entrer dans les détails de l'économie dirigée et ses moyens d'action, qui n'entrent pas dans notre propos, nous nous contenterons de dire que ces moyens ont un caractère curatif temporaire. Ils ont été utilisés au gré des circonstances, pour remédier à divers événements : crise économique, chômage, guerre, surproduction, etc. De plus les moyens de l'économie dirigée ne portent pas sur toutes les activités de l'économie.

*En revanche, la planification n'est pas une action curative temporaire. Elle organise continuellement toutes les activités économiques au moyen d'un plan prévisionnel unique. Ses moyens d'action sont consciemment coordonnés vers la réalisation des objectifs cohérents déterminés à l'avance.*

---

consommation, en maintenant la liberté, la propriété individuelle, et les moyens monétaires dans le cas de la planification partielle, en les supprimant totalement dans le cas de la planification intégrale.»

Cf. Jean Teissédre, *Les limites de la planification*, p. 16, Collection Actualités scientifiques et industrielles, Edition Herman & Cie, Paris, 1948.

En commentant cette définition, Aly Loutfy (La thèse, *op. cit.*, p. 10) a raison de dire que l'auteur n'a pas compris les bases et les mécanismes de l'économie soviétique. Car lorsque la planification « intégrale » a été introduite en Russie en 1928, les moyens monétaires n'ont pas été supprimés, comme le croit Jean Teissédre.

b) « Par planification, nous entendons l'élaboration scientifique d'un ensemble d'objectifs (précis d'une façon quantitative) pour l'économie nationale et de mesures par lesquelles l'Etat se propose de les réaliser. »

Cf. Van Meerhaeghe, *La planification indicative*, article paru dans l'ouvrage collectif : Les problèmes de la planification, pp. 39-40, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1963.

c) Pour Aly Loutfy (La thèse, *op. cit.*, p. 12), la planification n'est que : « la coordination prévisionnelle de certains objectifs économiques et sociaux et des moyens utilisés pour atteindre ces objectifs en se fondant principalement sur les interdépendances. »

d) « On entend par planification la fixation de buts et la coordination de moyens propres à atteindre ceux-ci. »

Cf. Fritz Schürch, *La planification dans l'économie du marché libre*, p. 27, Fascicule XVIII des publications de la Société neuchâteloise de sciences économiques, 1965.

Il semble que seul le mot plan, comme principe fondamental de l'économie planifiée soit suffisant pour distinguer l'économie planifiée de l'économie dirigée. A ce propos, dans une étude fort intéressante intitulée « *Planisme économique et hautes études commerciales* », le professeur Frédéric Scheurer écrit, pour répondre à ceux qui identifient et confondent planisme et économie dirigée :

« Nous ne pouvons pas partager cette manière de voir. L'étymologie même du mot planisme et son origine pratique nous paraissent s'opposer à une telle identification. Le dirigisme peut fort bien se développer dans un Etat sans qu'il y ait, à sa base, un plan. Par exemple, une des formules les plus anodines de l'économie dirigée, la politique de taux d'escompte, se développe selon un principe de réaction, mais non pas nécessairement selon un plan d'action. Ce principe sera, par exemple, celui de la stabilité du taux d'intérêt ou celui de la défense du change. Il en est exactement de même de l'open market policy, de la politique d'achats et de ventes des devises et de l'or, ainsi que de nombreuses autres mesures d'économie dirigée où l'Etat (ou la Banque centrale) influence directement le cours des événements économiques sans qu'il y ait un plan proprement dit à la base de son action. »<sup>1</sup>

## § 2 — Economie planifiée et économie collectiviste

Plusieurs auteurs<sup>2</sup> font d'« économie planifiée » et d'« économie collectiviste » des synonymes<sup>3</sup>. Sans doute, la naissance des plans économiques en U.R.S.S., au sein de l'économie collectiviste, engendra cette acceptation. La meilleure réponse à ces auteurs est, comme le professeur Scheurer l'écrit à juste titre :

« L'évolution des idées et des faits tend, par conséquent, semble-t-il, à créer une notion du planisme dont le critère déterminant paraît être le recours à un plan et non pas le caractère plus ou moins collectiviste de l'économie. »<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Frédéric Scheurer, *Planisme économique et hautes études commerciales*, p. 7, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.

<sup>2</sup> Comme par exemple : Ludwig von Mises, Lionel Robbins, Franz Böhm, Wilhelm Röpke.

<sup>3</sup> Jean Romeuf, *L'économie planifiée*, p. 7, Collection « Que sais-je ? », P.U.F., Paris, 1949.

<sup>4</sup> Frédéric Scheurer, *Planisme économique et hautes études commerciales*, *op. cit.*, p. 5.

En fait l'expérience de la planification dite indicative faite dans quelques pays, notamment en France, prouve que la planification est compatible avec l'économie de type capitaliste, compatible avec la liberté et la concurrence.

### SECTION 3

## Les types soviétique et français de planification

### § 1 — La planification impérative ou de type soviétique<sup>1</sup>

La planification impérative<sup>2</sup> suppose que l'Etat soit propriétaire des moyens de production. L'Etat agit sur l'économie d'une manière directe comme un entrepreneur unique.

Pour comprendre le fonctionnement de cette planification, nous allons parler, en somme, des organismes du plan, de l'élaboration du plan et des moyens d'exécution du plan en U.R.S.S.

#### A) Les organismes du plan

Au sommet, on trouve la commission centrale du plan de l'Etat ou Gosplan.

Le Gosplan est le véritable cerveau-moteur de la planification soviétique. Ses tâches portent, à la fois, sur l'élaboration et sur l'exécution du plan.

L'organisme de base est la cellule de planification de l'entreprise. Chaque cellule est chargée de concrétiser le plan reçu d'en-haut<sup>3</sup>.

Pour les villes de plus de 20.000 habitants, pour les districts et pour les régions, on trouve également des organismes de planification, leur tâche essentielle étant de coordonner les plans des établissements situés sur leur territoire.

---

<sup>1</sup> Comme on a dit dans l'introduction, l'expression « planification impérative » signifie dans notre thèse la planification de type soviétique.

<sup>2</sup> La planification impérative est dénommée également : la planification intégrale, autoritaire et bureaucratique ou socialiste centralisée.

<sup>3</sup> Ch. Bettelheim, *L'économie soviétique*, p. 47, Recueil Sirey, Paris, 1950.

Auprès de chaque trust<sup>1</sup>, combinat<sup>2</sup>, glavki<sup>3</sup> et ministère, il existe une section de planification. La tâche essentielle de chaque section est de réaliser la coordination entre les unités subordonnées à elle, en se fondant sur les directives centrales.

Il existe ainsi un Gosplan pour chaque République soviétique, subordonné au Gosplan central.

Les relations entre ces organismes sont réglées d'après un ordre hiérarchique évitant les téléscopages et réalisant la coordination.

## B) L'élaboration du plan

Sur la base des directives générales du gouvernement, le Gosplan prépare des « chiffres de contrôle » qui sont une sorte d'esquisse de plan, plus détaillée que l'ensemble des directives générales<sup>4</sup>. Ils déterminent les objectifs principaux : L'accroissement de la production, les investissements, les quotas maxima de consommation, la politique des prix, etc.

Les « chiffres de contrôle » s'adressent ensuite à tous les niveaux de la planification. A la lumière de ces chiffres chaque échelon élabore un projet de plan. Ces projets remontent au Gosplan Central qui assure les arbitrages et établit la synthèse du plan. Ce plan est à la fois, un plan de production et un plan financier. Enfin le Gosplan soumet le plan au gouvernement.

« En somme, dit le professeur André Marchal, le plan n'est pas seulement le fait d'une décision arbitraire venue d'en-haut, ou la juxtaposition des projets venus d'en-bas ; il résulte d'un effort de coordination et de synthèse. »<sup>5</sup>

## C) Les moyens d'exécution du plan

Du fait de la socialisation des moyens de production, l'Etat dispose de moyens directs pour exécuter le plan. En outre, la propagande, l'édu-

---

<sup>1</sup> Le trust est un organisme économique d'Etat qui réunit des entreprises appartenant à une même branche.

<sup>2</sup> Le combinat est l'organisme qui réunit des entreprises dont les productions sont complémentaires.

<sup>3</sup> Le glavki est une direction principale de ministère.

<sup>4</sup> Gregory Grossman, *La planification soviétique*, Information statistique de la C.E.E., pp. 205-221, N° 3, 1962.

<sup>5</sup> André Marchal, *Systèmes et structures économiques*, op. cit., p. 546.

cation et les mesures psychologiques stimulantes ont un rôle important pour encourager l'effort humain dans la réalisation du plan<sup>1</sup>. *Les principaux moyens directs utilisés pour appliquer le plan sont :*

— *une planification autoritaire des salaires* adaptant la consommation à la production et les forces de travail aux exigences du plan ;

— *une politique de prix planifiés*, servant essentiellement à réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande des biens de consommation et à favoriser l'épargne forcée nécessaire pour financer les investissements<sup>2</sup> ;

— *une politique budgétaire* assurant un taux élevé d'investissements. L'impôt sur le chiffre d'affaires est le moyen essentiel pour financer les investissements prévus dans le plan ;

— *la politique du crédit planifié*<sup>3</sup>.

## § 2 — La planification indicative ou de type français

La planification indicative<sup>4</sup> est celle qui maintient la propriété privée des moyens de production. Elle suppose que l'Etat agisse indirectement sur la production. En se fondant sur l'exemple de la planification indicative en France, nous allons expliquer, en bref, les organismes responsables de la planification, l'élaboration du plan et les moyens d'exécution du plan français. On aura ainsi une idée générale du fonctionnement de cette planification.

### A) Les organismes responsables de la planification

#### 1. Le Commissariat général au plan

Il est chargé, sous l'autorité d'un commissaire général, de préparer le plan qui sera soumis à l'avis du conseil supérieur du plan puis à l'examen du comité interministériel du plan, de veiller à l'exécution du plan et de rendre compte des résultats obtenus<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Ch. Bettelheim, *L'économie soviétique*, *op. cit.*, pp. 443-444.

<sup>2</sup> Raymond Barre, *Economie politique*, tome I, pp. 634-637, Collection « Thémis », P.U.F., Paris, 1963.

<sup>3</sup> Voir *infra*, chapitres III et VI.

<sup>4</sup> Cette planification est connue aussi sous le nom de « planification souple » ou « planification libérale » ou « planification partielle ».

<sup>5</sup> La documentation française, Notes et études documentaires, *La planification française*, pp. 7-8, N° 2.846 du 30 décembre 1961.

## 2. Les Commissions

Lors de l'élaboration du plan, le commissaire général propose la constitution de commissions spécialisées. Ces commissions peuvent être groupées en quatre catégories<sup>1</sup> :

— *Les commissions verticales* qui sont spécialisées par branche de production.

— *Les commissions compétentes en matière d'équipement collectif* comme les commissions de l'équipement scolaire, de l'équipement sanitaire et social, etc.

— *Les commissions horizontales* qui sont chargées des tâches spécifiques en relation avec l'ensemble des branches de production. Chacune de ces commissions a une tâche particulière comme la commission de la main-d'œuvre, la commission de la productivité, etc.

— Enfin la quatrième catégorie comprend *les commissions de développement régional*.

Les commissions se composent de représentants de l'administration, d'experts et de représentants des organisations syndicales et professionnelles. Cette composition quadripartite des commissions permet d'une part, de faire participer à l'élaboration du plan toutes les catégories qui auront à le réaliser et leur demander à cette occasion les renseignements nécessaires à la synthèse finale du plan ; d'autre part, de les aider à prendre conscience des problèmes qui se posent dans leur branche et de les inciter à faire les réformes qui s'imposent.

Cette méthode a l'avantage de permettre au gouvernement de limiter son action pour faire exécuter le plan<sup>2</sup>.

## 3. Le Comité interministériel

Le comité interministériel est chargé de suivre la préparation et l'exécution du plan et de coordonner l'activité des ministères intéressés. Ce comité est présidé par le premier ministre<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre Bauchet, *La planification française : vingt ans d'expérience*, pp. 52-55, Editions du Seuil, Paris, 1966.

<sup>2</sup> La documentation française, Notes et études documentaires, *La planification française*, op. cit., p. 8.

<sup>3</sup> Arrêté du 11 juillet 1961.

#### 4. Le Comité supérieur du plan

Le comité supérieur du plan est présidé également par le premier ministre. Il est chargé de discuter et d'approuver l'orientation de l'ensemble du plan et d'examiner les rapports d'exécution du plan<sup>1</sup>.

##### B) L'élaboration du plan

La première étape dans l'élaboration du plan est la détermination des objectifs généraux. Pour déterminer ces objectifs le commissaire général procède à une analyse générale de la situation économique.

La deuxième étape est marquée par les discussions au sein des commissions.

L'étape finale est l'établissement de la synthèse du plan.

La méthode de travail est la suivante : chaque commission, après une étude approfondie, précise les perspectives de production du secteur qui la concerne. Progressivement les conclusions auxquelles aboutissent les travaux des commissions sont centralisées et confrontées par le commissariat général qui, au cours des travaux joue le rôle d'un organe de liaison transmettant à chaque commission le résultat des études poursuivies par les autres et tirant de l'ensemble l'ébauche du rapport général. Ce rapport dresse le bilan des moyens nécessaires pour l'exécution du plan. *Ainsi l'élaboration du plan constitue-t-elle une œuvre collective de l'administration, des organisations patronales et ouvrières, des professionnels et des techniciens*<sup>2</sup>.

##### C) Les moyens d'exécution du plan

A ce propos on distingue deux secteurs : le secteur public et le secteur privé.

Le secteur public est soumis à des ordres administratifs. L'Etat recourt donc à des moyens d'action directs pour lui faire exécuter le plan.

Pour ce qui est du secteur privé, la planification française, étant indicative et non impérative, compte d'une part sur des facteurs psycho-

---

<sup>1</sup> Décret du 12 juillet 1961.

<sup>2</sup> *Qu'est-ce que le plan ?* p. 5, de la documentation française illustrée, mensuel N° 159, juillet 1960.

logiques, d'autre part sur des moyens indirects, pour amener le secteur privé à atteindre les objectifs du plan.

L'importance des facteurs psychologiques est grande : étant donné la participation des divers secteurs de l'activité aux travaux des commissions, ceux-ci s'efforcent volontairement de réaliser avec succès leurs plans.

*Les principaux moyens dont dispose le gouvernement sont :*

- Des programmes à suivre pour la durée de l'exécution du plan.
- Des primes spéciales.
- Une garantie de l'Etat accordée à des emprunts contractés par des entreprises.
- Des systèmes de quasi-contrats par lesquels l'Etat offre des appuis financiers à des industriels qui s'engagent à réaliser des programmes définis.
- La politique sélective du crédit <sup>1</sup>.
- Des mesures destinées à freiner ou à stimuler l'investissement en général.
- La politique budgétaire.
- La politique fiscale.
- Le contrôle des prix.

---

<sup>1</sup> Voir *infra*, ch. III.

## CHAPITRE II

### La structure du système bancaire dans l'économie planifiée

#### SECTION 1

#### Dans l'économie impérativement planifiée

Dans l'économie impérativement planifiée, l'Etat monopolise le crédit, et le système bancaire est une propriété d'Etat.

*La planification impérative entraîne une planification bancaire*<sup>1</sup>. Le caractère essentiel du système bancaire dans l'économie impérativement planifiée est la très grande centralisation des banques. Le système bancaire soviétique nous en donne le meilleur exemple<sup>2</sup> : De 1932 à 1959, le système bancaire soviétique était relativement stable et moins centralisé qu'aujourd'hui. *A cette époque, la structure de ce système était la suivante :*

- La banque d'Etat ou Gosbank.
- La banque pour le commerce extérieur ou Vnechtorgbank qui n'était en fait qu'un département de la Gosbank.
- La banque industrielle ou Prombank.
- La banque agricole ou Selkhozbank.
- Banque pour le financement des investissements commerciaux et coopératifs ou Torgbank<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Dictionnaire des sciences économiques*, p. 884, t. 2, P.U.F., Paris, 1958.

<sup>2</sup> Il y a plusieurs sources sur le système bancaire soviétique dans la liste des sources citées à la fin de notre thèse.

<sup>3</sup> En effet, la liquidation de cette banque a commencé en 1957 par la distribution de ses fonctions entre la banque industrielle (Prombank) et la banque agricole (selkhozbank). Voir : *Comparative banking*, Edited by H. W. Auburn, *Banking in the U.S.S.R.*, by T. M. Rybczynski, p. 95, Waterlow & Sons limited London, 1960.

— Banque communale pour le financement des travaux publics, l'habitat et les communes ou Tsekombank.

— Les caisses d'épargne.

*Actuellement et depuis 1959, la structure du système bancaire soviétique s'est développée et est devenue la suivante :*

— *La banque d'Etat ou la Gosbank :* Cette banque exerce les fonctions de la banque unique d'émission en même temps que les fonctions de la banque commerciale Unique pour le crédit à court terme<sup>1</sup>. Après l'abolition de la banque agricole en 1959, la Gosbank a la responsabilité de l'octroi de crédit à l'agriculture y compris le crédit à moyen et à long terme. D'ailleurs l'octroi de crédit à moyen terme, notamment pour l'introduction des petites mécanisations et des technologies modernes, se développe dans la Gosbank d'une année à l'autre.

— *La banque pour le financement des investissements ou Stroibank :* le crédit de cette banque est à long terme et non remboursable. Les fonctions de la Stroibank sont de financer et contrôler les investissements dans toutes les branches de l'économie.

— *La banque du commerce extérieur ou Vnechtorgbank :* comme l'indique son nom cette banque est spécialisée dans les opérations bancaires de commerce extérieur.

— *Les caisses d'épargne :* ces institutions sont responsables de l'épargne et des opérations bancaires des individus qui n'ont pas le droit d'avoir des comptes ou des relations avec la Gosbank. Actuellement il y a approximativement 72.000 caisses d'épargne en U.R.S.S.<sup>2</sup>

*Il semble que dans l'avenir le système bancaire soviétique sera plus centralisé. Selon la théorie monétaire soviétique le système bancaire sera réduit à une seule banque. Mais dans l'étape la plus avancée du communisme, lorsqu'on aura aboli la monnaie et établi l'économie naturelle, cette banque unique sera plutôt un centre de comptabilité nationale et de contrôle<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> En 1963, la Gosbank avait 4 millions de comptes et 7.786 bureaux et succursales. Voir : *The capitalistic russian banks*, p. 48, *Dun's Review and modern industry*, No 82, october 1963.

<sup>2</sup> Voir : *Interview with A. I. Doubonossov Chairman of the Moscow Narodny bank in London*, p. 192, *The Banker*, March 1967.

<sup>3</sup> Voir *infra* : Introduction du chapitre VIII.

## SECTION 2

### Dans l'économie indicativement planifiée

Il n'est pas nécessaire que la planification indicative entraîne un changement de la structure du système bancaire. La centralisation ou la nationalisation des banques ne sont pas des principes de la planification indicative. Au contraire, étant donné que la planification indicative est basée sur la propriété privée et les moyens d'action indirects, les banques du secteur privé subsistent et continuent leur activité. Même si la France, qui a l'expérience la plus profonde de la planification indicative, a nationalisé les grandes banques commerciales, il est sûr que cette nationalisation n'est pas un élément de la planification indicative.

Mais si la planification indicative n'exige pas la nationalisation des banques ou le changement de la structure du système bancaire antérieur, elle exige des banques qu'elles respectent et appliquent impérieusement sa politique de crédit. Nous pensons que le souci de garantir que les banques respecteront et appliqueront la politique du crédit — qui pourrait faire passer l'intérêt national avant celui de la banque elle-même, à cause de son caractère sélectif — était une des raisons pour lesquelles la France a nationalisé les grandes banques qui ont reçu environ 90 % des dépôts des banques. Cette nationalisation n'était pas du tout un élément de base de la planification indicative.

Donc, la planification indicative n'exige pas une structure définie du système bancaire mais elle exige une politique de crédit définie comme nous allons le voir dans le prochain chapitre.

*On peut dire qu'en général le système bancaire de l'économie indicativement planifiée est semblable au système bancaire capitaliste qui consiste en une banque centrale et plusieurs autres banques commerciales, d'affaires, agricoles, populaires, etc. Prenons maintenant la structure du système bancaire français<sup>1</sup> comme un exemple d'une structure du système bancaire dans une économie indicativement planifiée.*

*La structure du système bancaire français consiste en :*

— *La Banque de France* : A la tête du système bancaire français on trouve comme dans chaque économie moderne une banque centrale,

---

<sup>1</sup> Voir Jean Marchal, *Monnaie et crédit*, p. 147, Editions Cujas, Paris, 1964.

c'est la Banque de France, qui est responsable de la politique monétaire et du crédit. La Banque de France est nationalisée depuis 1945<sup>1</sup>.

— *Les banques commerciales ou les banques de dépôts* : elles sont nombreuses. Leur nombre dépassait les 250 en 1966. Les quatre plus grandes d'entre elles sont nationalisées depuis 1945<sup>2</sup>. Les banques commerciales comprennent des banques françaises et des banques étrangères. D'une année à l'autre, le mouvement de concentration entre ces banques progresse, et leur nombre diminue. Il semble que les perspectives de l'Europe du Marché commun européen encouragent ce mouvement de concentration bancaire qui vise à constituer des banques françaises plus puissantes en face de la concurrence accrue<sup>3</sup>.

— *Les banques d'affaires.*

— *Les banques de crédit à moyen et à long terme.*

— *La banque française pour le commerce extérieur.*

— *Les banques de crédit agricole.*

— *Les banques de crédit populaire.*

— *Les caisses d'épargne.*

---

<sup>1</sup> Pour prendre une idée du secteur bancaire en France, voir :

a) Jacques Branger, *The French Banking system*, p. 189, Journal of the Institute of Bankers, June 1964.

b) Jacques Branger, *Traité d'économie bancaire*, vol. 2, P.U.F., 1966.

<sup>2</sup> Ces quatre banques devenues 3 en 1966 sont : le Crédit lyonnais, la Société générale et la Banque nationale de Paris. Cette dernière est née en 1966 de la fusion de deux anciennes banques nationalisées : Banque nationale pour le commerce et l'industrie et le Comptoir national d'escompte de Paris. Voir : Truptil et Viaux, *Changes in French Banking*, p. 313, The Banker, April 1967.

<sup>3</sup> Michael Green, *Restoring Paris as a financial Centre*, pp. 853-859, The Banker, December 1966.

## CHAPITRE III

# Les principes fondamentaux de la politique du crédit dans l'économie planifiée

### SECTION 1

## La politique du crédit découle de la politique économique

### § 1 — Participation indispensable à la politique économique

Il est indispensable, comme le dit M. Barrère, que la politique du crédit participe d'une politique économique générale de laquelle elle ne peut être entièrement dissociée. »<sup>1</sup>

Dans l'économie planifiée, la politique du crédit n'est qu'un aspect essentiel de la politique économique poursuivie par le gouvernement. Comme tous les éléments de la politique économique, la politique du crédit est mise au service du plan pour assurer sa réalisation adéquate.

*Le but fondamental de la politique du crédit est de mettre au service du plan, tout en maintenant l'équilibre monétaire, les moyens financiers disponibles.* Ainsi la politique du crédit apparaît comme un des facteurs les plus importants du développement de l'économie<sup>2</sup>.

« On dit couramment, écrit M. J. Meynaud, qu'elle (la politique du crédit) forme l'un des leviers les plus effectifs, ou du moins les plus couramment utilisés de l'action économique contemporaine. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Alain Barrère, *La politique du crédit en France depuis 1945*, p. 537, Revue économique, mars, 1951.

<sup>2</sup> La politique du crédit a un énorme avantage qui fait d'elle un des instruments les plus importants pour la politique économique dans l'économie indicativement planifiée. Cet avantage est que la politique du crédit, est un des instruments les plus souples et parmi les moins contraignants. Du fait que le crédit est la source ou la racine du financement des diverses branches de la production, l'Etat, en le dominant, assure souplement et avec la moindre contrainte la direction de ces branches dépendantes du crédit.

<sup>3</sup> Jean Meynaud, *Les banques face à la politique du crédit*, p. 583, Revue économique, juillet, 1957.

## § 2 — La condition de l'efficacité de la politique de crédit

Dans le cadre de la politique économique générale, la politique du crédit s'inscrit dans un ensemble de mesures économiques, financières et monétaires.

Elle n'est qu'une des mesures constituantes d'une vaste construction qui collabore à un plan général destiné à satisfaire aux besoins et au bien-être de la nation<sup>1</sup>. Entre ces mesures, il existe de multiples relations réciproques qui imposent la nécessité d'établir une coordination convenable entre eux.

A titre d'exemple, la relation entre la politique du crédit et la politique monétaire : il est évident que la politique du crédit influence le volume de la monnaie scripturale et par suite, la politique monétaire. Si on n'assure pas la coordination entre la politique monétaire et celle du crédit, on aboutit à un déséquilibre monétaire.

La coordination assure l'efficacité des actions de ces différentes mesures vers leur but commun qui est la réalisation parfaite du plan. *Par conséquent, pour que la politique du crédit soit efficace, elle doit être étroitement coordonnée avec les autres composants de la politique économique*<sup>2</sup>. L'importance de cette coordination a été mise en relief, comme fondement de l'efficacité de la politique économique après la grande crise des années trente, même dans les économies non planifiées. Par exemple, dans sa déclaration de 1937, le Conseil des gouverneurs du « *Federal Réserve Systeme* » affirme que cette coordination est l'ordre nécessaire pour atteindre le but du gouvernement qui est la stabilité économique. On lit dans cette déclaration :

« Il faudrait (pour atteindre la stabilité économique) arriver à une coordination de toutes les politiques d'ordre gouvernemental qui exercent une influence sur l'activité des affaires, c'est-à-dire les politiques touchant les impôts, les dépenses, le crédit, le commerce extérieur, l'agriculture et le travail. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Max Cluseau, *La réglementation des banques*, p. 508, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.

<sup>2</sup> Firmin Oulès, *Etude de l'économie politique et préparation aux affaires privées et aux affaires publiques*, cinquantenaire, Recueil de travaux de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne, 1961, pp. 129-131.

<sup>3</sup> Ce passage est cité par M. Pierre Cauboue dans son livre : *Monnaie, crédits, banque*, p. 53, Ed. Delmas, Paris, 1957.

### § 3 — La planification renforce l'efficacité de la politique de crédit

Dans l'économie non-planifiée, il est très difficile de réaliser la coordination entre les différents composants de la politique économique. Car, dans cette économie, et justement en raison de l'absence de planification, les responsables de la politique économique ne formulent pas toujours ses objectifs de manière claire et cohérente<sup>1</sup> ; il arrive, également, que ces objectifs ne soient pas nécessairement compatibles<sup>2</sup>. Cette situation rend difficile voire impossible cette coordination. Evidemment la réaction de tels faits sur la politique du crédit n'est pas négligeable : celle-ci serait sans objectifs précis et, en un mot, inefficace.

A cet égard, M. Henrion écrit :

« Cette situation rend parfois impossible la définition précise des objectifs de la politique du crédit, et fort délicate la tâche de ceux à qui il incombe de l'appliquer. »<sup>3</sup>

*Contrairement à l'économie non-planifiée, l'économie planifiée, en raison de l'existence d'une planification, assure la coordination<sup>4</sup> entre ses objectifs et la coordination entre les moyens<sup>5</sup> déterminés pour les atteindre.*

Cette double coordination permet d'utiliser de façon rationnelle les diverses mesures économiques, monétaires et financières et d'accroître au maximum la capacité de tous les éléments de la politique économique générale<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Robert Henrion, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme*, p. 251, Université libre de Bruxelles, 1959.

<sup>2</sup> Le professeur Tinbergen dit avec raison : « ... bien que les objectifs soient donnés, il se peut qu'ils soulèvent eux-mêmes un problème, s'ils sont contradictoires. » Voir son article : *La planification de la politique économique*, p. 366, *Revue internationale des sciences sociales*, N° 3, 1959.

<sup>3</sup> Robert Henrion, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>4</sup> Nous avons déjà dit (p. 19) que la coordination des objectifs du plan et des moyens déterminés pour les atteindre est une condition indispensable pour l'efficacité, voire la réussite de la planification. Autrement dit, la coordination des objectifs du plan n'est pas suffisante pour que la planification soit efficace. Il faut également que tous les éléments de la politique économique soient coordonnés dans le cadre de cette politique économique, qui vise à la réalisation parfaite des objectifs du plan.

<sup>5</sup> En effet, la coordination des objectifs du plan facilite et rend efficace celle des moyens d'action.

<sup>6</sup> Bien que la planification française ait eu conscience depuis son début de l'importance de la mise en œuvre coordonnée des divers facteurs du développement

*La planification permet donc de préciser le rôle et les objectifs de la politique du crédit et de ce fait la rend plus efficace et plus importante.*

Nous avons dit tout à l'heure que le but fondamental de la politique du crédit dans l'économie planifiée est de mettre au service du plan, tout en maintenant l'équilibre monétaire, les moyens financiers disponibles. Mais cela ne veut pas dire que, pour arriver à son but, la politique du crédit obéisse, dans l'économie impérativement planifiée, aux mêmes modalités que dans l'économie indicativement planifiée.

*En fait, les techniques de la politique du crédit, dans chacune de ces économies, sont tout à fait différentes.* Ce qui implique des différences essentielles entre les deux sortes d'économie planifiée en ce qui concerne non seulement les moyens de la politique du crédit, mais également son efficacité et son importance. Nous tâcherons de développer ces différences dans les deux sections suivantes.

## SECTION 2

### La sélection qualitative du crédit

#### § 1 — Le sens de la sélection qualitative du crédit

Nous avons expliqué que dans l'économie planifiée, la politique du crédit est un des composants de la politique économique. Nous avons dit également que la coordination entre ces composants est indispensable pour qu'ils collaborent efficacement à leur but commun qui est celui de la politique économique tendant à la réalisation parfaite du plan.

Un principe fondamental qui mène la politique du crédit avec efficacité vers ce but est la sélection qualitative du crédit. Mais quel est, exactement, le sens de « sélection qualitative du crédit » ?

*A notre avis, ce terme signifie : Contrôle de la destination économique du crédit, de sorte qu'elle soit dans l'ordre déterminé par le plan.*

---

de l'économie (voir les publications du commissariat général au plan, notamment de novembre 1946), la coordination entre les éléments de la politique économique française n'a pas été réalisée : « L'un des traits spécifiques de la situation française, écrit M. Dieterlen, fiscalité et politique monétaire ne sont en France ni complémentaires ni substituts. » Pour les détails, voir : Pierre Dieterlen, *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, notamment pp. 149-151, Ed. Colin, Paris, 1953.

En effet, afin que le crédit soit effectivement un des facteurs du développement planifié de l'économie, il est absolument nécessaire que la distribution du crédit se fasse conformément au plan. Par le critère de « la sélection qualitative », la politique du crédit destine celui-ci aux besoins financiers du plan. D'après ce sens<sup>1</sup> on pourrait penser que la sélection qualitative du crédit, est un principe exclusif de l'économie planifiée. Or, il n'en est pas ainsi. De nombreux exemples montrent qu'elle est appliquée également dans l'économie non planifiée<sup>2</sup>.

*Dans l'économie planifiée, la sélection qualitative est le point de départ de la politique du crédit. Les mesures quantitatives sont nécessaires pour perfectionner et appuyer le fonctionnement des mesures sélectives qualitatives.* Tandis que, dans l'économie non planifiée, les mesures sélectives qualitatives ne valent que comme suppléments aux mesures quantitatives<sup>3</sup>.

« Il peut exister des situations (de crise) dans lesquelles les contrôles sélectifs viennent renforcer les contrôles généraux et des secteurs pour lesquels ils se recommandent spécialement (ventes à crédit, transactions sur titres, crédits à la construction), sans qu'on les considère pour autant comme un moyen d'intervention normal et constant. »<sup>4</sup>

Donc, dans l'économie non planifiée, la sélection qualitative du crédit est, en principe, une arme secondaire et curative (a posteriori) qui pourrait être utilisée si l'évolution conjoncturelle l'exigeait<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans la terminologie classique de la banque, le qualificatif s'appliquait à distinguer les vrais et les faux droits au crédit, c'est-à-dire l'appréciation probabiliste du recouvrement de la créance. Voir : Dictionnaire des sciences économiques, p. 296, P.U.F., t. I, 1956.

<sup>2</sup> Voir, par exemple :

a) *Les expériences étrangères du contrôle de crédit depuis la seconde guerre mondiale*, par Pierre Lequert, La Revue économique, N° 5, septembre 1951, pp. 543-559.

b) *Le contrôle des banques et du crédit en France et à l'étranger*, Statistiques et études financières, suppléments Finances comparées, N° 90, 1956, pp. 631-719.

c) *Huit banques centrales européennes*, banque des règlements internationaux, P.U.F., Paris, 1963.

<sup>3</sup> Plusieurs auteurs expriment la même idée ; voir par exemple :

a) R. J. Saulnier, *An appraisal of selective credit controls*, The American Economic Review, mai 1952.

b) Raymond Barre, *L'efficacité de la politique monétaire*, La Revue économique, N° 6, nov., 1955.

c) R. Henrion, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme*, op. cit.

<sup>4</sup> Raymond Barre, la référence de la note précédente, p. 887.

<sup>5</sup> Dans sa thèse de doctorat, « *L'inflation en Suisse de 1950 à 1963 et ses relations avec le crédit* », Neuchâtel, 1964, après avoir montré que l'autorité monétaire ou la banque centrale n'entre que tardivement en possession d'informa-

*Dans l'économie planifiée, elle est, au contraire, une arme principale et préventive (a priori). Elle est utilisée dès le début parallèlement à l'exécution du plan. Sans doute l'existence d'un plan prévisionnel précis — qui n'existe pas dans l'économie non planifiée —, concrétise le concept d'utilité économique de crédit et par suite donne efficacité et importance particulières à la sélection qualitative du crédit.*

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Dupont lorsqu'il dit :

« A défaut donc d'une organisation économique planifiée, il faut s'attendre à ce que cette direction (la sélection qualitative du crédit) soit généralement superficielle et lacunaire. »<sup>1</sup> Et ailleurs : « L'efficacité de la direction du crédit est fonction du degré de planification de l'économie. »<sup>2</sup>

## § 2 — La réalisation de la sélection qualitative du crédit

### A) Dans l'économie impérativement planifiée : par la planification du crédit

Dans cette économie, l'application de la sélection qualitative du crédit s'effectue dans le cadre de la planification du crédit. Celle-ci est une des parties les plus importantes de la planification financière, qui comprend essentiellement : les prévisions budgétaires, la planification des finances des entreprises, celle du crédit et celle de la circulation du numéraire<sup>3</sup>.

L'histoire de la planification du crédit commença en Union soviétique. La première tentative de cette planification remonte à 1922<sup>4</sup>. Le premier plan de crédit global avait été élaboré en 1925.

---

tions suffisamment nombreuses pour avoir une vue synthétique des choses, Henri de Seidlitz continue (p. 202) :

« Certains auteurs décèlent trois délais de réaction de la banque centrale : 1° le délai entre le moment où surgit la nécessité d'agir et celui où cette nécessité est reconnue ; 2° le délai entre le moment où cette nécessité est reconnue et celui où la décision est prise ; 3° le délai entre l'exécution de la décision et ses résultats. »

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> P.-C. Dupont, *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*, Dunod, Paris, 1952, pp. 275 et 345 respectivement.

<sup>3</sup> *Le contrôle des banques et du crédit à l'étranger : U.R.S.S.*, p. 384, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, N° 23, 1954.

<sup>4</sup> Voir :

a) Arthur Arnold, *Banks, credit and money in Soviet Russia*, p. 276, Columbia university press, 1939.

b) Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, p. 69, Payot, Paris, 1946.

« Un plan du crédit global couvrant l'ensemble des banques avait été élaboré durant le premier trimestre de 1925. »<sup>1</sup>

Le plan du crédit comporte deux parties égales<sup>2</sup>, une pour les ressources de crédits et une autre pour les emplois de celles-ci.

Vu la nature particulière du crédit à court terme, la période essentielle pour son plan est le trimestre.

La banque d'Etat soviétique (Gosbank) établit son plan du crédit à court terme par trimestre.

« Ce plan, écrit Gregory Grossman, anticipe en détail les besoins de crédit pour tout le prochain trimestre conformément au plan économique général, et les accorde au mouvement anticipé des ressources à la disposition de la banque. »<sup>3</sup>

Il convient de signaler ici que le pivot de la planification du crédit est constitué par les études des besoins des entreprises en crédits bancaires<sup>4</sup> :

« Toute entreprise doit dresser son plan des besoins de crédits nécessaires au financement de son capital circulant, ainsi que la banque d'Etat qui dresse le plan général des crédits qu'on va accorder aux entreprises et des moyens financiers qu'on va accumuler pour couvrir les crédits. »<sup>5</sup>

Il est donc vrai de dire que la planification du crédit commence par les entreprises elles-mêmes. Pourtant la planification du crédit n'est pas une tâche facile comme on peut le penser au premier abord. Elle est beaucoup plus difficile que les planifications des autres branches, telles que, les industries, le commerce, l'agriculture, etc., du fait que la planification du crédit est une planification dérivée. Elle est basée sur tous les autres plans dans toutes les branches de l'économie du pays. Le plan du crédit sera donc influencé par toutes les erreurs des autres plans. En

---

<sup>1</sup> G. Garvy, *Rôle de la banque d'Etat dans la planification soviétique*, p. 81, Cahiers de l'institut de science économique appliquée, Série G (économie planifiée), du 18 août 1963.

<sup>2</sup> Cette égalisation s'effectue par deux moyens : les dépôts du budget et l'émission monétaire.

<sup>3</sup> *Banking systems*, édité par B. Beckhart, Columbia university press, New York, 1954, chapitre sur l'U.R.S.S., par Gregory Grossman, p. 747.

<sup>4</sup> Nous aurons l'occasion de bien étudier la planification du crédit dans le sixième chapitre.

<sup>5</sup> Léon Kurowski, *Les finances dans les Etats socialistes*, p. 28, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1962.

autre, le plan du crédit doit être entrelacé avec tous les plans qui représentent toute l'économie nationale <sup>1</sup>.

## B) Dans l'économie indicativement planifiée

### I. Inexistence de plan du crédit

Comme nous l'avons déjà vu, l'application de la sélection qualitative de crédit s'effectue dans la planification impérative directement au moyen du plan du crédit. Il est évidemment impossible, dans le cas de la planification indicative où la banque et l'entreprise privée subsistent, d'appliquer le même principe par le même moyen qui est le plan du crédit. Comme d'habitude elle utilise d'autres mesures indirectes ; les résultats de la mise en œuvre de ces mesures indirectes,

« tiennent souvent moins à leur valeur intrinsèque qu'à l'intelligence et à la psychologie des autorités monétaires, à la cohésion et à la discipline des établissements assujettis, voire à la « maturité économique » de l'opinion publique. Surtout, leur parfaite adaptation aux circonstances exige la mise en place d'un organisme de prévision économique digne de ce nom. » <sup>2</sup>

### 2. Les différentes mesures sélectives

Les plus importantes de ces mesures sont <sup>3</sup> :

a) *La fixation des taux d'intérêt différents selon la qualité du crédit.*

b) *Les taux différentiels d'escompte*

Ils constituent une modernisation, en tendant à faire du réescompte une mesure sélective qualitative. Le réescompte n'est plus seulement accordé automatiquement selon la valeur intrinsèque du papier présenté <sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Arthur Arnold, *Banks, Credit and Money in Soviet Russia*, *op. cit.*, p. 277.

<sup>2</sup> Statistiques et études financières, suppléments Finances comparées, N° 90, 1956, *op. cit.*, p. 694.

<sup>3</sup> Dans la référence précédente, ces mesures groupées sous quatre chefs principaux peuvent néanmoins se confondre dans la pratique. Ces quatre groupes sont :

a) les directives (qui comprennent les directives réglées par la loi ou la persuasion) ;

b) la surveillance des prêts ;

c) la surveillance de certaines formes de crédit ;

d) la surveillance du marché des capitaux.

<sup>4</sup> Pierre Lequeret, *Les expériences étrangères de contrôle de crédit depuis la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 551.

mais également selon le secteur et l'opération économique auxquels se rapporte le papier. Naturellement les taux favorisent les papiers qui représentent des opérations jugées favorables à l'économie, et vice-versa. Il semble que cette mesure théoriquement correcte et simple est compliquée et lourde en pratique. L'expérience française a révélé cette réalité<sup>1</sup>.

c) *La fixation de coefficients différentiels de trésorerie ou de liquidité*

Par cet instrument, les banques ne doivent pas respecter les mêmes coefficients. Chaque banque est soumise à un coefficient différent selon la nature de son activité et sa politique du crédit.

d) *La réglementation de certaines formes de crédits*

Par cette réglementation l'autorité monétaire tente de décourager ou encourager certaines formes de crédit selon les exigences économiques et monétaires. Par exemple le crédit à la consommation, le crédit à la construction immobilière, le crédit à l'exportation.

e) *Orientation du crédit par la persuasion*

Des accords volontaires par lesquels la banque centrale amène les autres banques à réaliser les buts de la politique du crédit.

Cet instrument est très souple, car les accords entre la banque centrale et les banques peuvent être révisés et modifiés souplement autour d'une tasse de thé, comme c'est le cas dans la célèbre tradition bancaire anglaise. Or, l'efficacité de la persuasion dépend de certains facteurs importants. La présence de ces facteurs n'est pas toujours possible en tout temps et dans tout pays. L'expérience des différentes banques centrales en est la preuve<sup>2</sup>.

f) *Les directives et les instructions réglées par la loi.*

g) *L'autorisation préalable des ouvertures de crédit*

Cette autorisation est requise lorsque le crédit excède un certain montant. La banque doit donc soumettre l'ouverture d'un tel crédit à l'approbation de la banque centrale.

---

<sup>1</sup> Cf. la même référence de la note avant la précédente, p. 671.

<sup>2</sup> Le facteur le plus important dont dépend l'efficacité de la persuasion est l'autorité morale de la banque centrale, c'est-à-dire, sa force de persuasion. Pour les détails, voir : Joseph Aschheim, *Techniques of monetary control*, pp. 99-110, The Johns Hopkins press, Baltimore, U.S.A., 1965.

### h) *Les planchers différentiels d'effets publics ou des réserves obligatoires*

Nous proposons les planchers différentiels d'effets publics ou des réserves obligatoires comme un instrument par lequel la banque centrale peut mettre en œuvre les ressources inemployées des banques récalcitrantes. Nous allons développer cette proposition immédiatement dans la page suivante.

### 3. Les deux principaux obstacles

*Bien entendu le principe de la sélection qualitative du crédit vise à rendre possible la répartition équilibrée des disponibilités monétaires entre tous les secteurs, conformément au plan.* Toutefois dans l'économie indicativement planifiée, la réalisation de ce but peut rencontrer des obstacles qui sont, d'une part, les banques récalcitrantes, qui présentent un problème de mentalité et de traditions ; d'autre part, les difficultés de choix des bénéficiaires du crédit, éprouvées par les banques qui présentent un problème d'insuffisance d'informations économiques.

#### a) *Le premier obstacle : mentalité et traditions*<sup>1</sup>

Il est créé par les banques récalcitrantes, qui ne sont pas toujours disposées à accorder de nouveaux crédits, même si elles disposent d'abondantes ressources inemployées<sup>2</sup>. On peut bien imaginer une situation semblable qui reste longtemps insoluble ; le cas pourrait se présenter dans une économie libérale non planifiée, notamment en période de dépression. La situation qui régna aux Etats-Unis après 1930, nous en donne le meilleur exemple<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La planification indicative exige le changement de la mentalité et des traditions classiques des dirigeants des banques. L'octroi du crédit doit tenir compte non seulement de la liquidité, de la sécurité et de la rentabilité de l'opération, mais aussi de ses répercussions économiques et du fait que le crédit ne doit pas être en contradiction avec le plan. Voir plus loin, ch. V, notre développement sur le sens de « liquidité », « sécurité » et « rentabilité » dans l'économie planifiée.

<sup>2</sup> Il n'est pas dans notre propos de traiter ici du problème des entreprises découragées d'emprunter. Bien entendu, les conditions avantageuses du crédit à l'égard de ces entreprises peuvent encourager celles-ci à emprunter. Mais il y a, en dehors de la politique du crédit, diverses mesures très efficaces ; voir plus haut, pp. 26-27, les moyens d'exécution du plan en France.

<sup>3</sup> Dans son livre : *Le rôle social des banques*, Paris, 1934, pp. 156 et suiv., M. P. Cauboue explique en détail cette situation, qui fut d'ailleurs le motif poussant les « Federal reserves Banks » à consentir des avances directes aux clients, voir à ce propos : E. A. Goldenweiser, *Monetary management*, p. 34, MCGRAW-HILL Book company inc., New York, London, Toronto, 1949.

Il est évident, que dans un système d'économie libérale quelles que soient la politique monétaire et le taux d'intérêt, on ne peut obliger les banques à prêter leur argent<sup>1</sup>.

Mais si cette situation se rencontre dans une économie indicativement planifiée, les autorités monétaires sont-elles incapables d'obliger les banques récalcitrantes à prêter leurs ressources disponibles ? Existe-t-il d'autres solutions pour résoudre ce problème ?

Il y a bien entendu une solution connue. C'est la nationalisation des banques. Sans doute cette nationalisation place les banques entre les mains de l'Etat ou plus justement entre les mains des autorités monétaires. Il n'y aura plus ensuite de banques entêtées qui refusent de distribuer leurs ressources inemployées conformément aux instructions des autorités monétaires. Cependant la nationalisation de toutes les banques n'est pas acceptable dans tous les pays à économie indicativement planifiée. En principe, si ces pays acceptent les moyens d'intervention indirects, ils n'aiment pas les moyens d'intervention directs qui portent atteinte à la propriété privée.

*A notre avis, les autorités monétaires peuvent d'une manière indirecte arriver à mettre en œuvre les ressources inemployées des banques récalcitrantes, sans recourir à leur nationalisation. Elles y parviennent par le renforcement des mesures sélectives qualitatives de la politique de crédit d'une nouvelle mesure, capable de résoudre ce problème.*

En fait, les mesures actuelles de la sélection qualitative de crédits sont incapables d'obliger les banques à prêter leur argent conformément au plan. Par exemple, la plus forte de ces mesures : l'autorisation préalable des ouvertures de crédit, si elle réussit à destiner le crédit au financement du plan, ne peut cependant obliger les banques à prêter leur argent inemployé pour ce financement.

« C'est là (l'autorisation préalable des ouvertures de crédit) une méthode purement négative. On peut, de cette façon, empêcher les capitaux de s'engager dans une voie qui ne semble pas souhaitable, on ne peut les contraindre à s'engager dans une voie conforme aux prévisions du plan. »<sup>2</sup>

*Nous proposons que l'autorité monétaire oblige les banques à consacrer leurs ressources inemployées à la souscription d'effets publics ou à la*

---

<sup>1</sup> Ch. Bettelheim, *Problèmes théoriques et pratiques de la planification*, op. cit., p. 111.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 123-124.

constitution d'une réserve « obligatoire » auprès de la Banque centrale. Les planchers d'effets publics ou de réserves doivent être différentiels. Ils doivent être élevés parallèlement aux ressources inemployées de la banque pour pouvoir libérer celles-ci. La banque centrale prête ensuite ces ressources conformément au plan. Si l'on n'admet pas que la banque centrale concurrence les autres banques en accordant des crédits, elle peut prêter ces ressources par l'intermédiaire d'autres banques compréhensives<sup>1</sup>.

En bref, les planchers d'effets ou des réserves obligatoires (qui sont d'anciennes mesures quantitatives de la politique de crédit), nous proposons d'en faire en même temps des mesures sélectives qualitatives efficaces.

#### b) *Le deuxième obstacle : difficultés du choix des bénéficiaires du crédit*

Il est né des difficultés d'un choix des bénéficiaires du crédit éprouvées par les banques. Il est clair que la planification indicative laisse aux banques la liberté d'étudier les demandes de crédit. L'autorité monétaire ne détermine pas pour chaque banque la clientèle ou les branches auxquelles elle peut accorder son crédit. La banque a, naturellement, dans le cadre de la politique de crédit, la faculté de choisir son client.

« Le banquier conserve une liberté de manœuvres non négligeable, et souvent très efficace, en ce qui concerne le choix des bénéficiaires du crédit. »<sup>2</sup>

Mais il ne suffit pas, pour que la banque effectue ce choix, que les buts de la politique de crédit soient définis et que les destinations économiques désirées de crédits bancaires soient connues.

---

<sup>1</sup> Aux Etats-Unis, entre 1942 et 1951, la banque d'émission voulait pousser les banques à prêter en se déclarant prête à racheter à un cours fixe très voisin de leurs valeurs nominales, les bons ou obligations du trésor et en fixant très bas le taux d'intérêt de ces bons ou obligations. Les banques qui disposent de ressources inemployées ont avantage à souscrire des bons du trésor (liquides) qui leur rapportent un intérêt. L'Etat remet en circulation la monnaie que les souscripteurs de bons du trésor lui apportent. Il n'est pas superflu de signaler ici une différence — entre autres — entre cette technique et notre proposition mentionnée ci-dessus : c'est l'élément de la contrainte indirecte qui caractérise notre proposition.

Pour cette technique américaine, voir : J.-M. Jeanneney, *Economie politique*, p. 147, P.U.F., Collection Thémis, Paris, 1959.

<sup>2</sup> Jean Meynaud, *Les banques face à la politique du crédit*, op. cit., p. 596.

En effet, si la banque accorde un crédit conformément au plan, ce crédit n'est pas nécessairement le crédit le plus utile du point de vue économique.

Pour que le crédit soit économiquement le plus utile, la banque doit s'assurer également de la nécessité du « *besoin de fonds* »<sup>1</sup> de l'entreprise demanderesse. En outre la banque doit être suffisamment renseignée pour pouvoir choisir le demandeur qui est le mieux disposé à participer à l'exécution du plan. Mais la planification indicative manque d'informations économiques :

« Il apparaît dès lors nettement que, malgré l'introduction de la planification dite indicative, l'opacité de l'économie n'a pas fait place à l'éclairage. En effet, à la base même de cette planification se trouve une grande lacune : l'insuffisance, parfois même l'absence de l'information économique. »<sup>2</sup>

Ce manque d'informations économiques sûres et détaillées, et par conséquent l'imprécision des prévisions de l'évolution économique, entraîne des difficultés éprouvées par les banques dans l'appréciation et le choix des bénéficiaires de crédit ; difficultés à cause desquelles les banques ne peuvent ni s'assurer de la nécessité du « *besoin de fonds* » de l'entreprise demanderesse, ni choisir le demandeur qui est le mieux disposé à participer à l'exécution du plan. Pour que les banques disposent d'informations économiques suffisantes leur permettant de comparer les diverses situations réelles dans les entreprises et les branches différentes et par conséquent leur permettant d'effectuer judicieusement le choix des bénéficiaires de crédit, il faut donc rendre la planification indicative riche d'informations économiques. *Afin que la planification indicative soit ainsi, il faudra une réforme de base, une réforme profonde.* Certains auteurs<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Malgré l'utilité économique de ce critère, M. Dupont le commente en disant : « Avant de s'assurer que le crédit est possible — parce que comportant une assurance de remboursement — le banquier doit donc acquérir la conviction qu'il est indispensable, l'entreprise ne disposant d'aucun autre moyen de financement, ce qui revient pour lui à écarter les clients les plus liquides sinon les plus solvables, autrement dit à éliminer le bon risque au profit du moins bon. Tâche délicate comme toutes celles qui consistent à rapporter une preuve en quelque sorte négative, mais surtout tâche inhumaine en ce qu'elle engage l'exécutant à consentir, au nom d'un principe, le sacrifice de son intérêt personnel. » Cf. Pierre Dupont, *Le contrôle des banques*, op. cit., pp. 310-311.

<sup>2</sup> Aly Loutfy, *La planification de l'économie*, op. cit., p. 102.

<sup>3</sup> Voir par exemple : F. Oulès, *Pour une économie éclairée capable d'affronter la plus grande révolution industrielle qui a commencé*, Collection « La nouvelle école de Lausanne », chez l'auteur, Lutry (Vaud) Suisse, 1957.

préconisent l'introduction de la normalisation comptable et la publication des résultats. Une réforme de ce genre se heurtera sûrement au principe du secret des affaires. Il est nécessaire alors, pour pouvoir appliquer cette réforme d'abandonner ce principe <sup>1</sup>.

Or, il est évident que l'abandon de ce principe dans une économie où règne l'entreprise privée exige toute une série de réformes <sup>2</sup>. C'est donc un espoir plus qu'un fait. Nous croyons, toutefois, que chaque pas en avant pour rendre la planification indicative plus riche d'informations économiques et pour faire de la banque centrale un observatoire économique <sup>3</sup>, favorise et aide les banques à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent en choisissant les bénéficiaires du crédit <sup>4</sup>.

Il est incontestable qu'à notre époque, grâce au progrès technique des machines électroniques, la diffusion et l'analyse des informations et des prévisions économiques est devenue plus rapide et plus utile <sup>5</sup>. La planification indicative doit profiter au maximum de ce progrès <sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Gaston Perrin préconise l'abandon du principe du secret des affaires. Voir, p. 151 de son livre : *La politique des réserves dans les sociétés anonymes et ses répercussions économiques*, Collection « La nouvelle école de Lausanne », Ed. F. Rouge & Cie, Lausanne, 1946.

<sup>2</sup> Notamment les réformes fiscales.

<sup>3</sup> Nous citons cette expression de M. Roger Alheinc, *La banque au service du change*, P.U.F., Paris, 1946.

<sup>4</sup> En 1946, la France, en créant le central des risques bancaires, a donné plus ou moins aux banques la possibilité de suivre l'évolution des crédits par entreprises et par branches d'activité. La création de ce central est sans doute un pas en avant qui facilite le choix des bénéficiaires des crédits par les banques. Voir à ce sujet l'article de Gabriel Rattier, *Le service central des risques bancaires*, La Revue économique, sept. 1951, pp. 600-610.

<sup>5</sup> Voir à ce propos :

a) L'article très intéressant de M. V. Nemtchinov, *Les mathématiques et l'électronique au service de la planification*, Etudes économiques, N° 134, 1961.

b) John P. Hardt and others, *Mathematics and computers in soviet economic planning*, Yale University press, New Haven, 1967.

<sup>6</sup> D'ailleurs, le développement des procédés de l'analyse monétaire et de la comptabilité économique est lié aux progrès des sciences économiques. Il est riche d'avenir, car il renforcera et perfectionnera les informations et les prévisions économiques. Pour avoir une idée de ces procédés, voir par exemple :

a) J. Denizet, *Opérations financières et comptabilité économique*, La Revue économique, N° 3, mai 1955.

b) *Les développements récents dans les analyses monétaires*, Quelques travaux dans Staff papers, Fonds monétaire international, février 1957.

c) Jean Marchal, *Comptabilité nationale française*, Ed. Cujas, Paris, 1962.

### SECTION 3

## La limitation quantitative du crédit

### § 1 — L'inflation est à l'origine de ce principe

A plusieurs reprises déjà, nous avons dit que la politique du crédit s'efforce, tout en maintenant l'équilibre monétaire, de mettre au service du plan les moyens financiers disponibles.

L'application de la sélection qualitative du crédit est le moyen par lequel la politique du crédit met celui-ci au service du plan. Pour maintenir en même temps l'équilibre monétaire et pour que le crédit ne soit pas un facteur inflationniste, un autre principe est fondamental pour la politique du crédit : c'est la limitation quantitative du crédit ; ce principe vise à ajuster le volume du crédit aux besoins de l'économie. En fait, l'expansion démesurée du crédit est responsable au moins de l'acuité de l'inflation économique.

Tant que l'offre de crédit n'est pas restreinte, les tendances inflationnistes se développent. Du point de vue monétaire, la politique du crédit doit lutter contre ces tendances inflationnistes :

« Il n'en reste pas moins vrai que l'inflation a plus de mal à faire son chemin si l'accroissement de la masse monétaire est rendu plus difficile par une modification appropriée de la politique du crédit. »<sup>1</sup>

Pour réaliser ses buts, la politique du crédit doit donc appliquer le principe de limitation quantitative simultanément avec le principe de sélection qualitative du crédit.

### § 2 — La réalisation de la limitation quantitative du crédit

#### A) Dans l'économie impérativement planifiée

C'est une grande faute de croire que les pays à économie impérativement planifiée n'appliquent pas le principe de la limitation quantitative du crédit, parce qu'ils n'utilisent pas, ou du moins ne développent pas,

---

<sup>1</sup> Michel Lagache, *La politique du crédit*, p. 84, les Editions de l'Epargne, Paris, 1963.

les mesures quantitatives employées dans les pays capitalistes depuis longtemps.

En effet, ce principe existe depuis toujours dans l'économie impérativement planifiée et joue encore un rôle très important — voire indispensable — pour l'équilibre économique de cette économie. Mais l'application de la limitation quantitative du crédit prend une forme tout à fait différente des mesures quantitatives utilisées dans les pays à économie non planifiée ou indicativement planifiée<sup>1</sup>.

*Dans l'économie impérativement planifiée, l'application de la limitation quantitative du crédit s'effectue comme celle de la sélection qualitative dans le cadre de la planification du crédit. C'est également le plan du crédit<sup>2</sup> qui fixe la quantité optimum de crédit.* Ce plan fixe à la fois le montant des crédits à accorder par les banques, leur destination et leurs sources<sup>3</sup>. Dans cette économie, l'étude de volume optimum du crédit peut être faite avec une grande précision. Mais cette étude demande un travail long et minutieux. C'est par les renseignements recueillis directement à la base que l'autorité monétaire accomplit cette étude. Toute entreprise doit dresser son plan des besoins de crédit. Le plan des besoins de crédit de chaque entreprise arrive à la banque d'Etat. Pour déterminer le volume optimum du crédit, la banque d'Etat groupe les plans des besoins de crédit de toutes les entreprises et les soumet à une critique soigneuse pour s'assurer qu'ils ne sont pas contraires au plan économique, que les avances sont le minimum nécessaire, qu'elles seront gagées sur des valeurs réelles et qu'elles sont conformes aux normes usuelles de crédit bancaire<sup>4</sup>. En effet, c'est exactement la méthode utilisée en U.R.S.S. :

« Les statistiques soviétiques permettent, au moins dans le secteur socialisé, des résultats plus précis que les statistiques capitalistes, et les services soviétiques ne reculent pas devant de longs et fastidieux travaux matériels. Aussi, les économistes recourent-ils volontiers à des renseignements recueillis

---

<sup>1</sup> Toutefois, allant vers plus de décentralisation dans la planification, la Yougoslavie tend à utiliser des mesures quantitatives d'origine capitaliste, comme les réserves obligatoires pour limiter le potentiel du crédit des banques. Nous pensons que l'utilisation de telles mesures dans l'économie planifiée de type yougoslave peut être plus efficace et plus sûre que dans les autres économies pour les raisons que nous mentionnerons tout à l'heure ; voir *infra*, note No 1, p. 51.

<sup>2</sup> Voir l'exemple d'un plan du crédit, *infra*, ch. VI, p. 100.

<sup>3</sup> Léon Kurovski, *Les finances dans les États socialistes*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>4</sup> Nous aurons l'occasion d'étudier le contrôle bancaire d'exécution du plan par lequel la banque s'assure de l'utilisation parfaite de crédits par les entreprises, voir *infra*, chapitre 8.

directement à la base, plutôt qu'à des chiffres obtenus indirectement par voie d'équation, de formules, de comptes nationaux, etc. Par exemple, le plan de crédit de la Gosbank est établi d'après les plans économiques et financiers des entreprises d'Etat. »<sup>1</sup>

## B) Dans l'économie indicativement planifiée

### 1. Critique de l'application par les mesures quantitatives globales

Contrairement à la planification impérative, le degré de planification indicative et l'existence des banques et des entreprises privées ne lui permettent pas de réaliser la limitation quantitative du crédit en limitant la quantité de crédit à l'échelon de chaque entreprise et ensuite de fixer d'avance le volume optimum du crédit à accorder par les banques dans un plan.

*Normalement on peut réaliser la limitation quantitative en utilisant des mesures quantitatives globales comme, par exemple :*

- le taux de réescompte ;
- les plafonds de réescompte ;
- l'open market policy ;
- les réserves obligatoires ;
- les coefficients de trésorerie ou de liquidité ;
- les planchers d'effets publics ;
- la limitation du crédit à l'économie<sup>2</sup>.

*Mais, dans l'économie indicativement planifiée, ces mesures sont l'objet d'une critique. Leur utilisation comporte un inconvénient sur lequel il faut mettre l'accent : Les mesures quantitatives globales ne sont pas discriminatoires. Elles s'appliquent uniformément à toutes les branches de l'économie.*

Dans le cas où la banque centrale tend à restreindre le volume du crédit en utilisant une ou plusieurs de ces mesures, les banques restreignent leurs crédits pour toutes les branches de l'économie. Alors, l'application de ces mesures s'oppose à la discipline de la sélection qualitative du crédit qui préconiserait l'expansion du crédit d'une ou de plusieurs

---

<sup>1</sup> *Le contrôle des banques et du crédit à l'étranger (U.R.S.S.)*, Statistiques et études financières, Suppléments finances comparées, op. cit., p. 389.

<sup>2</sup> Pour cette mesure, voir : Philippe Aymard : *La banque et l'Etat*, pp. 55-60, Librairie Armand Colin, Paris, 1960.

branches déterminées au sein de la restriction de volume global du crédit. Cette contradiction entre la limitation quantitative et la sélection qualitative est accentuée lorsque les mesures restrictives sont trop rigoureuses.

*Mais il faut remarquer qu'ici, la limitation quantitative est l'objet d'une critique non dans son principe mais dans son application.*

## 2. L'application appropriée

Pour éviter cette contradiction, on doit donner à ces mesures purement globales une certaine souplesse. On y parvient par le jeu des critères de sélection qualitative du crédit :

### a) *Modernisation de la technique*

La technique monétaire actuelle a pu faire de quelques mesures quantitatives purement globales, des mesures souples, discriminatoires et en concordance avec la sélection qualitative du crédit. *Nous prenons deux exemples :*

— *Le taux de réescompte* qui est la plus vieille arme quantitative globale devient discriminatoire si on lui donne une nouvelle forme, en faisant un *taux de réescompte différentiel*.

— *Les coefficients de trésorerie ou de liquidité* qui sont des mesures quantitatives globales deviennent également discriminatoires si on les rend *différentiels*.

Ainsi, par cette modernisation, ces mesures deviennent des mesures de limitation particulière et de rigueur variable selon la branche d'activité. Elles deviennent encore en même temps des mesures quantitatives qualitatives et non essentiellement quantitatives comme dans leur forme classique <sup>1</sup>.

### b) *Nouvelles traditions*

Il y a aussi d'autres nouvelles traditions bancaires qui peuvent contribuer à assouplir la rigueur des mesures quantitatives purement globales.

---

<sup>1</sup> Il est certain que quelques mesures essentiellement qualitatives ont également des effets quantitatifs utiles. Ainsi, si la politique du crédit réglemente très strictement le processus de distribution des crédits bancaires à une ou plusieurs des branches déterminées, la politique du crédit oriente la restriction quantitative du crédit vers certaines branches déterminées. Mais les effets quantitatifs des mesures sélectives qualitatives ne sont pas assez puissants pour qu'on puisse compter sur eux sans recourir aux mesures originalement quantitatives. Voir dans le même sens : J. S. Wilson, *French Banking Structure and credit Policy*, p. 392, The London School of economics and political science, University of London, 1957.

Ces traditions sont exigées des banques elles-mêmes, car elles se situent à l'échelon de l'entreprise.

*Ici, le critère de la nécessité du « besoin de fonds » joue un rôle très important ; il tend à renforcer en même temps qu'à assouplir le contrôle de l'octroi du crédit à l'échelon de l'entreprise.*

En accordant le crédit correspondant au plan, les banques ne doivent pas seulement l'accepter en fonction des normes usuelles de sécurité, liquidité et rentabilité. Elles doivent également s'assurer que le crédit demandé est le minimum indispensable pour l'entreprise et qu'elle ne dispose d'aucune autre ressource de financement.

Il est certain que le critère de la nécessité du « besoin de fonds » a des effets économiques très utiles. *Il contribue à éliminer le crédit inflationniste et c'est là bien entendu le but essentiel de la limitation quantitative du crédit. Ce critère contribue de plus à économiser les « ressources rares », en empêchant les entreprises de dépendre d'une manière superflue du crédit bancaire.*

Or, l'application du critère de la nécessité, du « besoin de fonds », rencontre comme nous l'avons déjà dit (pp. 44-46) des difficultés résultant du fait que la planification indicative manque d'informations économiques. Les banques insuffisamment informées ne peuvent pas juger exactement la nécessité réelle du crédit sollicité par les entreprises <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le critère de la nécessité du besoin de fonds peut réaliser tous ses objectifs prévus de façon sûre et efficace si on l'applique dans une économie planifiée décentralisée comme l'économie yougoslave d'aujourd'hui. Ceci pour les raisons suivantes :

A) La suffisance des informations économiques sûres et détaillées. Bien entendu, il n'y a aucun obstacle empêchant l'éclairage de l'économie comme par exemple le principe du secret des affaires.

B) Le degré de planification et de prévisions est beaucoup plus poussé.

C) Les banques et les entreprises exécutent impérativement, sans aucune opposition et d'une manière précise, toutes les instructions de l'autorité monétaire.

D) La mise en pratique des principes généraux du financement restreint directement le mécanisme d'inflation, comme par exemple :

a) Le contrôle bancaire direct de l'utilisation des fonds par les entreprises.

b) La généralisation des règlements entre entreprises par l'intermédiaire de leurs comptes des règlements dans les banques, sans intervention de monnaie et d'après des procédures strictement réglementées.

c) L'interdiction ou la sévère restriction du crédit entre entreprises.

d) La limitation des trésoreries des entreprises. Elles ne peuvent garder que le numéraire strictement nécessaire à leur fonctionnement, toute autre disponibilité doit être déposée à la banque compétente.

e) Les paiements en numéraire sont étroitement limités.

Cela est aussi valable pour toutes les autres mesures de la limitation quantitative du crédit que l'économie impérativement planifiée décentralisée tente d'utiliser.

c) *Comptabilité économique bien établie*

Il faut bien avouer que les tentatives d'assouplir toutes les mesures quantitatives globales et de les faire concorder avec les mesures sélectives qualitatives ne sont pas encore conçues d'une manière complète et suffisante. En effet, il y a encore des mesures quantitatives globales qui sont utilisées dans leurs formes classiques sans aucune souplesse ni discrimination. Ces mesures sont toutefois nécessaires pour l'économie indicativement planifiée à cause de leur puissance à dominer le potentiel de crédit.

L'on se trouve à nouveau ici devant le dilemme de la contradiction entre les deux principes de la limitation quantitative et de la sélection qualitative du crédit. En fait, la solution de ce dilemme réside en fin de compte dans la détermination du niveau optimum du crédit d'une manière prévisionnelle précise.

Nous pensons que le progrès prochain des procédés de la comptabilité économique comme instruments d'analyse permettra de prévoir, entre autres, les variations des différentes catégories de crédits en fonction des niveaux d'activités et de revenus. Ce qui offrira à la banque centrale, qui assume la responsabilité d'adopter le volume du crédit aux besoins de l'économie, une aide précieuse pour l'exercice de cette responsabilité<sup>1</sup>.

« Cet instrument d'analyse, écrit Jean Denizet, c'est une comptabilité économique rétrospective et prévisionnelle poussant l'analyse de la production, du profit, des revenus de l'épargne jusqu'à leurs ultimes implications financières : liquidités, placements, emprunts. »<sup>2</sup>

\* \* \*

Ainsi la politique du crédit s'efforce de résoudre la divergence qui apparaît entre la sélection qualitative du crédit découlant de la nécessité de soutenir le développement planifié de l'économie et la limitation quantitative du crédit, qui est nécessaire pour lutter contre l'inflation.

---

<sup>1</sup> Nous ne sommes pas d'accord avec M. Dieterlon qui pense qu'il est impossible de maîtriser le volume monétaire total tout en obtenant la meilleure affectation des crédits, même à partir d'une comptabilité nationale sérieusement établie. Voir : Pierre Dieterlon, *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, *op. cit.*, pp. 47-48.

<sup>2</sup> Jean Denizet, *Opérations financières et comptabilité économique*, *op. cit.*, p. 418.

### Conclusion du troisième chapitre

Comme conclusion de ce bref exposé des principes fondamentaux de la politique de crédit dans l'économie planifiée, on remarque que dans l'économie indicativement planifiée, l'autorité monétaire utilise une combinaison des mesures qualitatives et quantitatives pour réaliser les buts de la politique du crédit.

Ces mesures se développent et se nuancent en fonction non seulement de la structure bancaire et des mécanismes du crédit, mais encore de la conjoncture et des conditions économiques. Car celles-ci influencent l'efficacité des différentes mesures de la politique du crédit<sup>1</sup>.

Par conséquent, la politique du crédit dans l'économie indicativement planifiée, avec ses différentes mesures qualitatives et quantitatives, constitue une complexité qui varie d'une époque à l'autre et d'un pays à l'autre. Par contre, dans l'économie impérativement planifiée, on ne trouve pas cette complexité dans la politique du crédit ; c'est parce que l'Etat étant le propriétaire unique des moyens de production, il pousse la planification à l'échelon de l'entreprise aussi loin que possible et fixe d'avance dans le plan du crédit à la fois la destination économique des crédits à accorder par les banques (sélection qualitative) et leurs montants optima (limitation quantitative).

---

<sup>1</sup> R. Henrion, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme*, op. cit., pp. 252-253.

## CHAPITRE IV

# La planification et les marchés financier et monétaire

### SECTION I

## Définitions et fonctions des marchés financier et monétaire

### § 1 — Définitions

#### A) Le marché monétaire

Le marché monétaire est celui où les entreprises trouvent les disponibilités à court terme dont elles ont besoin. Il concerne donc les fonds de roulement des entreprises<sup>1</sup>. Il est alimenté par les liquidités des entreprises et des particuliers, déposées dans les banques grâce aux opérations commerciales de celles-ci.

#### B) Le marché financier

Le marché financier est celui des capitaux engagés à long terme ou capitaux d'investissements. Il est également le marché des capitaux déjà investis dans les valeurs mobilières<sup>2</sup>. Le marché financier est alimenté par l'épargne créatrice accumulée par l'intermédiaire des banques et des différents établissements financiers.

### § 2 — La fonction du marché monétaire

Dans la vie économique de type capitaliste, on rencontre des entreprises, des consommateurs et des banques qui ont besoin (= demande) de liquidités. Le trésor même a besoin de crédits à court terme quand

<sup>1</sup> Pierre Cauboue, *Monnaie, crédit, banque, op. cit.*, p. 80.

<sup>2</sup> Jacques Branger, *Traité d'économie bancaire*, t. I, p. 20, P.U.F., Paris, 1965.

il y a un décalage entre les dépenses et les recettes. En même temps, on rencontre d'autres entreprises, consommateurs et banques, qui présentent (= offre) des liquidités, en vue d'une rémunération, dans des créances à court terme.

La fonction du marché monétaire est d'effectuer les échanges entre ces possesseurs de liquidités et ces demandeurs de créances à court terme.

Les liaisons entre les banques et le marché monétaire sont toujours très étroites parce que :

« La mise en présence directe de porteurs de créances à court terme et de porteurs de monnaie n'est guère concevable. Car « ils ne se connaissent pas » et « ils ne s'y connaissent pas ». Il faut un intermédiaire, c'est le banquier. Il faut un marché, c'est le marché monétaire. »<sup>1</sup>

### § 3 — La fonction du marché financier<sup>2</sup>

Le marché financier a pour fonction de collecter l'épargne, de la distribuer parmi les utilisateurs et d'en permettre des échanges. Souvent, les utilisateurs de capitaux ne sont pas ceux qui les créent, c'est-à-dire les épargnants eux-mêmes. Les échanges entre créateurs et utilisateurs de capitaux d'épargne s'effectuent sur le marché financier par l'intermédiaire des banques et des différents établissements financiers. En plus de sa fonction de mobilisation de l'épargne, le marché financier est l'organe qui permet aux possesseurs de valeurs d'échanger celles qu'ils possèdent contre d'autres. C'est par l'intermédiaire des bourses que s'échangent les valeurs mobilières.

### § 4 — Interdépendance et interaction entre les marchés financier et monétaire<sup>3</sup>

Bien qu'on distingue le marché financier du marché monétaire, il existe une interdépendance et une interaction entre ces deux marchés<sup>4</sup>, pour les raisons suivantes :

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>2</sup> Félix Rosenfeld, *Le marché des capitaux*, pp. 4-14, Polycopie, Paris, 1959.

<sup>3</sup> Raymond Barre, *Economie politique, op. cit.*, t. II, pp. 166-167.

<sup>4</sup> Cela explique les relations qui apparaissent entre les divers taux d'intérêt pratiqués sur les marchés financier et monétaire.

**A) Les deux marchés sont nécessairement interdépendants**

Puisque l'objet de leurs transactions est commun. Tous les deux traitent le capital. Tous les deux participent au financement de l'économie.

**B) Certaines opérations permettent que les capitaux passent d'un marché à l'autre et réciproquement**

Exemples de ce genre d'opérations :

- Tout crédit à court terme prolongé et tout crédit à long terme raccourci.
- Le report en Bourse.

**C) Toute modification sur un des marchés entraîne une modification sur l'autre**

Une augmentation d'investissements, prélevés sur le marché financier, entraîne une augmentation de la demande de fonds de roulement sur le marché monétaire. L'extension de crédits à court terme peut, en augmentant les revenus disponibles, encourager l'épargne offerte sur le marché financier.

## *SECTION 2*

### **Les marchés financier et monétaire dans l'économie indicativement planifiée**

#### **§ 1 — Physionomie nouvelle des marchés financier et monétaire**

Puisque les banques et les entreprises privées, les valeurs mobilières et leurs bourses, survivent dans l'économie indicativement planifiée, les marchés financier et monétaire y survivent également.

Mais si les marchés financier et monétaire subsistent, ils sont beaucoup plus déformés que ceux de l'économie capitaliste libérale. En effet, avec la planification indicative, les véritables libres jeux des offres et des

demandes de capitaux n'existent pas<sup>1</sup>. Ces libres jeux exigent que l'intervention de la puissance publique sur les marchés pour corriger les abus soit limitée au maximum. Or, dans l'économie indicativement planifiée, l'action de la puissance publique n'est pas ainsi négative. Au contraire, l'Etat tente de conduire toute l'activité économique vers le chemin d'exécution du plan et la réalisation de ses buts définis à l'avance.

Même si l'Etat utilise des moyens d'intervention indirects sur les marchés monétaire et financier, les libres jeux de ceux-ci seront limités voire contrôlés. C'est particulièrement par sa politique monétaire, de crédit et d'investissement, que l'Etat exerce cette intervention.

## § 2 — Les libres jeux des marchés sont conditionnés par le degré d'intervention de l'Etat

Que l'Etat juge nécessaire, pour assurer le développement économique tracé par le plan, de pratiquer une nouvelle politique monétaire, une politique sélective du crédit ou une orientation d'investissements, immédiatement les marchés financier et monétaire ressentent les effets de cette action<sup>2</sup>.

Prenons l'exemple de la politique de crédit. Comme nous l'avons souligné plus haut, le principe de la sélection qualitative est la pierre angulaire de la politique du crédit dans l'économie indicativement planifiée<sup>3</sup>. Par la sélection qualitative, l'autorité monétaire contrôle la destination économique du crédit, de telle sorte que celui-ci puisse satisfaire les besoins financier et monétaire du plan économique. Par la limitation quantitative, qui est le deuxième principe fondamental de la politique du crédit, la même autorité contrôle le volume du crédit bancaire sur les marchés de façon qu'il se tienne dans les limites que la banque centrale a fixées.

*On voit donc que la possibilité d'une libre confrontation des offres et des demandes de crédits est limitée. Le marché de crédit cesse d'être libre ou automatique dans la mesure où la politique du crédit a plus ou moins faussé le jeu normal des taux et le mécanisme du marché.*

---

<sup>1</sup> Voir la physionomie des marchés financier et monétaire français dans le livre de M. Dupont, *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*, *op. cit.*, pp. 343-345.

<sup>2</sup> Sur l'effet de l'orientation d'investissements sur les bourses, voir l'article de Pierre Bauchet, *Marché des capitaux et finances publiques*, pp. 593-596, *Revue de science et de législation financières*, N° 3, juillet-septembre 1952.

<sup>3</sup> Voir plus haut, ch. III, section 2.

Ainsi, dans l'économie indicativement planifiée, les mouvements spontanés des offres et des demandes sur les marchés financier et monétaire sont plus ou moins restreints selon le degré d'intervention de l'Etat sur ces marchés par ses diverses politiques. Naturellement, le degré d'intervention est différent d'un pays à l'autre et d'un temps à l'autre selon la situation économique générale.

### SECTION 3

## Disparition des marchés financier et monétaire de l'économie impérativement planifiée

### § 1 — Le mécanisme du plan se substitue au mécanisme des marchés

En effet, la propriété privée des moyens de production et l'existence d'un secteur privé puissant constituent la condition *sine qua non* de la survie et du fonctionnement des marchés financier et monétaire.

Dans l'économie impérativement planifiée, la disparition des marchés financier et monétaire est inévitable, car elle est liée à la socialisation des moyens de production.

*Dans cette économie, les bourses et l'escompte commercial sont supprimés. De plus, il n'y a aucun rapport direct entre les épargnants et les organismes procédant à des investissements*<sup>1</sup>. Le crédit bancaire est planifié de façon que le système bancaire dispose à chaque instant des moyens nécessaires pour satisfaire à temps tous les besoins financiers et monétaires des entreprises. Le taux d'intérêt ne joue plus le rôle du régulateur de l'offre et de la demande des capitaux. En somme, le mécanisme du plan se substitue au mécanisme des marchés financier et monétaire.

### § 2 — Le plan financier global

L'autorité centrale a à sa disposition tous les moyens financiers et monétaires de l'économie socialisée. L'offre et la demande de capitaux et d'argent liquide sont déterminées et égalisées par cette autorité dans le plan financier global.

---

<sup>1</sup> Les entreprises ne peuvent pas emprunter dans le public. Mais l'Etat peut émettre des emprunts. Les produits de ces emprunts sont répartis par le budget d'Etat.

Ce plan financier global comprend les balances de revenus et de dépenses des entreprises d'Etat, des coopératives et des organisations économiques, le budget d'Etat, les plans de crédit de la banque d'Etat et des autres banques<sup>1</sup>.

« Il est clair, écrit le professeur Bettelheim, que le mécanisme du marché monétaire et du marché financier ne peut jouer dans une économie intégralement planifiée comme il joue dans une économie reposant sur l'appropriation privée des moyens de production. D'une part, les demandes d'argent liquide et de capitaux d'investissements (dont la satisfaction conditionne les opérations de vente et de production) ne peuvent être subordonnées aux fluctuations des taux de l'intérêt, puisqu'elles doivent être déterminées par le plan. D'autre part, les offres d'argent liquide et de capitaux d'investissement (dont l'emploi conditionne également les opérations de vente et de production), ne peuvent être subordonnées aux fluctuations du marché, puisqu'il faut qu'en toute circonstance, les entreprises disposent des moyens monétaires et financiers qui leur sont nécessaires pour satisfaire aux tâches productives ou commerciales que le plan leur impose. En d'autres termes, les demandes comme les « offres » d'argent liquide et de capitaux d'investissements devant être déterminées par le plan ne peuvent être déterminées en même temps par les fluctuations des taux de l'intérêt. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> N. S. Margoline, *La balance des revenus et dépenses monétaires de la population*, p. 25, de la traduction française dans : *Statistiques et études financières*, suppléments Finances comparées, Nos 17-18, 1953.

<sup>2</sup> Charles Bettelheim, *Problèmes théoriques et pratiques de la planification*, *op. cit.*, p. 358.

## CHAPITRE V

# L'incidence de la planification sur la rentabilité, la liquidité et la sécurité des banques commerciales

### SECTION I

## La rentabilité

### § 1 — La rentabilité dans l'économie capitaliste libérale

#### A) Le banquier commerçant

Dans l'économie capitaliste libérale, l'activité bancaire est un commerce. Si le marchand est l'intermédiaire qui facilite l'échange de marchandises, le banquier est l'intermédiaire qui facilite le commerce des capitaux<sup>1</sup>. Il ne faut cependant pas imaginer que le rôle du banquier est d'aboutir les uns aux autres moyennant une commission, comme un courtier<sup>2</sup>. Le banquier est un commerçant parmi d'autres, qui achète et vend pour son compte. C'est-à-dire qu'il emprunte des capitaux pour son compte et les prête également pour son compte.

« De même que le commerçant en marchandises vit de la différence entre son prix de vente et son prix d'achat, le banquier garde pour lui la différence entre le taux d'intérêt auquel il prête et le taux auquel il emprunte. »<sup>3</sup>

Dans l'économie capitaliste libérale où la banque commerciale est une entreprise privée, le profit est l'animateur principal de toute l'activité bancaire. Il est l'objectif essentiel du banquier.

---

<sup>1</sup> Charles Gide, *Principes d'économie politique*, p. 378, Recueil Sirey, Paris, 1926.

<sup>2</sup> F. Divisia, *Assise pour les études et techniques monétaires*, p. 31, Dunod, Paris, 1965.

<sup>3</sup> *Idem.*

« Comme tout commerçant, le banquier n'a de raison de se livrer à sa profession que s'il en tire des bénéfices. »<sup>1</sup>

Les banques n'effectuent, donc, que les opérations lucratives. Si elles offrent à la clientèle quelques services gratuits, c'est parce que ces services rendent ceux qui en bénéficient clients fidèles de la banque. Ce qui lui permettra à l'avenir d'accroître les opérations lucratives avec eux. Par conséquent, ces services qui apparaissent a priori gratuits ne sont en fait que des services lucratifs, mais d'une manière indirecte.

### B) Le choix du crédit est un choix de rentabilité

Quand le banquier compare les demandes de crédit, son choix est établi, selon un critère de rentabilité : la demande la plus importante est celle qui est la plus lucrative, la demande la moins importante est celle qui est la moins lucrative. Quant au crédit, qui ne laisse aucun bénéfice à la banque, le banquier s'abstient en principe de l'accorder, même si ce crédit peut avoir une importance particulière pour l'économie nationale. Dans ce sens, M. Smits écrit :

« Pour juger de la nécessité d'une opération, la banque se base donc sur le bénéfice à réaliser, et elle s'abstient, en général, si celui-ci fait défaut. Par ce critère, la banque élimine évidemment des opérations qui seraient peut-être justifiées du point de vue politique ou social, mais ces opérations si utiles qu'elles soient, ne peuvent être envisagées par la banque. »<sup>2</sup>

M. Dupont confirme encore cette réalité lorsqu'il dit :

« Dans ce régime (libéral), les banques sont, avant tout, des organismes commerciaux à but lucratif qui cherchent à employer leurs dépôts en placements rémunérateurs. L'utilité économique des crédits qu'elles consentent est, pour elles, secondaire et d'ailleurs pratiquement inappréciable ; en l'absence de directives précises émanant des pouvoirs publics, leur intérêt seul les guide. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Henri Ardant, *Introduction à l'étude des banques et des opérations de banque*, p. 19, Dunod, Paris, 1954.

<sup>2</sup> Eugène Smits, *Etude critique de l'intervention de l'Etat dans la politique de crédit des banques de dépôts*, pp. 169-170, Imprimerie Gools, Bruxelles, 1940.

<sup>3</sup> P. C. Dupont, *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*, op. cit., p. 147.

Mais ce principe de rendement n'a pas une valeur absolue. Il ne signifie pas que la banque commerciale doit préférer le prêt qui aurait le taux le plus élevé. La banque est régie par d'autres principes fondamentaux qui s'opposent à la notion du profit absolu. Le banquier doit assurer sa liquidité et sa sécurité, et ce n'est pas parce qu'une telle opération rapporte plus qu'une autre que celle-ci doit être refusée. Certes, le banquier désire réaliser un rendement suffisant, au moins pour couvrir les frais généraux de la banque et assurer son bénéfice<sup>1</sup>. Mais ce désir doit tenir compte des limites d'une liquidité suffisante et de la sécurité nécessaire à son établissement.

« Entre les soucis de liquidité, de sécurité et de rendement, il faut un compromis. L'habileté du banquier est de savoir trouver exactement où se trouve le point d'équilibre entre ces trois préoccupations; il doit toujours être à la recherche de la meilleure transaction en ce domaine. »<sup>2</sup>

## § 2 — La rentabilité dans l'économie indicativement planifiée

### A) Le profit reste le moteur du régime économique

Dans l'économie indicativement planifiée, le profit demeure le moteur principal du régime économique. Les banques, comme tous les autres organismes économiques, ont pour but de réaliser des profits. Pour ce faire, elles continuent leur activité dans le cadre de l'économie nationale et internationale. On ne peut pas imaginer une banque ou une entreprise privée prête à travailler gratuitement sans réaliser aucun profit, en se considérant elle-même comme un service public « *pur* ». Mais la planification indicative applique une conception nouvelle de la fonction bancaire : le crédit doit être au service du plan qui représente l'intérêt général<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Le problème de rendement de la banque consiste à couvrir les frais généraux, à rémunérer le capital et à constituer les différentes réserves, tout en respectant les droits des déposants.

<sup>2</sup> Fernand Baudhuin, *Crédit et banque*, p. 183, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1945.

<sup>3</sup> Il est certain qu'aujourd'hui dans de nombreux pays, la conception de la fonction bancaire se développe dans le sens de la conformité du crédit à l'utilité économique. Pour les détails, voir :

a) Jean Watteau, *L'intervention de la puissance publique dans l'exercice de la fonction bancaire*, dans l'ouvrage collectif : *Evolution récente du rôle des banques dans l'économie* ; International banking summer school, Bruxelles, 1953.

b) Robert Henrion, *Le secret professionnel du banquier*, pp. 33-36, Université Libre de Bruxelles, Institut de sociologie, 1963.

Cette conception nouvelle de la fonction bancaire, qui est radicalement différente de celle héritée du régime capitaliste libéral, change la conception de profit bancaire et le sens de rentabilité des banques.

### B) Nouveau sens de « rentabilité bancaire »

Nous avons vu qu'en régime capitaliste libéral, le banquier compare entre les demandes de crédit, en se fondant sur la rentabilité. Après les considérations de liquidité et de sécurité, il élimine la demande la moins rentable et accepte la demande la plus rentable. En choisissant le crédit, le banquier ne s'intéresse pas à son importance économique. Même si le crédit le moins rentable a une importance économique particulière, le banquier n'estime pas qu'il doive l'accorder et refuser un autre crédit plus rentable. Il accorde ce dernier, car son intérêt seul le guide.

Mais dans l'économie indicativement planifiée, la politique du crédit basée sur la sélection qualitative du crédit tâche de mettre le crédit au service du plan qui représente l'intérêt général. Le crédit doit être distribué en conformité avec l'intérêt national. En comparant les demandes de crédit, le banquier ne peut plus établir son choix en se fondant premièrement sur la rentabilité. Avant tout, il doit choisir le crédit économiquement utile, même si les autres crédits, jugés moins utiles, sont plus lucratifs.

*L'intérêt général avant la rentabilité : voilà l'évolution du sens de « rentabilité bancaire ».*

Il est opportun de signaler que la mise en pratique de cette conception de rentabilité et de fonction bancaire exige un changement de la mentalité traditionnelle du banquier, sans lequel il sera difficile, voire impossible, de pratiquer cette nouvelle conception avec efficacité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La nationalisation de la banque elle-même ne change pas la mentalité des dirigeants qui dépend de leur manière de comprendre la conception nouvelle de la fonction bancaire. Quelques auteurs affirment que les banques françaises nationalisées ont contribué à chercher leur profit avant l'intérêt général. Voir par exemple :

a) Henry Ardant, *Introduction à l'étude des banques et des opérations de banque*, op. cit., p. 19.

b) Jacques Houssiaux, *Les transformations de l'organisation du crédit en France depuis 1945*, p. 31, Economie et humanisme, janvier-février, 1958.

### § 3 — La rentabilité dans l'économie impérativement planifiée

#### A) La rentabilité n'est pas le but de la banque

Dans l'économie socialiste, le profit n'est plus le moteur principal du régime économique<sup>1</sup>. Les banques socialistes ne sont pas comme les banques capitalistes qui ont un seul souci : réaliser des bénéfices. Au contraire, elles ne cherchent pas à réaliser des bénéfices. L'octroi du crédit n'est pas basé sur la rentabilité de la banque, mais sur les effets des crédits sur l'activité économique<sup>2</sup>.

En économie impérativement planifiée, les banques ont comme rôle essentiel de fournir aux entreprises les liquidités et les capitaux dont elles ont besoin pour accomplir leurs tâches assignées par le plan.

*Avant toute autre considération, ce sont les besoins financiers des entreprises pour réaliser leurs objectifs assignés par le plan, qui montrent aux planificateurs le schéma de la répartition du crédit aux différentes entreprises.* La banque ne prend pas la décision d'octroi de crédit d'une manière indépendante ; elle ne peut choisir ni telle clientèle ni telle répartition des crédits : celles-ci lui sont imposées par le plan.

#### B) La signification du taux d'intérêt

La banque socialiste prélève un intérêt sur les prêts consentis et sert un intérêt sur les fonds déposés. Les taux d'intérêt et les conditions bancaires ne varient pas avec le degré de solvabilité qui pourrait être attribué éventuellement par la banque à l'entreprise. La tendance est en général à la baisse du taux d'intérêt, qui n'est majoré qu'en cas de

---

<sup>1</sup> On a remarqué il y a peu d'années une tendance montante dans les pays socialistes à renforcer le rôle économique du profit (école Liberman). Cependant, le profit a toujours joué un rôle important dans l'économie impérativement planifiée où l'on parle de « profit planifié ». Voir ces fonctions dans : *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, par François Perroux, P.U.F., 1961, p. 529 et suivantes.

<sup>2</sup> En économie socialiste, on ne peut pas faire de distinction entre les différentes sortes de banques d'après leurs objectifs, car toutes s'intéressent premièrement aux effets de leurs opérations sur l'économie. Mais dans l'économie capitaliste, on peut faire cette distinction. Par exemple, comme le dit le professeur Sayers, la banque commerciale a premièrement comme objectif son profit. La banque centrale s'intéresse aux effets de ses opérations sur le fonctionnement du système économique. Voir : R. S. Sayers, *Modern Banking*, Oxford, The Clarendon Press, 5<sup>e</sup> éd., 1960, p. 20 et suivantes.

retard du remboursement à titre de sanctions<sup>1</sup>. Vu l'absence de l'idée traditionnelle de recherches des bénéfiques, le taux d'intérêt en économie impérativement planifiée, n'a pas la même signification qu'en économie capitaliste<sup>2</sup>; le taux d'intérêt n'est plus déterminé selon les mouvements d'offre et demande des capitaux, il est fixé par l'Etat. *Les principaux objectifs d'intérêt socialiste sont*<sup>3</sup>:

- Renforcer la comptabilité économique;
- Stimuler l'utilisation économique des ressources matérielles et monétaires par les entreprises et organisations;
- Assurer le remboursement du crédit en temps exact;
- Encourager le dépôt des libres ressources dans les banques.

## SECTION 2

### La liquidité

#### § 1 — La liquidité dans l'économie capitaliste libérale

##### A) L'importance des dépôts à vue

Les dépôts sont le point de départ de la banque commerciale. Les déposants sont soit des particuliers, soit des entreprises commerciales et industrielles. Pour ce qui est des particuliers, une partie importante de

---

<sup>1</sup> En 1966, les taux d'intérêt de la Gosbank soviétique étaient les suivants :

- 1 % pour les avances à l'occasion de règlements.
- 2 % pour toute autre avance à court terme.
- 3 % en cas de retard du remboursement des avances des fermes collectives.
- 5 % en cas de retard du remboursement des avances des autres entreprises.

La banque paie un intérêt de 0,5 % pour les comptes de règlements ou comptes courants des entreprises et de 1,5 % pour les dépôts des fermes collectives.

Le profit de la Gosbank est distribué comme suit :

- 50 % au budget de l'Etat.
- 50 % pour renforcer les fonds propres de la banque.

Pour plus de détails, voir :

a) M. M. Ussoskin, *Short-term credit in the U.S.S.R.*, pp. 67-68, in : *Banking in the U.S.S.R.*, 15th international banking summer school, Moscow, 1962.

b) Nicolas Spulber, *The Soviet economy*, p. 164, w.w. Norton & Comp. INC., New York, 1962.

c) George Garvy, *Money, banking and credit in eastern Europe*, op. cit., p. 135.

<sup>2</sup> Samy Chamas, *L'Etat et les systèmes bancaires contemporains*, p. 303, Librairie Sirey, Paris, 1965.

<sup>3</sup> Selon le professeur soviétique M. M. Ussoskin : voir l'article de Knut Andreassen, *Features of banking organisation, monetary and credit policy in the Soviet Union*, p. 48, *Economics of Planning*, vol. 3, No 1, April 1963.

leurs fonds est destinée à être consommée. Les dépôts des entreprises commerciales et industrielles correspondent, en général, au fonds de roulement nécessaire pour assurer leurs dépenses courantes<sup>1</sup>. Ainsi, la majorité des dépôts des banques commerciales sont des capitaux mis à la disposition immédiate de leurs propriétaires, c'est-à-dire à vue.

Si le déposant a le droit de retirer immédiatement son dépôt à vue, la banque a, en revanche, le droit de disposer librement des fonds déposés et elle peut les faire fructifier sous son propre nom et sous sa propre responsabilité<sup>2</sup>.

On peut penser — a priori — qu'il faudrait que tous les engagements à vue soient couverts par des placements correspondants pour que le banquier puisse faire face à ses engagements<sup>3</sup>. Mais le banquier ne prête pas à vue ; il prête à terme. Il prête, pour une durée plus ou moins longue, les dépôts qui lui ont été confiés à vue ou à très court terme. Il transforme des dépôts, que les propriétaires ont le droit de retirer en tout temps, en crédit à terme fixe.

L'exercice de cette fonction, comme le dit François Radot avec raison, « met toutefois les banques en état d'insolvabilité latente »<sup>4</sup>. C'est-à-dire que si tous les déposants de la banque veulent retirer leurs capitaux simultanément, le banquier ne pourra pas, bien sûr, en effectuer le remboursement. Si cette insolvabilité ne se manifeste pas, poursuit François Radot également avec raison,

« c'est grâce à la stabilité relative du montant global des dépôts<sup>5</sup>, qui permet d'agir comme si une partie de ceux-ci étaient permanents. »<sup>6</sup>

Autrement dit, c'est la loi des grands nombres qui justifie cette politique. Cette loi est conditionnée par la notion de confiance<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Jacques Berthoud, *Le crédit, ses mécanismes et ses institutions*, p. 71, Les cours de droit, Paris, 1958.

<sup>2</sup> Joseph Hamel, *Banque et opérations de banque*, t. II, p. 5, Rousseau Edition, Paris, 1943.

<sup>3</sup> L. Petit et R. de Veyrac, *Le crédit et l'organisation bancaire*, p. 145, Recueil Sirey, Paris, 1938.

<sup>4</sup> François Radot, *La liquidité dans les banques*, p. 19, Recueil Sirey, Paris, 1934.

<sup>5</sup> Cette stabilité relative vient de ce que les retraits de dépôts seraient compensés par des nouveaux dépôts.

<sup>6</sup> François Radot, *La liquidité dans les banques*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>7</sup> Emile Mireaux, *Les miracles du crédit*, p. 19, Editions des Portiques, Paris, 1930.

## B) La définition du problème de la liquidité

Il est donc indispensable que le banquier soit digne de la confiance des déposants. Pour qu'il jouisse de cette confiance, il doit être à tout instant en mesure de faire face à leurs réclamations<sup>1</sup>. Il faut donc que les échéances des placements de la banque soient échelonnées de manière suffisante pour effectuer les éventuelles demandes de remboursement ; c'est là tout le problème de la liquidité des placements de la banque<sup>2</sup>.

Ce problème est, comme le dit M. Cauboue, « facile à définir, difficile à réaliser »<sup>3</sup>. Cette difficulté vient du fait que la liquidité est une notion relative et variable. Elle change selon différents facteurs : le pays, les circonstances, la saison, le banquier, la clientèle de la banque, le genre de l'opération, etc.

## C) La solution du problème de la liquidité

### I. L'étude des dépôts

Afin que le banquier ne tombe pas dans le problème de la liquidité, il doit commencer par étudier les dépôts. Cette étude doit naturellement précéder celles des placements. Elle est le pivot sur lequel repose l'ensemble des opérations, les placements n'étant qu'une conséquence, une dépendance<sup>4</sup>.

La classification des dépôts d'après leur durée (dépôts à vue, dépôts à préavis, dépôts à échéance fixe), permet au banquier d'établir un échéancier de ses engagements, à la lumière duquel il peut diriger sa politique du crédit<sup>5</sup>.

La classification des dépôts d'après la qualité du déposant (dépôts de particuliers, dépôts des entreprises commerciales et industrielles), est elle aussi très utile<sup>6</sup>. Lorsque le nombre des comptes de particuliers est

---

<sup>1</sup> Le problème de la liquidité ne doit être discuté que quand il s'agit de circonstances normales.

<sup>2</sup> François Radot, *La liquidité dans les banques*, op. cit., p. 20.

<sup>3</sup> Pierre Cauboue, *La conduite des banques*, p. 248, Edition Banque, Paris, 1931.

<sup>4</sup> Courcelle Seneuil, *Les opérations de banque*, p. 169, 12<sup>e</sup> édition, Paris, 1922.

<sup>5</sup> Denis Piguët, *La banque dans le cadre de la réglementation bancaire suisse*, p. 121, Thèse de doctorat de l'Université de Lausanne, 1953.

<sup>6</sup> D'après la qualité du déposant, le banquier peut distinguer également entre les déposants nationaux et les déposants étrangers. Cette distinction n'est pas superflue, car le mouvement des dépôts provenant d'étrangers peut être influencé par divers facteurs qui ne sont pas de même nature que ceux qui influencent le

élevé et le solde moyen de chaque compte peu élevé — et c'est le cas le plus souvent — la banque peut, en vertu de la loi des grands nombres<sup>1</sup>, préciser la ligne de conduite à suivre pour les placements correspondants.

## 2. L'étude des fluctuations des dépôts

Les dépôts des entreprises commerciales et industrielles sont souvent d'un montant très élevé et sont sujets à des fluctuations importantes. Celles-ci doivent faire l'objet d'une étude sérieuse. Par l'étude des fluctuations des dépôts, le banquier peut dégager l'élément le plus important du point de vue de la liquidité : les mouvements périodiques des dépôts, autrement dit : les paiements (de fin de semaine, de fin de mois, de fin d'année, de loyer, de fermage, etc.) et les échéances (commerciales, financières, fiscales, etc.).

Bien entendu, l'expérience du banquier, sa connaissance approfondie de ses clients, de leur utilisation des fonds, de leurs habitudes de paiement<sup>2</sup>, son étude des exercices précédents, etc., peuvent le guider à prévoir avec une certaine exactitude ces mouvements périodiques des dépôts.

Après l'étude des dépôts et de leurs fluctuations, le banquier arrive au problème de l'utilisation des dépôts. Ce problème comprend, du point de vue de la liquidité : d'une part, la question du montant d'encaisse et, d'autre part, la question de la politique de prêts à suivre.

---

mouvement des dépôts provenant des nationaux. L'importance de cette subdivision pour la liquidité de la banque devient plus grande lorsque la proportion des dépôts provenant des étrangers est élevée. Voir à ce sujet :

a) François Radot, *La liquidité dans les banques*, op. cit., p. 61.

b) Demetre J. Delivanis, *La politique des banques allemandes en matière de crédit à court terme*, p. 82, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934.

c) Eugène Smits, *Etude critique de l'intervention de l'Etat dans la politique de crédit des banques de dépôts*, op. cit., pp. 130-131.

<sup>1</sup> En tenant compte du maintien d'un petit nombre de gros dépôts, le nombre des déposants peut influencer la liquidité de la banque. Selon la loi des grands nombres :

a) La non-probabilité d'un retrait simultané de tous les dépôts est d'autant plus grande que le nombre des déposants sera plus élevé.

b) Plus les déposants sont nombreux, plus la stabilité relative du montant global des dépôts est probable.

<sup>2</sup> L'extension de l'habitude de paiement par l'emploi du chèque et du virement fait diminuer les décaissements de la banque et par conséquent son encaissement nécessaire. Au contraire, l'extension de l'habitude de paiement en espèces, favorise l'augmentation des décaissements, ce qui nécessite une encaisse plus forte et une liquidité plus grande.

### 3. La définition de l'encaisse nécessaire

L'encaisse de la banque est pour elle un capital improductif. Il constitue une perte d'intérêt pour le banquier. Cette perte, son devoir est de la réduire au minimum<sup>1</sup>. Le souci du banquier est donc de définir le minimum de l'encaisse nécessaire. Il est facile pour lui de calculer avec exactitude la partie de l'encaisse qui sera exigée à terme fixe, comme par exemple : les dépôts échus, les traites échues, le paiement du personnel de la banque, etc.

Comme nous l'avons déjà dit, le banquier peut prévoir avec une certaine exactitude le montant des mouvements périodiques des dépôts, ce qui lui permet de définir une autre importante partie de l'encaisse nécessaire. Il reste une dernière partie de l'encaisse à évaluer, celle qui est nécessaire pour faire face aux retraits brusques et non périodiques. Cette dernière partie dépend pour son évaluation du banquier, de son expérience, de sa connaissance de la clientèle, de la situation pratique, etc.<sup>2</sup>.

### 4. La politique de prêts à suivre<sup>3</sup>

Quant à la politique de prêts, la banque commerciale, compte tenu de l'importance de ses dépôts à vue, doit, du point de vue de la liquidité, être spécialisée dans les placements facilement mobilisables et dans les placements à court terme<sup>4</sup>.

Le choix des placements facilement mobilisables est imposé par la nécessité de pouvoir remédier rapidement aux cas de demandes de remboursement imprévues et aux erreurs de prévisions qui pourraient occasionner des déficits éventuels à l'encaisse. Par exemple, en cas d'insuffisance de l'encaisse, le banquier, en réescomptant une partie de ses effets, peut se procurer les espèces indispensables<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre Cauboue, *Affaires de banque*, p. 141, Edition Banque, Paris, 1932.

<sup>2</sup> Le banquier considère les nouveaux dépôts en espèces comme partie de son encaisse nécessaire, car ils servent à faire face aux retraits du même jour.

<sup>3</sup> Eugène Smits, *Etude critique de l'intervention de l'Etat dans la politique de crédit des banques de dépôts*, op. cit., pp. 144-147.

<sup>4</sup> Il est évident que les règlements bancaires obligent les banques à respecter, en ce qui concerne la liquidité, une certaine discipline qui influence leur politique des placements. Nous n'envisagerons pas ici cet aspect du problème.

<sup>5</sup> La banque d'émission, notamment par le réescompte, rend aux banques commerciales des services inappréciables du point de vue de la liquidité. D'une manière générale, la liquidité des banques ne peut être assurée que grâce au concours de la banque d'émission.

D'après la notion déjà mentionnée de la stabilité relative des dépôts à vue, la banque commerciale peut octroyer des crédits à court terme. Ces crédits doivent être à court terme pour deux raisons : premièrement parce que la plupart des fluctuations des dépôts sont périodiques à court terme ; deuxièmement parce que ces crédits à court terme ne sont pas toujours mobilisables. Par le terme rapproché de ces crédits, la banque assure leur restitution dans un délai rapproché et elle a ainsi l'avantage de pouvoir réviser de temps en temps sa politique de crédit non mobilisable, suivant ses besoins variables de liquidité. En revanche, les crédits à long terme non mobilisables ne permettent pas à la banque de faire ces révisions, indispensables si elle veut continuer à préserver sa liquidité.

Mais en fin de compte, on s'aperçoit que la liquidité de la banque dépend de ses emprunteurs. Si ceux-ci ne restituent pas les sommes empruntées ou ne les restituent pas à l'échéance, la banque se trouve en difficulté pour faire face à ses engagements. La sécurité du crédit est pour cette raison un principe bancaire fondamental.

## § 2 — La liquidité dans l'économie indicativement planifiée

### A) Le principe capitaliste de liquidité subsiste

Dans l'économie indicativement planifiée, la liquidité reste un principe fondamental de la conduite de la banque commerciale. Dans cette économie les éléments qui constituent le problème de liquidité sont les mêmes éléments qui constituent le même problème dans l'économie capitaliste libérale : le dépôt à vue est le point de départ de la banque ; le banquier ne prête pas à vue mais à terme ; la banque doit à tout instant faire face à toutes les éventuelles demandes de remboursement, etc.

Pour réaliser sa liquidité, la banque applique les mêmes « *commandements* » classiques :

- *Elle se spécialise essentiellement dans les crédits à court terme ;*
- *Elle évite les placements à plus long terme inconciliables avec la nature des dépôts à vue ;*
- *Le crédit doit être, en principe, facilement mobilisable, etc.*

Cependant, les banques peuvent en certains cas déroger à ces « *commandements* » du principe de liquidité. Il nous semble intéressant de décrire brièvement cette évolution.

B) Facteur rendant possible la dérogation  
aux « commandements » du principe de liquidité

A cause de l'insuffisance de certains modes traditionnels de financement (comme l'épargne, etc.), la puissance publique qui s'efforce d'assurer les moyens financiers nécessaires pour l'exécution du plan incite les banques commerciales à déroger aux « commandements » traditionnels du principe de liquidité et s'engagent dans des opérations de crédits à moyen terme.

Le rôle de la puissance publique consiste à rendre certaines opérations de crédit à moyen terme mobilisables ou réescomptables. Les banques ont alors la faculté de mobiliser ces crédits à moyen terme. Ils ne sont plus contradictoires avec la nature des dépôts à vue qui représentent la partie principale des dépôts des banques commerciales. Ces placements deviennent liquides sans risque de perte et par conséquent compatibles avec les besoins variables de liquidité bancaire. *Désormais, la banque commerciale peut déroger aux « commandements » traditionnels et accepter ces placements, sans avoir peur de tomber dans le problème de liquidité, car elle les mobilise aisément en cas de besoin de liquidité.* Ce procédé s'est beaucoup développé au cours des dernières années en France, pays auquel on emprunte cet exemple : En vue d'inciter les banques commerciales à participer aux crédits à moyen terme, la puissance publique donna l'autorisation au crédit national (établissement semi-public) de mobiliser au profit des banques les effets à trois mois, renouvelables pendant plusieurs trimestres. Ces effets représentent des crédits à moyen terme d'une durée maximale de sept années<sup>1</sup> consentis en vue de rééquipement ou de l'achèvement des travaux d'installation des entreprises<sup>2</sup>.

§ 3 — Le liquidité dans l'économie impérativement planifiée

A) Nouveau sens de la liquidité bancaire

Dans l'économie impérativement planifiée, la conception et le sens de la liquidité bancaire sont profondément différents de ceux de l'économie capitaliste, que nous avons développés plus haut.

---

<sup>1</sup> Cinq ans jusqu'en septembre 1965, voir *infra*, ch. VII, sect. 1, p. 113.

<sup>2</sup> Philippe Aymard, *L'interférence grandissante du crédit public et du crédit privé dans les nouvelles théories bancaires*, p. 470, La Revue économique, 4 juillet, 1953.

## I. Conséquences différentes du manque de liquidité

Nous pensons que la meilleure façon d'éclairer ce changement est de commencer par l'étude des conséquences du manque de liquidité sur la banque dans chacune des deux économies. Commençons par l'économie capitaliste. Dans cette économie, la liquidité est une question primordiale pour la banque. Si la banque tombe dans le problème de liquidité, elle risque d'être insolvable et par suite de perdre la confiance de ses déposants. Ceux-ci retirent leurs dépôts, ce qui augmente le danger et oblige la banque à fermer ses guichets. Dans ce cas le krach est inévitable sans l'aide de la banque centrale<sup>1</sup>.

En revanche, dans l'économie impérativement planifiée, si la banque tombe dans le manque de liquidité, elle ne risque pas de fermer ses portes.

*C'est grâce à l'obligation faite à toutes les entreprises, qui ont la presque totalité des dépôts, de laisser leurs liquidités à la disposition de la banque, et même de remettre à la banque leurs nouvelles disponibilités sans aucun retard.*

Donc, le krach de la banque est inconcevable dans une telle économie.

Cependant, du point de vue économique, le manque de liquidité bancaire a toujours des conséquences détestables aussi bien pour l'économie impérativement planifiée que pour l'économie capitaliste. En prenant l'exemple de l'économie soviétique, M. Gachkel nous explique pourquoi :

« Le manque de liquidité n'a pas les mêmes conséquences dans le système soviétique que dans le système capitaliste. Si une banque n'est pas en état de remplir ses engagements aujourd'hui, elle n'est pas obligée pour cela de fermer ses guichets ; le client reviendra un autre jour. Les paniques financières sont impossibles dans le système soviétique. Mais il ne faudrait pas en déduire que l'inexécution des engagements par une banque soviétique ne peut pas avoir de conséquences fâcheuses. Justement parce que c'est la planification qui est à la base du système économique soviétique, il est très important pour une banque de ne pas gêner le fonctionnement de son mécanisme. Le non paiement par une banque peut avoir dans le système soviétique des répercussions économiques aussi néfastes que dans le système capitaliste : dans les deux cas, la vie économique serait paralysée pour une durée indéterminée avec cette différence qu'ici serait paralysé le libre jeu des forces naturelles, là le mécanisme de la planification. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Le krach de la banque libanaise INTRA en octobre 1966, nous en donne un récent exemple.

<sup>2</sup> Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, op. cit., p. 68.

## 2. Motifs différents justifiant le respect de la liquidité

De ce qui précède, on trouve que dans les deux économies la banque doit maintenir sa liquidité pour pouvoir effectuer ses engagements à temps.

Mais dans l'économie capitaliste, l'intérêt personnel de la banque est le premier motif qui la pousse à respecter sa liquidité, puisque autrement elle risque de devoir cesser son activité<sup>1</sup>. Tandis que dans l'économie impérativement planifiée, le premier motif pour lequel la banque respecte sa liquidité n'est pas son intérêt personnel. En effet, la banque ne risque pas de fermer ses guichets et si elle n'est pas en mesure de rembourser ses engagements aujourd'hui, le client reviendra un autre jour. *C'est l'intérêt économique national, c'est-à-dire le souci de ne pas gêner le fonctionnement du mécanisme de la planification* qui est le premier motif pour lequel la banque respecte sa liquidité<sup>2</sup>.

### B) La réalisation de la liquidité bancaire

#### I. Nouvelle méthode à cause de faits nouveaux

Il est donc nécessaire que la banque soit constamment liquide, de manière à pouvoir effectuer à temps tous ses engagements. Cette nécessité découle du fait que l'inexécution des engagements par la banque entrave le fonctionnement régulier de mécanisme de la planification.

La réalisation de la liquidité de la banque dans l'économie impérativement planifiée s'effectue d'une manière tout à fait différente de celle de la banque capitaliste. Nous avons vu, que pour réaliser sa liquidité, la banque capitaliste, compte sur son étude et son expérience personnelle pour estimer les quantités et les dates de remboursements et de dépôts futurs. Elle se spécialise dans les placements liquides afin de pouvoir effectuer en temps voulu les éventuelles ou brusques demandes de remboursement.

La nature privée de l'économie capitaliste fait du problème de liquidité un problème difficile à résoudre, un problème relatif et variable

---

<sup>1</sup> L'intérêt personnel est également le motif qui pousse la banque capitaliste à ne pas avoir d'excédent de liquidité pour ne pas diminuer son profit.

<sup>2</sup> L'intérêt économique national exige également que la banque ne soit pas en état de liquidité excédentaire, pour exploiter au maximum les ressources bancaires momentanément inemployées.

selon divers facteurs : le pays, les circonstances, les saisons, le banquier, la clientèle de la banque, etc.

Dans l'économie impérativement planifiée, le banquier en profitant de quelques faits nouveaux dont la banque capitaliste ne jouit pas, peut réaliser sa liquidité d'une manière différente.

*Ces principaux faits nouveaux sont :*

- a) *Le système de la banque commerciale unique*<sup>1</sup>.
- b) *La généralisation des règlements entre entreprises par leurs comptes bancaires, sans intervention de la monnaie*<sup>2</sup>.
- c) *Les paiements en numéraire qui sont étroitement limités.*
- d) *Le fait que chaque entreprise ne garde que le numéraire strictement nécessaire à son fonctionnement. Toute autre disponibilité doit être déposée à la banque sans aucun retard.*
- e) *La planification détaillée des finances des entreprises.*
- f) *La balance des revenus et dépenses de la population.*

Nous expliquons maintenant comment la banque commerciale unique ou la banque d'Etat<sup>3</sup> réalise sa liquidité.

## 2. Comment la banque d'Etat réalise sa liquidité

### a) *Le plan de caisse ou de liquidité de la banque d'Etat*

Nous savons déjà que dans l'économie impérativement planifiée, il existe un plan du crédit bancaire, qui embrasse tous les crédits bancaires nécessaires pour toute l'économie nationale. Ce plan du crédit est basé sur l'étude des différents plans financiers des entreprises<sup>4</sup>.

La banque d'Etat établit en même temps que le plan de crédit un plan de caisse. Le plan de caisse est le point de départ par lequel la

---

<sup>1</sup> Cette banque est le centre unique de compensation. Elle n'est pas obligée de transformer en numéraire le solde de la compensation en faveur d'une autre banque. La compensation n'influence donc jamais sa liquidité.

<sup>2</sup> De ce fait, la banque d'Etat s'assure que les entreprises ne pourront pas influencer brusquement sa caisse ou sa liquidité en exigeant les règlements en numéraire au lieu des règlements par leurs comptes en banque, tant que les réglementations en application ne les permettent pas.

<sup>3</sup> Nous rappelons au lecteur (cela a déjà été dit dans l'introduction de cette thèse) que la banque d'Etat est en même temps la banque commerciale unique et la banque centrale unique.

<sup>4</sup> Voir *infra*, ch. VI, section 2, la planification du crédit.

banque d'Etat commence à planifier et réaliser sa liquidité. Comme pour le plan de crédit, l'élaboration du plan de caisse commence par les entreprises elles-mêmes. Chaque entreprise est tenue d'établir son plan caissier. *En groupant, corrigeant et coordonnant tous les plans caissiers de toutes les entreprises, la banque d'Etat fait son plan caissier de tout le pays*<sup>1</sup>.

*Nous pouvons dire que le plan de caisse de la banque d'Etat est également son plan de liquidité.* Même il est vrai de dire que le plan de la caisse de la banque d'Etat n'est pas seulement le plan de sa liquidité mais aussi le plan de la liquidité du système bancaire entier. Car la banque d'Etat est le seul centre de paiement. C'est elle seule qui effectue, dans le cadre de son plan de caisse, tous les paiements en numéraire pour le compte des autres banques spécialisées<sup>2</sup>.

La période essentielle pour le plan de la caisse est à la fois le trimestre et le mois. Le plan trimestriel comporte une ventilation des postes par mois. Le plan est établi pour toute l'économie nationale avec divisions territoriales.

Les sources d'approvisionnement de la caisse ainsi que les décaissements prévus sont déterminés dans le plan de caisse qui comporte une partie consacrée aux encaissements de la banque d'Etat et une autre partie consacrée à ses décaissements.

L'égalisation des deux parties s'effectue soit par une augmentation, soit par une diminution de l'émission monétaire, suivant le besoin.

Le schéma suivant représente le plan de caisse de la banque d'Etat soviétique (Gosbank) :

### Plan de caisse de la Gosbank<sup>3</sup>

| <i>Encaissements</i>   | <i>Décaissements</i>  |
|--|---|
| Recettes du commerce et des restaurants et cantines.                           | Salaires, rémunérations diverses du travail et des bourses d'étude. |
| Versement aux comptes des kolkhozes.   | Décaissements à imputer aux comptes des kolkhozes.                  |
| Recettes des transports ferroviaires, fluviaux, maritimes.                     | Paiements des collectes agricoles.                                  |
| Encaissements provenant des transports locaux.                                 | Décaissements au titre des collectes non agricoles.                 |
| Encaissements provenant des loyers et autres paiements des services communaux. | Paiement des pensions, allocations et indemnités d'assurances.      |
|  | Réalisation des avances au titre de la                              |

<sup>1</sup> Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, op. cit., p. 136.

<sup>2</sup> A l'exception des caisses d'épargne.

<sup>3</sup> *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, op. cit., p. 390.

|  |  |
|--|--|
| Recettes des entreprises de spectacles.        | construction individuelle, de l'équipement personnel et des opérations des Monts-de-piété. |
| Recettes des entreprises de services courants. | Décaissements au titre des dépenses administratives et diverses.                           |
| Impôts et taxes.                               | Versements aux caisses d'épargne.  |
| Libération des emprunts d'Etat.                | Versements au service des P.T.T.   |
| Versements des caisses d'épargne.              | Dépenses administratives et diverses.  |
| Versements des services des P.T.T.             |  |
| Encaissements divers.                          |  |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>TOTAL</b>   |
| Encaisse au début de la période.               | Encaisse à la fin de la période.   |
| Versements de la réserve à la caisse courante. | Versements de la caisse courante à la réserve.   |
| <b>SOLDE</b>                                   | <b>SOLDE</b>   |

**b) La balance des revenus et des dépenses monétaires de la population**

Un des plus importants instruments qui aide la banque d'Etat à prévoir les divers postes de son plan de caisse ou de liquidité (notamment les postes qui ont un caractère privé et de ce fait échappent à la planification financière, comme par exemple, les versements aux caisses d'épargne), est la balance des revenus et dépenses monétaires de la population.

Voici les postes d'une balance des revenus et dépenses monétaires de la population, d'après l'économiste russe N.S. Margoline, mais rédigée dans un tableau pour faciliter leur exposé :

**Balance des revenus et dépenses monétaires de la population<sup>1</sup>**

**REVENUS MONÉTAIRES**

A) *Versements des entreprises et services de l'Etat et coopératifs :*

1. Salaires
2. Revenus monétaires obtenus dans les kolkhozes :

**DEPENSES ET EPARGNE**

A) *Dépenses effectuées dans les entreprises et services de l'Etat et coopératifs :*

1. Achats de marchandises dans le commerce de détail et de mets dans les cantines et restaurants, dont :

<sup>1</sup> N. S. Margoline, *Balance des revenus et dépenses de la population*, op. cit., p. 43.

- a) revenus monétaires répartis par journées de travail ;
  - b) revenus monétaires divers obtenus dans les kolkhozes.
3. Produit de la vente de la production agricole.
  4. Pensions et allocations.
  5. Bourses.
  6. Versements en numéraires du système financier (lots et intérêts sur emprunts et dépôts, indemnités d'assurance, prêts).
  7. Revenus monétaires divers.

**TOTAL (1-7)**

B) *Recettes provenant de la vente de marchandises et de la prestation de services par les particuliers à la population :*

1. Produit de la vente des marchandises sur le marché kolkhozien.
2. Revenus des artisans non coopérateurs et revenus divers (de services, etc.).

**TOTAL (1 + 2)**

Plus arrivées de numéraire (déplacements matériels et articles d'argent).

**TOTAL des revenus monétaires.**

- a) dans les entreprises commerciales d'Etat et coopératives (y compris les cantines, restaurants, etc.).
  - b) dans les kolkhozes.
2. Paiement des services, dont :
    - a) loyer et paiement des services communaux ;
    - b) frais de transport et de correspondance ;
    - c) paiement de services courants ;
    - d) dépenses pour cinémas, théâtres et autres spectacles ;
    - e) dépenses pour séjours dans les sanatorias et maisons de repos, pour séjours d'enfants dans les crèches, jardins d'enfants et dans les camps de pionniers ;
    - f) paiement de services divers.

3. Impôts et taxes.

4. Primes d'assurance.

5. Versements aux organisations sociales et versements au titre de parts sociales dans les coopératives.

6. Remboursement d'emprunts.

7. Epargne :

- a) versements sur emprunts d'Etat mis en souscription publique ;
- b) achats d'obligations de l'emprunt d'Etat intérieur à lots ;
- c) accroissement du solde des dépôts dans les caisses d'épargne et à la banque d'Etat.

**TOTAL (1-7)**

B) *Dépenses pour achats de marchandises à la population et paiements de services de particuliers.*

1. Achat de marchandises sur le marché kolkhozien.

2. Achats divers à la population et paiement de services aux particuliers.

**TOTAL (1 + 2)**

Plus de départs de numéraire (déplacements matériels et articles d'argent).

**TOTAL des dépenses monétaires et de l'épargne.**

De ce qui précède on remarque que, par l'établissement de son plan de caisse, la banque d'Etat prévoit avec beaucoup de précision les quantités et les dates de ses encaissements et décaissements et définit ainsi sa situation de liquidités.

\* \* \*

### SECTION 3

## La sécurité

### § 1 — La sécurité dans l'économie capitaliste libérale<sup>1</sup>

#### A) Définition

*La sécurité pour la banque signifie qu'elle doit accorder ses crédits de telle façon que leur remboursement soit assuré dans un temps déterminé. La sécurité est donc conditionnée par deux conditions : la première condition est que le placement soit sûr ; la deuxième condition est que le remboursement soit à l'échéance fixe.*

M. Courcelle-Seneuil met la lumière sur ces deux conditions en disant :

« Lorsqu'il fait un placement, le banquier doit donc veiller à ce que ce placement soit sûr et réalisable à une époque déterminée. Il doit tenir compte des chances de remboursement exact avec autant de soin que de la sûreté des fonds prêtés, car il peut être ruiné par une restitution tardive aussi bien que par le défaut de restitution. »<sup>2</sup>

Mais, pratiquement, la sécurité n'a pas une valeur absolue car l'expérience a prouvé que le risque est inséparable du crédit et qu'il n'y a pas de crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour une étude complète et détaillée de ce sujet, voir l'ouvrage de M. Georges Petit-Dutaillis, *Le risque du crédit bancaire*, Editions scientifiques Riber, Paris, 1950.

<sup>2</sup> Courcelle Seneuil, *Les opérations de banque*, op. cit., p. 170.

<sup>3</sup> Jacques Ferronnière, *Les opérations de banque*, p. 164, Dalloz, Paris, 1958.

## B) Les risques du banquier

En accordant un crédit à un client, le banquier court deux risques : d'une part *celui de l'immobilisation* ou du remboursement tardif — et c'est le risque qui s'oppose à une des conditions nécessaires pour la sécurité du crédit : celle que le remboursement soit à l'échéance ; d'autre part, *celui du non-remboursement* ou de la perte —, et c'est le risque qui s'oppose à l'autre condition nécessaire de la sécurité du crédit : celle que le placement soit sûr. Le risque de non-remboursement est certainement plus dangereux que le risque de l'immobilisation, car celui-là expose la banque à perdre ses fonds et si les cas de non-remboursement se généralisent, la banque se trouve en défaillance définitive. Néanmoins, le risque de l'immobilisation est aussi très grave. Bien entendu, une immobilisation des fonds prêtés pour une durée plus longue que le terme prévu, pourrait mettre la banque non seulement en difficulté de trésorerie mais aussi en difficulté de liquidité, ce qui suscite la méfiance de ses déposants avec ses graves conséquences. En outre, tout remboursement tardif de crédit pourrait susciter la contraction de l'activité et la puissance de la banque et par conséquent sa rentabilité. Car pour que la banque puisse continuer à accorder des nouveaux crédits, il faut naturellement que les anciens crédits soient remboursés à l'échéance<sup>1</sup>.

## C) Les principes de la sécurité bancaire

Afin d'augmenter au maximum la sécurité des crédits, la banque doit réduire au minimum leurs risques. Elle y parvient essentiellement par la division des risques et par la sélection des débiteurs et accessoirement par l'utilisation des garanties.

### 1. La division des risques

La division des risques n'est que l'écho du proverbe connu : « Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. » Elle consiste à répartir le crédit sous des formes différentes à plusieurs débiteurs appartenant à des professions et des branches d'activité différentes, dans des régions différentes.

L'application de cette division évite à la banque de lier son sort à celui d'un débiteur, d'un crédit, d'une branche ou d'une région déter-

---

<sup>1</sup> Jacques Berthoud, *Le crédit, ses mécanismes et ses institutions*, op. cit., p. 105.

minée. En outre, par la division, les cas favorables et les cas défavorables se compensent et le résultat se rapproche d'une moyenne prévisible<sup>1</sup>. En un mot, la division des risques permet à la banque, grâce au jeu de la loi des grands nombres, de réduire dans une large mesure les risques des crédits.

## 2. La sélection des débiteurs

La sélection des débiteurs est le moyen le plus efficace pour permettre au banquier de limiter à la fois le risque d'immobilisation et le risque de perte de son crédit. Cette sélection est le résultat de l'étude approfondie de la situation des entreprises qui sollicitent le crédit de la banque. Par cette étude, le banquier peut juger de la valeur et de la solvabilité de l'entreprise, apprécier le montant et la modalité du crédit proportionné avec sa solvabilité, ainsi que les garanties à fournir, ce qui lui donne les indications nécessaires pour sélectionner les demandes des crédits les plus assurés.

### a) *L'étude des bilans et des autres documents comptables*

Le bilan et les autres documents comptables du dernier exercice et des exercices antérieurs sont les sources les plus importantes de cette étude<sup>2</sup>. Mais le banquier doit examiner la comptabilité et rectifier les bilans en s'efforçant de dégager les valeurs réelles des postes d'actif<sup>3</sup> et en recherchant les dettes non comptabilisées (comme par exemple : hypothèques, effets en cours, impôts, dettes bancaires, etc.)<sup>4</sup>. Il faut également que la banque demande à l'entreprise intéressée toutes les explications et tous les développements nécessaires pour éclairer les postes de bilan trop condensés<sup>5</sup>. Ainsi le banquier peut se faire une idée exacte sur le capital de l'entreprise, ses réserves, ses amortissements, le total des immobilisations, le fonds de roulements, les stocks, les débiteurs, le portefeuille-titres, etc.

La comparaison entre les postes de passif et les postes d'actif correspondants permet au banquier d'examiner la structure financière de l'en-

---

<sup>1</sup> Louis Baudin, *Le crédit*, p. 15, Paris, 1934.

<sup>2</sup> La banque demande une situation comptable récente, lorsque la date du dernier bilan est éloignée de celle de la demande du crédit, car la situation de l'entreprise aurait pu changer dans la durée qui a séparé les deux dates.

<sup>3</sup> Ça peut nécessiter des visites à l'entreprise et des études sur place.

<sup>4</sup> Eugène Smits, *Etude critique...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>5</sup> Jacques Berthoud, *Le crédit, ses mécanismes et ses institutions*, *op. cit.*, p. 78.

treprise. Mais c'est surtout l'analyse de la situation de la trésorerie, notamment la comparaison entre le passif à court terme et l'actif disponible et à court terme, qui retient l'attention de la banque commerciale qui envisage l'accord d'un crédit à court terme ; car la situation de trésorerie est l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses échéances à court terme<sup>1</sup>.

L'étude portant sur les bilans et les autres documents comptables de quelques exercices successifs a l'avantage de révéler l'évolution de la politique financière, industrielle et commerciale de l'entreprise et les résultats de sa gestion. La banque peut y utiliser la méthode des « ratios » pour apprécier le crédit raisonnable à accorder à l'entreprise<sup>2</sup>.

Naturellement, l'étude de la situation de l'entreprise sera plus ou moins poussée selon l'importance du crédit sollicité et selon la confiance qu'inspirent aux banques les entreprises qui en bénéficieront.

#### b) *Les renseignements des tiers*

L'étude du bilan et des autres documents comptables doit être complétée par les renseignements obtenus auprès des tiers : agences, fournisseurs, concurrents, clients, autres banquiers, ou auprès de l'administration fiscale, de la conservation des hypothèques et du tribunal de commerce, etc. La compétence du banquier est de savoir interpréter ces renseignements et y apporter les correctifs nécessaires suivant les sources où ils ont été puisés<sup>3</sup>. Les renseignements des tiers donnent ce que l'on appelle « les renseignements de moralité » et sont le reflet exact du crédit général dont jouit une entreprise. La banque saura ainsi si l'entreprise n'a pas de retard dans ses règlements, si elle bénéficie de l'estime de ses confrères, etc.<sup>4</sup>.

#### c) *Les qualités personnelles des bénéficiaires*

Pour l'appréciation du crédit d'une entreprise, la banque ne doit pas négliger d'apprécier les qualités morales et techniques de ses dirigeants.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir l'excellent chapitre sur la trésorerie de l'entreprise dans *le cours de l'économie commerciale* du prof. Frédéric Scheurer, Université de Neuchâtel, Section des sciences économiques et sociales.

<sup>2</sup> Pour l'étude des ratios, voir : *Les ratios outils de gestion*, étude de l'A.F.C.O.S., Les Editions d'organisation, Paris, 1962.

<sup>3</sup> Pierre Cauboue, *La conduite des banques*, op. cit., p. 53.

<sup>4</sup> Jacques Berthoud, *Le crédit, ses mécanismes et ses institutions*, op. cit. pp. 111-112.

Dans l'octroi du crédit, la connaissance de ces qualités personnelles joue un rôle primordial et aussi nécessaire que l'étude des dossiers<sup>1</sup>.

#### d) *Une vue de la situation générale*

Enfin, en étudiant la situation de l'entreprise, la banque tient compte de la situation générale et des perspectives dans la branche à laquelle l'entreprise appartient.

### 3. L'utilisation des garanties

La banque utilise également les garanties réelles et personnelles<sup>2</sup> pour augmenter la sécurité du crédit. Mais en matière de crédit à court terme, l'utilisation des garanties ne prend un caractère essentiel qu'avec les formés du crédit qui ne se conçoivent qu'avec une garantie faisant partie intégrale de l'opération (par exemple, les avances sur titres ou sur marchandises). Dans les autres formes de crédit à court terme, les garanties sont utilisées d'une façon supplémentaire mais tout de même très utile, car elles apportent un supplément de sécurité aux crédits accordés. Si le banquier n'envisage pas l'hypothèse de faire jouer les garanties, il accepte qu'un événement imprévisible puisse l'y conduire, ou il juge que le client, ayant accordé de telles garanties, prendra grand soin de la bonne fin de l'opération et du remboursement<sup>3</sup>.

Il convient de dire à propos de la sécurité, que la banque qui accorde le crédit ne se contente pas pour assurer le remboursement à l'échéance, de l'étude approfondie de la situation de l'entreprise et de l'objet du crédit. Il arrive fréquemment que la banque surveille l'emploi du crédit accordé pour bien s'assurer que les fonds qu'elle a prêtés à son client sont correctement affectés à l'objet prévu. Il est donc indispensable que des contacts étroits et continuels soient établis entre la banque et ses clients, tout au long de la durée des crédits. Les formes de ces contacts

<sup>1</sup> Jacques Ferronnière, *Les opérations de banque, op. cit.*, p. 177.

<sup>2</sup> L'assurance crédit est une garantie personnelle d'une nature particulière qui peut apporter aux banques une sécurité très appréciable. Sur l'utilisation des garanties, voir l'ouvrage de M. Jacques Ferronnière, *op. cit.*, pp. 178-212.

<sup>3</sup> Louis Lotte, *La trésorerie de l'entreprise*, p. 106, Les Editions d'organisation, Paris, 1964.

sont diverses ; mais elles prennent le caractère d'un véritable contrôle lorsque le crédit accordé est important. *Il arrive parfois que la banque demande et obtienne un siège au Conseil d'administration de l'entreprise, de façon à suivre au mieux l'emploi par celle-ci du crédit accordé*<sup>1</sup>.

## § 2 — La sécurité dans l'économie indicativement planifiée

### A) Le banquier conserve le sens du risque

Il est vrai que dans l'économie indicativement planifiée le banquier n'est plus comme autrefois, libre d'accepter ou de refuser une opération en se fondant sur les seules considérations de rentabilité, de liquidité et de sécurité. Désormais, avec l'application de la politique sélective de crédit, le banquier doit avoir en vue la destination économique du crédit. Il ne peut accorder son crédit que dans l'ordre d'intérêt général établi par les pouvoirs publics.

Cependant, cette intervention ne décharge pas le banquier de ses préoccupations professionnelles. Il conserve le sens du risque et de sa responsabilité dans l'appréciation de celui-ci. Son jugement personnel reste dominant. Il n'est pas obligé de consentir un crédit. On lit avec beaucoup d'intérêt :

« Mais l'intervention des pouvoirs publics, qui a essentiellement pour objet de faire prédominer l'intérêt général, laisse au banquier une très large initiative. Il est seul juge des risques de chaque opération et demeure libre de refuser des crédits lorsque le bénéficiaire éventuel ou la nature de l'opération ne lui inspirent pas une entière confiance. »<sup>2</sup>

### B) Les principes capitalistes de sécurité subsistent

On sait donc qu'en principe, le banquier doit conserver le sens du risque. Il demeure responsable de la sécurité de son crédit.

Pour parvenir à cette sécurité, la banque applique les mêmes principes capitalistes que nous avons développés tout à l'heure : la division des risques, la sélection des débiteurs et l'utilisation des garanties.

*Il arrive cependant que parfois, le banquier déroge à ces principes. Il arrive, dans certaines circonstances, que le banquier se trouve assuré*

---

<sup>1</sup> Frédéric Scheurer, *Cours de technique monétaire et bancaire*, professé à l'Université de Neuchâtel, Section des sciences économiques et sociales, 1965.

<sup>2</sup> Jacques Ferronnière, *Les opérations de banque*, op. cit., p. 158.

*contre le risque, même si le résultat de son application de ces principes est négatif. Il est clair que dans ce cas, l'aspect des risques se modifie et mérite une explication.*

### C) Facteur rendant possible la dérogation aux principes de sécurité

Tant que la profession bancaire est soumise aux règles et aux sanctions des autres professions commerciales, le banquier soucieux de la prospérité de son établissement demeure responsable de la sécurité de son crédit. Il refusera d'accorder à tel ou tel client de tel ou tel secteur des crédits économiquement utiles mais jugés inopportuns ou imprudents d'après les critères habituels d'une bonne gestion bancaire<sup>1</sup>.

Afin de donner la possibilité aux banques de déroger aux principes de sécurité et d'accorder de tels crédits, *l'autorité monétaire tend à décharger les banques partiellement ou entièrement des risques qu'elles se refusaient à assumer, par le moyen de garanties de l'Etat.* Dans ce domaine, la France nous fournit un exemple :

« L'art. 16, al. 2 de la loi du 5 juillet 1949 stipule : « La garantie de l'Etat peut être accordée en totalité ou en partie (...) aux banques et établissements financiers en vue du financement de fabrications destinées principalement à l'exportation. »<sup>2</sup>

Il est clair qu'avec une telle garantie, le sens du risque bancaire se modifie. Dès que l'Etat assume la responsabilité des risques du crédit<sup>3</sup>, le rôle du banquier dans la responsabilité de sécurité du crédit s'estompe et perd de son importance. En accordant ces crédits, le banquier ne se trouve pas obligé de respecter les principes de sécurité, car l'Etat assume les risques de l'opération<sup>4</sup>. Pour ces crédits (garantis par l'Etat), le ban-

---

<sup>1</sup> Philippe Aymard, *La banque et l'Etat*, op. cit., p. 20.

<sup>2</sup> Philippe Aymard, *L'interférence grandissante du crédit public et du crédit privé dans les nouvelles techniques bancaires*, op. cit., p. 472.

<sup>3</sup> La décharge totale ou partielle du risque peut être accompagnée ou non de la faculté totale ou partielle de mobilisation (décharge de liquidité). Pour des exemples de ces différents cas, voir l'article de Philippe Aymard de la note précédente.

<sup>4</sup> Il est raisonnable que le taux de crédit garanti par l'Etat soit préférentiel pour la clientèle. En effet, le taux (global) du crédit est établi à partir de deux éléments : la rémunération du capital et des services, et la prime de risque. Si l'Etat donne sa garantie, la prime de risque diminue ou disparaît et par conséquent le taux (global) de crédit doit diminuer en proportion de la diminution de la prime de risque.

quier n'est plus, selon l'expression de Jean Meynaud, qu'un rentier d'une espèce particulière<sup>1</sup>.

### § 3 — La sécurité dans l'économie impérativement planifiée

#### A) Une notion financière reste essentielle

La sécurité de crédit, ou son remboursement exact à l'échéance fixe, reste une notion très importante dans l'économie impérativement planifiée.

Puisque la planification assure l'équilibre financier de chaque entreprise<sup>2</sup>, le remboursement complet du crédit bancaire par celle-ci doit intervenir à l'échéance prévue par le plan. C'est là une notion élémentaire de planification financière. *Le remboursement à l'échéance fixée est un indice prouvant que le fonctionnement financier de l'entreprise débitrice est bon et qu'elle continue sa marche vers la réalisation des objectifs assignés à elle par le plan. Par contre, le non-remboursement à l'échéance prouve que l'entreprise débitrice traverse des difficultés financières et qu'il y a des erreurs de planification ou d'exécution du plan*<sup>3</sup>. Il est évident que si l'on ne remédie pas à la situation et si l'on ne corrige pas rapidement les erreurs, les déséquilibres dépasseront le cadre de l'entreprise débitrice et se reflèteront plus ou moins sur le mécanisme et le fonctionnement des autres entreprises qui ont des relations avec elle.

#### B) Deux principes essentiels pour réaliser la sécurité du crédit

Pour diminuer au minimum les risques de crédit et par suite augmenter au maximum leur sécurité, la banque capitaliste recourt à deux principes essentiels et un principe accessoire. Ces deux principes essentiels sont : *la division des risques et la sélection des débiteurs*. Le principe accessoire est *l'utilisation des garanties*.

Dans l'économie impérativement planifiée, on réalise le maximum de sécurité de crédit en appliquant deux principes fondamentaux qui sont :

- *La planification financière et du crédit.* (Voir ch. 6.)
- *Le contrôle bancaire des entreprises.* (Voir ch. 8.)

<sup>1</sup> Jean Meynaud, *Les banques face à la politique du crédit*, op. cit., p. 601.

<sup>2</sup> Si l'intérêt national exige le fonctionnement d'une entreprise déficitaire, celle-ci sera subventionnée par le budget de l'Etat.

<sup>3</sup> *Comparative Banking, Banking in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 92.

Si on fait une comparaison entre les principes qu'utilise la banque capitaliste pour réaliser la sécurité de crédit et ceux qu'utilise la banque d'Etat, on trouve que :

1. *Tout d'abord, le principe de division des risques qui est tellement important pour la banque capitaliste, n'a pas de valeur pratique dans un régime d'économie impérativement planifiée* reposant sur la socialisation des moyens de production, où le sort de chaque entreprise et les circonstances économiques sont bien définies d'avance. Toutefois, la division des risques est automatiquement appliquée dans l'économie impérativement planifiée comme conséquence de l'existence de la banque unique qui englobe toutes les opérations commerciales de crédit.

2. *Le principe de la planification financière et du crédit a, en ce qui concerne la sécurité de crédit, le même but que la sélection des débiteurs*, qui est un principe essentiel pour la banque capitaliste. Ce but est la connaissance à fond de la situation financière du client en vue de bien estimer le genre et la quantité raisonnable de crédit à lui accorder<sup>1</sup>.

3. *Le contrôle bancaire des entreprises est un principe essentiel qui augmente la sécurité du crédit dans l'économie impérativement planifiée*<sup>2</sup>. En fait la sécurité de crédit dépend en fin de compte de l'utilisation exacte par l'emprunteur des fonds prêtés.

La banque d'Etat assume une grande responsabilité et elle a beaucoup d'autorité pour contrôler l'exécution de plan par les entreprises. Ce contrôle est une arme préventive très efficace qui permet à la banque d'empêcher et de découvrir les erreurs avant qu'elles arrivent et de s'assurer que le crédit est utilisé conformément aux instructions de contrat et plan de crédit.

En effet, le contrôle bancaire est possible grâce à la propriété sociale des entreprises, l'éclairage des affaires et l'abondance des informations économiques dans l'économie socialiste. Mais en régime capitaliste, la

---

<sup>1</sup> On remarque que la confiance personnelle a une grande influence sur la décision du banquier capitaliste. Mais dans l'économie socialiste, la confiance personnelle n'a aucune importance. L'élément personnel disparaît ; seule la planification financière et du crédit définit les critères d'affectation des crédits.

<sup>2</sup> *Credit reform and foreign trade*, State bank of the U.S.S.R., Economic survey, p. 2, vol. V, N° 7, 1930.

banque ne peut pas exercer un pareil contrôle sur ses clients. L'indépendance et la propriété privée de l'entreprise, le principe de secret des affaires et le manque d'informations économiques sûres et détaillées l'en empêchent. Elle peut cependant exercer, plutôt qu'un contrôle, une surveillance plus ou moins active de l'emploi du crédit accordé.

4. *La banque capitaliste utilise les garanties pour augmenter la sécurité de son crédit.* D'une part, ces garanties incitent le client à prendre grand soin de la bonne fin d'opération, d'autre part, la banque peut les faire jouer en cas de nécessité absolue. Les garanties augmentent également la sécurité de crédit de la banque socialiste, mais d'une manière indirecte. Elles sont utilisées comme moyen de contrôle assurant que le crédit est accordé pour des valeurs réelles prévues au plan.

#### C) Responsabilité bilatérale entre la banque et l'organisme planificateur

Nous avons vu que la banque capitaliste assume seule la responsabilité de réaliser la sécurité du crédit.

C'est elle seule qui choisit son client, étudie sa situation financière et surveille l'opération jusqu'au remboursement complet du crédit. Dans l'économie impérativement planifiée, la banque d'Etat n'assume pas seule cette responsabilité.

L'application des principes de la planification financière et du crédit, et du contrôle bancaire des entreprises, pour réaliser la sécurité de crédit, impose une responsabilité bilatérale. *C'est l'organisme planificateur qui partage cette responsabilité avec la banque d'Etat.* La responsabilité de l'organisme planificateur vient du fait qu'il est le responsable de la planification financière et de la définition du rôle du crédit. Ce n'est pas la banque d'Etat qui choisit ses clients. C'est l'organisme planificateur qui les lui impose.

Il est vrai que le crédit est accordé selon le plan du crédit que la banque d'Etat élabore. Mais le plan du crédit est basé sur les données physiques et financières qui sont préparées par l'organisme planificateur.

Donc la responsabilité de la sécurité du crédit est répartie entre la banque et l'organisme planificateur.

*Deuxième partie*

**Les fonctions des banques commerciales  
dans l'économie planifiée**

## CHAPITRE VI

### **Les banques commerciales participent à l'élaboration du plan.**

#### Introduction

Il est évident que les banques commerciales sont à la fois intéressées et touchées par les disciplines des différents composants de la politique économique (surtout la politique monétaire, financière et du crédit) que la planification économique exige. C'est pourquoi ces banques sont invitées à participer et participent effectivement à l'élaboration des projets ou des plans relatifs au crédit et au financement. Cette participation est celle qui est visée dans le titre de ce chapitre qui est : « *Les banques commerciales participent à l'élaboration du plan.* »

Comme d'habitude, cette participation des banques commerciales est différente dans l'économie indicativement planifiée et dans l'économie impérativement planifiée. Dans la première économie, les banques commerciales participent à l'élaboration du plan d'une manière générale, c'est-à-dire en collaboration avec d'autres banques et organisations économiques et administratives, sans avoir une tâche spécifique pour elles. Cependant que dans l'économie impérativement planifiée, la banque d'Etat participe, en tant que banque commerciale unique, directement à l'élaboration du plan par sa planification du crédit.

Pour comprendre la situation dans chacune de ces économies, nous étudierons dans une première section la participation des banques commerciales françaises à l'élaboration du plan, comme un exemple qui nous montre cette participation dans une économie indicativement planifiée. Dans une deuxième section nous étudierons la planification du crédit à la Gosbank qui est sa participation, en qualité de banque commerciale

unique, à l'élaboration du plan<sup>1</sup>, comme un exemple qui nous montre cette participation dans l'économie impérativement planifiée ou de type soviétique, selon le sens choisi de l'économie impérativement planifiée dans cette thèse<sup>2</sup>.

## SECTION I

### La participation des banques commerciales françaises à l'élaboration du plan

Les banques commerciales (de dépôts) françaises n'ont pas une tâche spécifique dans l'élaboration du plan. Elles y participent d'une manière générale en collaboration avec les autres banques (surtout la banque de France) et avec d'autres organisations économiques et administratives. *Cette participation se manifeste par l'adhésion des représentants des banques commerciales, des représentants des autres banques et des représentants des diverses organisations économiques et administratives aux travaux de la commission de l'économie générale et du financement.*

Pendant l'élaboration du dernier plan français (V<sup>e</sup> plan), cette commission fut composée du commissaire général du plan, comme président, de 5 vice-présidents, de 61 membres, de 21 membres de droit, de 1 rapporteur et enfin de 7 rapporteurs<sup>3</sup>. Parmi les vice-présidents et les membres de la commission, qui sont désignés individuellement par décret du premier ministre, les représentants du système bancaire étaient 7 des banques commerciales (5 représentants des banques commerciales privées et 2 des banques commerciales nationalisées), 10 représentants des autres banques (parmi lesquels les deux sous-gouverneurs de la banque de France) et enfin le délégué général de l'association professionnelle des banques. Le directeur général des études et du crédit à la banque de France et le secrétaire général du Conseil national du crédit sont des

---

<sup>1</sup> Nous n'étudions pas la planification de la Caisse à la Gosbank car nous la considérons comme une des fonctions que la banque d'Etat exerce en qualité de banque d'émission et non en qualité de banque commerciale. Toutefois, le lecteur peut voir notre brève explication du plan de la caisse de la Gosbank, dans le 5<sup>e</sup> chapitre, section 2, où nous avons parlé du problème de la liquidité.

<sup>2</sup> Voir l'introduction de la thèse.

<sup>3</sup> Voir les détails dans : *Rapport général de la commission de l'économie générale et du financement*, V<sup>e</sup> plan 1966-1970, t. I, pp. 1-3, Publications du Commissariat général du plan.

membres de droit. La commission de l'économie générale et du financement a démultiplié ses travaux en six groupes spécialisés<sup>1</sup> :

- Groupe « *Epargne et financement* ».
- Groupe « *Fiscalité* ».
- Groupe « *Equipements collectifs et finances locales* ».
- Groupe « *Echanges extérieurs* ».
- Groupe « *Statistiques* ».
- Groupe de l'« *Equilibre* ».

Les représentants du système bancaire, y compris bien entendu les représentants des banques commerciales, participent vivement aux travaux de ces groupes, notamment ceux d'« *Epargne et financement* », de « *Statistiques* » et de l'« *Equilibre* ». Les positions et les expériences des banquiers dans le milieu des affaires et de la pratique économique leur permettant de bien illustrer leurs vues et d'influencer les études et les conclusions des différents groupes<sup>2</sup>.

La commission de l'économie générale et du financement publie un rapport général de ses conclusions. Le rapport général de la commission concernant le V<sup>e</sup> plan est divisé en deux tomes. Le premier tome comprend cinq parties :

*Première partie* : Les données de la croissance dans l'équilibre.

*Deuxième partie* : L'épargne et le financement du V<sup>e</sup> plan. Cette partie consacre un paragraphe spécial à l'adaptation de l'appareil bancaire au cours du V<sup>e</sup> plan. Les aspects de l'activité bancaire qui ont plus spécialement retenu l'attention de ce paragraphe sont :

— *L'équilibre des ressources et des emplois*, ainsi que les conditions d'exploitation ;

— *Les techniques de crédit* dans le domaine des opérations à court terme ;

— *Le développement du crédit à moyen terme* des banques commerciales<sup>3</sup>.

*Troisième partie* : Les échanges extérieurs au cours du V<sup>e</sup> plan.

*Quatrième partie* : La fiscalité, l'investissement et la compétitivité de l'économie française.

*Cinquième partie* : Pour une stratégie de l'expansion équilibrée.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2</sup> P. Fradault, *France's plan and the part of banking system in its drafting and execution*, p. 361, Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly review, Rome, déc. 1965.

<sup>3</sup> Nous aurons l'occasion d'étudier ce sujet dans le 7<sup>e</sup> chapitre, section 1.

Le deuxième tome du rapport contient 28 annexes ; un grand nombre d'entre elles sont des études séparées des groupes de la commission. *Plusieurs annexes sont consacrées à l'activité bancaire et surtout au rôle des banques et des organismes spécialisés dans le financement du V<sup>e</sup> plan.*

## SECTION 2

### La planification du crédit à la Gosbank

#### § 1 — La planification du crédit commence par les entreprises

##### A) Chaque entreprise doit présenter un projet de ses besoins de crédit à la banque

En effet, la planification du crédit commence par les entreprises et non par la banque. Avant que celle-ci puisse établir le plan général de crédit à court terme, il est nécessaire de déterminer les perspectives des besoins de crédits de toute entreprise à laquelle le crédit sera accordé<sup>1</sup>. Aussi chaque entreprise qui a un compte à la Gosbank est obligée de lui soumettre une estimation de tous ses besoins de crédit bancaire et de tous les mouvements débiteurs et créditeurs prévus dans son compte à la banque pendant le prochain trimestre de l'année<sup>2</sup>. Ces estimations qui font en effet les projets des plans de crédit des entreprises sont les bases sur lesquelles les unités de la Gosbank fondent leur plan de crédit et qui forment à la fin le plan général de crédit à court terme de la Gosbank et du pays entier.

Il est important de souligner que l'établissement du plan général du crédit par cette méthode, c'est-à-dire en se fondant sur les plans de crédit des entreprises elles-mêmes, garantit que :

— le plan général du crédit prenne en considération le développement des entreprises des diverses branches de l'économie prévu dans le plan national<sup>3</sup> ;

— le volume de crédit à court terme dans une période soit égal aux besoins quantitatifs de crédit à court terme et de liquidité des entre-

<sup>1</sup> L. E. Hubbard, *Soviet money and finance*, p. 47, Mac-Millan and Co., London, 1936.

<sup>2</sup> A. Arnold, *Banks, credit, and money in Soviet Russia*, op. cit., p. 392.

<sup>3</sup> V. A. Vorobyev, *The planning of money circulation and credit in the U.S.S.R.*, p. 115, Banking in the U.S.S.R., 15th international banking summer School, Moscow, 1962.

*prises qui dépassent leurs propres fonds de roulement dans la même période.*

## B) Le plan financier de l'entreprise définit ses besoins de crédits

L'entreprise arrive à définir ses besoins de crédits et peut ensuite établir son plan de crédit pour le prochain trimestre grâce à son plan financier dont les besoins de crédits de l'entreprise constituent une partie importante. Le plan financier de l'entreprise (qu'on appelle encore la balance de recettes et de dépenses de l'entreprise) prend la forme d'un budget annuel des dépenses et des recettes, subdivisées en quatre trimestres. Ce budget des recettes et des dépenses est en fait la traduction en termes monétaires des éléments quantitatifs et qualitatifs du plan de production de l'entreprise<sup>1</sup>. Les recettes du plan financier sont calculées d'après le chiffre d'affaire prévu et les prix planifiés de produits. Ses dépenses sont calculées d'après le plan des différents achats, les prix planifiés pour les différentes matières et le plan des salaires<sup>2</sup>.

Normalement, le plan financier de l'entreprise comporte cinq parties principales :

« La première est le plan de la rentabilité de l'entreprise. En d'autres termes, c'est un plan du compte des pertes et bénéfices. A la base du chiffre d'affaires (basé à son tour sur les prix de vente et les quantités de marchandises) et du prix de revient, on planifie la plus-value et, en déduisant à la fin l'impôt sur le chiffre d'affaires, on calcule le bénéfice planifié. La deuxième partie (...) détermine la répartition des bénéfices, ou, si l'entreprise est déficitaire, la résorption du déficit avec les subventions budgétaires. La troisième partie est une synthèse du plan du financement des investissements contenant d'une part les dépenses d'investissement et de réparations capitales et, d'autre part, les recettes de l'entreprise affectées au financement d'investissements, à savoir : les subventions budgétaires, les crédits bancaires et les moyens propres de l'entreprise. La quatrième partie détermine le montant d'augmentation des valeurs de roulement (du capital circulant) nécessaire pour réaliser le plan économique et les recettes affectées à couvrir l'augmentation (les moyens propres, les crédits bancaires, les subventions du budget d'Etat). Enfin, la dernière partie (...) est un tableau synthétique des quatre parties précédentes démontrant l'ensemble des décomptes de l'entreprise avec le budget d'Etat. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> *Soviet financial system*, pp. 147-148, progress publishers, Moscow, 1966.

<sup>2</sup> Joseph Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, p. 20, Harvard University Press, 1954.

<sup>3</sup> Léon Kurowski, *Les finances dans les Etats socialistes*, op. cit., p. 29.

Bref, le plan financier de l'entreprise ou ses recettes et dépenses montre dans la partie des recettes, entre autres, les sources qui fournissent l'entreprise par les fonds de roulement nécessaires y compris les avances (c'est-à-dire les besoins de crédits) de la Gosbank. Dans la partie des dépenses, le plan financier montre les utilisations des ressources qui peuvent prendre différentes formes comme : stocks des différentes matières, produits en cours de production, produits finis, dépôts à la banque, etc. <sup>1</sup>.

## § 2 — L'appareil de la planification du crédit dans la Gosbank

### A) Dans le siège central

Dans le siège central de la Gosbank à Moscou, il y a un certain nombre de départements correspondant aux diverses branches de l'économie nationale, comme par exemple l'industrie lourde et l'industrie légère. Chacun de ces départements est organisé en quelques sections dont une section spéciale de planification qui élabore un plan de crédit pour la branche de l'économie dont son département est responsable. Tous les plans de crédits de tous ces départements sont transmis à un département spécial, le département de planification économique qui se trouve au siège central. Ce département regroupe tous les plans de crédit qu'il reçoit, les coordonne et adresse les directives qui en résultent aux succursales de la banque à travers le pays <sup>2</sup>.

### B) Dans les succursales

La Gosbank a les catégories de succursales suivantes <sup>3</sup> :

1. *Les bureaux interrégionaux* qui dépendent directement du siège social et qui se trouvent le plus souvent dans les principales villes des Républiques fédérées.

2. *Les bureaux républicains et les bureaux régionaux* qui sont subordonnés aux bureaux interrégionaux.

---

<sup>1</sup> B. M. Rickman, *Soviet management*, p. 74, Prentice-Hall inc., Englewood Cliffs, N.J., 1965.

<sup>2</sup> Roger Cheyrouze, *Le crédit en U.R.S.S.*, p. 5, Les Cahiers de l'économie soviétique, N° 5, Paris, 1946.

<sup>3</sup> Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, *op. cit.*, p. 133.

3. *Les succursales de district*, subordonnées aux bureaux républicains ou régionaux. Les succursales de district constituent l'élément de base du réseau des succursales de la Gosbank.

4. *Les agences*.

5. *Des agences affiliées* qui sont adjointes à certains trusts ou à des entreprises importantes.

Le plan du crédit à court terme de l'économie nationale est fait sur la base des plans territoriaux. Les succursales de la Gosbank participent activement à l'établissement de ces plans. Les bureaux interrégionaux, les bureaux républicains et les bureaux régionaux ont des départements de planification organisés de la même façon que le département de planification économique au siège central. Dans les succursales de district se trouve une section de crédit qui est responsable de la préparation du plan de crédit de la succursale. Dans les agences et les agences affiliées, la planification et la préparation des plans de leurs crédits sont effectuées par leurs fonctionnaires, qui s'occupent généralement des différentes fonctions de l'agence, sans avoir une spécialisation que la petite dimension de l'agence ne justifie pas <sup>1</sup>.

Les agences envoient leurs projets des plans de crédit aux succursales ; ces dernières envoient à leur tour les projets de leurs plans de crédit aux bureaux républicains ou aux bureaux régionaux suivant les attributions de chaque bureau. Les bureaux républicains et les bureaux régionaux envoient leurs plans de crédit aux bureaux interrégionaux, auxquels ils sont subordonnés. Chaque bureau interrégional élabore un plan de crédit pour son territoire. Tous les bureaux interrégionaux envoient leurs plans au siège central qui prépare ensuite le plan de crédit de la Gosbank pour toute l'économie nationale <sup>2</sup>.

### § 3 — La technique de la planification du crédit à la Gosbank

A) Le trimestre est la période opérationnelle du plan de crédit à court terme

Bien que la Gosbank prépare un plan annuel de son crédit à court terme, ce plan n'est qu'une estimation globale du volume de crédit prévu pour chaque branche de l'activité économique, sans détermination des besoins de crédit de chaque entreprise. Le plan opérationnel du crédit

<sup>1</sup> A. Arnold, *Banks, credit and money in Soviet Russia*, op. cit., p. 391.

<sup>2</sup> V. A. Vorobyev, *The planning of money circulation and credit in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 113.

à court terme<sup>1</sup> de la Gosbank est essentiellement un plan trimestriel. Il est établi au début du trimestre pendant lequel il doit être exécuté.

### B) L'étude et l'analyse des besoins de crédit des entreprises

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, l'élaboration du plan de crédit commence par les entreprises elles-mêmes. Chaque entreprise a l'obligation de fournir à sa banque<sup>2</sup>, qu'elle soit une agence, une succursale ou un bureau, une estimation de ses besoins de crédit bancaire et de tous les mouvements débiteurs et créditeurs prévus dans le compte de l'entreprise à sa banque pour le prochain trimestre de l'année. Lorsque la banque reçoit les estimations des besoins de crédit des entreprises clientes, elle les étudie et les analyse soigneusement, en se basant sur les plans financiers et de production des clients, dont elle possède des exemplaires et aussi sur les directives générales du plan économique national. *Les buts de cette étude et de cette analyse sont de s'assurer : que le plan de l'entreprise permet et assure le remboursement de crédit à l'échéance ; que l'entreprise a vraiment besoin des crédits demandés pour le prochain trimestre ; que l'entreprise n'a demandé que le crédit nécessaire pour les achats ou les paiements des différentes matières et éléments de la production prévus dans ses plans ; et enfin que les avances seront gagées sur des valeurs réelles et qu'elles sont conformes aux normes usuelles de crédit bancaire.*

---

<sup>1</sup> Nous parlons ici seulement du plan de crédit à court terme de la Gosbank ; cependant, depuis 1959, la Gosbank assume la responsabilité de l'octroi de crédit à moyen et long terme (long terme dans la terminologie soviétique) notamment pour l'activité agricole et rurale. Aussi, dès 1960, la Gosbank élabore un plan séparé de crédit à moyen et long terme dont les fermes collectives sont les principales bénéficiaires (90 % en 1960). La fusion entre le plan de crédit à court terme et le plan de crédit à moyen et long terme n'est pas possible car le plan de crédit à court terme est un plan trimestriel tandis que le plan de crédit à moyen et long terme est présenté sous forme de flux annuels exprimés en chiffres bruts.

Le plan de crédit à moyen et long terme est une balance des ressources et de leur emploi. Ces ressources comprennent : des remboursements des avances précédentes, des fonds spéciaux à moyen et long terme, des fonds de budget fédéral, des fonds de budgets de Républiques et des fonds non-distribués des fermes collectives qui sont déposés à la Gosbank. Comme le plan de crédit à court terme, le plan de crédit à moyen et long terme consiste en divisions territoriales. Les bureaux de la Gosbank jouent un rôle important dans l'élaboration du plan de crédit à moyen et long terme. Après que chaque bureau interrégional ait élaboré le plan de crédit à moyen et long terme pour la République fédérée (conjointement avec son gouvernement), le bureau l'envoie au siège central de la Gosbank qui prépare le plan de crédit à moyen et long terme pour toute la banque et le soumet à l'approbation du gouvernement de l'U.R.S.S. (voir *idem.*).

<sup>2</sup> En Union soviétique, l'entreprise a une seule banque, qui effectue avec elle la totalité de ses opérations : voir les détails de cette discipline financière dans le dernier chapitre de cette thèse, pp. 168-170.

### C) La formation des plans de crédit aux unités bancsires et leur montée au siège central

Après l'étude et l'analyse bancaire des estimations des besoins des crédits des entreprises clientes, qui aboutissent aux diverses modifications et aux ajustements nécessaires, la banque les groupe et les coordonne et élabore ainsi son plan de crédit à court terme qu'elle envoie ensuite à l'unité bancaire hiérarchiquement supérieure à elle.

Chaque unité bancaire supérieure vérifie puis coordonne les différents plans de crédit reçus des unités subordonnées à elle et les joint au plan de crédit qu'elle a préparé pour ses propres clients. De cette façon, l'unité supérieure obtient le plan de crédit de son activité pour le prochain trimestre. Ainsi, à la fin, les plans territoriaux de crédit à court terme montent hiérarchiquement et se rassemblent au département de la planification économique, au siège central de la Gosbank qui les vérifie, les coordonne et en fait un plan de crédit à court terme pour tout le pays.

### D) La figure finale du plan de crédit

Le plan de crédit que le département de planification économique fait sur la base des plans territoriaux reçus des bureaux interrégionaux n'est pas la figure finale du plan de crédit de la Gosbank. En effet, pendant que les unités de la Gosbank sont occupées à la préparation de leurs propres plans de crédit, le siège central prépare un plan préliminaire du crédit de toute la banque, basé sur des renseignements et des informations obtenus des trusts, des glavkis, des ministères et des différentes analyses des résultats de l'exécution du plan dans tous les domaines. En outre, le siège central reçoit des différents ministères leurs estimations des besoins de crédit. L'ensemble de ces dernières permet de faire une estimation globale des besoins de crédit de l'économie nationale. *La figure finale du plan de crédit de la Gosbank est le résultat de la comparaison du plan de crédit préparé sur la base des plans de crédit reçus des bureaux interrégionaux, avec le plan préliminaire et les estimations des ministères. Cette comparaison conduit la banque à donner au plan les derniers ajustements et corrections nécessaires.*

### E) La descente du plan, des instructions et des limites de l'exécution du plan

Après l'approbation du gouvernement soviétique, le siège central de la Gosbank envoie à tout bureau interrégional son plan territorial, avec

les instructions et les limites relatives à son exécution. Chaque bureau interrégional envoie à son tour à chaque unité subordonnée à lui son plan de crédit avec les instructions et les limites de son exécution.

Ainsi, au bas de la hiérarchie, chaque unité de la banque reçoit son plan de crédit avec les instructions et limites de son exécution pour le prochain trimestre de l'année.

#### F) Le contenu du plan de crédit

Le plan de crédit à court terme prend la forme d'une balance en deux parties : une pour les ressources et l'autre pour l'affectation — c'est-à-dire l'emploi — de ces ressources. La Gosbank n'a jamais publié un modèle détaillé et complet de son plan de crédit. On ne connaît que la structure de ce plan. Cette structure ne montre que les rubriques globales à l'échelon national sans aucune allusion aux subdivisions correspondant aux circonscriptions territoriales. Voici la dernière structure connue de ce plan :

#### Plan de crédit à court terme de la Gosbank<sup>1</sup> pour le ...e trimestre 19...

| <i>Ressources</i>  | <i>Affectation des ressources</i>            |
|--|--|
| 1. Capitaux permanents et réserves.  | 1. Avances prévues par le plan.              |
| 2. Fonds spéciaux.   | 2. Avances sur titres de règlement.          |
| 3. Comptes courants.   | 3. Avances pour besoins exceptionnels.       |
| 4. Compte des budgets.   | 4. Avances non remboursées à l'échéance.     |
| 5. Comptes de règlements et titres de règlement en cours d'acheminement.     | 5. Réserve à la disposition de la direction. |
| 6. Comptes des établissements de crédit.                                     |  |
| 7. Ressources diverses.  |  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>TOTAL</b>                                 |
| Masse monétaire en circulation (billets de la Gosbank et billets du Trésor). | Eléments divers d'actif.                     |
| <b>SOLDE</b>   | <b>SOLDE</b>                                 |

<sup>1</sup> Ce tableau est traduit du russe dans : *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, op. cit., p. 385.

On ne peut pas juger par ce tableau de l'importance des différents éléments qui le composent, soit dans la partie des ressources, soit dans la partie des emplois, car il ne contient pas de données chiffrées.

Mais quant aux ressources, il est connu que l'excédent budgétaire (qui y participe pour une part importante), renforce les possibilités de la Gosbank d'effectuer des opérations actives<sup>1</sup>.

Les soldes des comptes des règlements et des comptes courants des différentes entreprises et organisations économiques et financières de l'Etat constituent également une source très importante dans les ressources de la Gosbank. En effet, toutes les entreprises et organisations économiques et financières de l'Etat sont engagés à déposer immédiatement leurs fonds disponibles dans leurs comptes à la Gosbank. Elles ne peuvent garder que les fonds nécessaires pour les paiements des petits frais. Par cet engagement disciplinaire, la Gosbank accumule la presque totalité des ressources libres des entreprises et organisations économiques et financières de l'Etat et les affecte d'une manière planifiée, grâce à sa planification du crédit, aux emplois pour le développement de l'économie, conformément au plan économique national. Les fonds de budget et les soldes des comptes de règlements et des autres comptes sont les éléments qui constituent la masse principale dans les ressources de la Gosbank<sup>2</sup>.

*Avant de terminer notre commentaire des ressources, nous signalerons que, dans le tableau, le volume de la masse monétaire en circulation, qui est planifiée au moyen du plan de la caisse de la Gosbank conformément aux besoins de la circulation, constitue le facteur final pour égaliser le plan de crédit<sup>3</sup>.*

Quant à l'affectation des ressources, la Gosbank a publié irrégulièrement des données chiffrées qui peuvent nous montrer l'importance des différents emplois de ces ressources.

---

<sup>1</sup> M. I. Bogolépov, *Les finances de l'Union soviétique*, p. 41, La Revue économique internationale, juillet 1937.

<sup>2</sup> M. M. Ussoskin, *Short term credit in the U.S.S.R.*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>3</sup> Du point de vue du plan de crédit, le plan de la caisse qui montre les paiements en monnaie légale de et pour la Gosbank (voir la structure du plan de la caisse dans le tableau de p. 76, ch. V) est un appendice expliquant la rubrique : « Masse monétaire en circulation » du plan de crédit. Cela explique la relation étroite entre le plan de crédit et le plan de la caisse de la Gosbank et l'importance de la coordination entre eux, car le volume de la masse monétaire en circulation doit coïncider dans le plan de crédit et le plan de la caisse (voir : V. A. Vorobyev, *The planning of money circulation and credit in the U.S.S.R.*, *op. cit.*, p. 130).

Voici deux tableaux des emplois de crédit de la Gosbank pour l'année 1961. Le premier tableau représente les emplois par catégories d'emprunteurs. Le deuxième tableau représente les emplois par activités et opérations :

I

**Les emplois de crédit à court terme  
par catégories d'emprunteurs <sup>1</sup>**

(en milliards de roubles de 1961)

|   |     |             |
|---|-----|-------------|
| Industrie :   |     | 17,1        |
| dont : Industrie lourde :   | 6,4 |             |
| Agriculture :   |     | 7,1         |
| dont : Fermes d'Etat :  | 2,3 |             |
| Kolkhoz :   | 0,7 |             |
| Achats de produits agricoles par les organismes de collectes d'Etat : | 2,9 |             |
| Transports et communications :  |     | 0,5         |
| Commerce :  |     | 15,3        |
| dont : Secteur d'Etat :   | 6,2 |             |
| Secteur coopératif :  | 7,7 |             |
| Divers :  |     | 1,2         |
| <b>TOTAL</b>  |     | <b>41,2</b> |

II

**Les emplois de crédit à court terme  
par activités et opérations <sup>2</sup>**

(en milliards de roubles de 1961)

|  |     |      |
|--|-----|------|
| Prêts garantis par des valeurs matérielles :                       |     | 30,2 |
| Matières premières et matières consommables (approvisionnements) : | 5,0 |      |
| Produits agricoles :   | 6,8 |      |
| Bois de construction :   | 0,5 |      |

<sup>1</sup> Ce tableau est cité de G. Garvy, *Rôle de la banque d'Etat dans la planification soviétique*, op. cit., p. 84.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 85.

|   |       |      |
|---|-------|------|
| Produits finis en usine :   | 2,2   |      |
| Stocks détenus par les organismes de ramassage et de commerce de gros : | 1,6   |      |
| Marchandises dans les circuits commerciaux :                            | 13,5  |      |
| Prêts destinés à couvrir des besoins temporaires :                      | 0,5   |      |
| Autres opérations :   |       | 11,1 |
| Couverture de besoins saisonniers :                                     | 0,6   |      |
| Financement des nouvelles techniques et de la mécanisation :            | 0,4   |      |
| Accroissement de la production des biens de consommation :              | 0,3   |      |
| Financement des découvertes de comptes de clearing :                    | 1,0   |      |
| Marchandises en cours de transport :                                    | 6,7   |      |
| Renforcement temporaire du fonds de roulement :                         | 0,3   |      |
| Divers (y compris le paiement des salaires) :                           | 1,8   |      |
|   | <hr/> |      |
| TOTAL <sup>1</sup>  | 41,2  | 41,3 |

#### § 4 — Le crédit non planifié

En principe, l'entreprise ne peut procurer que le crédit planifié ou déterminé dans son plan de crédit. Toutefois, pendant le processus de la production des besoins imprévus de crédits, auxquels aucune allusion n'est faite dans les plans de crédit des entreprises (autrement dit des crédits non planifiés) se manifestent. *Ces besoins imprévus ou non planifiés de crédits ont incité la Gosbank à donner une certaine souplesse à son plan de crédit, en constituant une provision de ses ressources, destinées à l'octroi de crédit non planifié aux entreprises pour les aider à faire face à leurs besoins imprévus de crédit* <sup>2</sup>.

L'entreprise peut ainsi se procurer exceptionnellement, en dehors de son plan de crédit, certains crédits non planifiés, pour satisfaire aux besoins imprévus qui ne peuvent apparaître dans son plan financier.

<sup>1</sup> Le total général ne correspond pas aux totaux partiels, car ceux-ci ont été arrondis.

<sup>2</sup> On peut voir cette provision dans le tableau de la page 100 qui représente le plan de crédit à court terme de la Gosbank, dans la partie réservée à l'affectation des ressources, ligne 3 du sous-titre : Avances pour besoins exceptionnels.

La somme totale de la provision de crédit non planifiée est estimée d'une manière globale sur la base des indices et des objectifs du plan économique national<sup>1</sup>. Cette somme est partagée entre les bureaux et les succursales de la Gosbank : chacun d'entre eux a une limite qu'il ne doit pas dépasser. Il n'y a pas de divisions ou de limites par entreprise. Dans le cadre général de sa limite (ou provision) chaque unité bancaire répond selon son propre choix et sa responsabilité aux besoins imprévus de crédit des entreprises clientes. En général l'octroi de crédit non planifié a lieu dans les cas suivants<sup>2</sup> :

A) Lorsque les difficultés de transports ou les défauts des acheteurs à honorer les factures prolongent la durée de crédit planifié pour les valeurs en transit et que, par conséquent, l'entreprise expéditrice se trouve obligée de demander un crédit hors plan ou non planifié.

B) Lorsque le processus de la production est interrompu à cause du manque de matière première ou d'autres éléments de production. Le crédit non planifié accordé dans ces cas est généralement d'une très courte durée (environ 10 jours) et ne dépasse pas un mois.

C) En outre, le crédit non planifié peut être accordé à l'occasion d'une modification du plan de l'entreprise ou lorsque celle-ci dépasse les objectifs de plan de production et commence une étape de sur-exécution du plan. Le plan financier de l'entreprise ne contient évidemment aucune provision pour financer une telle modification ou sur-exécution imprévue. L'entreprise a donc besoin d'un supplément de crédit.

Etant donné que la banque est la seule source de crédits pour les entreprises<sup>3</sup>, le crédit bancaire assume la responsabilité d'accorder des suppléments de crédit aux entreprises dans le cas des nécessités indiquées tout à l'heure. Le crédit non planifié accordé dans ces conditions est un crédit à court terme normal pour une période maximale d'une année.

---

<sup>1</sup> R. W. Davies, *Short term credit in the U.S.S.R. : some post-war problems*, p. 29, Soviet Studies, volume V, 1953-1954.

<sup>2</sup> Voir :

a) A. Arnold, *Banks, credit and money in soviet Russia*, op. cit., p. 379.

b) M. Dobb, *Soviet economic development since 1917*, p. 359, Routledge & Kegan Paul LTD, London, 1948.

<sup>3</sup> En U.R.S.S., le crédit entre entreprises, ou crédit commercial, est interdit. La banque est la seule source de crédit pour les entreprises. Voir *infra*, ch. VIII, pp. 166-168.

## CHAPITRE VII

### Les banques commerciales participent à l'exécution du plan

#### SECTION 1

#### Le crédit moyen nécessaire à l'exécution du plan

#### § 1 — Les deux raisons principales de la nécessité du crédit dans l'économie planifiée<sup>1</sup>

Dans l'économie planifiée le crédit est nécessaire pour deux raisons principales :

##### A) Le crédit assure la continuité et la régularité de la production

Pendant le processus de la production, chaque entreprise a besoin de ressources financières pour pouvoir obtenir les différents éléments de la production, comme les matières premières et auxiliaires, l'énergie, la main-d'œuvre, etc. Même après la production, l'entreprise, qui doit assurer la

---

<sup>1</sup> Les éléments de ce paragraphe sont groupés des différentes références notamment :

a) G. Moulton Harold, *Financial organisation and the economic system*, pp. 103-105, Mc Graw Hill book company, New York and London, 1938.

b) L. Petit et R. de Veyrac, *Le crédit et l'organisation bancaire*, op. cit., pp. 11-13.

c) Fernand Baudhuin, *Crédit et banque*, op. cit., pp. 14-17.

d) L. Reboud, *Précis d'économie politique*, p. 384, Librairie Dalloz, Paris, 1949.

e) Kiril Lazarov, *Crédit et banques en République populaire de Bulgarie*, p. 11, Sofia, 1962.

f) Les chapitres suivants de l'ouvrage : *Banking in U.S.S.R.*, 15th international banking summer School, Moscow, 1962 :

— *Short term credit in the U.S.S.R.*, par M. M. Ussoskin, op. cit., pp. 64-66.

— *The planning of money circulation and credit in the U.S.S.R.*, par V. A. Vorobyev, op. cit., pp. 110-111.

g) Zakaria Nasr, *Monnaie et crédit dans le capitalisme et dans le socialisme*, pp. 58-60, Edition Al Madany, Le Caire, 1965 (en arabe).

h) G. Garvy, *Banking and Credit in the Framework of new economic politics in Eastern Europe*, Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, Rome, septembre 1966.

continuité et la régularité de son activité, assume ces différentes dépenses jusqu'à la vente de la production et l'encaissement de la recette de cette vente. Cette recette comprend, normalement en plus du coût de revient, le profit de l'entreprise. Il arrive parfois que des entreprises n'ont pas de fonds suffisants pour faire face à toutes leurs dépenses pendant la période qui sépare le commencement de la production et l'encaissement des recettes de la vente. *Le crédit est la seule ressource à disposition de ces entreprises pour obtenir les fonds complémentaires dont elles ont besoin pour continuer leurs activités.*

Il arrive encore que des entreprises estiment qu'elles ont besoin de fonds de roulement supplémentaires pour une période relativement courte, afin de faire face aux besoins saisonniers ou temporaires. Bien entendu, il n'est pas du tout économique d'affecter une partie des ressources propres, pour faire face à ces besoins saisonniers ou temporaires, car dans ce cas, cette partie des ressources propres sera stérilisée ou inutilisée toute l'année sauf durant une saison ou une période temporaire. *Du point de vue économique, le crédit est le meilleur moyen de fournir aux entreprises les fonds supplémentaires nécessaires pour leurs besoins saisonniers ou temporaires.*

Ainsi, grâce au crédit les entreprises assurent la continuité et la régularité de leurs productions.

#### B) Le crédit rend les fonds inutilisés fructueux et plus puissants au service du plan

Au cours du processus de la production, dans le même temps où des entreprises ont besoin des fonds de roulement supplémentaires dépassant leurs fonds propres, pour continuer leurs activités régulièrement, on trouve d'autres entreprises disposant de ressources financières temporairement inutilisées. En accumulant ces dernières ressources, puis en les accordant, sous forme de crédit, aux entreprises qui en ont besoin, on obtient une utilisation fructueuse de ces ressources inutilisées. Par ailleurs, l'accumulation des ressources inutilisées permet de réunir des fonds disséminés et impuissants et former ainsi de gros fonds plus puissants, qui peuvent répondre, sous forme de crédit, aux exigences et aux besoins financiers considérables des grosses entreprises qui caractérisent l'économie moderne.

Dans l'économie planifiée, lorsque la politique du crédit garantit que celui-ci sera distribué conformément au plan et pour réaliser ses objectifs (voir ch. 3), le crédit qui rend les fonds inutilisés fructueux et plus

puissants ne les met pas simplement au service de l'économie, mais plus précisément au service du plan économique, pour participer à son exécution<sup>1</sup>.

En effet ces deux raisons sont les deux raisons principales de la nécessité du crédit dans toute économie moderne, capitaliste ou socialiste, planifiée ou non planifiée<sup>2</sup>, tant que la monnaie est maintenue, ceci parce que la nécessité du crédit découle de la nature et du mécanisme de la production. Ce n'est pas la nature du régime économique qui crée la nécessité du crédit. M. Chyrouze exprime bien cette idée en disant :

« Certains s'étonnent parfois qu'une économie collectiviste fasse appel au crédit, c'est-à-dire reconnaisse l'existence de capitaux. Il n'y a pourtant là aucune contradiction. Economie collectiviste comme économie capitaliste ont besoin, non seulement de main-d'œuvre et de matières premières, mais de capital. Il leur faut évidemment du capital « technique », c'est-à-dire des moyens de production, mais aussi du « capital argent ». Quelle que soit l'organisation économique, les méthodes du machinisme moderne exigent un délai parfois de longue durée, pour la fabrication des instruments de production, comme d'ailleurs pour la plupart des fabrications. Socialisées ou non, les entreprises doivent disposer, sans attendre la vente des produits, des éléments nécessaires à leur création. »<sup>3</sup>

## § 2 — Les banques commerciales distributrices du crédit

En distribuant leur crédit conformément au plan à travers leurs diverses opérations, les banques commerciales participent efficacement à l'exécution du plan. Nous allons étudier brièvement ces diverses opérations.

### A) Les différentes opérations des banques commerciales dans l'économie indicativement planifiée

Les banques commerciales effectuent les opérations suivantes qui, en effet, ne sont pas différentes des opérations des banques commerciales capitalistes :

---

<sup>1</sup> Voir ch. III sur la politique du crédit dans l'économie planifiée.

<sup>2</sup> Toutefois, étant donné que l'économie planifiée est basée sur un plan qui la distingue de toute autre économie, il est évident que lorsqu'on parle de l'économie non planifiée, il est plus juste et plus plausible de changer le titre choisi pour la deuxième raison de la nécessité du crédit développée tout à l'heure. Il convient de lui donner le titre : « Le crédit rend les fonds inutilisés fructueux et plus puissants au service de l'économie » au lieu du titre : « Le crédit rend les fonds inutilisés fructueux et plus puissants au service du plan ».

<sup>3</sup> Roger Chyrouze, *Le crédit en U.R.S.S.*, op. cit., p. 2.

## 1. Les opérations passives : la réception des dépôts

Les dépôts sont la base de l'activité des banques commerciales qui n'ont généralement qu'un capital propre assez restreint. Ces dépôts sont inscrits aux comptes courants et aux comptes des dépôts des différentes entreprises et des particuliers. La plupart de ces dépôts sont des dépôts à vue ou à très court terme. C'est pourquoi les banques commerciales s'intéressent essentiellement au domaine du crédit à court terme pour ne pas tomber dans le problème de la liquidité.

Etant donné que les dépôts sont la matière première de la banque et sont à la base de son crédit, la banque commerciale, étant donné l'existence de nombreuses banques, a toujours le souci de rechercher des dépôts<sup>1</sup>, et fait un grand effort pour les attirer vers elle, et pouvoir ainsi élargir son activité, son domaine d'action et par la suite, ses profits. La confiance dont jouit la banque parmi les entreprises et les particuliers joue un rôle fondamental pour attirer les dépôts de ceux-ci vers elle.

## 2. Les opérations actives<sup>2</sup>

### a) Les principales modalités de crédit à court terme<sup>3</sup>.

#### 1. Le crédit par caisse (ou avance en compte)

Le crédit par caisse signifie que la banque autorise son client à rendre son compte débiteur jusqu'à une certaine somme. Ce crédit peut être garanti ou en blanc « découvert ». Le client peut utiliser son crédit en prélevant des espèces, en émettant des chèques, des ordres de paiement, etc., selon ses besoins et son choix. Les principales formes du crédit par caisse sont :

— *La facilité de caisse* : elle est destinée à combler le déficit temporaire dans la trésorerie de l'entreprise résultant de décalage qui sépare ses dépenses et ses entrées.

---

<sup>1</sup> Pour les détails, voir : Pierre Cauboue, *Banque et problèmes bancaires du temps présent*, pp. 71-80, P.U.F., Paris, 1942.

<sup>2</sup> On peut trouver des détails sur ces opérations dans tous les manuels des opérations des banques. Nous avons utilisé particulièrement ici l'ouvrage de M. Georges Petit-Dutailis, *Le crédit et les banques*, Editions Sirey, Paris, 1964.

<sup>3</sup> Naturellement, les banques commerciales de l'économie indicativement planifiée continuent à rendre différents services à leur clientèle (les entreprises et les particuliers), par ex., les opérations de change, les services des caisses, location des coffres-forts, gestion de portefeuilles titres, service de la souscription publique, etc.

— *Le crédit saisonnier ou crédit de campagne* : ce crédit est nécessaire pour les entreprises dont le rythme des saisons commande les activités. Des entreprises ont parfois besoin de crédit pour effectuer des achats massifs pendant la saison (par exemple : dans l'industrie des conserves ou du sucre). D'autres entreprises ont besoin de crédit jusqu'à la saison de vente massive (par exemple dans la fabrication de jouets ou de calendriers). Une autre forme de crédit saisonnier est le crédit d'ambouche ouvert pour l'achat des jeunes bestiaux en vue de les engraisser et de les revendre.

— *Le découvert* : normalement le découvert proprement dit assure les besoins de trésorerie d'une durée plus longue que les facilités de caisse, sans être de toute façon à terme de plus d'un an.

— *Le crédit consortial* : c'est le crédit important auquel participent plusieurs banques. Une de ces banques assume la surveillance et la gérance du crédit.

## II. Le crédit d'escompte

L'escompte n'est que l'achat « sauf bonne fin » au comptant d'une créance à terme représentée sous forme d'effet de commerce c'est-à-dire de lettres de change, de billets à ordre ou de « warrants ». L'escompte est considéré comme une excellente opération pour le banquier, tant que l'effet escompté jouit de certaines garanties et de conditions qui le rendent facilement mobilisable et réescomptable à la banque centrale. Enfin pour le client, l'escompte est un moyen très souple lui permettant d'obtenir les fonds à court terme nécessaires à sa trésorerie.

## III. Le crédit mobilisé

Ce crédit est la solution à l'inconvénient du crédit par caisse qui est l'immobilisation des fonds des banques. Le crédit mobilisé est la mobilisation du crédit de caisse qui est représenté par des effets mobilisables. Les conditions du réescompte de ces effets de mobilisation sont en général plus rigoureuses que les conditions du réescompte normal des effets de commerce. Aussi le taux de la banque qui donne ce genre de crédit est plus élevé que le taux de crédit d'escompte normal.

## IV. Le crédit documentaire

Les banques accordent cette forme de crédit dans le domaine du commerce extérieur. Par le crédit à l'importation, les banques accordent leur crédit aux importateurs pour payer leurs fournisseurs étrangers. Le

paiement s'effectue à l'étranger par l'intermédiaire des banques correspondantes dans les pays des fournisseurs, contre remise des documents exigés.

Par le crédit à l'exportation, les banques aident les exportateurs en escomptant les effets documentaires quand le crédit a été ouvert par la banque de l'importateur.

#### V. Les prêts de signature

Par prêts de signature nous visons les cautions, les avals et les acceptations bancaires. Dans ces opérations, les banquiers ne déboursent de capitaux que dans le cas où le client est défaillant.

#### b) *Les banques commerciales et l'octroi du crédit à moyen terme*

Nous avons dit à plusieurs reprises déjà que l'activité de la banque commerciale est essentiellement l'octroi du crédit à court terme qui lui évite de tomber dans le problème de la liquidité. En effet, la majorité de ses dépôts est à vue ou à très court terme et ainsi incompatible avec l'octroi du crédit à plus long terme.

Néanmoins depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on constate qu'en raison de l'insuffisance de l'épargne traditionnelle et des immenses besoins de capitaux pour la modernisation et la reconstruction de l'industrie ruinée par la guerre, les banques commerciales, dans plusieurs pays (dont la France en tête), jouent un rôle important et croissant dans l'octroi du crédit à moyen terme d'une durée dépassant de plusieurs fois la durée normale de leur crédit à court terme habituel et monte jusqu'à 5 et 7 ans sans toutefois tomber dans le problème de la liquidité. Maintenant nous allons développer en nous fondant sur l'exemple de l'expérience française<sup>1</sup>, le fondement du crédit à moyen terme des banques commerciales.

---

<sup>1</sup> Pour se faire une idée du rôle des banques commerciales dans l'octroi du crédit à moyen terme en général et dans plusieurs pays, voir par exemple :

a) Les articles suivants publiés sous le titre : *Trends in bank credit and finance*, à l'occasion du 13<sup>e</sup> International banking summer School, The Hague, 1960 :

— C. A. Klaasse, *General introduction to medium term credit*.

— Posthumas, *Medium term credits from the monetary point of view*.

— G. F. Price William, *Medium term credits in the United States of America*.

— C. F. Karsten, *Competition between commercial banks and other financial institutions*.

b) Les articles suivants publiés sous le titre : *Commercial banks in relation*

l. Cette innovation a pu se faire grâce à la mobilisation des crédits à moyen terme

En effet le crédit à moyen terme était toujours incompatible avec le réemploi des ressources à vue et à très court terme des banques commerciales. La raison de cette incompatibilité était simplement qu'en utilisant ces ressources ou dépôts pour l'octroi de crédit à moyen terme, le principe fondamental de la liquidité bancaire est abandonné, et, dans le cas d'une soudaine retraite massive des dépôts, la banque tomberait dans le problème de la liquidité<sup>1</sup>. Mais grâce aux techniques introduites pour la mobilisation du crédit à moyen terme, cette incompatibilité n'existe plus. Tant que le crédit à moyen terme est facilement mobilisable, la banque commerciale peut l'accorder sans avoir peur de tomber dans le problème de la liquidité. En cas de besoins de liquidité, la banque peut, grâce à la faculté de mobilisation, obtenir les fonds liquides désirés.

Ainsi, grâce à la mobilisation des crédits à moyen terme, les banques commerciales peuvent octroyer ces crédits et jouer un rôle important et croissant dans le domaine du crédit à moyen terme pour les investissements<sup>2</sup>. C'est précisément ce qui est arrivé en France. Dès que les banques commerciales (de dépôts) françaises ont trouvé qu'il était possible de mobiliser facilement le crédit à moyen terme, elles ont commencé à

---

to medium and long term credit, à l'occasion du 16<sup>e</sup> International banking summer School, Vienne, 1963 :

— Wolfgang Stützel, *Commercial banks in relation to medium and long term credit*.

— Alfred Schaefer, *Commercial banks in the financing of industrial investments*.

c) *Le crédit à moyen terme en France et dans plusieurs pays européens*, Enquête de l'Institut de Droit comparé de l'Université de Paris, pp. 39-50, la Revue de la banque, N° 1, 1966.

<sup>1</sup> Maurice Lorain, *Banks and investments*, p. 193, dans : The recent evolution of the role of the banks in the economy, the 6th international banking summer School, Bruxelles, 1953.

<sup>2</sup> Cependant, on observe que si le crédit à moyen terme mobilisable n'est plus incompatible avec la liquidité de la banque, il comporte un risque bancaire trop grand à cause de sa longue durée. Aussi, pour encourager les banques françaises à octroyer le crédit à moyen terme sans être retenues par le grand souci du risque de non remboursement, ce crédit peut être exonéré de la totalité ou d'une partie du risque, par la garantie d'un organisme du secteur public. Pour les détails, voir :

a) Philippe Aymard, *Aperçu sur quelques formes nouvelles de la technique bancaire française*, pp. 50-67, La Revue économique et sociale, Lausanne, N° 1, janvier 1955.

b) Philippe Aymard, *La banque et l'Etat*, op. cit., pp. 69 et suiv. et 108 et suiv.

accroître leurs crédits à moyen terme accordés à l'économie en faveur de l'exécution du plan<sup>1</sup>.

II. Les formes de mobilisation de crédit à moyen terme

— *La mobilisation sous forme de réescompte des billets de mobilisation*

C'est la forme fondamentale et la plus importante de crédit à moyen terme mobilisable. La Banque de France admet à l'escompte les effets créés en mobilisation des crédits à moyen terme, lorsque ces crédits sont destinés à faciliter<sup>2</sup> :

- *Le développement des moyens de production d'une entreprise (équipement) ;*
- *Le financement d'opérations de commerce extérieur garanties par l'Etat ;*
- *La construction immobilière.*

Le schéma de ce crédit ne se différencie pas, au moins au début, du schéma du crédit à court terme mobilisé. En fait, le crédit à moyen terme est représenté par des effets de mobilisation. Ces effets sont à échéance de trois mois renouvelables et sont admis au réescompte de la Banque de France selon certaines conditions :

*Les effets doivent porter quatre signatures et non trois comme c'est le cas pour les effets ordinaires de commerce représentant des crédits à court terme.*

*De plus, les effets doivent être présentés au réescompte à la Banque de France non plus par les banques donneuses du crédit, mais par l'intermédiaire d'établissements publics ou semi-publics déterminés, qui sont le Crédit National (équipement et exportation) et le Crédit Foncier*

---

<sup>1</sup> Pour les données chiffrées sur le crédit à moyen terme et son évolution en France, voir :

a) *Les rapports annuels du Conseil national du crédit.*

b) Pierre Cauboue, *Le crédit à moyen terme dans les banques de dépôts et d'affaires françaises*, Moneta e credito della Banca Nazionale del Lavoro, vol. VII, 2<sup>e</sup> trimestre 1954.

c) Léonce Gubert, *L'intervention des banques de dépôts dans le crédit à moyen terme*, La Revue Banque, août 1954.

d) Bernard Lebrun, *Les banques de dépôts et le financement des investissements en France — Le crédit à moyen terme*, Thèse de doctorat de l'Université de Rennes (France), 1955.

e) Pierre Estava, *Le rôle des banques et des organismes spécialisés dans le financement à moyen et long terme du V<sup>e</sup> plan*, Annexe N° 16, t. II, Rapport général de la Commission de l'économie générale et du financement (V<sup>e</sup> plan français 1960-1970).

<sup>2</sup> G. Petit-Dutaillis, *Le crédit et les banques*, op. cit., pp. 163-164.

(construction). Ainsi, avant d'être réescomptés à la Banque de France, les effets créés en représentation du crédit seront réescomptés par les banques donneuses de crédit dans l'un ou l'autre de ces établissements<sup>1</sup>.

En outre, depuis septembre 1965 le Conseil National du crédit a allongé la durée maximale de crédit à moyen terme de 5 ans à 7 ans. Mais seule la fraction des crédits à moyen terme mobilisables ayant au maximum trois ans à courir est réescomptable à la Banque de France<sup>2</sup>. Auparavant, lorsque la durée maximale du crédit à moyen terme était de 5 ans, celui-ci était réescomptable à la Banque de France quelle que soit sa date d'échéance<sup>3</sup>.

— La mobilisation sous forme d'une simple faculté de pension.

Le crédit à moyen terme peut être mobilisé par une simple faculté de pension « une vente avec promesse de rachat ». Cela permet à la banque de faire face à une courte difficulté de trésorerie et de faire rentrer ensuite dans son portefeuille les billets de mobilisation mis en pension pour deux ou trois semaines<sup>4</sup>.

\* \* \*

Il est utile de dire enfin que le domaine du crédit à moyen terme est « nouveau et mal connu » selon l'expression du professeur Jacques Rueff<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Simon nous explique pourquoi on a voulu imposer cette intervention d'un ou de l'autre de ces établissements :

« Puisque l'émission de crédits à moyen terme réescomptables engendre une menace d'inflation, on a voulu intercaler entre l'établissement donneur de crédit et la Banque de France, un relais afin que, dans toute la mesure possible, les disponibilités monétaires déjà existantes soient utilisées avant qu'avec le réescompte, il en soit créé de nouvelles. Le papier transitera de caisses en caisses où il sera nourri aussi longtemps que possible avant d'aboutir à l'institut d'émission. Celui-ci ne doit intervenir qu'en tout dernier ressort. »

Voir : Philippe Simon, *Le crédit à moyen terme*, p. 42, P.U.F., Paris, 1955.

<sup>2</sup> En contre partie, à partir de janvier 1966, les banques de dépôts françaises ont le droit de recevoir les dépôts à plus de 2 ans.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet :

a) Pierre Cauboue, *L'évolution du système bancaire français*, p. 100, La Revue de la banque, N° 8, 1965.

b) Luis Beaupère, *Les réformes financières*, p. 89, Banque, février 1966.

c) Robert Henrion, *A propos de la récente réforme bancaire en France*, p. 5, La Revue de la banque, N° 1, 1966.

<sup>4</sup> Philippe Aymard, *La banque et l'Etat*, op. cit., pp. 67-68.

<sup>5</sup> Dans la préface de l'ouvrage de M. Philippe Simon, *Le crédit à moyen terme*, op. cit.

En effet ce crédit, lorsqu'il n'est pas destiné à la production rapide, surtout lorsqu'il est mobilisable et fondé sur les dépôts à vue ou à très court terme, peut être un facteur inflationniste dangereux. Aussi la Banque de France contrôle-t-elle attentivement la quantité et la qualité du crédit à moyen terme.

En février 1958, des plafonds pour les opérations à moyen terme ont été imposés aux banques. Ces plafonds furent levés en février 1959 et remplacés par la procédure de l'accord préalable. Dès 1960 la Banque de France a institué un « coefficient de trésorerie » obligeant les banques à tenir une proportion entre leurs avoirs (y compris les effets à moyen terme mobilisables) et leurs exigibilités<sup>1</sup>.

## B) Les opérations de crédit de la banque d'Etat

La banque d'Etat, qui est la seule banque commerciale, effectue les opérations suivantes<sup>2</sup>.

### I. Opérations passives : la réception des dépôts

Les dépôts sont toujours à l'origine de l'activité bancaire. Ils sont la matière première de la banque. *Toutefois, dans le domaine de la recherche des dépôts, la banque d'Etat ne fait aucun effort et n'a aucun souci comme c'est le cas de la banque commerciale capitaliste ou de celle de l'économie indicativement planifiée.*

En effet toute entreprise<sup>3</sup>, organisation économique, culturelle, sociale, etc. est obligée de déposer immédiatement à son compte à la banque d'Etat toute disponibilité monétaire accumulée chez elle. Elle n'a le droit de garder de disponibilités monétaires dans ses caisses que le minimum nécessaire pour ses petites dépenses quotidiennes<sup>4</sup>. Grâce à cette obliga-

---

<sup>1</sup> G. Petit-Dutaillis, *Le crédit et les banques*, op. cit., pp. 173, 480 et 494.

<sup>2</sup> On remarque que dans l'économie impérativement planifiée, quelques opérations bancaires disparaissent avec la disparition de la propriété privée ; ainsi, par exemple : les avances sur titres de valeurs et le service de leurs souscriptions et les avances garanties par des garanties personnelles. Quant à l'escompte, il est interdit par les disciplines financières de la banque d'Etat car il rend difficile voire impossible la planification du crédit (voir *infra*, p. 167).

<sup>3</sup> La banque d'Etat ne reçoit pas les dépôts des particuliers et ne leur rend aucun service bancaire ; parfois cependant, elle accomplit pour eux les opérations de change dans les cas où la banque spécialisée dans le commerce extérieur ne peut pas s'en charger. Ce sont les caisses d'épargne qui effectuent les opérations et services bancaires pour les particuliers.

<sup>4</sup> Voir *infra*, pp. 173-174.

tion faite aux différentes entreprises et organisations, la banque d'Etat voit déposer et accumuler chez elle (qui est la banque commerciale unique) toutes les disponibilités monétaires temporairement inutilisées des différentes entreprises et organisations d'Etat. Ces disponibilités sont utilisées par la banque d'Etat pour l'octroi du crédit planifié aux entreprises et organisations qui en ont besoin pour accomplir leurs plans.

## 2. Opérations actives<sup>1</sup>

La banque d'Etat accorde ses crédits à court terme sous la forme des avances suivantes<sup>2</sup> :

### a) *Avances pour besoins permanents ou avances fondées sur le chiffre d'affaires*

Ces avances financent une partie des fonds de roulement de l'entreprise d'une façon permanente, c'est-à-dire dès le remboursement des avances, de nouvelles avances étant accordées pour les nouvelles activités de l'entreprise. Ces avances sont toujours fondées sur le chiffre d'affaires du client et sont accordées pour des opérations déterminées, comme par exemple : achat de matières premières, de matières auxiliaires, de combustibles, etc. Les entreprises qui n'ont pas d'activités saisonnières et par conséquent ne recourent au crédit bancaire que dans une faible mesure, sont obligées de financer une partie importante de leurs fonds de roulement par de telles avances bancaires. Le but des avances pour besoins permanents est de permettre à la banque d'Etat d'exercer un contrôle permanent et efficace sur l'exécution du plan par les entreprises.

### b) *Avances basées sur les stocks planifiés*

Ces avances couvrent des stocks de matières premières, des produits semi-finis ou des produits finis. Les stocks planifiés sont souvent saisonniers.

---

<sup>1</sup> On remarque que toutes les opérations bancaires concernant le commerce extérieur sont effectuées par une banque spécialisée en étroite relation et coordination avec la banque d'Etat.

<sup>2</sup> Nous ne traitons pas ici de la technique bancaire utilisée par la banque d'Etat. Toutefois, nous exposerons dans la deuxième section du 8<sup>e</sup> chapitre plusieurs côtés de la pratique de la technique de crédit de la banque d'Etat et ses disciplines financières appliquées aux entreprises pendant toute la durée du crédit accordé. Pour les détails sur les opérations de crédit à court terme de la banque d'Etat, voir l'exemple du crédit de la Gosbank : *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, pp. 373-382, Statistiques et études financières, *op. cit.*

*c) Avances basées sur les stocks non planifiés*

La différence entre ces avances et les avances basées sur les stocks planifiés est que celles-là sont accordées en cas de dépassement des prévisions du plan, modification du plan ou en cas d'irrégularités imprévues, comme le retard de la part des fournisseurs ou des moyens de transport, etc.

*d) Avances pour besoins saisonniers*

Ces avances sont faites particulièrement dans l'agriculture et dans l'industrie d'activité saisonnière, comme l'industrie des conserves, des bois, de l'eau-de-vie, du sucre, etc.

*e) Avances faites à l'occasion d'opérations de règlements*

Ces avances servent de contrepartie aux titres de règlements. Elles occupent une partie importante des crédits accordés. Elles peuvent être accordées aux fournisseurs ou aux acheteurs. Elles sont accordées aux fournisseurs qui ont expédié les marchandises, sur la présentation des documents qui s'y rapportent.

Lorsque le contrat de vente est basé sur les règlements par voie d'accréditif (c'est-à-dire par le paiement d'avance par l'acheteur), les avances peuvent être accordées aux acheteurs pour leur permettre de payer d'avance leurs fournisseurs.

*f) Avances pour les petites mécanisations et modernisations*

Ces avances sont accordées aux entreprises pour la rationalisation et l'amélioration de leur fonctionnement afin de leur permettre d'augmenter leur capacité productive<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On peut considérer ces avances comme crédit à court terme de la banque d'Etat tant que la période de l'avance ne dépasse pas la durée normale du crédit à court terme de la banque d'Etat, qui est en général d'un an. Néanmoins, la banque d'Etat soviétique (Gosbank) a accordé il y a quelques années de tels crédits (pour de petites mécanisations et modernisations et notamment l'introduction de technologies modernes) pour des durées de quelques années. Ces crédits (repayables) sont souvent à moyen terme, mais ils sont considérés selon la terminologie soviétique comme des crédits à long terme. En accordant ces crédits, la Gosbank n'utilise pas des ressources à vue ou à court terme, mais des ressources spéciales à moyen et à long terme, semblables aux ressources des autres banques spécialisées en crédits à long terme. En effet, depuis 1960 (après que la banque agricole ou « Selkhozbank » a fusionné en 1959 avec la Gosbank), celle-ci élabore

## SECTION 2

### La création de monnaie de banque ou monnaie scripturale

#### § 1 — Qu'est-ce que la monnaie de banque ou monnaie scripturale ?

Lorsque les banques commerciales accordent des crédits, elles mettent des instruments monétaires à la disposition des emprunteurs. *Il y a deux moyens par lesquels les banques commerciales font crédit :*

Le premier moyen consiste à livrer à l'emprunteur une somme de monnaie légale que la banque possède déjà. Dans ce cas, il n'y a qu'un simple transfert d'une somme qui n'influence pas la quantité globale de monnaie antérieurement existante. Celle-ci reste la même. Le deuxième moyen consiste à donner à l'emprunteur la faculté de prélever une certaine somme à l'aide de chèques ou de virements. Bien que ceux-ci n'aient pas de contrepartie en monnaie légale dans l'actif de la banque, ils sont employés et acceptés pour les paiements des biens et des services comme des billets de banques. *Dans ce cas il y a création d'une quantité de monnaie supplémentaire augmentant la quantité de monnaie antérieurement existante<sup>1</sup>. On appelle cette quantité de monnaie supplémentaire monnaie de banque ou monnaie scripturale.*

La monnaie de banque constitue un pouvoir d'achat qui circule de compte en compte et que l'on accepte en paiement des biens et des

---

un plan de crédit à moyen et à long terme. Ce plan est fait sous forme de balance des ressources et des emplois. Les ressources comprennent des remboursements des avances précédentes, des fonds spéciaux à moyen et à long terme, des fonds du budget fédéral et des budgets des Républiques et des fonds libres non utilisés des fermes collectives. Les emplois comprennent des crédits à moyen et à long terme à l'agriculture, pour la construction des habitations individuelles à la campagne et des crédits aux entreprises pour la rationalisation et l'amélioration de leur fonctionnement, notamment par l'introduction des petites technologies modernes qui accroissent la production des entreprises surtout dans le domaine des produits de consommation.

Voir : I. D. Sher, *Long term credit and the financing of investments in the U.S.S.R.*, pp. 84-88, in : *Banking in the U.S.S.R.*, 15th International banking summer School, Moscow, July 1962.

<sup>1</sup> P. C. Dupont, *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*, op. cit., pp. 12-13.

services. Mise à la disposition de l'économie, cette monnaie supplémentaire apporte à l'œuvre de production un concours important<sup>1</sup>.

## § 2 — La théorie de la création de monnaie de banque dans l'économie capitaliste libérale

### A) Les constatations de la loi des grands nombres

Nous avons déjà dit<sup>2</sup> que du point de vue macro-économique, la loi des grands nombres affirme que tant que la banque commerciale a un nombre de déposants suffisamment élevé et exerce son activité régulièrement dans l'atmosphère de confiance des clients, la totalité ou même la majorité de ceux-ci ne viennent pas tous ensemble demander à la banque le remboursement immédiat de leurs dépôts à vue. Normalement une partie des clients en demande le remboursement aujourd'hui, une autre partie demain et une dernière partie après une durée plus ou moins longue. En outre, il y a toujours, à côté des clients qui demandent le remboursement, d'autres clients qui confient de nouveaux dépôts à la banque. En fin de compte on trouve que les chances de retraits et les chances de nouveaux dépôts s'équilibrent<sup>3</sup> et la proportion entre les retraits en monnaie légale et les engagements de la banque est relativement stable. M. L'Huillier dit à ce propos :

« L'expérience montre qu'en période normale, la proportion des retraits sous forme de monnaie fiduciaire légale est extrêmement stable par rapport à l'ensemble des engagements de la banque. Cette proportion n'excède pas 10 % du total des dépôts. Il peut se faire que les banques se tiennent très au-dessous de cette proportion. »<sup>4</sup>

En pratique, les banques comptent sur la constance d'une importante fraction des sommes qui leur sont confiées et ne gardent qu'une petite

---

<sup>1</sup> D'ailleurs, l'utilisation de la monnaie scripturale a de nombreux avantages pratiques comme par exemple : la suppression des manipulations d'espèces, l'élimination des risques d'erreur, de perte, de vol, d'incendie, etc.

Voir à ce sujet :

a) Maurice Ansiaux, *La circulation scripturale*, p. 473, *La Revue économique internationale*, mars 1930.

b) *Banque nationale suisse, 1907-1957*, pp. 257-258.

<sup>2</sup> Voir § 1 dans la deuxième section du cinquième chapitre.

<sup>3</sup> Alfred Pose, *La monnaie et ses institutions*, p. 160, t. I, P.U.F., Paris, 1942.

<sup>4</sup> J. L'Huillier, *Cours d'économie politique générale*, p. 31, partie N° 2, Université de Genève, Genève, 1961.

proportion de dépôts (d'environ 10 %) sous la forme de monnaie fiduciaire légale pour faire face aux demandes journalières de retraits.

### B) Un exemple du processus de la création de monnaie de banque

En prenant en considération toutes ces constatations de la loi des grands nombres voici un exemple nous montrant comment les banques commerciales créent la monnaie de banque :

Supposons dans un premier cas l'existence d'une banque commerciale unique ayant 100.000 unités monétaires de dépôts en monnaie fiduciaire légale. Supposons encore que cette banque octroie des avances en monnaie légale et doit garder 10 % des dépôts sous forme de monnaie légale pour faire face aux demandes journalières de retraits.

Selon les constatations de la loi des grands nombres mentionnées ci-dessus, cette banque peut octroyer des avances jusqu'à concurrence de 90.000 unités monétaires et garder 10.000 unités monétaires (10 % des dépôts) comme réserve de liquidité dans ses caisses pour répondre aux demandes éventuelles de remboursement. *A ce moment-là le bilan simplifié de cette banque sera le suivant :*

| Actif    |         | Passif |         |
|----------|---------|--------|---------|
| Encaisse | 10.000  | Dépôts | 100.000 |
| Avances  | 90.000  |        |         |
| Total    | 100.000 | Total  | 100.000 |

Supposons maintenant un autre cas où notre banque a, comme dans le cas précédent, 100.000 unités monétaires de dépôts en monnaie fiduciaire légale et doit, également comme dans le cas précédent, garder 10 % des dépôts sous forme de monnaie fiduciaire légale pour répondre aux demandes des remboursements journaliers et aux exigences des règlements bancaires. Mais contrairement au cas précédent, supposons que la banque n'octroie pas ses avances sous forme de monnaie fiduciaire légale mais sous forme des comptes créditeurs mobilisables à l'aide des chèques et

des virements sans l'emploi de la monnaie légale, et que les bénéficiaires des chèques les remettent à la banque sans retrait de la monnaie légale.

Dans ce cas, lorsque la banque octroie des crédits, les emprunteurs et les bénéficiaires des paiements ne demandent pas le remboursement en monnaie légale et laissent leurs fonds à la banque dans des comptes créditeurs comme nouveaux dépôts.

*Ainsi, à la base des dépôts initiaux la banque octroie des prêts et ces prêts amènent la création de nouveaux dépôts ; selon l'expression anglaise : « Loans makes deposits » ou « Les prêts engendrent les dépôts ».*

La répétition des opérations de crédit, des retraits par chèques puis la remise de ces chèques à la banque sous forme des nouveaux dépôts multiplie les dépôts de la banque sans que l'on fasse des transferts réels de la monnaie fiduciaire légale ni qu'on augmente sa quantité circulante<sup>1</sup>.

Selon ce processus de la création des dépôts, la banque de notre exemple peut octroyer des crédits jusqu'à concurrence de 900.000 unités monétaires. Le bilan simplifié de la banque sera le suivant :

| Actif    |           | Passif |           |
|----------|-----------|--------|-----------|
| Encaisse | 100.000   | Dépôts | 1.000.000 |
| Avances  | 900.000   |        |           |
| Total    | 1.000.000 | Total  | 1.000.000 |

*De la comparaison des deux cas de notre exemple et de leurs bilans on peut conclure que :*

« Les banques de dépôts peuvent créer elles-mêmes de la monnaie, et cela leur est possible grâce aux paiements qui se font sans numéraire par le transfert des sommes d'un compte à l'autre. »<sup>2</sup>

Le remplacement des paiements en monnaie fiduciaire légale par les paiements par chèques ou virements de compte à compte sans utilisation de la monnaie légale donne à la banque un puissant pouvoir pour

<sup>1</sup> M. Ebrahim et M. Hafez, *Les aspects pratiques des politiques des banques commerciales*, p. 267, Le Caire, 1964 (en arabe).

<sup>2</sup> Henri de Man, *L'exécution du plan du travail*, p. 65, Editions « De Sikkel », Anvers (Belgique), 1935.

octroyer des prêts et à créer des dépôts dépassant de plusieurs fois le volume des dépôts originaux de la banque en monnaie légale. Puisque les clients de la banque utilisent les dépôts créés pour effectuer leurs différents paiements à l'aide des chèques ou virements sans utiliser la monnaie légale, *on peut dire que cette création des dépôts par la banque n'est qu'une création d'une quantité supplémentaire de monnaie augmentant la quantité de la masse monétaire déjà existante.*

Cette nouvelle quantité de monnaie que l'on appelle monnaie de banque ou monnaie scripturale continue à exister tant que les chèques ne donnent pas lieu à un paiement en monnaie fiduciaire légale.

### C) La création de monnaie de banque au sein d'un système bancaire de plusieurs banques commerciales

En fait, on trouve que grâce à l'utilisation des chèques et virements pour effectuer les paiements des biens et des services, la banque commerciale peut créer une quantité supplémentaire de monnaie que l'on appelle monnaie de banque. Cette quantité de monnaie de banque continue à exister tant que les chèques ne donnent pas lieu à des paiements en monnaie légale. En revanche la monnaie de banque se transforme en monnaie légale lorsqu'un porteur quelconque de chèques réclame le paiement en billets ou en espèces<sup>1</sup>.

Cette création de la monnaie de banque est valable dans un système bancaire à une seule banque commerciale comme dans un système bancaire à plusieurs banques commerciales. Dans ce dernier système, toutes les banques suivent une politique de crédit à peu près uniforme. Le fait que de la monnaie légale sorte d'une banque pour aller dans une ou plusieurs autres banques, ne signifie pas la diminution du pouvoir du système bancaire entier à créer de la monnaie de banque, mais simplement d'une part la diminution du pouvoir de la première banque à créer cette monnaie et d'autre part l'augmentation proportionnelle du pouvoir des autres banques à créer cette monnaie. *Le pouvoir du système bancaire dans son ensemble à créer la monnaie de banque reste le même tant que (entre autres) les sommes en monnaie légale dont disposent toutes les banques commerciales restent les mêmes.*

---

<sup>1</sup> Alfred Pose, *La monnaie et ses institutions*, op. cit., p. 168.

*En fin de compte, on trouve que le pouvoir du système bancaire à créer la monnaie de banque ne dépend pas du nombre des banques*<sup>1</sup>.

### § 3 — La monnaie de banque dans l'économie indicativement planifiée

A) Sa création est basée sur les constatations de la loi des grands nombres, comme dans l'économie capitaliste

Nous avons vu (ch. 5 section 2) que les banques commerciales, dans l'économie indicativement planifiée, comptent encore comme les banques commerciales capitalistes sur les constatations de la loi des grands nombres pour appliquer leur politique de prêts et pour résoudre leurs problèmes de la liquidité. La création de la monnaie de banque résulte de l'application par les banques commerciales de leur politique de prêts ; par conséquent, la création de cette monnaie par les banques commerciales est comme l'application de leur politique de prêts basée sur les constatations de la loi des grands nombres.

Exactement comme dans le cas des banques commerciales de l'économie capitaliste qu'on vient d'expliquer, les banques commerciales de l'économie indicativement planifiée s'appuient sur l'importance des paiements à l'aide des chèques et des virements pour octroyer des prêts qui engendrent des dépôts dépassant de plusieurs fois le volume initial de leurs dépôts en monnaie légale. Ainsi les banques commerciales créent de nouveaux dépôts et de la monnaie de banque augmentant la masse monétaire en circulation, selon le processus expliqué au paragraphe précédent.

*Toutefois, les banques commerciales ne peuvent continuer à créer de la monnaie de banque en quantités illimitées*<sup>2</sup>. Dans la vie pratique, certains facteurs, autres que les réserves d'encaisse et l'habitude des paiements par chèques ou par virements auxquels nous avons fait allusion

---

<sup>1</sup> Albert Minguet, *Multiplicateur des dépôts et multiplicateur des crédits*, p. 19, Collection scientifique de la Faculté de droit de l'Université de Liège (Belgique), 1963.

<sup>2</sup> Ainsi, nous ne sommes pas d'accord avec M. Le Bourva qui croit que les banques peuvent créer de la monnaie de banque sans limites. Voir : Jacques Le Bourva, *Création de la monnaie et multiplicateur du crédit*, pp. 29-56, La Revue économique, N° 1, 1962.

au paragraphe précédent, limitent le pouvoir des banques commerciales à créer de la monnaie de banque. Les limites pratiques du pouvoir des banques commerciales à créer de la monnaie scripturale feront l'objet de notre prochaine subdivision.

## B) Les limites pratiques de la création de la monnaie de banque dans l'économie indicativement planifiée

Dans cette économie, comme dans l'économie capitaliste actuelle, les facteurs qui limitent le pouvoir des banques commerciales à créer de la monnaie de banque sont les suivants :

### 1. Les réserves de caisse

Ces réserves sont constituées par la quantité de monnaie fiduciaire légale que la banque conserve dans ses caisses ou à la banque centrale. Les considérations de la liquidité et la nécessité pour la banque de pouvoir faire face à toute demande éventuelle de remboursement de la part des clients, sont à l'origine les raisons qui obligent les banques commerciales à conserver des réserves de caisse. Cependant, souvent les règlements des banques fixent un minimum pour les réserves de caisse des banques. Ce minimum est normalement fixé sous forme d'un pourcentage des dépôts de la banque.

Les réserves de caisse de la banque influencent directement son pouvoir à créer des dépôts ou de la monnaie scripturale. L'élévation du pourcentage des réserves de caisse signifie un blocage d'une proportion des dépôts qui reste sans emploi et sans aucune chance de se multiplier sous forme de nouveaux dépôts ou de monnaie scripturale. Au contraire, la baisse du pourcentage des réserves de caisse signifie un déblocage d'une proportion des dépôts qui serait employée pour accorder des crédits et se multiplierait sous forme de nouveaux dépôts ou de monnaie de banque.

### 2. L'habitude de paiements par chèques et virements

Nous avons vu que l'utilisation des chèques ou virements pour effectuer les différents paiements sans aucun transfert de monnaie légale est le moyen qui rend possible la création des dépôts et de la monnaie de

banque. Si l'habitude du paiement par chèques et par virements se généralise, les possibilités des banques commerciales de créer la monnaie de banque s'accroissent. Au contraire, si les clients préfèrent les paiements en monnaie légale et ne recourent aux paiements en chèques et en virements que dans une faible mesure, les possibilités des banques commerciales de créer de la monnaie de banque sont très limitées.

### 3. Les propensions générales du public à la détention en banque et hors banque

Lorsque les banques accordent des crédits, elles disposent à cette fin d'un certain montant d'encaisse. Bien entendu, les possibilités des banques commerciales d'accorder de nouveaux crédits et de créer de nouveaux dépôts et de la monnaie de banque dépendent de la part de l'encaisse qui restera dans les banques commerciales après que les premiers crédits auront été utilisés. Cette part de l'encaisse qui restera dans les banques commerciales dépend directement des propensions du public (les particuliers et les entreprises) à la détention de la monnaie légale en banque et hors banque. C'est pourquoi ces propensions sont un facteur important qui conditionne le pouvoir des banques commerciales à créer la monnaie scripturale.

Ces propensions du public ne se déterminent pas uniquement par l'emploi des chèques et virements pour utiliser les crédits et effectuer les paiements. Elles se déterminent également par l'attitude qu'adoptent les bénéficiaires des paiements. Autrement dit, la part de l'encaisse qui reste à la banque après l'utilisation du crédit dépend non seulement du mode de paiement choisi pour utiliser les crédits, mais également de l'attitude des bénéficiaires du crédit.

Pour rendre plus claire cette constatation, examinons le cas suivant :

« Le bénéficiaire du crédit utilise ce dernier par des retraits. Par conséquent, l'encaisse correspondant au crédit sort du système bancaire. Toutefois, lorsqu'un paiement a été effectué au moyen de ces fonds, le bénéficiaire du paiement les redépose à vue quelque part dans le système bancaire. L'on peut faire le raisonnement inverse. Le bénéficiaire du crédit l'utilise par virement au profit d'un compte de dépôt quelque part dans le système bancaire. Le bénéficiaire du paiement préférant détenir de la monnaie non bancaire, en retire le montant de son compte de dépôt. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Albert Minguet, *Multiplicateur des dépôts et multiplicateur des crédits*, op. cit., p. 19-20.

Ainsi, lorsque l'on veut déterminer les propensions à la détention en banque et hors banque,

« il ne faut pas tenir compte uniquement du mode de paiement choisi pour utiliser le crédit bancaire : paiement par monnaie bancaire ou paiement par monnaie non bancaire. Il faut envisager aussi quelle est la forme de monnaie adoptée en fin de compte par la personne qui a reçu le paiement effectué au moyen de ce crédit. Il en résulte que ces propensions dépendent à la fois de l'attitude des utilisateurs de crédits bancaires à l'égard des modes de paiement et de celle des bénéficiaires des paiements effectués grâce à ces crédits. En d'autres termes, les propensions générales du public à la détention en banque et hors banque sont les résultantes des propensions particulières des utilisateurs des crédits et de celles des bénéficiaires des paiements. »<sup>1</sup>

#### 4. La demande de crédit

Nous savons déjà que les prêts engendrent les dépôts ou la monnaie scripturale. Autrement dit, sans l'octroi des prêts il n'y aura pas de création de monnaie de banque. Cela signifie que les prêts sont une condition de base limitant le pouvoir des banques commerciales à créer de la monnaie de banque. Plus les banques consentent de prêts, plus leur possibilité de créer de la monnaie scripturale s'accroît, et inversement. En dernière analyse, on trouve que la détermination du volume de prêts ne dépend pas premièrement de la volonté des banques, mais de la demande de crédits par les emprunteurs. *Si la conjoncture n'est pas favorable aux emprunteurs, ils ne demandent plus de crédits aux banquiers qui les offrent.* Ce n'est pas l'offre de crédit qui suscite la demande de crédit : c'est l'inverse qui a lieu<sup>2</sup>.

On peut donc dire que les possibilités des banques commerciales de créer de la monnaie de banque sont limitées par la demande de crédit.

#### 5. La politique de la banque centrale

La banque centrale a beaucoup de moyens efficaces pour influencer le pouvoir des banques commerciales dans l'octroi de crédit et la création de la monnaie de banque. Ces moyens sont utilisés pour encourager ou

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 20-21.

<sup>2</sup> Murat Manavoglu, *La monnaie scripturale et le problème de la couverture*, p. 58, Thèse de doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, 1948.

décourager les banques dans l'expansion des crédits, conformément aux buts de la politique monétaire, du crédit et de la politique économique générale de l'Etat.

Voici les plus importants de ces moyens :

a) *La banque centrale peut limiter le pouvoir de création de monnaie scripturale par les banques commerciales, en exigeant de celles-ci la constitution de réserves de caisses plus élevées.*

b) *La banque centrale peut fixer un plafond aux crédits des banques commerciales. Etant donné que ce sont les prêts qui engendrent les dépôts ou la monnaie de banque, le plafond des crédits ou des prêts des banques correspond à un maximum de la monnaie de banque qu'elles pourront créer.*

c) *La banque centrale peut, par sa politique d'émission monétaire et de réescompte<sup>1</sup> influencer l'encaisse des banques commerciales en monnaie légale et par conséquent leurs possibilités d'octroyer de nouveaux crédits et de créer plus de monnaie de banque.*

#### § 4 — La monnaie de banque dans l'économie impérativement planifiée

##### A) La banque d'Etat crée de la monnaie de banque

Dans l'économie impérativement planifiée, la banque d'Etat est la banque commerciale unique qui monopolise les opérations de crédit à court terme. *Cette banque octroie des crédits aux entreprises sous forme de comptes créditeurs. Ces crédits affectent le bilan de la banque d'Etat, d'abord dans les actifs comme augmentation des avances accordées aux entreprises, ensuite dans les passifs comme augmentation des dépôts aux comptes des entreprises<sup>2</sup>. Les emprunteurs utilisent la plus grande partie de leurs crédits pour régler leurs différentes dépenses et paiements par*

<sup>1</sup> Pour bien comprendre comment la politique de réescompte influence et limite le pouvoir des banques de créer de la monnaie de banque, voir l'ouvrage de M. Minguet, *op. cit.*, pp. 39-50.

<sup>2</sup> C'est le cas dans la Gosbank, voir : F. Holzman, *Soviet inflationary pressures, 1928-1957 Causes and cures*, p. 178, *Quarterly journal of economics*, May 1960.

*le moyen des chèques et des virements, sans aucun transfert de la monnaie légale. Donc la banque d'Etat crée de la monnaie de banque.*

Il est clair que lorsque nous affirmons la création de la monnaie de banque par la banque d'Etat nous nous opposons à plusieurs économistes socialistes<sup>1</sup>, notamment aux économies soviétiques, qui nient les liens existant entre le crédit de la banque d'Etat et la création de la monnaie de banque par lui et qui continuent à penser que les possibilités d'octroi de crédit par la banque d'Etat dépendent uniquement des ressources dont elle dispose<sup>2</sup>.

## B) Particularités de la monnaie de banque dans l'économie impérativement planifiée

### I. La convertibilité de la monnaie de banque en monnaie légale est planifiée et bien réglementée

Dans l'économie indicativement planifiée comme dans l'économie capitaliste, la monnaie de banque est convertible à chaque instant en monnaie légale.

Il suffit que le bénéficiaire du crédit ou du paiement réclame à la banque son argent en monnaie légale plutôt qu'en chèques ou en virements, pour convertir la monnaie de banque en monnaie légale. Bref, cette convertibilité dépend uniquement des préférences particulières et personnelles des utilisateurs des crédits et des bénéficiaires des paiements pour la détention de la monnaie de banque ou de la monnaie légale. En revanche, dans l'économie impérativement planifiée la convertibilité du crédit ou de la monnaie de banque en monnaie légale n'est plus soumise à la volonté des utilisateurs de crédits et des bénéficiaires de paiements. Elle est planifiée et bien réglementée par les disciplines financières de la banque d'Etat.

*Les utilisateurs de crédits et de comptes en banque peuvent utiliser leurs fonds de deux manières différentes :*

---

<sup>1</sup> Parmi les économistes socialistes qui affirment que la banque d'Etat crée la monnaie de banque selon notre point de vue, on trouve l'économiste polonais Zdzislaw Fedorowicz ; cf. sa conférence : *Problème de la planification financière dans une économie socialiste*, p. 4, Fascicule N° 45 de l'Académie polonaise des sciences, Centre scientifique à Paris, mars 1963.

<sup>2</sup> Il est utile de voir à ce propos l'ouvrage de Nicolas Spulber, *The Soviet economy*, op. cit., pp. 169-170.

— les virer au compte d'une autre entreprises, organisation ou organe d'Etat ;

— les retirer sous forme de numéraire et de chèques.

Les disciplines financières déterminent bien les opérations et les transactions qui doivent être payées par virements et chèques ou par numéraire. Ces disciplines visent toujours à remplacer dans la plus grande mesure possible la monnaie légale par la monnaie de banque et diminuer ainsi au minimum la circulation de monnaie légale. Aussi les entreprises n'ont le droit de payer en numéraire que les salaires, les petits frais (jusqu'à une certaine valeur) et les achats de produits agricoles des paysans et des fermes collectives<sup>1</sup>. Tous les autres paiements doivent être effectués par virements et par chèques. La banque d'Etat applique ces disciplines financières d'une façon stricte. *Il n'existe aucune possibilité aux entreprises de demander le paiement en numéraire plutôt qu'en monnaie de banque comme l'exigent les disciplines financières.*

*Il résulte de l'application de ces disciplines financières que :*

a) *Seule une petite partie du crédit et de la monnaie de banque est convertible en monnaie légale afin surtout de permettre aux entreprises clientes de payer leurs salaires. Puisque les salaires constituent une proportion très importante des paiements des entreprises en numéraire (plus de 80 % en U.R.S.S.), on peut dire que la planification des salaires<sup>2</sup> des entreprises emprunteuses est en même temps planification de la convertibilité d'une proportion très importante du crédit ou de la monnaie de banque en monnaie légale.*

b) *La circulation monétaire est divisée en deux sphères bien distinctes. La première sphère est celle de la monnaie fiduciaire (qui comprend surtout les recettes et les dépenses de la population). La deuxième sphère est celle de la monnaie scripturale (qui comprend surtout les règlements entre entreprises, organisations et organes d'Etat) qui joue un rôle plus important et dominant. Cette division de la circulation monétaire est profondément différente de la division similaire de la circulation monétaire dans l'économie capitaliste. Laissons la parole à M. Kazantsev, membre du Conseil des directeurs de la Gosbank soviétique qui nous montre ces différentes :*

<sup>1</sup> Stefan Varga, *Money in socialism*, p. 227, International economic papers, N° 8, 1958.

<sup>2</sup> Voir ch. VIII, section 2, pp. 161-162.

« Dans le socialisme, la division de la circulation de la monnaie en circulation de numéraire et circulation sans numéraire est fondamentalement différente de la division similaire de la circulation de la monnaie dans l'économie capitaliste. En plus des traits distinctifs de la nature véritable de la circulation de la monnaie, la différence particulière est que dans le capitalisme cette division est extrêmement fragile et instable et prend sa forme spontanément d'après la convenance ou l'avantage personnel des participants à la circulation. Aussi les mêmes transactions peuvent-elles être effectuées tantôt par règlements sans numéraire et tantôt par numéraire, suivant l'état du marché et la solvabilité des participants. Les changements majeurs du volume et de la corrélation du volume de chacune de ces formes de la circulation de la monnaie prennent place — comme Marx l'a montré — dans le cours du cycle capitaliste, par une augmentation des règlements sans numéraire durant la phase de prospérité, et une augmentation rapide de paiements en numéraire durant la phase de crise.

Dans l'économie socialiste, la sphère dans laquelle le numéraire est utilisé est économiquement et par suite aussi législativement réglementée. Il n'y a aucune possibilité pour les participants individuels à la circulation des règlements (entreprises économiques, organisations ou organes d'Etat) de demander un règlement en numéraire au lieu des règlements sans numéraire prescrits par l'Etat. »<sup>1</sup>

## 2. La création de monnaie de banque n'a pas d'effets inflationnistes

Une des conséquences de la planification et de la réglementation de la convertibilité de la monnaie de banque en monnaie légale est que la création de la monnaie de banque n'a pas d'effets ni de pressions inflationnistes sur les prix.

Dans ce domaine, l'économie impérativement planifiée est tout à fait différente de l'économie capitaliste ou de l'économie indicativement planifiée.

Etant donné que dans ces deux dernières économies la monnaie de banque est facilement convertible à chaque instant en monnaie légale, une création excessive de la monnaie de banque dans ces deux économies peut créer des tendances inflationnistes et aboutir à une hausse des prix. Ces tendances inflationnistes peuvent agir sur les prix dans le marché de gros et dans le marché de détail ou de consommation. En effet, le volume exagéré du crédit et par la suite de la monnaie de banque, représente une augmentation de la demande des biens de production et même de consommation par les producteurs et par les consommateurs qui bénéficient directement ou indirectement du crédit. Lorsque par

---

<sup>1</sup> A. I. Kazantsev, *Clearing in the national economy of the U.S.S.R.*, p. 132, dans : *Banking in the U.S.S.R.*, the 15th International banking summer School, Moscow, July 1962.

rapport au niveau des prix antérieurs, il y aura dépassement de la demande par rapport à l'offre, de la consommation par rapport à la production il s'ensuivra une hausse des prix <sup>1</sup>.

Mais dans l'économie impérativement planifiée, la création, même excessive, de monnaie de banque ne peut amener des tendances inflationnistes et aboutir à une hausse quelconque des prix, pas plus sur le marché de gros que sur celui de détail. En effet, d'une part les prix de gros ou d'échange entre entreprises, leurs quantités et leurs qualités, ne sont pas soumis aux fluctuations du marché mais sont au contraire planifiés et fixés par le plan. Par conséquent, la monnaie de banque ne peut influencer les prix de gros <sup>2</sup>.

D'autre part la monnaie de banque ne peut pas influencer les prix dans le marché de détail ou de consommation, car la circulation directe de la monnaie de banque est limitée aux transactions en gros ou entre entreprises <sup>3</sup>. Si la monnaie de banque peut être convertie en monnaie légale et influencer ainsi indirectement les transactions et les prix de consommation, la convertibilité de la monnaie de banque en monnaie légale s'effectue comme on vient de le dire selon un ordre strictement planifié, réglementé et contrôlé par la banque d'Etat. *Cette convertibilité planifiée et réglementée assure que la quantité de monnaie légale entre les mains de la population (qui constitue leur pouvoir d'achat ou de consommation) est équilibrée par rapport à la valeur des biens et des services de consommation en vente aux prix déterminés et planifiés.*

**3. Les besoins du plan sont les seules limites pratiques du pouvoir de la banque d'Etat de créer de la monnaie de banque :**

**a) Dans l'économie indicativement planifiée, l'encaisse des banques détermine le volume maximal de monnaie de banque**

Nous avons vu que dans l'économie indicativement planifiée, comme dans l'économie capitaliste actuelle, le pouvoir des banques commerciales de créer la monnaie scripturale est limitée par plusieurs facteurs qui sont :

---

<sup>1</sup> Georges Manoussos, *Inflation, croissance et planification*, p. 115, Librairie Droz, Genève, 1961.

<sup>2</sup> Dans son ouvrage, *Soviet Labour and industry*, pp. 247-248, MacMillan and Co., London, 1942, M. L. E. Hubbard explique l'effet de la monnaie scripturale sur les prix de gros en U.R.S.S.

<sup>3</sup> L'utilisation des chèques pour les achats sur le marché de détail est interdite. Pour ce qui concerne l'U.R.S.S., voir : L. E. Hubbard, *Soviet money and finance*, *op. cit.*, p. 52.

- I. *les réserves de caisse ;*
- II. *l'habitude des paiements par chèques et par virements ;*
- III. *les propensions générales du public à la détention en banque et hors banque ;*
- VI. *la demande de crédit ;*
- V. *la politique de la banque centrale.*

Si l'on suppose que la demande de crédit est très élevée et capable d'épuiser au maximum les possibilités de crédit des banques commerciales, et que la banque centrale n'a aucune politique restrictive au sujet de la création de la monnaie scripturale par les banques commerciales, on s'aperçoit que les trois facteurs qui demeurent pour limiter le pouvoir des banques commerciales de créer de la monnaie de banque, prennent leur force restrictive dans le fait qu'ils influencent tous l'encaisse des banques commerciales. Autrement dit, l'encaisse des banques commerciales est l'élément clé qui détermine leur potentiel de création de la monnaie scripturale, même dans le cas d'une demande de crédit très élevée ou illimitée et d'absence de restrictions de la part de la politique de la banque centrale.

En fait, il y a une relation directe entre le volume de la monnaie créé par les banques commerciales et l'encaisse de celles-ci. *L'encaisse des banques commerciales est la couverture de la monnaie de banque, qu'elles créent exactement comme les métaux précieux (et principalement l'or) qui sont la couverture des billets de banque*<sup>1</sup>.

Ainsi, si la quantité d'encaisse des banques en monnaie légale diminue, la quantité de la monnaie de banque qu'elles peuvent créer diminue de ce fait et dans une mesure beaucoup plus grande. En réalité la création de la monnaie de banque suit l'encaisse des banques commerciales ou d'une autre façon l'encaisse des banques commerciales précède la création de monnaie de banque et en détermine le volume maximal pour lequel les banques ne tombent pas dans le problème de liquidité.

---

<sup>1</sup> Nous trouvons cette expression dans plusieurs références. Par exemple :

a) Maurice Ansiaux, *La circulation scripturale*, op. cit.

b) E. A. Petritzi, *La monnaie scripturale*, Thèse de doctorat, Paris, 1933.

c) R. G. Hawtrey, *La circulation monétaire et le crédit* (traduit de l'anglais), Librairie Recueil Sirey, Paris, 1935.

d) Alfred Pose, *La monnaie et ses institutions*, op. cit.

e) Francis Yaux, *L'évolution de la banque commerciale dans le cadre du système bancaire suisse*, Librairie Payot, Lausanne, 1949.

f) R. S. Sayers, *Modern banking*, op. cit.

**b) Dans l'économie impérativement planifiée le volume de la monnaie de banque détermine l'encaisse de la banque d'Etat**

*Nous pensons que dans l'économie impérativement planifiée, la détermination du volume de la monnaie de banque ne vient pas après la détermination de l'encaisse de la banque d'Etat comme c'est le cas pour l'économie indicativement planifiée que l'on vient d'expliquer. Nous pensons, malgré l'absence de références dans ce domaine, que bien au contraire la prévision et la détermination du volume de la monnaie de banque dans l'économie impérativement planifiée précède et influence la prévision et la détermination de l'encaisse et l'émission de monnaie légale par la banque d'Etat.*

On sait que la banque d'Etat prépare deux plans : le plan du crédit <sup>1</sup>, qui est un plan essentiellement trimestriel, et le plan de la caisse <sup>2</sup> qui est essentiellement un plan mensuel. En se fondant sur les besoins de crédit et les estimations des mouvements des comptes des entreprises, qui résultent des études des plans de la production, des finances et des crédits des différentes entreprises, la banque d'Etat prévoit dans son plan de crédit le volume du crédit et de la monnaie scripturale qui devra être créé par la banque pour satisfaire aux besoins du plan économique national en crédits bancaires nécessaires pour son exécution parfaite. Lorsque la banque d'Etat prépare son plan de caisse pour une période (ce plan consiste dans les prévisions de ses encaissements et de ses décaissements du numéraire pendant cette période), elle prend en considération l'effet de son plan du crédit et surtout de la partie concernant la monnaie scripturale qui sera créée par lui dans la même période et qui sera convertie en monnaie légale conformément aux disciplines financières générales de la circulation monétaire.

Sans doute la convertibilité de cette partie augmente les décaissements de la banque d'Etat. Celle-ci doit donc avoir une encaisse suffisante pour faire face à tous ses décaissements. Si les ressources de la banque en monnaie légale (y compris les dépôts et les surplus budgétaires <sup>3</sup>) ne sont pas suffisantes pour faire face à ses décaissements (autrement dit, si en se basant sur le plan de la caisse, la banque prévoit un déficit d'encaisse) elle a une dernière source de monnaie légale par laquelle elle

---

<sup>1</sup> Voir ch. VI, section 2.

<sup>2</sup> Voir ch. V, section 2.

<sup>3</sup> Les surplus budgétaires sont un élément très important dans les ressources de la banque d'Etat ; ils sont utilisés, s'ils sont suffisants, soit pour éviter de recourir à une nouvelle émission monétaire, soit pour permettre de retirer une

peut augmenter son encaisse et équilibrer ses décaissements et encaissements. Cette source est l'émission de la monnaie légale<sup>1</sup>.

*c) La détermination du volume de monnaie de banque créée par la banque d'Etat découle des besoins du plan*

De ce qui précède on peut dire que les besoins du plan en crédits bancaires sont les seules limites pratiques de la création de la monnaie de banque par la banque d'Etat. En effet, le plan du crédit ajuste le volume de monnaie de banque aux transactions nécessaires pour réaliser la production déterminée dans le plan économique national. Pendant l'exécution de ce dernier, la banque d'Etat veille à ce que le volume de la monnaie de banque soit effectivement ajusté aux transactions qui tendent réellement à la réalisation des objectifs du plan économique national<sup>2</sup>.

De ce qui précède, on peut encore dire que dans l'économie impérativement planifiée, les limites traditionnelles ou capitalistes du pouvoir des banques commerciales à créer la monnaie scripturale ne jouent plus leur rôle :

— *Les réserves d'encaisse n'influencent plus la création de monnaie de banque mais au contraire celle-ci influence celles-là. Ce sont les plans de crédit et de la caisse de la banque d'Etat qui établissent d'abord le volume de la monnaie de banque puis les réserves d'encaisse nécessaires pour la solvabilité de la banque. Ni la loi des grands nombres, ni les facteurs traditionnels de liquidité ne jouent un rôle pour influencer les*

---

partie de la monnaie légale en circulation. Voir à ce sujet le cas de l'U.R.S.S. dans :

a) Reymond Powell, *Soviet monetary Policy*, Thèse de doctorat de l'Université de Californie, 1952.

b) F. Holzman, *Soviet taxation*, p. 23 Harvard University Press, Cambridge, 1955.

c) Nicolas Spulber, *The Soviet economy*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>1</sup> Ainsi, on trouve que les soldes du plan de crédit d'une période et du plan de la caisse de la même période coïncident, car tous les deux plans sont balancés par une même augmentation (ou diminution) de l'émission de la monnaie légale. Pour bien comprendre ce point, voir sur l'exemple de l'U.R.S.S. :

a) Alexander Baykov, *The development of the Soviet economic system*, p. 414, Cambridge University Press, 1946.

b) Ames Edward, *Soviet economics processes*, p. 170, Richard D. Irwin Inc. (Illinois), 1965.

<sup>2</sup> Voir les buts monétaires de contrôle de la Gosbank des entreprises, ch. VIII, section 2, pp. 159-162.

réserves d'encaisse de la banque d'Etat ou son pouvoir de créer de la monnaie de banque.

— *L'habitude du paiement par chèques et par virements*, qui rend possible la création de la monnaie de banque, se transforme en une discipline financière obligatoire et bien réglementée. Les règlements par chèques et par virements<sup>1</sup> ne sont plus une habitude dépendante des préférences des utilisateurs de comptes ou des bénéficiaires de paiements, mais un ordre dépendant des disciplines financières de la banque d'Etat.

— *Les propensions générales des clients de la banque d'Etat (entreprises, organisations et organes d'Etat) à la détention en banque et hors banque n'existent plus*. Ces propensions se transforment également en une discipline financière<sup>2</sup> obligeant tout client à ne maintenir que le numéraire strictement nécessaire pour son fonctionnement. Tout autre surplus doit être déposé à la banque d'Etat sans retard<sup>3</sup>.

— *Quant à la demande de crédit et à la politique de la banque centrale* (qui est également la banque d'Etat en tant que banque commerciale et banque centrale en même temps), on peut dire que ces deux limites découlent, dans l'économie impérativement planifiée, des besoins du plan. En effet, la demande de crédit ne suit plus le marché ou la conjoncture, mais découle directement des besoins prévus dans le plan. De même, la politique de la banque d'Etat (comme banque centrale) en matière de crédit découle directement des besoins de crédit prévus par le plan et nécessaires à son exécution.

On voit par ce qui précède que les besoins du plan sont les seules limites pratiques du pouvoir de la banque d'Etat dans la création de la monnaie de banque.

---

<sup>1</sup> Normalement, dans l'économie socialiste, les virements sont souvent utilisés, alors que les chèques le sont peu, ceci pour favoriser le contrôle par la banque d'Etat de l'exécution du plan. Voir *infra*, ch. VIII, section 2.

<sup>2</sup> En effet, les disciplines financières de la banque d'Etat jouent le rôle d'une couverture qui lui rend possible la création d'un certain volume de monnaie de banque. Dans l'économie indicativement planifiée où de telles disciplines financières n'existent pas, c'est l'encaisse en monnaie légale des banques commerciales qui joue, comme on vient de le dire, le rôle de couverture dans la création d'un certain volume de la monnaie de banque par ces banques commerciales.

<sup>3</sup> Voir les disciplines de la Gosbank dans ce domaine, ch. VIII, section 2, § 3.

## CHAPITRE VIII

# Les banques commerciales contrôlent l'exécution du plan

### Introduction

Nous savons que les banques offrent le crédit aux entreprises de toute sorte et effectuent pour elles la plupart des paiements et des encaissements. Elles entretiennent diverses relations financières courantes et continues avec les différentes entreprises industrielles, agricoles et commerciales. Même, on n'exagère pas en disant que les banques sont les « agences financières » avec lesquelles les entreprises ont les relations les plus fréquentes et les plus régulières.

Cette réalité permet à la banque commerciale d'être un instrument efficace pour assurer une sorte de contrôle financier sur les activités économiques des entreprises clientes. *En parlant de l'économie planifiée, on peut appeler ce contrôle bancaire : le contrôle bancaire de l'exécution du plan, car l'exécution du plan s'effectue par les différentes entreprises, et le contrôle de leurs activités aboutit au contrôle de l'exécution du plan national.*

Dans l'économie impérativement planifiée, le contrôle bancaire de l'exécution du plan est une fonction essentielle, spécifique des banques, contrairement à ce qui a lieu dans les autres systèmes économiques. *En fait, la banque socialiste effectue son contrôle sur les activités des différentes entreprises d'une manière obligatoire, continue et détaillée, d'après des règles et des disciplines spéciales.*

En revanche, dans l'économie indicativement planifiée, ce contrôle bancaire n'est pas une fonction essentielle de la banque commerciale. Il n'est qu'une sorte de contrôle général ou plutôt de surveillance bancaire, pas très différent de la surveillance que la banque capitaliste effectuait et effectue encore depuis son existence sur l'activité économique et financière de ses clients.

Dans ce chapitre, nous allons traiter du contrôle bancaire de l'exécution du plan. D'abord, et brièvement, dans l'économie indicativement planifiée. Ensuite, et en détail, dans l'économie impérativement planifiée où ce contrôle est une fonction bancaire essentielle, originale, relativement nouvelle et peu traitée dans les ouvrages parus en dehors des pays socialistes.

## SECTION I

### Le contrôle ou plutôt la surveillance de l'exécution du plan exercé par les banques commerciales, dans l'économie indicativement planifiée

#### § 1 — Ses caractères : il est indirect et partiel

La banque commerciale surveille l'activité de ses clients d'une façon facultative. Elle n'est pas déléguée de l'Etat et n'est pas obligée de le faire, mais elle le fait pour son compte et son profit sous la forme qu'elle estime nécessaire. Le but direct de la banque commerciale, lorsqu'elle exerce cette surveillance, est son intérêt personnel. Elle veut être sûre que l'utilisation des fonds prêtés est correcte pour garantir la bonne fin de l'opération et le remboursement futur de son crédit. *En visant ce but direct, les banques commerciales réalisent indirectement une surveillance bancaire de l'exécution du plan.* Je m'explique. On se rappelle que dans l'économie indicativement planifiée, le crédit est distribué selon le principe de la sélection qualitative, autrement dit que sa destination est fixée par le plan<sup>1</sup>. Si la banque commerciale a respecté ce principe en distribuant son crédit, il est clair que chaque surveillance bancaire des fonds prêtés peut être indirectement considérée comme surveillance de l'application par les clients de ce même principe, à savoir que le crédit est effectivement utilisé conformément au plan. *Autrement dit, en surveillant l'utilisation des fonds prêtés, la banque surveille plus ou moins l'exécution du plan par les différentes entreprises clientes et s'assure que le crédit bancaire joue son rôle dans l'exécution du plan.* Toutefois, il ne faut pas oublier que, pour plusieurs raisons, cette surveillance de l'exécution du plan, est partielle.

---

<sup>1</sup> Voir *supra*, ch. III, section 2.

D'abord la banque l'effectue indirectement et facultativement. Ensuite elle porte seulement sur les fonds bancaires qui participent à l'exécution du plan mais non sur les fonds engagés dans l'exécution du plan qui viennent de sources autres que les banques. Enfin toutes les entreprises qui participent à l'exécution du plan ne sont pas créditées — et par suite ne sont et ne peuvent pas être contrôlées ou surveillées — par les banques.

## § 2 — Sa physionomie

On vient de dire que dans l'économie indicativement planifiée le contrôle bancaire de l'exécution du plan n'est pas une fonction essentielle de la banque commerciale, mais seulement une conséquence de la surveillance bancaire des fonds prêtés. Cette surveillance ne diffère pas tellement de la surveillance que la banque capitaliste effectuait et effectue encore depuis son existence sur l'activité économique et financière de ses clients. En effet, en principe la planification indicative maintient la propriété privée des entreprises et des banques, et leur laisse choisir librement leurs organisations administratives et financières et les moyens de règlements qui leur plaisent. De même, dans le cas de la nationalisation de quelques entreprises ou de banques, la planification indicative laisse à celles-ci leurs anciennes méthodes de gestion et de fonctionnement. D'ailleurs, la majorité de leurs anciens principes subsistent. En ce qui concerne les banques commerciales, on ne trouve pas de changements fondamentaux dans leur fonctionnement. Elles respectent toujours les mêmes principes essentiels de la banque capitaliste, notamment ceux de sécurité et de liquidité<sup>1</sup>. Le pouvoir de la banque sur ses clients reste limité. En général, l'entreprise privée refuse que les banques se mêlent de sa gestion. Celles-ci n'interviennent dans la vie quotidienne de leurs clients qu'exceptionnellement.

Toutes ces conditions qui gouvernent les relations entre les banques et leurs clients empêchent celles-là de pouvoir exercer une surveillance détaillée sur l'activité économique et financière des clients. Il est évident que pour exercer cette surveillance détaillée, il faut que la banque possède une autorité assez forte sur ses clients. Aussi la banque commerciale se contente-t-elle de suivre la même manière traditionnelle d'agir, en exerçant une surveillance plus ou moins globale sur l'activité de sa clientèle,

---

<sup>1</sup> Voir *supra*, ch. V, sections 2 et 3.

dans la mesure où les conditions et la nature de l'opération du crédit le lui permettent.

### § 3 — Son application

L'application de la surveillance qu'exercent les banques commerciales sur l'exécution du plan, comme conséquence de leur surveillance des fonds prêtés, a trait à un domaine très particulier qui relève essentiellement de la pratique des affaires, et qui s'adapte à chaque situation particulière. *Aucune méthode générale n'est établie.* L'attitude et les exigences de l'institut bancaire peuvent être différentes selon le client, le genre d'opération et la conjoncture générale des affaires. Néanmoins, nous tâcherons de mettre en relief les méthodes qui représentent l'usage ou l'application normale de la surveillance bancaire<sup>1</sup>.

En effet, cette surveillance commence non après mais au contraire avant l'octroi du crédit. *La banque commerciale effectue cette surveillance en deux étapes : la première est la surveillance préalable (qui est la plus importante), la deuxième est la surveillance courante.*

#### A) La surveillance préalable

Cette surveillance est l'étape essentielle dans laquelle la banque commerciale réalise le but direct de sa surveillance bancaire, qui est d'acquiescer la certitude que le remboursement des fonds prêtés se fera à l'échéance. *Cette étape de la surveillance bancaire est celle de l'étude du risque bancaire et de la sécurité du crédit.* Nous avons déjà traité cette question dans le cinquième chapitre de cette thèse. Nous avons vu alors que la banque analyse la situation financière et économique du client pour juger son comportement et estimer le degré des risques bancaires, soit celui d'immobilisation, soit celui de non-remboursement. Nous avons montré que l'étude du risque bancaire sera plus ou moins poussée selon l'importance de l'opération et selon l'importance du client et de son activité. Nous avons vu également que la banque s'abstient d'accorder son crédit aux débiteurs insolubles et qu'elle évalue la quantité et le genre du crédit à accorder à chaque client solvable. La banque utilise

---

<sup>1</sup> A notre connaissance, aucun ouvrage ne traite de ce sujet de façon détaillée : c'est sur notre expérience personnelle et sur de nombreux entretiens avec des banquiers que nous avons établi notre exposé.

les garanties réelles et personnelles pour augmenter la sécurité du crédit, car elles apportent un supplément de sécurité aux crédits accordés. Ces garanties jouent encore un rôle si important dans la surveillance bancaire pendant toute la durée du crédit accordé, que de nombreux banquiers les appellent : moyens de surveillance permanente. Car lorsque la banque prend des garanties, le client a toujours souci de respecter les conditions du contrat de crédit et prend constamment grand soin de la bonne fin de l'opération : le client sait qu'en cas de négligence de sa part ou de détournement dans les conditions de l'octroi de crédit, la banque fera jouer les garanties pour reprendre possession de ses fonds sans perte. Cette étape est la plus importante de la surveillance bancaire : il reste à expliquer la deuxième étape.

## B) La surveillance courante

Normalement, la banque qui accorde le crédit ne se contente pas de la surveillance préalable pour assurer le remboursement à l'échéance. Il arrive fréquemment qu'elle effectue une surveillance courante, c'est-à-dire qui est effective pendant toute la période du crédit accordé, pour bien s'assurer que le contrat du crédit est exactement exécuté et que les fonds qu'elle a prêtés à son client sont correctement affectés à l'objet prévu. La banque accomplit cette surveillance courante à travers les différentes formes de contacts étroits et continuels qui sont établis entre elle et ses clients tout au long de la durée des crédits.

Il existe différentes formes et degrés de cette surveillance courante, qui varie pour chaque opération différente. En effet, la forme de surveillance et les possibilités de la banque commerciale à l'exercer sont influencées par le genre de l'opération du crédit et ses caractères particuliers. Ceux-ci sont les facteurs qui déterminent la méthode par laquelle, la banque peut exercer sa surveillance courante sur les activités économiques et financières des différents clients privés qui se diversifient dans leurs organisations administratives et financières. Nous allons décrire quelques modèles des différents degrés et formes d'application de la surveillance bancaire courante :

### I. La surveillance périodique

C'est la forme usuelle de la surveillance bancaire courante. Elle consiste en une surveillance a posteriori basée sur l'étude des bilans et des autres documents comptables périodiques des clients. Par cette étude

analytique, le banquier s'efforce de dégager l'évolution réelle de l'activité de l'entreprise et le développement du risque du crédit accordé.

## 2. La surveillance par visites sur place

Normalement le banquier fait ces visites une ou deux fois par an. Elles sont des moyens excellents pour renforcer les relations entre la banque et le client, et c'est pourquoi celui-ci les accepte avec plaisir et les considère comme une courtoisie de la part du banquier. Bien que ces visites soient des formes de surveillance générale, elles ont beaucoup d'intérêt pour le banquier. Par exemple, il arrive souvent que celui-ci puisse, pendant ses visites aux entreprises clientes, s'assurer si son client a vraiment modernisé ses machines, voir dans quel état sont ses équipements, ses installations, ses constructions, ses bâtiments, ses entrepôts, ses véhicules, etc.

De plus, le caractère fréquent de ces visites donne au banquier une image comparative du degré de l'évolution matérielle et économique de l'entreprise pendant la période qui sépare sa visite actuelle de la précédente. Toutes les informations générales que le banquier peut recueillir à travers ses visites aux entreprises clientes lui servent à juger de près la valeur de l'entreprise vis-à-vis des crédits accordés.

## 3. La surveillance quotidienne

En accordant certaines sortes de crédits, la banque commerciale se trouve d'une part obligée d'effectuer une surveillance quotidienne, seul moyen de réduire les risques de l'opération ; d'autre part, elle se voit grâce aux conditions de la dite opération, en mesure de pouvoir appliquer cette surveillance quotidienne. Ainsi dans le cas du crédit sur titres : la banque surveille quotidiennement le plafond et la marge du crédit autorisé, en fonction des mouvements des cours des titres en question dans les bourses ou les marchés des valeurs. Il faut que la marge définie soit constamment établie de façon à éliminer des risques bancaires inopinés en cas de grave baisse des cours. C'est pourquoi on appelle cette sorte de crédit bancaire le « crédit mouvant ».

## 4. La surveillance éventuelle à l'occasion d'un changement imprévu

Un changement imprévu pourrait influencer toute la vie de l'entreprise cliente. C'est la raison pour laquelle la banque estimerait à ce moment-là qu'il est nécessaire d'exercer une surveillance éventuelle pour

vérifier sa situation vis-à-vis de son client après le changement. Cette surveillance éventuelle pourrait être détaillée voire très détaillée, proportionnellement au changement qui l'a provoqué. Le changement imprévu qui nous donne un exemple vivant dans ce domaine est le changement de la direction de l'entreprise cliente.

Nous savons que les qualités personnelles des dirigeants des entreprises clientes jouent un rôle très important dans l'appréciation du risque bancaire. Ce sont les qualités personnelles des dirigeants qui en même temps que l'étude des dossiers, donnent confiance au banquier ; il est donc normal que la banque effectue une surveillance qu'on pourrait appeler une nouvelle appréciation du risque, en cas de changement de la direction de l'entreprise cliente, afin d'apprécier les qualités personnelles des nouveaux dirigeants. Mais il convient de dire, à propos du changement de la direction de l'entreprise, que l'attitude de la banque envers ce changement sera différente selon que celui-ci est attendu (comme par exemple mise à la retraite du président du Conseil d'administration) ou inattendu (comme par exemple démission imprévue du président du Conseil d'administration).

Dans le cas d'un changement inattendu, la banque effectue naturellement une surveillance rigoureuse pour connaître les raisons de ce changement et savoir si ces raisons ont des incidences sur les fonds prêtés ou non. Bien entendu, chaque changement imprévu comporte toujours des points d'interrogation au sujet de la solidité de la situation de l'entreprise. Enfin, il est clair que l'attitude de la banque envers de tels changements est influencée par l'importance du client et du crédit accordé.

##### 5. La surveillance graduelle de l'exécution

La banque commerciale accomplit cette surveillance lorsque la continuité du paiement des fractions du crédit autorisé est faite selon le stade de l'exécution réelle de l'objet du crédit.

C'est par une telle surveillance que la banque commerciale surveille le crédit accordé à la construction. La continuation de paiement du crédit est faite selon les rapports des architectes sur l'état de l'exécution en cours.

Il est utile de dire, à propos de la surveillance graduelle, que l'utilisation du budget comme méthode de gestion de l'entreprise aide la banque à effectuer une surveillance efficace des travaux exécutés par son client. La banque peut en effet utiliser les programmes prévus dans

le budget de son client pour effectuer une telle surveillance, celle-ci étant basée sur la comparaison de ce qui a été prévu avec ce qui est fait.

#### 6. La surveillance par participation au Conseil d'administration

Il arrive parfois que, devant l'importance du crédit accordé, la banque commerciale demande et obtienne un siège au Conseil d'administration de la société cliente. Cette participation au Conseil d'administration permet à la banque d'exercer de près non seulement une surveillance courante efficace mais encore un véritable contrôle permanent sur l'activité financière et économique du client.

\* \* \*

Après ce bref exposé de la surveillance indirecte que les banques commerciales de l'économie indicativement planifiée exercent sur l'exécution du plan, nous allons expliquer en détail dans la section suivante la fonction importante et directe de la banque commerciale de l'économie impérativement planifiée pour contrôler l'exécution du plan.

## SECTION 2

### Le contrôle par la banque d'État de l'exécution du plan

#### Introduction

##### Généralité

Nous avons vu dans la section précédente que, depuis son existence, la banque commerciale exerce une sorte de contrôle financier sur l'activité de ses clients et que ce sont les relations financières réciproques entre les entreprises et les banques qui permettent à celles-ci d'exercer ce contrôle.

*La banque commerciale de l'économie impérativement planifiée a aussi des relations multiples avec les différentes entreprises et exerce sur celles-ci un contrôle plus original et plus important que celui des banques commerciales des autres systèmes économiques. Ce contrôle est une*

fonction essentielle de la banque commerciale de l'économie impérativement planifiée. L'objet de ce contrôle est directement : le contrôle de l'exécution du plan (qui représente les diverses activités des différentes entreprises).

La banque exerce sa fonction de contrôle d'une façon obligatoire, car c'est l'Etat qui lui assigne cette tâche. L'Etat profite de la position stratégique des banques pour leur demander d'exercer certaines fonctions de contrôle sur les entreprises, en plus de leurs fonctions bancaires normales<sup>1</sup>. De leur côté, les entreprises sont obligées de permettre aux banques de les contrôler, en respectant toutes les disciplines exigées par le contrôle bancaire. Naturellement, l'Etat ne rencontre pas beaucoup de difficultés pour obliger les banques et les entreprises à respecter les exigences de ce contrôle puisque toutes les activités économiques sont sous son strict contrôle et que presque tous les moyens de production y compris les banques sont propriétés de l'Etat<sup>2</sup>.

Du point de vue marxiste, le contrôle bancaire serait renforcé parallèlement à l'avancement vers les phases les plus élevées du communisme. Dans la vraie économie communiste le système de crédit se transformerait en un centre de comptabilité sociale et de contrôle<sup>3</sup>.

### Pourquoi appella-t-on ce contrôle bancaire : le contrôle par l'unité monétaire ?

Souvent on appelle le contrôle bancaire : le contrôle par l'unité monétaire. Par exemple, plusieurs articles parlant du contrôle de la banque d'Etat soviétique (Gosbank) étaient intitulés : *Le contrôle par le rouble*.

Cet intitulé vient du fait que jusqu'à nos jours, l'unité monétaire est utilisée pour mesurer les coûts de production, pour déterminer les prix et pour indiquer les salaires. Ainsi l'unité monétaire qu'est le rouble est

---

<sup>1</sup> J. Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 282.

<sup>2</sup> P. Maquenne, *L'appareil bancaire et l'industrie en U.R.S.S.*, p. 163, Banque, Paris, décembre 1955.

<sup>3</sup> Il y a plusieurs ouvrages touchant plus ou moins ce sujet, voir par exemple :

a) Lancelot Lawton, *An economic history of soviet Russia*, vol. II, p. 561, MacMillan and Co., London, 1932.

b) W. B. Reddaway, *The Russian financial system*, p. 32, MacMillan and Co., London, 1935.

c) Arthur Arnold, *Banking, credit and money in Soviet Russia*, op. cit., pp. 360-363.

d) Nicolas Spulber, *The soviet economy*, op. cit., p. 157.

utilisée pour déterminer l'exécution des plans de production et pour comparer les coûts planifiés avec les coûts réels. Ainsi, comme mesure de valeur, la monnaie est un instrument du contrôle bancaire sur l'exécution du plan de production de chaque entreprise d'Etat<sup>1</sup>. En U.R.S.S., chaque entreprise a un plan financier détaillé basé sur son plan de production, et la Gosbank détient un exemplaire de chacun de ces plans. En exerçant son contrôle, la banque s'assure que chaque rouble accordé est déjà prévu par le plan financier et sera affecté à tel emploi déterminé<sup>2</sup>.

Voilà les raisons pour lesquelles l'expression « contrôle par l'unité monétaire » correspond au contrôle exercé par la banque sur l'exécution du plan par les différentes entreprises.

### Notre étude est basée sur l'expérience soviétique

La première tentative de faire de la banque socialiste un organe principal du contrôle de l'exécution du plan a eu lieu en Union soviétique. Elle a débuté par le décret du Comité central exécutif et du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S. du 30 janvier 1930, qui annonçait la célèbre réforme bancaire soviétique<sup>3</sup>. Après cette date, plusieurs réformes et modifications bancaires ont contribué à définir le rôle et la personnalité du contrôle bancaire comme une fonction essentielle de la banque d'Etat.

L'expérience soviétique du contrôle bancaire est la plus ancienne et la plus profonde du monde socialiste. Tous les pays de l'Est<sup>4</sup> ont suivi l'exemple soviétique en appliquant un contrôle bancaire de l'exécution de leurs plans.

A partir de ces faits historiques, nous avons fait porter cette section sur l'étude du contrôle de la banque d'Etat soviétique, ou « Gosbank ». Nous pensons ainsi pouvoir bien étudier notre sujet qui est le contrôle par la banque d'Etat de l'exécution du plan dans l'économie impérativement planifiée.

---

<sup>1</sup> M. V. Condoide, *The soviet financial system*, p. 52, Ohio State University, 1951.

<sup>2</sup> Alec Nove, *The soviet economy*, pp. 112 et suiv., George Allen & Unwin, London, 1961.

<sup>3</sup> Margaret S. Miller, *Financial reform in soviet Russia*, p. 547, *The Slavonic Review*, April 1932.

<sup>4</sup> Sous réserve des exceptions faites dans l'introduction de notre thèse.

## § 1 — La place du contrôle de la Gosbank parmi les autres moyens de contrôle par l'Etat de l'exécution du plan

### A) Vue générale du contrôle de l'exécution du plan en U.R.S.S.

La substitution de la propriété d'Etat à la propriété privée a fait disparaître un grand nombre de contrôleurs traditionnels, qui sont les propriétaires eux-mêmes. Il est incontestable que chaque propriétaire exerce automatiquement un contrôle sur sa production et son activité économique.

Dans l'économie socialiste, l'Etat a besoin d'organes nouveaux de contrôle, pour compenser la disparition des contrôleurs privés. Ainsi, on trouve en U.R.S.S. différents organes chargés du contrôle de l'exécution du plan. Ces organes exercent pratiquement ce contrôle selon quatre modes différents qui sont<sup>1</sup> : le contrôle administratif, le contrôle financier, le contrôle matériel et le contrôle qualitatif. *Ces différents organes du contrôle sont :*

1. *L'organisme planificateur, c'est-à-dire le Gosplan central et ses différents échelons.*
2. *Les différents ministères et leurs directions.*
3. *La Commission du contrôle d'Etat (précédemment Ministère du contrôle d'Etat).*
4. *Les soviets locaux.*
5. *Le système bancaire.*
6. *Le parti communiste.*
7. *Les syndicats.*
8. *Les entreprises et les organisations économiques.*

### B) Le contrôle de la Gosbank fait parti du contrôle financier de l'Etat

Le contrôle de la Gosbank est naturellement une forme du contrôle de l'Etat<sup>2</sup>. On peut le classer dans la catégorie du contrôle financier de l'Etat. La Gosbank exerce son contrôle quand elle accorde son crédit, pendant les paiements et les encaissements entre entreprises et par

<sup>1</sup> Ch. Bettelheim, *L'économie soviétique, op. cit.*, pp. 450 et suiv.

<sup>2</sup> A. Yugow, *Control by the rouble*, dans l'ouvrage collectif : *Management in russian industry and agriculture*, p. 90, Oxford University, 1944.

d'autres moyens qui seront l'objet de notre explication dans les prochaines pages de cette même section. La Gosbank n'est pas le seul organe de contrôle financier ; il en existe d'autres, dont : la banque pour le financement des investissements (Stroibank) ; la Commission de Contrôle d'Etat (précédemment Ministère du contrôle d'Etat) ; le Ministère des finances de l'U.R.S.S., notamment l'administration de l'inspection et contrôle<sup>1</sup> (qui effectue des contrôles périodiques des finances des entreprises) et l'administration fiscale (lors de la perception d'impôts et surtout l'impôt sur le chiffre d'affaires et sur les profits) ; les autres ministères ; les Conseils des ministres ; les réunions des soviets à l'occasion de la présentation du budget annuel et des rapports de l'exécution du plan ; les Comités exécutifs régionaux des soviets qui effectuent leurs contrôles sur les institutions à eux subordonnées ; et enfin les inspecteurs publics désignés par les syndicats. Par ailleurs, les comptables et l'organisation ouvrière de contrôle de chaque entreprise jouent un rôle de base dans le contrôle financier, car ils fournissent une aide précieuse aux différents organes de contrôle financier externe mentionnés ci-dessus, facilitent grandement leur tâche<sup>2</sup>.

### C) Les trois caractères spécifiques du contrôle de la Gosbank qui la rendent indispensable parmi les autres moyens de contrôle

On dit toujours que le contrôle de la Gosbank est le plus important moyen de contrôle dans les mains du gouvernement<sup>3</sup>. Sans doute, la Gosbank assume la responsabilité la plus grande parmi tous les autres organes de contrôle utilisés pour maintenir les disciplines financières des entreprises<sup>4</sup>. Mais cette importance du contrôle de la Gosbank résulte d'un ensemble de caractères spécifiques qui la distingue des autres moyens de contrôle.

---

<sup>1</sup> R. W. Davies, *Short term credit in the U.S.S.R. : some post-war problems*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>2</sup> R. W. Davies, *Finance*, p. 21, *Bulletins on Soviet economic development*, N° 7, ser. 2, décembre 1952, Faculty of commerce and social science, University of Birmingham.

<sup>3</sup> Voir par exemple : *Banking and credit in the Soviet Union*, p. 3, London School of economics, 1935.

<sup>4</sup> D. Granik, *The management of the industrial firm in the U.S.S.R.*, p. 173, Columbia University Press, 1954.

*Ces caractères sont :*

### 1. Le caractère préventif

Le contrôle de la Gosbank est un contrôle préventif, un contrôle « anti-factum ». La banque étudie les plans financiers des entreprises et garde un exemplaire de chacun de ces plans. Elle ne permet l'exécution d'une opération financière pour le compte d'une entreprise que si cette opération a été prévue dans le plan.

### 2. Le caractère quotidien

C'est le caractère capital du contrôle de la Gosbank, puisque toutes les opérations financières des entreprises, recettes ou dépenses, passent dans leurs comptes tenus obligatoirement à la Gosbank. Celle-ci se fait quotidiennement une image exacte de l'activité des entreprises et du degré d'exécution de leurs plans.

### 3. Le caractère intégral

Il y a ici intégralité à deux niveaux différents : d'une part au niveau de l'entreprise car il est un contrôle essentiellement financier sur toutes les activités de l'entreprise : stocks, salaires, production, etc. ; d'autre part, au niveau de l'économie nationale car il est un contrôle qui embrasse tous les secteurs économiques : industrie, commerce et agriculture<sup>1</sup>.

Pour démontrer que seul le contrôle de la Gosbank a cet ensemble de caractères qui la rendent indispensable parmi les autres moyens de contrôle, nous allons parler de deux autres moyens de contrôle pris comme exemples, pour montrer qu'ils ne possèdent pas cet ensemble de caractères indispensables pour l'efficacité du contrôle de l'exécution du plan.

*Notre premier exemple est celui du contrôle par les impôts sur le chiffre d'affaires et sur les profits ; ce contrôle financier est basé sur l'idée que les finances de l'entreprise reflètent le succès de ses opérations économiques. Il est vraisemblable que tous les indices économiques qui mesurent le fonctionnement d'une entreprise se manifeste soit sous une forme financière, soit sont répercutés par les finances de l'entreprise<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> Zakaria Nasr, *La monnaie et le crédit dans le capitalisme et dans le socialisme*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>2</sup> R. W. Davies, *Finance*, *op. cit.*, p. 4.

D'après cette idée, les impôts sont utilisés comme des indices financiers<sup>1</sup> contrôlant l'exécution du plan par les entreprises contribuable. Ainsi des taux nominatifs d'impôts à partir de 0,5 % sont imposés dans le seul but d'effectuer un contrôle sur le côté financier de l'exécution du plan par les entreprises<sup>2</sup>.

La vérification de l'impôt sur le chiffre d'affaires d'une entreprise conduit à estimer son chiffre d'affaires, son utilisation des différentes quantités de matières, la conformité des prix de gros et des prix de revient avec les prix planifiés, etc. De même, la vérification de l'impôt sur les profits conduit à estimer le niveau du profit de l'entreprise, sa production, ses prix de vente, etc. D'une manière générale, les impôts sont un moyen de contrôle sur l'activité financière de l'entreprise, activité qui est une image de l'exécution par cette entreprise de ses plans de production.

Le contrôle par les impôts sur le chiffre d'affaires et sur le profit ne possède aucun des caractères mentionnés tout à l'heure. Il n'est pas un contrôle préventif, car il n'est qu'une vérification de l'exécution déjà faite. C'est un contrôle « post-factum ». Il n'est pas un contrôle quotidien, mais périodique. De plus, il est souvent calculé sur la base des chiffres d'affaires des mois précédents<sup>3</sup>. Enfin, il n'est pas un contrôle intégral, car toutes les entreprises ne sont pas imposées ; de ce fait, les impôts cessent d'être un moyen de contrôle financier sur les entreprises qui ne sont pas imposées<sup>4</sup>.

*Le deuxième exemple est le contrôle par l'organe supérieur de l'entreprise. L'organe supérieur (comme le Glavki par exemple) a une autorité*

---

<sup>1</sup> Nous aurons plus tard l'occasion de parler des indices financiers utilisés par le contrôle de la Gosbank.

<sup>2</sup> Alexandre Baykov et G. A. Barker, *Financial developments in the U.S.S.R.*, p. 1, *Bulletins on soviet economic development*, N° 3, ser. 1, August 1950, Faculty of Commerce and social science, University of Birmingham (England).

<sup>3</sup> *Soviet financial system, op. cit.*, p. 192.

<sup>4</sup> Après la deuxième guerre mondiale, l'impôt sur le chiffre d'affaires n'était plus appliqué sur la plupart des biens de production. En 1945, une partie considérable de l'industrie lourde a cessé d'être imposée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1949, l'impôt sur le chiffre d'affaires est aboli pour les produits suivants : combustibles (sauf l'huile), énergie électrique, minerais, métaux, équipements industriels, matériaux de construction, produits chimiques, bois et produits s'y rapportant. Cela signifie que l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est plus un moyen de contrôle financier sur les entreprises qui exercent les activités énumérées ci-dessus. Pour plus de détails sur cette question, voir :

R. W. Davies, *Finance, op. cit.*, pp. 20 et suivantes.

considérable sur les entreprises subordonnées à lui. Il participe à l'élaboration des plans de ces entreprises et contrôle leur exécution des dits plans. Ce contrôle n'est pas un contrôle quotidien ; il est essentiellement administratif et hiérarchique, et dépend avant tout de la transmission du bas vers le haut des indices et des rapports périodiques. Il est clair qu'il y a toujours un laps de temps entre l'exécution des opérations et les rapports sur lesquels l'organe supérieur établit son contrôle.

En général donc, l'organe supérieur effectue un contrôle a posteriori basé sur la comparaison des niveaux réels avec les niveaux standards ou planifiés. Même si l'organe supérieur effectue minutieusement cette comparaison, il se trouvera en face d'un fait déjà accompli. L'organe idéal pour l'exercice du contrôle quotidien est la Gosbank, puisque tous les mouvements financiers (recettes et paiements) de toutes les entreprises affluent quotidiennement chez elle à travers les comptes de ces entreprises tenus obligatoirement à la Gosbank <sup>1</sup>.

D) Pourquoi préfère-t-on confier à la banque commerciale la fonction de contrôle, plutôt que de créer un nouvel organisme pour l'exercer ?

Nous venons de dire que le contrôle de la Gosbank a un ensemble de caractères spécifiques la rendant indispensable parmi les autres moyens de contrôle : c'est le caractère quotidien qui est le caractère le plus original de ce contrôle. *Ce caractère quotidien résulte de la position stratégique de la Gosbank : elle est le centre des règlements entre entreprises.* Par cette position, la banque a continuellement une image mise à jour des mouvements des activités des entreprises. Dans toute économie impérativement planifiée, la banque commerciale jouit de cette position stratégique et peut de ce fait exercer un contrôle bancaire très important sur l'exécution du plan.

Pourtant, la Yougoslavie, qui s'avance d'une année à l'autre vers plus de décentralisation dans la planification économique, a commencé en 1959 à modifier le rôle de sa Banque Nationale dans le contrôle de l'exécution du plan. Ce pays a enlevé la fonction du contrôle à la banque pour la confier à un organisme indépendant de contrôle et de compta-

---

<sup>1</sup> R. Campbell, *Accounting in soviet planning and management*, p. 214, Harvard University press, 1963.

bilité sociales<sup>1</sup>. Pour que cet organisme, qui n'a pas de relations financières et économiques directes avec les entreprises, puisse exercer un contrôle semblable à celui de la banque, les entreprises et les banques ont été obligées de lui envoyer des exemplaires de tous les documents qui reproduisent leurs mouvements et leurs activités financières. De plus, cet organisme est devenu le centre des règlements entre entreprises, à la place de la banque. Cette nouveauté yougoslave nous a intéressé et nous la trouvons concevable lorsqu'on l'applique à un système de décentralisation bancaire formé de plusieurs banques commerciales. Mais pour l'économie impérativement planifiée qui utilise le système centralisé de la banque commerciale unique, nous estimons préférable que la banque commerciale continue à exercer sa fonction de contrôle ; cette solution nous semble plus valable que la création d'un nouvel organe indépendant pour l'exercer à la place de la banque. Nos raisons sont les suivantes :

1. *L'exercice du contrôle bancaire par un organe indépendant à la place de la banque crée des difficultés administratives*<sup>2</sup>. Ces difficultés augmentent la bureaucratie qui est le plus grand malaise de l'économie impérativement planifiée.

Le temps et le travail consacrés à la préparation des documents et des informations exigés des différentes entreprises par le nouvel organe pourraient être consacrés à l'accroissement de la production de celles-ci. Le nouvel organe établit son contrôle sur les mêmes documents et informations que la banque. Il charge les entreprises de les lui envoyer régulièrement. En revanche, quand la banque exerce ce contrôle, elle n'accable pas les entreprises de la même charge. Elle obtient automatiquement la majorité de ses renseignements à travers l'exercice de ses fonctions normales comme distributrice du crédit.

2. *L'intervention de ce nouvel organe crée une barrière entre les entreprises et les banques*. Cette barrière diminue la souplesse et la vitesse du fonctionnement des opérations financières et commerciales entre ces dernières. Le résultat d'un tel état de choses sera en fin de

---

<sup>1</sup> Cet organisme n'est plus dépendant, depuis novembre 1962, que de l'assemblée fédérale yougoslave. Il comprend actuellement vers 17.000 fonctionnaires. Il est connue en Yougoslavie sous l'abréviation : S.K.D.

<sup>2</sup> Egon Neuberger, *Centralisation and decentralisation : The case of Yugoslavia*, p. 369, *The slavic review*, October 1959.

compte une plus grande lenteur du processus productif et par suite, une augmentation des coûts de la production.

3. *Du fait que le nouvel organe de contrôle n'a pas de relations financières directes avec les différentes entreprises, une difficulté plus grave que les deux précédemment mentionnées est à craindre : on risque de voir le contrôle perdre son caractère le plus important et le plus efficace, qui est le « caractère quotidien ».*

Sans doute la banque, qui élabore le plan du crédit et le plan monétaire, qui distribue le crédit, qui s'occupe directement de la vie financière de l'entreprise, et enfin qui a l'avantage d'avoir quotidiennement, sans aucun intermédiaire, tous les renseignements nécessaires sur l'activité des entreprises, est l'organe le mieux placé pour contrôler d'une façon quotidienne et efficace la marche des entreprises et le degré de leur succès dans l'exécution du plan.

4. *Il y a un facteur important en faveur de l'exercice du contrôle par la banque : la banque qui a prêté son argent a un intérêt matériel dans le succès de l'entreprise. Il est naturellement dans son intérêt d'exercer son contrôle sur l'activité des entreprises d'une manière efficace, tandis que l'organe indépendant de contrôle n'a pas un tel intérêt direct et pour cette raison exerce son contrôle d'une manière administrative routinière moins efficace.*

5. *Il y a encore un autre facteur en faveur de l'exercice du contrôle par la banque. Il concerne l'attitude des entreprises à l'égard de chaque organe de contrôle. Actuellement, l'entreprise considère que le contrôle bancaire est un droit normal de la banque. En principe la banque comme tout créancier a le droit de surveiller son argent prêté. Mais l'entreprise considère que le contrôle de l'organe indépendant est une intervention dans sa gestion et ses affaires personnelles qui ne lui permet pas de travailler en pleine liberté et en pleine indépendance.*

. \* .

Avant de laisser ce point, il est utile de dire que le contrôle de la banque commerciale, qu'il soit exercé par la banque elle-même ou par un organe indépendant de contrôle, perd de plus en plus de son importance et de son efficacité en tant que contrôle quotidien, intégral et

préventif lorsqu'on introduit la décentralisation dans la planification impérative. Car dans ce cas, la planification matérielle et financière au niveau de l'entreprise se limite aux lignes générales ou directrices et n'entre pas dans les détails. Or, la planification matérielle et financière détaillée au niveau de l'entreprise est une condition essentielle pour que le contrôle bancaire soit quotidien, intégral et préventif.

Nous aurons l'occasion d'étudier les conditions nécessaires pour le contrôle, dans un paragraphe spécial de cette même section. Dans le prochain paragraphe, nous étudierons les buts du contrôle de la Gosbank.

## § 2 — Les buts du contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan

Le contrôle de la Gosbank a une grande portée. Il n'est pas limité, comme c'est le cas pour la banque capitaliste, au contrôle des fonds prêtés jusqu'à la fin du remboursement du crédit. C'est un contrôle continu de l'ensemble du patrimoine de roulement de l'entreprise. Il ne se limite pas à contrôler les fonds prêtés, mais contrôle tous les fonds, aussi bien les fonds prêtés que les fonds propres des entreprises. Le contrôle de la Gosbank ne se termine pas au moment du remboursement du crédit accordé ; c'est un contrôle continu qui s'effectue quotidiennement, aussi longtemps que l'entreprise continue son activité<sup>1</sup>.

En effet, ce n'est pas parce que la Gosbank a accordé son crédit qu'elle exerce son contrôle. Ce n'est pas l'octroi du crédit qui lui donne le droit d'exercer son contrôle, comme cela a lieu dans l'économie basée sur la propriété privée. La Gosbank tire son droit de contrôle du fait qu'elle est un organe de contrôle d'Etat ; c'est sur les entreprises de l'Etat qu'elle exerce sa fonction continuellement.

Naturellement, cette portée générale du contrôle de la Gosbank influence ses buts. Il est donc normal que ces buts soient nombreux et entrelacés. On peut classer les buts du contrôle de la Gosbank dans deux catégories : la première comprend les buts économiques et la deuxième les buts monétaires.

---

<sup>1</sup> En plus du contrôle et des opérations bancaires de ses propres clients, la Gosbank effectue le contrôle et les opérations bancaires des clients de la banque pour le financement des investissements ou Stroibank, dans les endroits où celle-ci n'a pas de succursales ou d'agences.

## A) Les buts économiques

Nous avons groupé les buts économiques du contrôle de la Gosbank en six éléments ; les cinq premiers se situent au niveau de l'entreprise. Le dernier se situe au niveau de la Gosbank elle-même, comme un agent important de renseignements économiques. On entend par les buts économiques au niveau de l'entreprise (les cinq premiers) le contrôle des différents aspects des activités des entreprises chargées de l'exécution du plan. Ces cinq buts correspondent dans une large mesure aux buts du contrôle dans l'entreprise, comme l'a défini M. Henri Fayol :

« Dans une entreprise, le contrôle consiste à vérifier si tout se passe conformément au programme adopté, aux ordres donnés et aux principes admis. Il a pour but de signaler les fautes et les erreurs afin qu'on puisse les réparer et en éviter le retour.

Il s'applique à tout, aux choses, aux personnes, aux actes. »<sup>1</sup>

Les buts économiques du contrôle de la Gosbank sont :

### 1. Assurer que l'entreprise réalise :

a) *Ses objectifs quantitatifs et qualitatifs de production dans le temps prévu par les plans.* C'est-à-dire que la Gosbank doit s'assurer que l'entreprise respecte ses plans de salaires, de crédit et de production et respecte également les règlements déterminant les relations entre entreprises tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif.

b) *Les réductions planifiées des coûts.*

c) *Les profits planifiés et le plan d'accumulation.*

### 2. Découvrir les infractions aux plans par les entreprises, chercher leurs causes et prendre les mesures nécessaires pour les réparer

Toutes les tâches assignées à une entreprise, soit quantitatives, soit qualitatives, sont exprimées dans son plan de production en termes physiques et dans son plan financier en termes monétaires. La réalisation incomplète de ces plans indique,

---

<sup>1</sup> Henri Fayol, *Administration industrielle et générale*, p. 155, Dunod, Paris, 1931.

« un manque de réalisation soit des tâches quantitatives, soit des tâches qualitatives, soit des deux : cela signifie soit que l'on a sorti une quantité insuffisante de produits, soit que l'on a employé trop de matières premières, de combustibles, de produits auxiliaires ou de forces de travail, ce qui entraîne un écart entre le revenu et les dépenses. »<sup>1</sup>

Le contrôle de la Gosbank doit découvrir toute faute, erreur ou infraction pouvant conduire à la réalisation incomplète des plans des entreprises et doit travailler à les supprimer par différentes mesures, comme les recommandations aux responsables supérieurs et l'application des sanctions<sup>2</sup>.

Voici un cas pratique qui montrera le rôle de la Gosbank dans ce domaine<sup>3</sup> :

Les fabriques de conserves de « Plodovosch » eurent toujours des difficultés à faire face à leurs obligations envers la Gosbank. Celle-ci effectua une investigation pour connaître les raisons de ces difficultés. Elle découvrit que leur raison principale était que les responsables des fabriques ne trouvaient pas d'acheteurs et de ce fait ne vendaient pas facilement leurs produits. La mauvaise qualité des produits, leur assortiment désagréable et leurs coûts élevés étaient les causes de cette mévente.

Après cette investigation, la Gosbank recommanda aux autorités responsables les différentes mesures nécessaires pour réparer les défauts qui avaient mis les fabriques en difficulté.

### 3. Réduire au minimum nécessaire les différents stocks de matières détenus par les entreprises

Il est clair que l'existence de quantités superflues des différentes matières dans les entrepôts des entreprises constitue dans l'économie impérativement planifiée une perte économique considérable. Les stocks superflus élèvent les coûts de la production dans l'entreprise détentrice et empêchent les autres entreprises qui en manquent de fonctionner à pleine capacité. C'est pourquoi la Gosbank s'intéresse beaucoup à ce que les entreprises ne détiennent que le minimum des stocks nécessaires. L'expérience soviétique montre que, dès le premier plan quinquennal, à cause de l'insuffisance de l'offre des diverses matières de production, les

---

<sup>1</sup> O. Ossinisky, *The nature and forms of social economic planning, in social economic planning in the U.S.S.R.*, p. 67, La Haye, 1931.

<sup>2</sup> Nous étudierons ces sanctions un peu plus tard dans un paragraphe spécial.

<sup>3</sup> A. Arnold, *Bank, credit and money in soviet Russia, op. cit.*, p. 382.

entreprises et même les trusts ont tendu à exagérer les estimations de leurs besoins de stocks de ces matières au-delà de ce qui leur est économiquement nécessaire<sup>1</sup>. Ils agissent ainsi pour être sûr que les quantités reçues seront suffisantes en dépit de l'insuffisance de l'offre qui a pour conséquence la non-livraison d'un certain pourcentage de la quantité demandée.

Bien entendu, cette manière d'agir amène certaines entreprises à détenir des quantités superflues des différentes matières, alors que d'autres n'en détiennent pas les quantités suffisantes pour leur fonctionnement normal et sont pour cette raison obligées de diminuer leur production.

La Gosbank, qui a une image complète de l'activité de l'entreprise, peut s'assurer que les stocks de l'entreprise n'excèdent pas ses besoins et correspondent à sa capacité de production.

Les conséquences économiques de la réduction au minimum nécessaire des stocks de matières détenus par les entreprises donnent à cette réduction une importance toujours croissante parmi les buts du contrôle de la Gosbank. Aussi lui a-t-on consacré un alinéa spécial dans le décret du Conseil des ministres soviétiques de 1954 concernant le rôle et les fonctions de la Gosbank.

#### 4. Améliorer l'utilisation des ressources internes des entreprises

L'économie des matières premières, des matériaux, des combustibles et de l'électricité est un moyen très important pour réduire les coûts de production et pour augmenter les profits et la rentabilité des entreprises. A ce propos, les ouvrages russes parlent toujours de : « *décèlement des réserves internes des entreprises* » et les utiliser pour accroître la production. Ces réserves sont :

« les possibilités d'économiser les matières premières, les matériaux, les combustibles, de mieux employer les capacités de production et la main-d'œuvre. »<sup>2</sup>

Le contrôle de la Gosbank contribue à réaliser ce but important en améliorant l'utilisation des ressources internes des entreprises. Voici un exemple concret qui nous montre comment :

---

<sup>1</sup> *Banking and credit in the Soviet Union*, London, School of economics, *op. cit.*, p. 28.

<sup>2</sup> P. T. Morozov, *Les principes fondamentaux de la planification scientifique de l'économie nationale*, p. 31, Ed. du Progrès, Moscou, 1965.

« la filiale de la Gosbank à Léninegrad, examinant le bilan de l'usine de wagons Egorov, avait remarqué la grande quantité de « chutes » de bois non utilisés. La banque posa alors devant la direction de l'usine la question de l'utilisation de ce bois en vue de la production de meubles ; quelque temps après, un crédit spécial de 150.000 roubles était ouvert à l'usine pour aménager un atelier de production d'objets de large consommation en bois. En huit mois, l'atelier avait déjà produit pour 1.300.000 roubles de meubles, remplissant le plan annuel qui lui avait été fixé par la direction. »<sup>1</sup>

Toutefois, il apparaît que l'effort de la Gosbank dans le domaine de l'amélioration de l'utilisation des ressources internes des entreprises n'est pas satisfaisant.

On lui a demandé de renforcer son contrôle pour bien réaliser ce but comme, nous l'avons constaté dans le rapport de M. Garbuzov (ministre des finances de l'U.R.S.S.) sur le budget de 1960. Dans ce rapport, il a reproché aux banques et aux agences financières de n'avoir fait que de faibles efforts pour déceler les réserves internes des entreprises et de ne pas exercer un contrôle efficace sur l'utilisation économique des ressources. D'ailleurs, le ministre des finances a démontré la nécessité de renforcer et d'élever le niveau de contrôle de toutes les agences financières dans ce domaine. Voici le passage qui nous intéresse, dans le rapport mentionné ci-dessus :

« Il est à noter que dans certains cas les agences financières et les banques font encore de faibles efforts pour découvrir les réserves internes dans l'industrie et la construction et ne sont pas parvenues à exercer un contrôle adéquat sur la meilleure utilisation des matériaux et des fonds. L'élimination de ces défauts rend nécessaire l'élévation du niveau de l'effort économique de toutes les agences financières et l'accroissement de l'efficacité du contrôle financier. »<sup>2</sup>

##### **5. Aider la direction dans les entreprises et la rendre plus rationnelle**

Le contrôle de la Gosbank ne se limite pas à découvrir les erreurs et de les communiquer aux organes supérieurs ou à exercer par ses sanctions une pression sur la direction des entreprises, en vue de les pousser à réparer et à ne pas répéter les mêmes erreurs. La Gosbank

---

<sup>1</sup> Finansovaja Gazeta du 14.10.1938 cité par Charles Bettelheim dans son ouvrage : *La planification soviétique*, p. 197, Librairie des Sciences politiques et sociales, Marcel Rivière et Cie, Paris, 1939.

<sup>2</sup> The current digest of the soviet press, p. 14, vol. XI, No 44, December 2, 1959.

peut et doit aider la direction dans les entreprises et la rendre plus rationnelle. L'aide que la Gosbank pourrait offrir à la direction de l'entreprise peut prendre plusieurs formes. Ces formes varient d'une situation à l'autre, d'une entreprise à l'autre et d'une branche à l'autre<sup>1</sup>.

Voici l'exemple d'un cas pratique où la Gosbank s'efforça de rendre la direction d'une entreprise plus rationnelle<sup>2</sup> :

Après une investigation dans un ensemble métallurgique à « Nadej-dinsky », la Gosbank découvrit un excédent de 12.000 tonnes de lingots sur la quantité spécifiée dans le plan de production de l'entreprise. La banque découvrit que ce fort excès de lingots était causé par deux facteurs :

- les à-coups de la production ;
- la disproportion entre la capacité des fourneaux et celle des laminoirs.

Les conséquences de cette investigation furent que la Gosbank s'abstint d'accorder à l'entreprise tout crédit pour stocks, tant qu'elle n'aurait pas livré à la banque un plan bien clair des quantités de matières utilisées et disponibles. De plus, d'après les recommandations de la banque, l'organe supérieur auquel l'entreprise était subordonnée, commença à prendre les mesures nécessaires pour réparer le déséquilibre dans la construction de l'usine et mettre fin aux difficultés qui entravaient son fonctionnement harmonieux.

#### 6. Renforcer les possibilités de la Gosbank, considérée comme une source précieuse de renseignements économiques pour l'organisme planificateur

L'exercice du contrôle de l'exécution du plan permet à la Gosbank de faire une étude analytique des activités des différentes entreprises et de leur conformité aux objectifs et aux instructions du plan. Ainsi, la banque obtient un grand nombre de renseignements économiques détaillés sur les activités des entreprises chargées de l'exécution du plan. Ces renseignements sont très utiles pour apprécier le degré de succès de l'exécution du plan, révéler les différents défauts et lacunes soit du plan

---

<sup>1</sup> La Gosbank récompense les fonctionnaires qui effectuent un contrôle efficace, montrent leur zèle à aider la direction des entreprises et à améliorer leur gestion et leur fonctionnement. Voir : Harry Schwartz, *Russia's soviet economy*, p. 507, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N.J., 1958.

<sup>2</sup> A. Arnold, *Banks, credit and money in soviet Russia*, op. cit., p. 381.

lui-même, soit des directions, et prévoir les efforts nécessaires pour les réparer et ne plus les répéter dans les années à venir.

Tous ces renseignements sont enregistrés régulièrement dans les livres et les dossiers de la Gosbank et sont classés d'après de nombreuses nomenclatures permettant à chaque instant de montrer l'état actuel de l'exécution du plan dans chaque secteur et dans l'économie tout entière. A ce propos, M. Ronin a écrit à juste titre :

« Elle (la Gosbank) est un baromètre sensible de la vie économique, elle enregistre la mesure dans laquelle le plan a été exécuté dans chaque secteur de l'économie nationale, elle indique les mesures qui doivent être prises par le plan en vue de garantir la continuité du processus économique. »<sup>1</sup>

M. Condoide développe la même idée lorsqu'il dit :

« Les livres de la Gosbank contiennent des informations qui indiquent en tout temps à quel degré le plan économique du système entier ou d'une de ses parties a été exécuté. »<sup>2</sup>

Bien entendu, l'organisme planificateur a besoin de tous les renseignements possibles sur l'exécution du plan, pour pouvoir le suivre, juger de sa valeur et en tirer des leçons pour les plans futurs. Les responsables de la planification trouvent dans la Gosbank une source précieuse des renseignements économiques à tout échelon<sup>3</sup>.

En fait, la Gosbank qui est le centre du crédit à court terme, le centre des règlements et des comptes des entreprises et le « comptable de la nation », devient de ce fait un centre de renseignements pour ce qui concerne le processus de la production et de l'exécution du plan. C'est là un privilège qui fait de la Gosbank un important agent de renseignements économiques pour les planificateurs<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> S. L. Ronin, *Planned economy in operation*, in : *Social economic planning in the U.S.S.R.*, p. 93, The Hague, 1931.

<sup>2</sup> M. V. Condoide, *The soviet financial system*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>3</sup> On trouve ce sens dans plusieurs sources. Par exemple :

a) A. Schick, *Quelques traits caractéristiques du système bancaire en U.R.S.S.*, p. 988, *L'Europe nouvelle*, 13 août 1932.

b) *The banking systems in the socialist countries : U.S.S.R., Czechoslovakia, Yugoslavia*, p. 250, *National bank of Egypt, economic Bulletin*, N° 4, 1962.

c) G. Garvy, *Le rôle de la Gosbank*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>4</sup> « Ce rôle se développera vraisemblablement à la suite de la mise en service de calculatrices électroniques à grand rendement, dont l'utilisation ouvre des vues à peu près sans limites dans une économie où les comptes de toutes les unités économiques sont tenus par une seule institution. » Cité de l'article de M. Garvy désigné dans la note précédente, p. 96 également.

Depuis quelques années, il existe en U.R.S.S. une tendance à charger la Gosbank d'établir plus de statistiques et de renseignements. Ainsi, en 1958, la banque a été chargée de préparer les statistiques concernant l'exécution des plans de production et de l'utilisation de la main-d'œuvre des entreprises, statistiques qui étaient auparavant de la compétence du Bureau central de statistiques<sup>1</sup>. Nous soutenons cette tendance, car les éléments nécessaires pour établir les statistiques mentionnées ci-dessus sont naturellement enregistrées dans les livres de la Gosbank qui exerce un contrôle détaillé de l'exécution des plans de la production, de la main-d'œuvre, du crédit, etc. Si on ne confie pas à la Gosbank l'établissement de telles statistiques et si on laisse une institution spécialisée continuer à les établir, on ne contribue à réduire ni la bureaucratie ni les difficultés administratives, ni le gaspillage de l'effort productif dont souffre l'économie impérativement planifiée, car on exige ainsi des entreprises qu'elles établissent elles-mêmes des renseignements et des analyses, déjà concentrés à la Gosbank. Mais il convient de dire que l'on peut appuyer cette tendance sans vouloir que la banque soit la seule source des statistiques et des renseignements économiques. Au contraire, cette tendance contribue à renforcer et à rationaliser les autres institutions de statistiques et de renseignements économiques telles que la direction générale de la statistique de l'économie nationale, les différents ministères, les entreprises, les différents échelons du Gosplan, etc. Nous pensons que cette tendance permet d'empêcher le dédoublement des statistiques et des renseignements et permet de choisir la voie la moins compliquée pour les établir. Elle vise ainsi à renforcer et rationaliser les institutions des statistiques et des renseignements économiques.

## B) Les buts monétaires

Le contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan vise non seulement à assurer la réalisation des plans de production assignés aux entreprises, mais également à maintenir la stabilité monétaire générale dans toute l'économie<sup>2</sup>. On entend par buts monétaires de ce contrôle bancaire : son objectif pour maintenir et réaliser cette stabilité monétaire générale.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>2</sup> Ames Edward, *Banking in the Soviet Union*, p. 355, *The Federal Reserve Bulletin*, N° 38, April 1952.

### 1. Le sens de l'équilibre monétaire général en U.R.S.S.

Dans l'économie de type soviétique, la stabilité ou l'équilibre monétaire général signifie : le maintien d'une égalisation entre les flux en termes réels et les flux en termes monétaires. Cette égalisation est le fondement qui conditionne la circulation monétaire dans l'économie socialiste<sup>1</sup>. Si on ne maintient pas cette égalisation, les déséquilibres apparaissent aux points de rencontre des flux réels et des flux monétaires. Dans ce sens, M. Jan Marczewski écrit avec raison :

« Il ne suffit donc pas d'assurer une coordination parfaite des différents plans en termes réels. Encore faut-il obtenir une correspondance aussi étroite que possible entre des flux réels de biens et services prévus dans les plans de production et les flux monétaires parcourant en sens inverse le mécanisme économique. Si cette correspondance n'est pas maintenue, des tensions apparaissent aux points de rencontre des flux réels et des flux monétaires. »<sup>2</sup>

La Gosbank joue un rôle très important dans la réalisation d'un ajustement aussi parfait que possible des flux monétaires aux flux réels. A l'origine, la banque commence ce rôle par ses plans de crédit et de caisse où elle adapte le volume de la monnaie à celui de la production. Ensuite, la Gosbank poursuit ce rôle tout au long du processus de la production, par son contrôle de l'exécution du plan où elle veille à ce que les flux monétaires correspondent à des opérations réelles prévues. Autrement dit, elle contrôle l'intensité (la quantité) et l'emploi (la qualité) des flux monétaires pour que ceux-ci correspondent aux flux réels des biens et des services et soient employés de façon à réaliser les flux réels prévus dans le plan : voilà quels sont les buts monétaires du contrôle de la Gosbank ; la réalisation de ces buts signifie la réalisation de la stabilité et de l'équilibre monétaire général sans inflation<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> M. I. Bogolepov, *The soviet financial system*, p. 61, Lindsay Drummond LTD, London, 1945.

<sup>2</sup> Jan Marczewski, *Planification et croissance économiques des démocraties populaires*, p. 391, t. II, P.U.F., Paris, 1956.

<sup>3</sup> Si pour une raison ou une autre, l'inflation apparaît en U.R.S.S., on utilise des moyens curatifs comme par exemple le surplus budgétaire, la politique fiscale, la politique des prix, les emprunts d'Etat et les réformes monétaires. Pour les détails, voir par exemple :

a) M. I. Bogolépov, *Les finances de l'Union soviétique*, *op. cit.*, p. 39.

b) F. Holzman, *Soviet taxation*, *op. cit.*

c) D. Hodgman, *Soviet monetary controls through the banking system*, Symposium on economic calculation and organization in Eastern Europe, University of California, Berkely, 1958.

d) Nicolas Spulber, *The soviet economy*, *op. cit.*, p. 28.

## 2. Le contrôle bancaire des salaires est un frein efficace anti-inflation

On considère aujourd'hui que le facteur essentiel sur lequel compte la Gosbank pour prévenir l'inflation monétaire est le contrôle des salaires. Cela est juste, car si l'effort de contrôle bancaire pour prévenir cette inflation est le résultat du contrôle de tous les paiements et dépenses des différentes entreprises, les salaires représentent à eux seuls plus de 80 % de l'ensemble des décaissements effectués par la Gosbank ; c'est dire que les salaires sont le facteur essentiel qui influence le volume de l'émission monétaire nécessaire.

La Gosbank exerce un contrôle sévère des paiements destinés aux salaires. Elle effectue ce contrôle au moyen du plan des salaires que l'on appelle le fonds des salaires de l'entreprise. Celui-ci est un élément du fonds des salaires globaux de l'économie tout entière<sup>1</sup>. En dernière analyse, l'Etat détermine ce fonds des salaires en fonction de la production des biens et des services de consommation disponibles aux prix déterminés.

L'équilibre monétaire sera maintenu tant que les salaires distribués dans une période ne dépasseront pas la valeur des biens et services de consommation disponibles aux prix déterminés pendant la même période. Le déséquilibre et les pressions inflationnistes apparaîtront lorsque les salaires distribués dans une période dépasseront la valeur des biens et services de consommation disponibles aux prix déterminés pendant cette même période.

Le contrôle des salaires par la Gosbank a lieu au moment où les entreprises retirent de la banque les fonds destinés au paiement de leur personnel<sup>2</sup>. Avant de payer les fonds des salaires, la Gosbank s'assure qu'ils sont prévus dans le plan. Elle applique d'ailleurs un principe anti-inflationniste de base en ne délivrant des fonds de salaires que dans la mesure où le plan de la production de l'entreprise est réalisé<sup>3</sup>. Ainsi la Gosbank peut empêcher les entreprises de distribuer des salaires non prévus ou dépassant le niveau réel de l'exécution du plan.

*De ce qui précède, on peut conclure que le contrôle de la Gosbank des salaires est un frein anti-inflation. Si un tel contrôle n'existait pas*

<sup>1</sup> Léon Kurowski, *Les finances dans les Etats socialistes op. cit.*, p. 18.

<sup>2</sup> *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, p. 387, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, *op. cit.*

<sup>3</sup> F. Holzman, *Soviet taxation, op. cit.*, p. 36.

(ou du moins s'il n'existait qu'un faible contrôle des salaires), on assisterait à une distribution de salaires non-planifiés sans une contre-partie réelle de la production. Cette distribution constituerait dans une économie de salariés, un facteur inflationniste très dangereux.

Les salaires distribués sans une contre-partie réelle de la production représente une liquidité non-planifiée<sup>1</sup>, puisque l'équilibre de l'économie soviétique n'est pas basé sur la fluctuation du marché, mais est réalisé au contraire, comme on vient de le dire, par le maintien d'un équilibre entre, d'une part, les salaires d'une période et, d'autre part, les biens et services de consommation disponibles aux prix déterminés de la même période. *Cette liquidité non-planifiée équivaut à une émission de monnaie sans limites matérielles, qui engendre évidemment l'inflation même dans un régime socialiste*<sup>2</sup>.

### § 3 — Les conditions nécessaires pour l'exercice du contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan

#### A) Une double planification circonstanciée au niveau de l'entreprise

La première condition de base sans laquelle la Gosbank ne peut exercer son contrôle est une planification matérielle et financière circonstanciée au niveau de l'entreprise<sup>3</sup>.

L'existence de cette double planification conditionne les possibilités de la banque à suivre pas à pas la marche de l'entreprise vers l'exécution du plan et à effectuer un contrôle intégral de l'exécution de ce plan.

La planification matérielle ou physique seule n'est pas suffisante pour que la Gosbank puisse exercer son contrôle, à cause du fait que le contrôle bancaire n'utilise pas directement les indices matériels de la production. Il est un contrôle financier dépendant essentiellement des

---

<sup>1</sup> Voir :

a) Ames Edward, *Banking in the Soviet Union*, op. cit., p. 357.

b) Nicolas Spulber, *The soviet economy*, op. cit., p. 172.

<sup>2</sup> M. Bernatsky, *The problem of soviet finance*, p. 297, *The slavonic Review*, vol. XI, July 1932.

<sup>3</sup> On remarque que la planification matérielle et financière est en même temps cause et condition du contrôle de la Gosbank. Cause parce qu'on établit le contrôle pour assurer l'exécution du plan et condition parce que c'est à la base de la planification matérielle et financière que la Gosbank exerce son contrôle.

indices financiers qui représentent les mouvements et les activités financiers de l'entreprise et qui reflètent les résultats de son activité productive. Ainsi, il est nécessaire, pour que la Gosbank puisse exercer son contrôle, *de transformer le plan de production de l'entreprise en un plan de forme financière*, permettant d'établir les différents indices financiers dont la Gosbank a besoin pour son contrôle. C'est ce qu'on appelle le plan financier de l'entreprise. Celui-ci est la traduction en un langage monétaire général du plan de production qui exprime ses objectifs en différents termes réels<sup>1</sup>.

La planification matérielle et financière au niveau de l'entreprise comprend deux éléments essentiels, qu'on peut considérer comme les deux conditions de base de l'exercice du contrôle de la Gosbank. Ces deux éléments sont :

- *la planification du crédit de l'entreprise ;*
- *la planification du prix de revient, ou la planification des coûts de la production.*

Analysons maintenant chacun de ces éléments :

### 1. La planification du crédit de l'entreprise

Le plan du crédit est l'instrument principal par lequel la Gosbank effectue son contrôle<sup>2</sup>. Par ce plan, la Gosbank s'assure que l'entreprise utilise ses crédits dans les limites et les termes fixés par le plan et pour les objets également fixés par ce plan. Si l'entreprise ne respecte pas son plan ou ne respecte pas les limites fixées par celui-ci, la banque intervient pour prendre les mesures nécessaires en vue de réparer les défauts. Ainsi, *à travers ses crédits, la Gosbank effectue un contrôle important sur toutes les activités des entreprises et sur l'exécution par elles du plan. En effet, le plan de crédit de l'entreprise ne fixe pas seulement les volumes et les termes de ses crédits mais également leurs objets. Le total du plan des crédits de l'entreprise est divisé entre quelques objets définis. Cette division du total de crédit de l'entreprise entre quelques objets définis est un principe très important de la planification de crédit en U.R.S.S. ; elle renforce le contrôle de la Gosbank et la discipline financière des entreprises.*

---

<sup>1</sup> M. H. Dobb, *The financial plan in soviet economy*, p. 4, the American Review of the Soviet Union, October 1947.

<sup>2</sup> M. V. Condoide, *The soviet financial system*, *op. cit.*, p. 29.

Toutefois, si on applique ce principe d'une manière ferme et rigoureuse, en divisant le total du crédit sur plusieurs objets ou opérations bien définis et séparés, on aboutit à restreindre la flexibilité nécessaire dans la direction des entreprises si l'on veut que leur fonctionnement soit souple et normal<sup>1</sup>. Après la réforme soviétique du crédit, en 1930, le total du crédit de l'entreprise était divisé étroitement sur plusieurs objets bien définis. La Gosbank tenait un compte spécial pour chacun de ces crédits et veillait à ce que l'entreprise destine chaque crédit à son objet défini. Ainsi, par exemple, la Gosbank aurait pu tenir un compte du crédit pour le combustible, un deuxième pour les produits finis, un troisième pour les matières premières, etc.<sup>2</sup>. Cette expérience soviétique a montré que la division du total du crédit entre plusieurs objets définis empêche la manœuvre correcte de ces crédits pendant le processus de l'exécution du plan et complique les méthodes techniques du travail dans la Gosbank et dans les organisations économiques<sup>3</sup>. Aussi, l'U.R.S.S. a-t-elle commencé depuis quelques années (et particulièrement depuis 1954) à développer l'application de ce principe<sup>4</sup>.

Actuellement, le total du crédit de l'entreprise est divisé en quelques groupes. Chacun de ces groupes représente un objet élargi du crédit. Et comme l'explique le professeur Ussoskine, qui est une des premières personnalités du Conseil de la Gosbank,

« les valeurs qui jouent le même rôle dans le processus de la production ou de la circulation sont groupées en un seul objet de crédit, afin d'élargir les objets de crédit. Par exemple, toutes les formes de matières premières, de matières de base et produits semi-finis achetés sont compris dans un seul objet élargi de crédit ; les combustibles, les matières auxiliaires et des réparations, les matières d'emballage et toutes les autres formes des valeurs matérielles achetées sont compris dans un autre objet de crédit ; les produits finis et les marchandises ou les matières en cours de production et les produits semi-finis fabriqués dans l'entreprise forment des objets séparés de crédit. »<sup>5</sup>

Il semble que cette dernière application du principe de la division du crédit sur des objets définis a permis d'éviter la rigidité et le manque de souplesse de l'ancienne méthode d'application décrite tout à l'heure,

---

<sup>1</sup> Alec Nove, *Banking in the soviet economy*, p. 725, *The Banker*, November 1960.

<sup>2</sup> L. E. Hubbard, *Soviet money and finance*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>3</sup> M. M. Ussoskine, *Short term credit in the U.S.S.R.*, *op. cit.*, pp. 72-73.

<sup>4</sup> G. Garvy, *Le rôle de la Gosbank*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>5</sup> Ouvrage cité dans l'avant-dernière note.

sans toutefois sacrifier le principe lui-même qui est très important pour l'efficacité du contrôle de la Gosbank.

## 2. La planification du prix de revient

Le prix de revient comprend les dépenses des différentes matières, celles des combustibles et de toute autre énergie, les salaires et les amortissements. La planification du prix de revient résulte de la fixation des conditions techniques et financières de la production<sup>1</sup> : fixation du temps de travail à consacrer à chaque unité produite, fixation des quantités des matières premières et auxiliaires à utiliser par unité produite, fixation des salaires destinés à la main-d'œuvre et des prix auxquels les matières premières et auxiliaires, l'outillage et les machines, etc., devront être achetés<sup>2</sup>.

La planification du prix de revient est une condition nécessaire pour le contrôle continu de l'exécution du plan qu'est le contrôle de la Gosbank. Le plan ne doit pas se limiter à prévoir la somme globale des dépenses pour toute la production, sinon un tel contrôle sera impraticable.

S'il n'y a pas de planification du prix de revient et si le plan ne fixe qu'une somme totale des coûts de l'ensemble de la production prévue dans une période définie, la Gosbank n'aura pas la possibilité d'effectuer son contrôle pendant l'exécution du plan pour s'assurer que les dépenses effectuées correspondent aux productions réalisées.

M. Gachkel explique bien comment la fixation dans le plan de la somme totale des dépenses pour tous les travaux prévus n'est pas suffisante pour un contrôle systématique pendant l'exécution du plan, lorsqu'il dit :

« Le montant des sommes dépensées ne constitue pas en soi une indication suffisante des résultats économiques obtenus. Le fait que les sommes prévues par le plan n'ont pas été dépensées entièrement, ne signifie pas qu'une économie a été réalisée, il peut être dû à d'autres causes comme par exemple la non réalisation de la production prévue par le plan, et de plus, les crédits non utilisés peuvent être inférieurs à la production non réalisée, ce qui en fin de compte se ramène à une perte. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Charles Bettelheim, *Les problèmes théoriques et pratiques de la planification*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>2</sup> Ce sont les prix de gros ou les prix pratiqués entre entreprises. Ces prix comprennent trois éléments planifiés qui sont : le prix de revient, le profit et l'impôt sur le chiffre d'affaires.

<sup>3</sup> Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, *op. cit.*, p. 122.

En revanche, lorsque le plan fixe le prix de revient, la banque utilise ses différents éléments pour effectuer un contrôle efficace tout au long de l'exécution du plan<sup>1</sup>. Elle compare les dépenses effectuées avec les productions réalisées, pour s'assurer de leur correspondance et du degré de succès de l'exécution du plan. En outre, la comparaison des prix de revient de différentes entreprises de la même branche donne à la banque de nombreuses indications sur l'efficacité plus ou moins grande de chaque entreprise et sur les possibilités de réduire les coûts de la production dans quelques entreprises sans provoquer de nouveaux investissements, ce qui constitue un progrès économique à atteindre<sup>2</sup>.

### B) L'interdiction du crédit entre entreprises

Normalement, l'entreprise peut obtenir son crédit de deux sources : les banques et les autres entreprises. Le crédit obtenu des autres entreprises exactement comme celui obtenu des banques augmente la capacité financière de l'entreprise débitrice.

Lorsqu'on planifie le crédit accordé aux entreprises pour l'ajuster aux besoins réels du plan de la production tout au long du processus de sa réalisation, il faut planifier les deux sources de crédit aux entreprises, c'est-à-dire le crédit bancaire et le crédit entre entreprises.

On peut planifier sans difficulté le crédit bancaire et contrôler l'exécution de son plan ; le crédit entre entreprises est au contraire difficile à planifier et à contrôler. Des millions d'opérations de crédit, ayant lieu entre des milliers d'entreprises, sont en fait extrêmement difficiles à planifier ou à contrôler dans le cadre du plan de la production et de l'ajustement des courants de crédit aux courants réels de la production.

L'U.R.S.S. a essayé de contrôler l'émission du crédit entre entreprises par le moyen d'un contrôle du tireur du papier commercial. Ce contrôle s'effectuait sur la base de la fixation d'un plafond du total des papiers commerciaux que chaque client de la banque d'Etat peut tirer et émettre

---

<sup>1</sup> Charles Bettelheim, *Les problèmes théoriques et pratiques de la planification*, indispensable pour le contrôle de la Gosbank, on peut donner l'exemple suivant : étant donné que la planification du prix de revient dans les entreprises sociales et culturelles (qui ne produisent pas naturellement des objets matériels déterminés) n'existe pas, la Gosbank ne joue qu'un rôle secondaire dans le contrôle de ces institutions, c'est le contrôle comptable qui se charge principalement de les contrôler.

<sup>2</sup> Comme preuve que la planification du prix de revient est une condition *op. cit.*, p. 200.

dans une certaine période<sup>1</sup>. Mais cet essai s'est soldé par un échec et le crédit entre entreprises restait un obstacle à la planification et au contrôle systématique du crédit.

Après de longues études, l'U.R.S.S., dans sa réforme du crédit du 30 janvier 1930, a aboli le crédit entre entreprises<sup>2</sup>; celui-ci est devenu un crédit utilisé hors des prévisions du plan. L'utilisation du papier commercial a été par la suite également interdite<sup>3</sup>. Par l'abolition du crédit entre entreprises, le système bancaire est devenu la seule source de crédit pour entreprises.

« De ce fait, dit M. Zvérev, l'ancien ministre des finances de l'Union soviétique, se trouvaient réunies les conditions nécessaires aux prévisions planifiées des besoins de crédit en partant immédiatement des plans de production de l'entreprise et de l'évolution de leur exécution. »<sup>4</sup>

Le crédit entre entreprises était un obstacle à l'utilisation de la Gosbank comme instrument d'un contrôle efficace des activités financières des entreprises et de leur exécution du plan. Il s'effectue en dehors des banques; il est difficile à contrôler et permet aux entreprises enfin de s'affranchir des directives du plan. Tout cela affaiblit le contrôle bancaire et le rend inefficace.

L'interdiction du crédit entre entreprises renforce le contrôle de la Gosbank et le rend efficace. Elle est la base de la planification rationnelle de tout le crédit accordé aux entreprises, qui est à son tour la base d'un contrôle bancaire efficace. D'ailleurs, l'abolition du crédit entre entreprises renforce et rend encore plus stricts les relations et les contacts entre les banques, source unique de fonds, et les entreprises à qui ces fonds doivent être distribués<sup>5</sup>. Par cette abolition, toutes les

---

<sup>1</sup> A. Arnold, *Banks, credit and money in soviet Russia*, op. cit., p. 346.

<sup>2</sup> A. Dauphin-Meunier, *La banque à travers les âges*, p. 380, t. II, Banque Editeur, Paris, 1938.

<sup>3</sup> Plus tard, l'endossement des chèques était également interdit car il permet aux entreprises d'effectuer des opérations de crédit entre elles. Ainsi on a aboli la dernière trace du marché de crédit en U.R.S.S. Voir à ce propos :

a) A. Krougliakoff, *New Law on cheques in soviet Russia*, pp. 75-76, Law Journal, N° 69, February 1930.

b) Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques*, op. cit., p. 128.

c) J. Berliner, *Monetary planning in the U.S.S.R.*, p. 239, The American Slavic and Est European Review, Dec. 1950.

<sup>4</sup> A. Zvérev, *30 années de finances soviétiques*, p. 508, traduit dans : Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, N° 3, 1949.

<sup>5</sup> A. Schick, *Quelques traits caractéristiques du système bancaire en U.R.S.S.*, op. cit., p. 988.

opérations et toutes les transactions financières des entreprises sont centralisées à la Gosbank<sup>1</sup>. Cette centralisation non seulement renforce le contrôle de la Gosbank, mais encore lui permet un contrôle vraiment intégral englobant toutes les activités financières des entreprises.

### C) L'autonomie comptable de l'entreprise

L'autonomie comptable de l'entreprise soviétique signifie que,

« au titre de « fonds propres », chaque entreprise se voit affecter les immobilisations et les fonds de roulement nécessaires à son fonctionnement continu, et qu'il lui faut appliquer un système comptable basé sur la notion du prix de revient et du résultat d'exploitation permettant de dégager la marge de profit à réaliser déterminée par le plan. Enfin ce principe implique que les relations entre firmes fassent l'objet de contrats explicites. »<sup>2</sup>

Par cette autonomie comptable, chaque entreprise soviétique a une personnalité propre et indépendante. La responsabilité de l'entreprise est bien déterminée ; les tâches à réaliser bien définies. Elle a également sa trésorerie propre et administre directement ses fonds. L'entreprise peut et doit tenir une comptabilité analytique des coûts de sa production. Elle établit ses relations avec les autres entreprises sur la base des contrats définissant tous les aspects juridiques et économiques de l'objet du contrat<sup>3</sup>.

Tous ces éléments, qui constituent l'autonomie comptable de l'entreprise soviétique, constituent les bases essentielles de l'ensemble des disciplines financières et comptables indispensables à la Gosbank pour l'exercice d'un contrôle efficace de l'activité propre de chaque entreprise et de son exécution du plan.

### D) Une seule banque pour toutes les opérations de l'entreprise

Toute entreprise doit effectuer toutes ses opérations de crédit ou de règlement avec ou par l'intermédiaire d'une seule succursale de la

---

<sup>1</sup> A. Yugow, *Control by the Rouble*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>2</sup> P. Maquenne, *L'appareil bancaire et l'industrie en U.R.S.S.*, *op. cit.*, p. 762. Voir aussi à ce sujet, *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, p. 350, Statistiques et études financières, *op. cit.*

<sup>3</sup> Sans toutefois déborder les règles générales des règlements entre entreprises exigées par la banque d'Etat. Voir : Ernest Bock, *Banking in soviet Russia*, p. 329, *The Banker*, N° 98, June 1952.

Gosbank. Toute opération s'effectuant en dehors de cette succursale est considérée comme illégale <sup>1</sup>

Il est clair que sans l'application de cette notion (autrement dit si l'entreprise peut effectuer ses opérations bancaires avec plusieurs banques à la fois), les comptes de l'entreprise dans chacune de ces banques ne représentent qu'une partie plus ou moins importante de son activité. Par ces comptes partiels, une banque ne peut que mal juger ou sous-contrôler le degré de l'exécution du plan par l'entreprise cliente.

Or, pour bien apprécier et bien contrôler cette exécution, il faut que la banque qui exerce la fonction de contrôle ait des comptes représentant tous les mouvements d'activité de l'entreprise. L'application de la notion mentionnée ci-dessus réalise cette fin <sup>2</sup>.

*Lorsque l'entreprise n'effectue la totalité de ces opérations bancaires qu'avec une seule succursale de la Gosbank, les comptes de l'entreprise tenus par cette succursale forment en fait un registre complet de tous les mouvements d'activité de l'entreprise.*

La banque qui a un tel registre complet peut effectuer un contrôle de l'activité intégrale de l'entreprise et de son exécution du plan. Ce contrôle est basé sur la connaissance sans restriction de la situation complète du client. Par cette connaissance complète, la banque est très bien placée pour analyser les résultats et proposer les solutions les plus efficaces aux difficultés qu'affronte l'entreprise pendant son fonctionnement. Ainsi, par l'application de la notion d'« une seule banque pour chaque entreprise », la Gosbank peut effectuer un contrôle intégral et complet de l'exécution du plan par l'entreprise.

Cependant, on remarque que la notion d'une seule banque pour chaque entreprise sert au mieux le contrôle bancaire, quand les comptes de l'entreprise dans la banque sont tenus d'une manière systématique pour faciliter ce contrôle. C'est pourquoi la Gosbank a développé le système des comptes des entreprises tenus chez elle, notamment après la loi bancaire du 23 juillet 1931.

---

<sup>1</sup> Abd Elsalam Badawy, *Le contrôle des entreprises publiques*, pp. 343-344, Librairie Alanglo, Le Caire, 1965 (en arabe).

<sup>2</sup> On remarque que l'application de cette notion rend la distribution de crédit plus stricte. Dans son article sur « L'appareil bancaire et l'industrie en U.R.S.S. », *op. cit.*, M. Maquenne écrit, p. 766, que par cette notion « une même marchandise ne peut tenir lieu de gage à des avances que consentiraient deux établissements de crédit différents, ce qui explique qu'à la différence des banques dans les Etats capitalistes, les banques soviétiques ne demandent pas la dépossession du débiteur. »

Dès 1930, la Gosbank avait substitué les différents comptes des opérations de l'entreprise par un compte courant unique englobant toutes les opérations de l'entreprise. On avait pensé, lorsque l'on introduisit ce compte unique, qu'il était la forme la plus rationnelle de la comptabilité des affaires et le meilleur moyen par lequel la Gosbank pourrait exercer le contrôle nécessaire sur les clients<sup>1</sup> ; mais l'expérience des premiers mois prouva que ce système était défectueux. M. Zvérev, ancien ministre des finances de l'U.R.S.S. le considère même comme une déviation :

« une déviation qui détruisait les bases de la comptabilité économique de l'entreprise, consistait à ne pas établir de discrimination entre les fonds d'emprunt de l'entreprise et ses propres fonds (...) et à les grouper en un seul compte courant, c'est-à-dire en un compte unique sur lequel figuraient tous les fonds de l'entreprise, tant les siens propres que ceux qui lui étaient octroyés à titre provisoire par des établissements de crédit. »<sup>2</sup>

Aussi, le 1<sup>er</sup> novembre 1931, la Gosbank introduisait un nouveau système dont les principes subsistent encore aujourd'hui, pour les comptes des entreprises tenus chez elle. Ce système consiste en deux principaux comptes de l'entreprise à la banque : le premier est un compte des règlements (*compte courant*) qui comprend tous les mouvements des fonds de roulement à la disposition de l'entreprise, soit ses fonds propres et ses fonds prêtés. Le deuxième est un compte des prêts bancaires ; il est composé de plusieurs comptes séparés, chacun d'eux représentant un crédit défini pour un objet déterminé<sup>3</sup>. Ce nouveau système des comptes était nécessaire après la loi bancaire du 23 juillet 1931<sup>4</sup> qui avait doté chaque entreprise, à titre de fonds propres permanents, du minimum des fonds de roulement nécessaires pour son fonctionnement. En bref, ce système a permis une distinction entre les deux parties des fonds de roulement qui exigent des méthodes différentes dans leur gestion, à savoir les fonds de roulement propres et permanents de l'entreprise (non repayables) et ceux qui lui étaient accordés pour des périodes limitées sous forme de crédit bancaire ( repayable). Cette distinction qui était omise par le système du compte courant unique est nécessaire car elle simplifie et renforce le contrôle de la Gosbank en le rendant plus rationnel.

---

<sup>1</sup> *State Bank of the U.S.S.R., Economic survey*, p. 6, vol. V, N° 7, 1930.

<sup>2</sup> Zvérev, *Trente ans de finances soviétiques*, op. cit., p. 462.

<sup>3</sup> M. Miller, *Financial reform in soviet Russia*, op. cit., pp. 550-551.

<sup>4</sup> Voir le texte de cette loi dans : *Banking and credit in the Soviet Union*, University of London, op. cit., pp. 74-76.

E) La normalisation des valeurs de roulement et le participation de la banque à leur financement.

La majeure partie des valeurs de roulement de l'entreprise soviétique sont planifiées au moyen de « normes »<sup>1</sup>. Le montant des normes de valeurs de roulement est calculé d'après plusieurs facteurs comme la quantité consommée par unité produite, le temps nécessaire et les lieux des fournisseurs<sup>2</sup>. Au point de vue économique, la normalisation des valeurs de roulement a des objectifs très importants. Elle vise à assurer l'efficacité et l'économie optimale des différents éléments des valeurs de roulement des entreprises : meilleure distribution et utilisation des valeurs de roulement dans et entre les entreprises, sans constitution de stocks superflus<sup>3</sup>. Du point de vue du contrôle bancaire, cette normalisation, en définissant les conditions optimales de fonctionnement des entreprises, donne des critères financiers fondamentaux de l'activité planifiée de l'entreprise et de l'utilisation optimale de ses valeurs de roulement. Ces critères sont indispensables pour le contrôle bancaire de l'exécution du plan.

Afin de permettre à la Gosbank de s'assurer que les entreprises respectent ses normes et par suite de pouvoir utiliser les critères des normes des valeurs de roulement pour contrôler les activités des entreprises, on a appliqué un principe fondamental. *Ce principe est que la Gosbank doit participer au financement des valeurs de roulement de chaque entreprise*<sup>4</sup>. En appliquant ce principe, la banque exerce à chaque occasion d'un paiement de crédit son contrôle des normes des valeurs de roulement ; en même temps, elle analyse la situation financière de l'entreprise et examine l'exécution de ses plans financiers et productifs<sup>5</sup>.

Pour réaliser ce principe (qui vise à une participation effective de la Gosbank au financement des valeurs de roulement des entreprises), une mesure restrictive a été créée<sup>6</sup> : chaque entreprise ne peut avoir que les valeurs de roulement propres suffisantes pour le financement du minimum

---

<sup>1</sup> Doundoukov, *La planification financière*, p. 170, traduit dans *Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées*, Nos 17-18, 1953.

<sup>2</sup> Richeman, *Soviet management with significant american comparaison*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>3</sup> R. W. Davies, *Short term credit in the U.S.S.R. : some post war problems*, *op. cit.*, pp. 20-21.

<sup>4</sup> Harry Schwartz, *Russia's soviet economy*, *op. cit.*, p. 507.

<sup>5</sup> Alexander Baykov, *The development of the soviet economic system*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>6</sup> Depuis la loi bancaire du 23.7.1931.

de ses besoins réguliers et courants<sup>1</sup>. La Gosbank finance par son crédit les besoins irréguliers ou saisonniers. Mais cette mesure signifie que les entreprises qui n'ont pas d'activités saisonnières (ou du moins en ont très peu, comme les entreprises de l'industrie lourde et les organisations commerciales) ne seront financées par le crédit de la Gosbank que dans une limite étroite. Par conséquent, le contrôle bancaire sur ces entreprises sera réduit voire impossible<sup>2</sup>. Aussi, pour remédier à cette lacune et pour soumettre ces entreprises automatiquement au contrôle efficace de la Gosbank, une deuxième mesure complémentaire à la première était créée : le crédit de la Gosbank doit financer d'une façon permanente une partie considérable des valeurs de roulement des entreprises dont l'activité est régulière ou non saisonnière<sup>3</sup>.

Il convient de dire, à propos du rapport entre les normes des valeurs de roulement et le contrôle de la Gosbank, que ces normes ne servent vraiment comme critères de base pour le contrôle bancaire que lorsqu'elles sont précises et modernes<sup>4</sup>. Il est évident que des normes imprécises ou trop anciennes conduisent la banque à établir de faux critères pour son contrôle de la constitution des stocks par les entreprises, de leur utilisation économique des différents éléments des valeurs de roulement et de leur activité financière générale. Par exemple, si les normes d'une entreprise ne suffisent pas à couvrir ses besoins réels des valeurs de roulement, la banque lui accordera un crédit trop faible pour permettre à cette entreprise de fonctionner en pleine activité. En revanche, si les normes d'une entreprise sont si larges qu'elles dépassent ses besoins réels, cette entreprise peut se permettre de gaspiller en les utilisant les différents éléments des valeurs de roulement, sans attirer l'attention immédiate du contrôle bancaire. Cette même entreprise peut encore stocker des quantités superflues de matières de production dont les normes sont trop élevées, également sans attirer l'attention immédiate du contrôle bancaires<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Les valeurs de roulement propres de l'entreprise soviétique peuvent être financées par le profit de l'entreprise ou par le budget d'Etat ou par les deux sources.

<sup>2</sup> Maurice Dobb, *Soviet economic development since 1917*, op. cit., p. 356.

Voir aussi : R. W. Davies, *The development of the Soviet budgetary system*, p. 276, Cambridge, 1958.

<sup>3</sup> Cette mesure fut appliquée en 1933 aux organisations commerciales et en 1939 aux entreprises d'industrie lourde.

<sup>4</sup> Que les normes doivent être modernes signifie qu'elles doivent être calculées à nouveau et augmentées en même temps que l'augmentation de la production et des besoins de valeurs de roulement.

<sup>5</sup> R. Campbell, *Accounting in soviet planning and management*, op. cit., p. 216.

## F) La limitation de la trésorerie de l'entreprise

Les entreprises russes sont obligées de déposer à la Gosbank tous leurs fonds disponibles, sauf l'encaisse strictement nécessaire pour les paiements des faibles valeurs indispensables pour leur fonctionnement<sup>1</sup>. On appelle cette obligation la « limitation des trésoreries des entreprises »<sup>2</sup>. La presque totalité des emplois des fonds des entreprises s'effectuent en monnaie de compte par l'intermédiaire de la Gosbank. A tout emploi des fonds, la Gosbank est donc présente.

La limitation de trésorerie est une condition très importante pour le contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan. Grâce à elle, le contrôle de la Gosbank s'effectue à tout moment où l'entreprise emploie des fonds. La banque veille à ce que chaque emploi des fonds soit fait conformément au plan.

<sup>1</sup> Les bureaux des P.T.T. et les caisses d'épargne n'ont pas de limites fixées pour les encaisses qu'ils sont autorisés à garder. Ces organisations ne peuvent pas limiter les numéraires dont elles auront besoin pour leurs activités quotidiennes. Les limites des encaisses que les autres entreprises percevant des numéraires au cours de leur activité peuvent garder, sont fixées en pourcentage de leurs encaisses du mois. Par exemple :

|  |       |
|--|-------|
| Entreprises vendant des produits industriels                                       | 2,5 % |
| Entreprises vendant des produits agricoles   |       |
| — à la campagne  | 5 %   |
| — à la ville   | 3 %   |
| Restaurants, cantines, buffets, etc.   | 7 %   |
| Restaurants, cantines, buffets, etc. achetant des produits agricoles à la campagne | 15 %  |
| Coopératives et entreprises locales achetant des produits agricoles à la campagne  | 30 %  |
| Entreprises communales et organisations sociales, salles de spectacles, etc.       | 3 %   |
| Théâtres ambulants, cirques, etc.  | 30 %  |

Les espèces qui dépassent ces pourcentages doivent être versées à la banque le jour même s'il y a un guichet dans la localité, ou dans les trois jours s'il n'y en a pas. Les soldes pouvant rester en caisse sont fixés en accord avec la Gosbank.

Dans les localités éloignées où il n'existe pas de guichet de la Gosbank, les espèces perçues par une entreprise peuvent, avec une autorisation spéciale du siège de cette banque, être affectées aux dépenses des autres entreprises. Voir les détails dans : Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, No 23, 1954, *op. cit.*, p. 372. Voir aussi le même sens dans : *Monetary Planning in the U.S.S.R.*, par J. Berliner, *op. cit.*, p. 240.

<sup>2</sup> Cette obligation est une méthode parmi d'autres tendant à minimiser la liquidité des entreprises. Les autres méthodes sont :

- a) L'interdiction du crédit entre entreprises.
- b) L'obligation pour chaque entreprise de transférer périodiquement les fonds de ses amortissements au compte du ministère compétent.
- c) L'obligation d'effectuer les paiements des impôts au bout de courtes périodes : un mois pour l'impôt sur les profits et 1, 10 et 30 jours selon les produits pour les impôts sur le chiffre d'affaires.
- d) Fixation des normes des stocks aux minima nécessaires.
- e) L'obligation pour chaque entreprise de transférer au ministère des finances tout excès permanent dans ses actifs courants. Ces méthodes ont réduit la liquidité

Si un emploi des fonds n'est pas défini dans le plan, la Gosbank s'en aperçoit et ne l'autorise pas. Ainsi par exemple, une entreprise ne peut utiliser ses fonds de roulement pour financer des immobilisations ou pour des emplois en dehors de son plan, comme la constitution de stocks au-delà de leurs normes prévues. D'ailleurs, étant donné que l'entreprise n'a que le minimum nécessaire de trésorerie, elle ne peut acquérir des stocks ou des immobilisations supplémentaires que si elle obtient des moyens financiers. Le crédit entre entreprises étant interdit, il ne leur reste que le financement par la banque<sup>1</sup>. En fin de compte, c'est la banque qui, grâce à la limitation de la trésorerie contrôlera les fonds et veillera à l'opportunité de leur emploi par les entreprises.

La limitation des trésoreries des entreprises aide encore le contrôle de la Gosbank à découvrir sans tarder les entreprises qui ont des difficultés dans leur exécution du plan. En effet, lorsqu'une entreprise n'exécute pas son plan, elle éprouve immédiatement des difficultés à faire face aux avances qu'elle a reçues, parce qu'elle n'a pas de disponibilités excédentaires accumulées à l'avance pour rembourser ses dettes, du fait que toutes ses disponibilités sont déposées à la Gosbank. Pour acquérir des fonds, l'entreprise n'a qu'à s'adresser à la Gosbank. Avant d'en accorder, celle-ci s'assure que leur emploi est quantitativement et qualitativement conforme au plan. De cette manière, l'entreprise qui n'exécute pas son plan et ne peut de ce fait remplir ses obligations est immédiatement repérée par le contrôle de la Gosbank<sup>2</sup>.

#### G) Les règlements d'après des moyens favorisant le contrôle bancaire

L'activité économique dynamique des entreprises et des organisations économiques et administratives provoque beaucoup de courants de créances entre elles. Il faut avoir des moyens valables pour régler ces créances réciproques. *L'expérience malheureuse de 14 mois faite par la Gosbank*

---

des entreprises soviétiques dans une large mesure. Une comparaison entre des entreprises soviétiques et américaines du même genre montre qu'en 1948, tandis que les actifs liquides dans les entreprises soviétiques se situaient entre 14 et 20 %, ils étaient aux U.S.A. de 38 % (sans compter les effets à recevoir). Voir : Ames Edward, *Banking in soviet Union, op. cit.*, p. 353.

<sup>1</sup> Reddaway, *The Russian financial system, op. cit.*, p. 35.

<sup>2</sup> Il arrive parfois qu'une entreprise tombe en difficulté et ne puisse faire face à ses dettes non parce qu'elle n'a pas exécuté son plan, mais parce que ses clients n'ont pas remboursé ses créances. Il est important pour la Gosbank de savoir exactement qui est le premier insolvable pour définir la responsabilité de l'entreprise.

et commencée à la veille de l'application de la réforme bancaire du 31 janvier 1930, a prouvé que la technique des règlements entre entreprises influence directement l'efficacité et les possibilités du contrôle bancaire de l'exécution du plan par les différentes entreprises. La technique soviétique des règlements qui a été utilisée du 31 janvier 1930 au 20 mars 1931 a eu des effets malheureux non seulement sur le contrôle de la Gosbank, mais même sur l'exécution du plan par les entreprises ; elle était connue sous le nom de « crédit automatique » ou « paiement automatique »<sup>1</sup>. D'après cette technique, lorsque le fournisseur ou le vendeur présente la facture et les documents d'expédition de marchandises à sa banque, le transfert du fonds du compte courant de l'acheteur au compte courant du vendeur de la valeur de la facture s'effectue immédiatement et automatiquement, sans attendre l'acceptation de l'acheteur.

Par cette méthode, la Gosbank accomplit l'opération de règlement sans pouvoir la contrôler en temps opportun. Autrement dit, cette méthode excluait les possibilités pour la Gosbank de contrôler les processus de l'exécution du plan de production par les différentes entreprises. En effet, la banque effectuait le crédit en faveur du fournisseur sans s'assurer que les marchandises étaient produites aux prix de revient planifiés et fixés par le plan de production. Fréquemment, la banque découvrait après le crédit automatique au compte du vendeur que le débiteur n'avait pas de fonds dans son compte et qu'il utilisait toute sa limite planifiée de crédit. Il arrivait encore souvent (étant donné que le compte de l'acheteur était débité avant l'acceptation de celui-ci) que la marchandise n'était pas de la qualité commandée ou qu'elle était de mauvaise qualité ou qu'elle arrivait en retard aux acheteurs. Toutes ces circonstances causaient des pertes économiques qualitatives et quantitatives considérables pour l'économie tout entière.

---

<sup>1</sup> Pour étudier cette technique, nous avons lu les sources suivantes :

- a) Maragret Miller, *Financial reform in soviet Russia*, op. cit., p. 548.
- b) Lancelot Lawton, *An economic history of soviet Russia*, op. cit., p. 563.
- c) L. E. Hubbard, *Soviet money and finance*, op. cit., p. 18.
- d) *Les banques commerciales (1929-1934)*, pp. 139-140, Service d'études économiques, Société des Nations, Genève, 1935.
- e) Arthur Arnold, *Banks, credit and money in soviet Russia*, op. cit., p. 354.
- f) Roger Cheyrouze, *Le crédit en U.R.S.S.*, op. cit., p. 10.
- g) Batirev et Sitnine, *Les finances et le crédit en U.R.S.S.*, P.U.F., Paris, 1948.
- h) Alexander Baykov, *The development of the soviet economic system*, op. cit., p. 402.
- i) Maurice Dobb, *Soviet economic development since 1917*, op. cit., p. 367.

En général, lorsque les moyens de règlements autorisent des abus dans l'utilisation de crédit et ne permettent pas à la banque de contrôler en temps opportun l'activité des entreprises et leur exécution réelle du plan, le contrôle bancaire s'affaiblit et n'atteint plus ses buts multiples. Les moyens appropriés des règlements entre entreprises sont donc des conditions techniques importantes pour rendre réalisable un contrôle bancaire efficace de l'exécution du plan.

Actuellement, la presque totalité des règlements entre entreprises russes s'effectuent sans numéraire, par des écritures comptables dans les livres de la Gosbank, suivant des moyens favorisant le contrôle de la Gosbank. Ces moyens permettent à la Gosbank de s'assurer constamment que tous les règlements entre entreprises correspondent aux opérations réelles et que ces opérations répondent aux termes qualitatifs et quantitatifs des plans de production des différentes entreprises. Ainsi, ces moyens aident le contrôle de la Gosbank à réaliser ses divers buts économiques et monétaires.

Nous exposerons maintenant en bref les moyens de règlements actuellement utilisés en U.R.S.S. :

### 1. Le numéraire

Le numéraire n'a qu'une importance secondaire dans les règlements entre entreprises. En principe, les entreprises n'ont le droit d'utiliser le numéraire que pour les règlements, dans la même ville, de transactions ne dépassant pas 100 roubles<sup>1</sup>. Tous les autres règlements sont effectués sans numéraire par le jeu d'écritures comptables à la Gosbank, en utilisant les autres moyens de règlements que nous allons expliquer ci-dessous.

### 2. L'acceptation

Selon ce moyen, le fournisseur présente les factures à sa banque pour encaissement. Cette dernière les remet à la banque de l'acheteur pour la collection. Dans un délai de 2 jours pour les paiements entre places, l'acheteur doit indiquer son acceptation ou son refus sur les factures, sinon elles seront considérées comme acceptées. Dans le cas où l'acheteur refuse les factures, la banque ne débite pas son compte et les marchan-

---

<sup>1</sup> 100 roubles actuels équivalent à 1.000 roubles d'avant l'année 1961. On sait que depuis 1961, un rouble « lourd » a remplacé le rouble ancien et que le nouveau rouble équivaut à 10 anciens. Voir : *Le système bancaire en U.R.S.S.*, par A. Pierre, p. 108, Industrie, Bruxelles, 17 février 1963.

dises seront gardées jusqu'à un nouvel ordre du fournisseur. En cas d'acceptation, la banque porte au débit de l'acheteur la valeur des factures si le solde de son compte le permet<sup>1</sup>.

L'acceptation est le moyen de règlements le plus pratiqué en U.R.S.S., spécialement pour les paiements entre places. En 1961, il a été utilisé pour plus de 80 % de tous les paiements sans numéraire des différentes valeurs et services. Les documents et les procédures exigées par l'acceptation permettent à la Goshank d'exercer un contrôle efficace pour s'assurer que toutes les parties des règlements sont conformes aux obligations du contrat de la transaction et que les mouvements de la production nationale sont conformes aux objectifs du plan.

### 3. L'accréditif

L'acheteur ouvre un accréditif en faveur d'un ou de plusieurs fournisseurs. La banque crédite le compte du fournisseur dès que celui-ci a accompli les termes d'un contrat déterminé et expédié la marchandise. En principe, le choix du moyen de règlement est laissé aux intéressés<sup>2</sup>; mais, étant donné que le paiement par l'accréditif implique que le débiteur dépose d'avance un fonds à la disposition du créancier, la banque ou les entreprises créditrices exigent parfois le paiement par le moyen de l'accréditif pour des débiteurs négligents ou plongés dans des difficultés financières, afin d'assurer les paiements sans retard<sup>3</sup>.

### 4. Le compte spécial

Il est semblable à l'accréditif; simplement, lorsqu'il existe des relations périodiques régulières entre des entreprises, l'acheteur ouvre un compte spécial de crédit en faveur du fournisseur, à la banque de ce dernier<sup>4</sup>.

### 5. Les chèques

Les chèques ne sont pas un moyen important de paiements. Ils ne sont utilisés que pour les paiements effectués dans les limites d'une même

---

<sup>1</sup> M. Ussoskine, *Le système bancaire en U.R.S.S.*, p. 607, *L'actualité économique*, janvier 1948.

<sup>2</sup> Susanne Roussel et Louis Sussfell, *International Banking summer School*, p. 688, Banque, octobre 1962.

<sup>3</sup> Donald R. Hodgman, *Soviet monetary controls through the Banking system*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>4</sup> L. E. Hubbard, *Soviet money and finance*, *op. cit.*, p. 77.

localité. En général, ils sont utilisés pour les paiements des frais de transports et l'acquittement des redevances postales. Il existe des chèques limités et des chèques sans plafond<sup>1</sup>. Les chèques soviétiques ne sont pas transmissibles par endossement.

## 6. La compensation

La compensation est un moyen très important de règlements entre entreprises en U.R.S.S. Elle peut être bilatérale, multilatérale, d'une branche, de plusieurs branches, d'une région, de plusieurs régions, etc. Les formes principales de règlements par compensation sont les suivantes :

a) *Les compensations occasionnelles entre deux ou plusieurs entreprises à l'occasion d'une seule transaction d'une certaine importance.* L'opération est effectuée par la banque à la demande des participants<sup>2</sup>.

b) *Les compensations périodiques entre deux entreprises qui ont des relations commerciales régulières et multiples.* Dans ce cas, chaque entreprise tient un compte des créances réciproques avec l'autre. Périodiquement, le débiteur paie le solde de compte au créancier via la banque. La banque effectue de temps en temps des contrôles pour vérifier les comptes de compensation tenus par les deux participants<sup>3</sup>.

c) *Une forme importante de règlements par compensation est celle des compensations permanentes entre plusieurs entreprises.* Ces compensations s'effectuent dans des centres spéciaux de compensation, établis sur l'initiative de la Gosbank et avec son autorisation. Les attributions de chaque centre de compensation varient d'un centre à l'autre selon la nature des participants de chaque centre et les différences entre leurs conditions et activités propres. Chaque participant d'un centre a un compte de ses opérations avec lui et le solde de ce compte est liquidé périodiquement. Les procédures par acceptation et par accreditif sont utilisées par les participants aux centres de compensation ; toutefois, les créanciers se contentent là de transmettre les documents aux centres, sans évidemment faire de demande de paiement à leurs banques pour encaissement. Il est clair que l'organisation des centres de compensation permet de simplifier et de rationaliser les règlements entre entreprises en permet-

---

<sup>1</sup> Samy Chamas, *L'Etat et les systèmes bancaires contemporains*, op. cit., p. 315.

<sup>2</sup> *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, op. cit., p. 371.

<sup>3</sup> R. W. Davies, *Short term credit in the U.S.R.S.*, op. cit., p. 11.

tant de régler plusieurs opérations en un seul paiement au lieu de faire un paiement pour chaque opération<sup>1</sup>.

d) *La forme de compensation qui est relativement la plus récente (1954) et qui prend une importance croissante est la compensation dite décentralisée.* Ici, chaque participant a un compte séparé de son compte des règlements à sa banque. Toutes les opérations entre l'entreprise et les autres entreprises participant à une organisation de compensation décentralisée entrent dans son compte séparé par le jeu d'écritures bancaires. On règle périodiquement le solde de ce compte séparé en le transférant dans le compte des règlements de l'entreprise<sup>2</sup>.

Du point de vue du contrôle bancaire, cette forme de compensation décentralisée est excellente, car elle permet à la Gosbank de continuer à contrôler directement de près toutes les opérations et comptes de compensation de ses clients, ce qui ne lui permet pas la forme de compensation par les centres de compensation<sup>3</sup>.

Bien entendu, les règlements par compensation mentionnés ci-dessus nécessitent une organisation spéciale des règlements de comptes entre les succursales de la Gosbank. En 1961, les règlements par compensation se sont montés à 73,5 % du total des paiements en U.R.S.S.<sup>4</sup>.

#### § 4 — Comment la Gosbank exerce son contrôle de l'exécution du plan

##### Introduction

— Vue d'ensemble des disciplines qui conditionnent la vie de l'entreprise sur laquelle la banque exerce son contrôle<sup>5</sup>

L'entreprise est propriété de l'Etat. Elle est subordonnée à un organe supérieur comme le trust ou le Glavki. Chaque entreprise jouit de l'autonomie comptable et a son patrimoine propre et indépendant.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>2</sup> Nicolas Spulber, *The soviet economy*, *op. cit.*, pp. 163-164.

<sup>3</sup> *Le contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, *op. cit.*, p. 372.

<sup>4</sup> A. I. Kazantsev, *Clearing in the national economy of the U.S.S.R.*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>5</sup> Sur ce sujet, on peut avoir beaucoup d'intérêt à lire : *Les méthodes actuelles soviétiques de planification*, pp. 27-28, Cahiers de l'I.S.E.A., Sér. G (économie planifiée), N° 7, août 1959.

L'administration de ses capitaux fixes et circulants est faite directement par sa direction. Les relations et les affaires entre l'entreprise et les autres entreprises sont basées sur des contrats. Chaque contrat détermine toutes les conditions de l'affaire : quantités, qualités, prix, dates, lieux et moyens de livraison et de paiement, etc. Toutefois, si les entreprises déterminent les conditions et les obligations de contrats indépendamment de l'autorité centrale, elles sont obligées de remplir ces contrats dans le cadre des principes financiers généraux fixés par la Gosbank, dans le cadre des politiques des prix et des coûts fixés par le Gosplan et enfin dans le cadre des objectifs dictés par le plan économique national.

Pendant le processus de la production, l'entreprise est forcée de solliciter des crédits de la Gosbank, car elle ne peut pas disposer de fonds propres suffisants pour tous ses besoins pendant toute l'année. Le financement des besoins saisonniers de l'entreprise en valeurs de roulement est laissé au crédit de la Gosbank. Si l'entreprise n'a pas une activité saisonnière, un pourcentage de ses valeurs de roulement (variant entre 40 à 60 % selon la branche de l'entreprise<sup>1</sup>), doit être financé également par la Gosbank. Cette dernière est d'ailleurs la source unique de crédit pour les entreprises car le crédit commercial (ou crédit entre entreprises) est strictement interdit.

L'entreprise est encore obligée de concentrer toutes ses opérations bancaires et de règlements sur une seule succursale de la Gosbank. Toute opération qui s'effectue en dehors de ses comptes à cette succursale est illégale. Par l'intermédiaire de sa banque, l'entreprise effectue les règlements entre elle et les autres entreprises. Les moyens de ces règlements sont limités et bien définis par la Gosbank. La presque totalité des règlements entre entreprises s'effectuent sans numéraire, par des écritures comptables dans les livres de la banque. L'utilisation et le maintien du numéraire par les entreprises est strictement limité. Il n'est permis à l'entreprise d'utiliser le numéraire que pour les paiements de salaires et de petits frais et règlements inférieurs à 100 roubles ; elle n'a le droit de garder dans sa caisse que la somme strictement nécessaire pour ces paiements. Tout surplus doit être immédiatement déposé dans son compte à sa banque habituelle.

Chaque entreprise a son plan de production et son plan financier. Ce dernier est une traduction en termes monétaires du premier<sup>2</sup>. Ces

---

<sup>1</sup> Ussoskine, *Short term credit in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 76.

<sup>2</sup> P. Gekker, *The banking system of the U.S.S.R.*, p. 190, Journal of the Institute of Bankers, June, 1963.

plans fixent la quantité, la qualité et le coût de la production prévue et de tout élément nécessaire pour la production et le fonctionnement de l'entreprise. L'entreprise doit respecter les normes de sa production et de ses valeurs de roulement, surtout les normes des stocks des différentes matières et produits. Elle doit encore respecter les disciplines de son plan financier : chaque fonds doit être utilisé pour les objectifs définis pour lui au plan ; les crédits bancaires doivent être utilisés conformément au plan de crédit de l'entreprise qui fixe le volume, les objectifs et le délai de chaque crédit.

#### — Le contrôle bancaire préalable à l'exécution du plan

Avant que la Gosbank exerce son contrôle de l'exécution du plan, elle exerce une sorte de contrôle préalable à son exécution. Ce contrôle préalable s'effectue pendant que la Gosbank participe avec l'entreprise à l'élaboration de son plan de crédit et à la vérification de son plan financier.

Par ce contrôle, la banque s'assure que l'entreprise a effectivement un plan de production approuvé et un plan financier bien fondé sur les possibilités et les besoins financiers réels de l'entreprise. En outre, ce contrôle garantit à la banque que la gestion de l'entreprise applique les disciplines financières et économiques présentées tout à l'heure.

#### A) Contrôle fait à l'occasion des opérations entre la banque et les entreprises

Le contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan par les entreprises commence lorsque celles-ci commencent à exécuter leurs plans. Dès que l'entreprise commence son activité, elle entre en relations et opérations bancaires et financières avec sa banque. A l'occasion de ces opérations, la banque recueille différents renseignements sur l'activité de l'entreprise et exerce le contrôle de l'exécution de son plan en se guidant sur les détails du plan de la production et du plan financier de l'entreprise, dont elle a des exemplaires<sup>1</sup>.

Les opérations entre l'entreprise et la banque ont des formes et des objectifs différents. Chaque opération concerne un mouvement ou une partie distincte de l'activité de l'entreprise. Le contrôle que la banque effectue à l'occasion d'une opération est fait en particulier sur la partie

---

<sup>1</sup> A. Nove, *Banking in the Soviet economy*, *op. cit.*, p. 720.

de l'activité de l'entreprise qui a rapport à cette opération et en général sur toute l'activité de l'entreprise. *Autrement dit, à l'occasion de chaque opération entre la banque et l'entreprise, celle-là exerce un contrôle différent qui fait partie de son contrôle de l'exécution du plan par l'entreprise.*

Pour faciliter notre exposé au sujet du contrôle fait à l'occasion des opérations entre banque et entreprises, nous avons rangé ces opérations en trois sortes qui sont : les opérations de paiement des salaires, les opérations de crédit et les opérations de règlements. Nous allons parler du contrôle de la Gosbank à l'occasion de chacune de ces sortes.

### 1. Contrôle fait à l'occasion des paiements des salaires

Les entreprises paient les salaires en numéraire. A la veille de chaque paiement de salaire, l'entreprise présente à sa banque une demande de paiement des salaires avec un compte rendu circonstancié, démontrant les salaires trimestriels et mensuels prévus, les salaires dus pour le dernier mois, la production trimestrielle et mensuelle prévue et la production mensuelle réalisée. Avant de payer, la banque examine ce compte rendu et le compare avec le plan des salaires de l'entreprise dont elle a un exemplaire<sup>1</sup>. Par cet examen, la banque s'assure que l'argent demandé est prévu dans le plan des salaires, qu'il ne dépasse pas le taux et les fonds de salaires de l'entreprise qui sont fixés dans le même plan et enfin que les sommes demandées correspondent à la mesure dans laquelle le plan de la production est réalisé.

Pour réaliser l'équilibre économique général sans inflation, les salaires payés doivent être liés à la production réelle. C'est pourquoi le contrôle bancaire des salaires vise à réaliser ce but. En principe les paiements des salaires par la banque sont liés à l'exécution du plan de la production. Le dépassement du plan des salaires est permis<sup>2</sup> en cas de sur-exécution du plan de production du même pourcentage. Parallèlement, en cas de sous-exécution du plan, la banque réduit les paiements de salaires, selon le pourcentage non exécuté du plan de production<sup>3</sup>. *Cependant, la*

<sup>1</sup> Joseph Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 283.

<sup>2</sup> Avec l'exception que les salaires des travailleurs qui ne sont pas en rapport direct avec la sur-exécution du plan de production (comme par ex., le personnel administratif), restent dans les limites planifiées, sans aucun dépassement.

<sup>3</sup> Voir : F. Holzman :

a) *Soviet taxation*, op. cit., pp. 36-37.

b) *Soviet inflationary pressures, 1928-1957, Causes and cures*, op. cit., p. 8.

*Gosbank applique ce principe avec une certaine souplesse ; lorsque le dépassement de salaires va jusqu'à 10 % des salaires prévus pour le niveau de la production réalisée, la banque le paie. En cas de répétition de ce dépassement, la banque ne le paie plus et avise l'organe supérieur de l'entreprise qui se charge de payer ces dépassements des fonds des salaires des autres entreprises subordonnées à lui. Si l'on assiste à un dépassement de plus de 10 %, la banque ne le paie pas et l'entreprise doit avoir une autorisation du ministère compétent pour être payée. Mais dans tous les cas de dépassement des salaires, l'entreprise doit compenser tout dépassement, dans les trois ou cinq mois suivants<sup>1</sup>.*

Après le paiement des salaires, la banque s'assure enfin que ce paiement sera vraiment effectué pour les salaires et non pour d'autres objectifs. En général, l'entreprise doit délivrer les salaires au personnel au plus tard le troisième jour après qu'elle a reçu de la banque les paiements des salaires.

De ce qui précède, on peut déduire que le contrôle des salaires par la Gosbank conduit celle-ci non seulement à examiner le plan et le fonds de salaires de l'entreprise, mais également à étudier à intervalles réguliers sa production et les côtés positifs et négatifs de son exécution du plan. La banque s'efforce de réparer les côtés négatifs soit par des conseils aux responsables de l'entreprise, soit par des sanctions correctives ou par la transmission des détails de la situation aux organes supérieurs qui se chargent de prendre les décisions nécessaires pour remédier aux défauts.

## 2. Contrôle fait à l'occasion des opérations de crédit

La Gosbank effectue un contrôle important de l'exécution du plan par les entreprises, à l'occasion de chaque opération de crédit. La banque n'accorde de crédit que dans la mesure où l'exécution du plan de l'entreprise suit son cours tout en respectant les limites de son crédit, fixées par le plan de crédit. Si par exemple, il est prévu qu'une entreprise recoure à un crédit de 500.000 roubles pour constituer un stock saisonnier, la Gosbank ne paiera ce crédit que dans la mesure où l'entreprise a constitué ce stock. Si elle constitue le stock jusqu'à 150.000 roubles, le crédit payé ne dépassera pas cette somme. Quand l'entreprise augmentera son stock jusqu'à 350.000 roubles, la banque augmentera son crédit jusqu'à 350.000 roubles également. De la même façon, la

---

<sup>1</sup> *Idem.*

banque augmente son crédit jusqu'à 500.000 roubles, qui est la limite maximale prévue dans le plan <sup>1</sup>.

Quand une entreprise sollicite un crédit de la Gosbank, celle-ci s'assure tout d'abord que ce crédit fait partie du plan de crédit de l'entreprise. Dans les limites de ce plan et dans la mesure de l'exécution et de la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan de production, le crédit est accordé pour des objectifs déterminés et pour une période fixe. Tout au long de la durée du crédit, notamment à l'occasion de tout paiement et remboursement du crédit, la banque contrôle son utilisation pour s'assurer qu'il est destiné aux transactions qui lui sont assignées par le plan et participe à l'exécution de ce dernier. En exerçant ce contrôle, la banque analyse la situation financière de l'entreprise et vérifie son exécution du plan. Elle ne continue son crédit que si elle est satisfaite de la situation de l'entreprise et de son exécution des objectifs quantitatifs et qualitatifs de son plan.

La manière dont la banque contrôle l'utilisation du crédit se diversifie selon les objectifs de crédit. Par exemple, en cas de crédit pour la constitution de stocks, la banque veille à ce que les stocks ne dépassent pas les quantités planifiées et soient des qualités prévues. Elle doit encore s'assurer *a priori* et *a posteriori* de l'existence des stocks autorisés. La Gosbank arrive à cela par les moyens suivants <sup>2</sup> :

- D'après les états spéciaux dressés le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois ;
- D'après les données de la comptabilité matières vérifiées sur place ;
- D'après les balances et les bilans des organisations publiés annuellement, trimestriellement et mensuellement.

Si les stocks dépassent leurs limites, la Gosbank refuse d'accorder de nouveaux crédits, même en présence de valeurs matérielles suffisantes <sup>3</sup>. Par l'analyse de l'écart des stocks effectifs, la Banque révèle certains points faibles de l'activité de l'entreprise qui l'empêchent de bien exécuter son plan et de réaliser tous ses objectifs.

La banque veille avec beaucoup d'attention à ce que les entreprises exécutent leurs plans de vente avec succès et que leurs stocks de produits finis soient vendus dans les délais prévus par les plans.

---

<sup>1</sup> Ussoskine, *Short term credit in the U.S.S.R.*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>2</sup> *Contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, Suppléments Finances comparées, *op. cit.*, p. 375.

<sup>3</sup> J. F. Kisselev, *La banque la plus puissante du monde*, p. 363, *La Revue économique internationale*, mai 1931.

Si la banque remarque que le taux de consommation des stocks d'une ou de plusieurs matières utilisées dans la production est plus élevé que prévu, elle cherche les raisons de cette anomalie qui pourrait provenir de normes inexactes, du gaspillage ou de la négligence des ouvriers, du mauvais entretien des machines, des entrepôts mal organisés, etc. Ensuite, la banque prend les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Ainsi, à toutes les étapes de la production, lorsque la Gosbank accorde un crédit et pendant toute sa durée et son utilisation (notamment à l'occasion de chaque paiement et remboursement de crédit), celle-ci peut examiner l'exécution du plan par les entreprises, surveiller l'ensemble de leur gestion et veiller à ce que les fonds soient utilisés en conformité avec le plan. Bien entendu la banque continue ce contrôle tant que l'entreprise recourt au crédit. Aussi, en U.R.S.S., pour permettre à la Gosbank d'exercer son contrôle d'une manière quotidienne et continue, chaque entreprise doit recourir à son crédit pour financer une partie considérable de ses besoins en valeurs de roulement<sup>1</sup>.

### 3. Contrôle fait à l'occasion des règlements

La banque peut exercer un contrôle de l'exécution de plan par les entreprises, indépendamment de tout crédit accordé à l'entreprise et même si l'entreprise ne recourt pas au crédit bancaire, à l'occasion des règlements. Nous savons déjà que presque tous les règlements entre entreprises s'effectuent obligatoirement par l'intermédiaire de la Gosbank. Lorsque l'entreprise commence à régler ses dettes à des tiers ou lorsque des tiers commencent leurs règlements, la banque exerce son contrôle.

Tous les règlements s'effectuent d'après des règles et des disciplines spéciales. Par l'analyse du règlement la Gosbank sait : s'il est autorisé, s'il est conforme aux réglementations en vigueur, si les courants des règlements correspondent à des opérations réelles et aux courants réels de la production, si l'entreprise paie ses dettes aux échéances et ne dépasse par les délais de règlement enfin, comment l'entreprise utilise ses fonds de roulement — soit ses fonds propres, soit ceux prêtés par la banque.

Dans le cas où l'entreprise en difficulté ne peut plus faire face aux règlements aux dates fixées par les contrats des transactions conclus entre les parties des règlements, la banque analyse l'activité de l'entre-

---

<sup>1</sup> Voir *supra*, pp. 171-172.

prise et étudie sa situation financière pour découvrir les raisons pour lesquelles elle se trouve en difficulté. Ensuite, la banque fait le nécessaire pour résoudre les problèmes et supprimer les obstacles qui entravent la bonne marche de l'entreprise et l'empêchent de suivre son plan sans à-coups.

Il faut signaler qu'il existe aussi des règlements réguliers et périodiques à l'occasion desquels la Gosbank exerce un contrôle de l'exécution du plan. Ce sont les règlements que la banque fait en faveur des différentes organisations économiques et financières. En effet, chaque entreprise doit verser à la banque à des dates bien définies par les disciplines financières générales et par ses plans, les fonds destinés aux amortissements, les attributions fiscales et les prélèvements sur le bénéfice au profit du Budget de l'Etat. Ces versements planifiés donnent à la banque des possibilités non seulement de contrôler leur exactitude et leur régularité, mais également de constituer des indices financiers très importants pour juger l'ensemble du fonctionnement de l'entreprise et son exécution du plan. En pratique, dans les conditions et les disciplines financières et économiques de l'économie soviétique, l'entreprise ne peut honorer ses obligations envers les différentes organisations économiques et financières qu'après avoir accompli ses plans avec succès.

#### B) Contrôle par le moyen des rapports périodiques à la banque

L'entreprise est obligée de fournir à la banque à de courts intervalles des rapports périodiques détaillés sur son activité. Ces rapports aident la banque à analyser l'activité de l'entreprise et à étudier sa gestion, sa productivité et son exécution du plan, notamment par l'utilisation de divers indices comme le prix de revient, le rythme de la production, le montant de l'impôt, les bénéfices, etc. Le plus important rapport que l'entreprise est obligée de présenter à la banque est le bilan. Chaque entreprise doit présenter son bilan annuel, semestriel et mensuel à sa banque. Par l'étude des bilans, celle-ci examine la manière dont l'entreprise utilise ses fonds de roulement, la structure de ses stocks, les différents éléments du passif, etc. D'une manière générale, l'étude du bilan indique à la banque dans quelle mesure la situation de l'entreprise correspond à ses plans. Bien entendu, une infraction dans l'exécution du plan financier de l'entreprise provient souvent d'une infraction dans l'exécution de son plan de production et sera reflétée dans son bilan.

On remarque<sup>1</sup> que le bilan de l'entreprise russe est dessiné d'une manière analytique dans le but de faciliter le contrôle par les banques et les autres institutions de l'activité des entreprises ; par exemple, dans le bilan reproduit ci-dessous, on s'aperçoit qu'il montre, à côté de l'état actuel des valeurs de roulement, leurs normes planifiées. Le bilan indique encore séparément le crédit bancaire qui finance les stocks normalisés et celui qui finance les autres sortes d'actifs. Voici un type simplifié du bilan d'une entreprise russe :

---

<sup>1</sup> R. W. Campbell, *Accounting in soviet planning and management, op. cit.*, p. 199.

**ACTIF<sup>1</sup>**

|   |       |                               | Au début<br>de l'année | A la fin<br>de l'année |
|---|-------|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| A) Immobilisation et prélèvements effectués depuis le début de l'année                            |       |                               |                        |                        |
| 1. Immobilisation :   |       |                               | 22.107                 | 22.472                 |
| 2. Prélèvements effectués :   |       |                               |                        |                        |
| a) prélèvement sur les bénéfiques :   |       |                               | »                      | 420                    |
| b) fonds versés à la banque d'investissement en vue du financement des investissements :          |       |                               | »                      | »                      |
| 3. Règlements internes avec les organisations de ravitaillement ouvrier au titre de la dotation : |       |                               | »                      | 2.000                  |
| Total pour le groupe A :  |       |                               | <hr/> 22.107           | <hr/> 24.892           |
|   |       |                               |                        |                        |
|   |       | Normes au début<br>de l'année |                        |                        |
|   |       | Montant                       | Nombre<br>de jours     |                        |
| B) Valeurs de roulement normalisées couvertes par les fonds propres et par les fonds d'emprunt    |       |                               |                        |                        |
| 1. Matières premières :   | 3.100 | 72                            | 4.068                  | 5.266                  |
| 2. Matières consommables :  | 519   | 108                           | 727                    | 1.062                  |
| 3. Combustibles :   | 120   | 110                           | 94                     | 102                    |
| 4. Objets de faible valeur et d'usure rapide :  | 6.100 | »                             | 4.994                  | 5.001                  |
| 5. Produits en cours, y compris les produits semi-ouvrés :  | 7.957 | 66                            | 7.704                  | 10.520                 |
| 6. Produits finis :   | 2.032 | 16                            | 1.658                  | 2.056                  |
| 7. Charges payées d'avance :  | 1.357 | »                             | 1.054                  | 1.047                  |
| Total pour le groupe B :  | »     | »                             | <hr/> 20.299           | <hr/> 25.054           |
| C) Fonds destinés aux grosses réparations :   |       |                               | »                      | 83                     |
| D) Règlements en cours et éléments divers de l'actif :  |       |                               |                        |                        |
| 1. Produits expédiés et travaux terminés :  |       |                               | 1.282                  | 2.163                  |
| 2. Produits vendus, non payés dans le délai prévu :   |       |                               | 297                    | 219                    |
| 3. Disponibilités monétaires :  |       |                               | 1.254                  | 299                    |
| 4. Règlements débiteurs :   |       |                               | 576                    | 1.384                  |
| 5. Règlements internes moyennant compensation avec la section de construction :                   |       |                               | 165                    | 340                    |
| Total pour le groupe D :  |       |                               | <hr/> 3.574            | <hr/> 4.405            |
| BALANCE :   |       |                               | <hr/> 45.980           | <hr/> 54.434           |

<sup>1</sup> Ce bilan est traduit du russe dans : *Contrôle des banques et du crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, *op. cit.*, pp. 356-357. Voir autre type de bilan p. 198 de l'ouvrage de la note précédente.

**PASSIF**

|  | Au début<br>de l'année | A la fin<br>de l'année |
|--|------------------------|------------------------|
| A) Eléments permanents du passif   |                        |                        |
| 1. Fonds statutaire :  | 41.649                 | 44.422                 |
| 2. Bénéfices de l'année courante :   | »                      | 2.074                  |
| 3. Caisse d'assurances sociales :  | 27                     | 30                     |
| 4. Salariés :  | 762                    | 788                    |
|  |                        |                        |
| Total pour le groupe A :   | <u>42.438</u>          | <u>47.314</u>          |
|  |                        |                        |
| B) Emprunts à court terme gagés sur les stocks normalisés                                    |                        |                        |
| 1. Emprunts gagés sur les matières premières :   | »                      | 1.020                  |
| 2. Emprunts gagés sur les produits en cours :  | 1.000                  | 1.600                  |
| 3. Emprunts gagés sur les produits finis :   | »                      | 200                    |
|  |                        |                        |
| Total pour le groupe B :   | <u>1.000</u>           | <u>2.820</u>           |
| C) Fonds destinés aux grosses réparations :  | »                      | 83                     |
| D) Eléments divers du passif   |                        |                        |
| 1. Emprunts gagés sur les titres des règlements<br>en cours :                                | 1.031                  | 1.527                  |
| 2. Dotation des comptes d'amortissement devant être<br>versés à la banque d'investissement : | 32                     | 48                     |
| 3. Règlements (créditeurs) :   | 1.479                  | 2.642                  |
|  |                        |                        |
| Total pour le groupe D :   | <u>2.542</u>           | <u>4.217</u>           |
| BALANCE :  | <u>45.980</u>          | <u>54.434</u>          |
|  |                        |                        |
|  |                        |                        |
| HORS BILAN   |                        |                        |
| Usure des immobilisations :  | 1.000                  | 2.000                  |

### C) Contrôle par les visites sur place

Il existe certaines formes de crédit exigeant que la banque effectue des visites et des vérifications comptables chez le client lui-même ; ainsi par exemple le crédit pour la constitution des stocks<sup>1</sup>. Mais la Gosbank a aussi le droit d'effectuer des visites périodiques aux clients. Ces visites renforcent le contrôle bancaire de l'exécution du plan. Elles permettent à la banque de voir la réalité des informations qu'elle a obtenues des bilans et des autres documents comptables. D'ailleurs, pendant ses visites, la banque obtient de nouveaux renseignements qui ne peuvent apparaître dans les documents ou les rapports. En outre, il n'est pas douteux que la banque, qui aide l'entreprise à résoudre les problèmes entravant l'exécution du plan, peut estimer avec plus de précision la situation de l'entreprise et envisager des solutions mieux appropriées lorsque par ses visites, elle peut vérifier la situation réelle sur place.

### D) Contrôle par les comparaisons entre les entreprises similaires

Les comparaisons entre les entreprises similaires renforcent et rendent plus efficace le contrôle de la Gosbank dont le but est d'élever la productivité des entreprises en améliorant leurs emplois des différentes matières et des éléments de la production et par suite de réduire les coûts de production et de réaliser d'importants gains économiques.

La comparaison de la productivité des entreprises montre l'efficacité de chaque entreprise et met la lumière sur les entreprises faibles ou médiocres. De même la comparaison des coûts dans les entreprises qui produisent les mêmes produits est une base solide grâce à laquelle le contrôle bancaire peut découvrir les entreprises qui doivent réduire leurs coûts de production et les moyens nécessaires pour y arriver en tirant des leçons des moyens appliqués dans les entreprises supérieures.

Les comparaisons entre entreprises sont faites par le moyen des indices et de pourcentages divers. Ces indices et ces pourcentages doivent être calculés dans les différentes entreprises sur la même base comptable. S'ils sont calculés sur des bases comptables différentes d'une entreprise à l'autre, le sens et la valeur de l'indice ou pourcentage seront différents

---

<sup>1</sup> G. Garvy, *Money, banking and credit in Eastern Europe, op. cit.*, p. 35.

suivant le système comptable de chaque entreprise, ce qui évidemment fausse la comparaison.

Mais la Gosbank peut largement profiter de ces comparaisons, car les entreprises soviétiques et notamment les entreprises similaires sont obligées d'adopter un même système et de mêmes livres comptables.

Pour montrer que grâce aux comparaisons entre entreprises on peut découvrir d'importants gains économiques à réaliser dans l'avenir, voici un cas révélé en 1959 par M. Yashov<sup>1</sup>, à l'époque député soviétique : En 1959, les entreprises de la région de « Rostov » utilisaient 1.117 kg. de métal cylindré pour produire une tonne de tuyaux à gaz. A Léningrad la quantité utilisée était de 1.130 kg. A Gorki la quantité était de 1.157 kg. Si toutes ces entreprises réduisaient le métal utilisé dans leur production jusqu'au niveau des entreprises de « Chelyabinsk » qui était de 1.057 kg., on pouvait économiser 22.000 tonnes de métal cylindré par année, ce qui permettait d'augmenter la production annuelle de tuyaux à gaz de 22.000 tonnes également.

## § 5 — Les sanctions et les encouragements du contrôle de la Gosbank

### A) Les sanctions

Le contrôle, même très bien fait en temps utile, n'est efficace que s'il est suivi de sanctions. M. Henri Fayol a raison en disant que,

« le contrôle est inutile si les conclusions pratiques qui en découlent sont volontairement négligées. »<sup>2</sup>

En cas de violations des plans, le contrôle de la Gosbank est suivi de sanctions. Le but de ces sanctions est d'exercer une pression sur l'entreprise fautive pour la pousser à corriger ses fautes et remédier à ses défauts et pour l'inciter à plus d'efficacité. Les sanctions de la Gosbank consistent en : sanctions en cas d'infraction et sanctions en cas d'une entreprise « travaillant mal » ou : le régime spécial de crédit et de règlements.

<sup>1</sup> Voir le *commentaire du Député Yashov sur le Budget de 1960*, dans : *The Current Digest of the Soviet press*, p. 16, vol. XI, N° 44, December 2, 1959, published weekly at Columbia university by the Joint Committee on slave studies.

<sup>2</sup> Henry Fayol, *Administration industrielle et générale*, op. cit., p. 156.

### 1. Les sanctions en cas d'infraction

Dans le cas de non remboursement du crédit à l'échéance ainsi que pour d'autres infractions qui révèlent l'existence de certaines insuffisances dans le fonctionnement de l'entreprise, insuffisances qui pourraient entraver l'exécution du plan, la Gosbank applique différentes sanctions, plus ou moins rigides selon la gravité de l'infraction. Les sanctions appliquées sont :

a) *Dans le cas d'un simple retard de remboursement*, la banque élève le taux d'intérêt en appliquant un taux de pénalisation qui commence au jour fixé pour l'échéance et est maintenu jusqu'au remboursement complet. Par cette sanction, la banque vise à inciter l'entreprise à réparer sa faute et à stimuler le remboursement, car les sommes payées à titre d'intérêts à cause de la pénalisation ne manqueront pas de diminuer le profit devant être réalisé par l'entreprise<sup>1</sup>. Celle-ci ne souhaite bien entendu pas cet état de choses et prend rapidement les mesures nécessaires pour l'éviter, en réparant sa faute et en activant le remboursement.

b) *La banque peut interdire à l'entreprise d'utiliser les marchandises non payées* jusqu'au paiement pour inciter celle-ci à payer sans retard.

c) *Lorsqu'une entreprise n'exécute pas un contrat de vente objet d'un règlement*, la banque effectue une séquestration provisoire de la marchandise<sup>2</sup>.

d) *La banque ou les créanciers peuvent imposer une forme déterminée de règlements comme sanction aux entreprises fautives*. La forme des règlements imposée est toujours telle qu'elle ne permette pas au débiteur d'utiliser les valeurs matérielles achetées avant qu'elles soient payées, ce qui suppose que le débiteur dépose d'avance à la banque la somme suffisante pour payer la marchandise achetée ou le service rendu. La banque utilise une forme déterminée de règlement comme sanction contre les entreprises dont la solvabilité ou la réputation donne lieu à des doutes sur la régularité ou l'intégrité d'un remboursement à l'échéance fixée, et les entreprises qui accumulent des stocks non planifiés<sup>3</sup>. En outre, cette sanction est appliquée aux entreprises « travaillant mal » soumises au régime spécial de crédit et de règlements.

---

<sup>1</sup> Kiril Lazarov, *Crédit et banques en République populaire de Bulgarie*, op. cit., p. 19.

<sup>2</sup> Samy Chamas, *L'Etat et les systèmes bancaires contemporains*, op. cit., p. 321.

<sup>3</sup> A. I. Kazantsev, *Clearing in the national economy of the U.S.S.R.*, op. cit., p. 141.

La forme de règlement la plus utilisée dans de pareilles circonstances est l'accréditif.

e) *Lorsque l'entreprise a des excédents de matières ou ne réalise pas son plan de vente, la banque suspend son compte de règlements chez elle.*

## 2. Les sanctions prises envers une entreprise « travaillant mal » ou : le régime spécial de crédit et de règlements

Un décret du Conseil des ministres soviétiques, du 21 août 1954, donna à la Gosbank l'ordre d'appliquer un régime spécial de crédit et de règlements, ou plutôt un régime spécial de contrôle, aux entreprises « travaillant mal ». Le même décret a défini que celles-ci sont les entreprises qui ne réalisent pas leurs plans d'investissement ou leurs objectifs de production, qui produisent à un coût trop élevé, qui dépassent leurs fonds de salaires et fonctionnent avec des pertes non planifiées.

L'entreprise qui ne fonctionne pas normalement et a une situation financière précaire, reçoit un avertissement de la banque, qui y joint son analyse de la situation et demande à l'entreprise de réparer ses fautes. La banque informe en même temps les organes supérieurs compétents (trust, direction générale et ministère) pour attirer leur attention sur la gravité de la situation de l'entreprise et les invite à faire des démarches pour l'aider à sortir de ses difficultés. Si l'entreprise continue à fonctionner avec des coûts élevés et à perdre ses valeurs de roulement sans réaliser ses objectifs, la banque la soumet au « régime spécial de crédit et de règlements »<sup>1</sup>.

La banque alors exige des organes supérieurs de l'entreprise la garantie du remboursement aux échéances prévues des avances déjà effectuées. Désormais, l'entreprise est obligée d'effectuer ces règlements par le moyen de l'accréditif. Cette mesure est considérée comme une sanction qui renforce le contrôle bancaire et empêche l'entreprise de recevoir ou d'utiliser des marchandises avant qu'elles soient payées.

L'entreprise doit, dans un délai de six mois, éliminer ses défauts et améliorer son fonctionnement et sa situation. Si dans les limites de cette période les résultats des mesures prises sont satisfaisantes, la banque peut continuer à accorder de nouveaux crédits à l'entreprise, en espérant revenir graduellement aux relations normales avec elle. Mais ces crédits sont alors accordés avec la garantie des organes supérieurs. Par contre,

---

<sup>1</sup> Joseph Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 309.

si après six mois, les mesures d'assainissement prises (qui peuvent aller jusqu'à la révocation du directeur et à la réorganisation de l'entreprise) n'ont pas donné de résultats positifs et si les difficultés de l'entreprise subsistent ou s'accroissent, la banque peut déclarer l'entreprise insolvable, publier cette déclaration dans son journal spécial et mettre la main sur les actifs de l'entreprise<sup>1</sup>. Les sanctions que la Gosbank peut appliquer contre l'entreprise « travaillant mal » déclarée insolvable sont les suivantes<sup>2</sup> :

- a) Refuser l'octroi de nouvelles avances.
- b) Ne pas exécuter les opérations de règlements jugées inopportunes.
- c) Exclure l'entreprise de la participation aux organisations des règlements par compensation.
- d) Débitier le compte de l'entreprise, en cas de nécessité, sans attendre son autorisation.
- e) Faire jouer les gages.

En pratique, la Gosbank ne déclare l'entreprise insolvable que dans une ultime décision, après une étude détaillée à laquelle participe une commission d'enquête qui constate après enquête que l'entreprise elle-même est une opération inéconomique. Cette étude est nécessaire pour éviter la liquidation d'une entreprise économiquement bien fondée, mais plongée dans des difficultés d'où elle pourrait sortir par une réorganisation ou un changement de son administration.

Normalement, la liquidation d'une entreprise ne dépend pas seulement de la volonté de la Gosbank mais nécessite le consentement de plusieurs organes, comme le ministère et les autres organes supérieurs de l'entreprise, la Commission du contrôle d'Etat et le Comité local du parti.

## B) Les encouragements

La Gosbank favorise les entreprises travaillant bien par les mesures d'encouragements suivantes :

1. Les entreprises insolvable qui sont débitrices envers des entreprises « travaillant bien » pourraient mettre celles-ci, par suite de leur insolvabilité, en difficultés financières. Dans de pareilles circonstances, la Gosbank aide ces entreprises « travaillant bien » à se mettre à l'abri de ces

<sup>1</sup> Alec Nove, *The soviet economy*, op. cit., p. 112.

<sup>2</sup> L'étude déjà citée plusieurs fois : *Le contrôle des banques et de crédit en U.R.S.S.*, Statistiques et études financières, p. 383.

*difficultés financières.* En cas de nécessité, elle leur accorde des avances, pour leur permettre de continuer leurs activités et d'exécuter leurs plans<sup>1</sup>.

2. *L'octroi du crédit à des conditions plus favorables et moins strictes.*

3. *La banque accorde certains crédits pour une durée plus longue*<sup>2</sup>.

4. *Des crédits complémentaires à des conditions plus favorables* sont accordés aux entreprises qui sont sur le point de sur-exécuter leurs plans.

## § 6 — Les principaux problèmes de contrôle de la Gosbank

### A) Les frictions entre les fonctionnaires de la banque et ceux des entreprises<sup>3</sup>

Dans le passé, pendant les premières années de l'application du contrôle bancaire de l'exécution du plan comme nouvelle fonction de la Gosbank, il y avait de sérieux désaccords entre la banque d'une part et les entreprises d'autre part. Les raisons de ces désaccords étaient le principe même du contrôle bancaire détaillé de l'activité de l'entreprise. Les entreprises voyaient dans ce contrôle un changement sans précédent et une intervention inacceptable de la banque dans leurs affaires personnelles. Mais après quelques années d'application, le contrôle bancaire était reconnu comme une des plus importantes fonctions de la banque, qui l'exerce en sa qualité d'organe de contrôle de l'État. Dès lors, les entreprises ne s'opposèrent plus au principe du contrôle bancaire détaillé de leurs activités.

Toutefois, il résultait (et il résulte encore aujourd'hui) de l'application du contrôle de la Gosbank des frictions entre les fonctionnaires de la banque et les fonctionnaires des entreprises. Les raisons de ces frictions viennent de la portée étendue et mal limitée de l'autorité de la banque à appliquer son contrôle. Nous savons déjà que la Gosbank contrôle ou doit

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Nicolas Spulber, *The soviet economy, op. cit.*, p. 171.

<sup>3</sup> Pour ce problème, nous avons consulté les sources suivantes :

a) A. Yugov, *Control by the rouble, op. cit.*, p. 88.

b) Roger Cheyrouze, *Le crédit en U.R.S.S., op. cit.*, p. 13.

c) Serge Gachkel, *Le mécanisme des finances soviétiques, op. cit.*, p. 139.

d) Joseph Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R., op. cit.*, p. 312.

e) Zakaria Nasr, *La monnaie et le crédit dans le capitalisme et dans le socialisme, op. cit.*, p. 192.

contrôler tout mouvement de fonds de l'entreprise et veille à ce que celle-ci respecte les disciplines financières du plan. Le contrôle bancaire a en plus le devoir d'aider la direction de l'entreprise à devenir plus rationnelle et plus efficace. Pour arriver à cela, la banque utilise différentes méthodes depuis les conseils jusqu'à la pression et à l'application de sanctions. Cette autorité dont la banque dispose pour contrôler les entreprises s'étend souvent non seulement au domaine financier mais également au domaine technique, au point que les entreprises estiment que la banque se mêle de leur gestion et ne leur laisse pas la liberté légitime et l'autonomie nécessaire pour leur fonctionnement normal ; c'est de là que viennent certaines frictions graves entre les responsables de la banque et ceux des entreprises.

Sans doute, la généralité des buts de contrôle bancaire rend très difficile pour la banque de définir les limites de son autorité et de préciser le moment où son contrôle peut être considéré comme une intervention dans la gestion de l'entreprise, gênante pour sa direction. Cependant, le contrôle bancaire doit surmonter le problème en définissant clairement les limites entre le contrôle et la gestion pour laisser sa liberté de manœuvre à la direction de l'entreprise, pendant le processus de la production et pour éviter un état de double gestion qui affaiblit la direction responsable et la marche de l'entreprise. De plus, si le contrôle de la Gosbank doit être essentiellement financier et non technique, nous pensons néanmoins que le contrôle bancaire ne doit pas se désintéresser tout à fait du domaine technique, car les relations entre le domaine technique et le domaine financier dans le processus de la production et de l'exécution du plan sont fortes et réciproques. *Mais les observations et les propositions du contrôle bancaire dans le domaine technique, doivent être facultatives, c'est-à-dire laisser à la direction de l'entreprise le soin d'apprécier leur utilité et la nécessité de leur application pour l'entreprise et pour l'exécution parfaite du plan. Dans le cas de sérieux désaccords entre la banque et l'entreprise sur les questions techniques, il faut faire appel aux avis des experts.*

## B) Le formalisme

On trouve plusieurs sortes de plaintes des entreprises contre le formalisme du contrôle de la Gosbank. Elles disent que la banque, désireuse de leur faire respecter les disciplines et les instructions du plan, applique son contrôle de la même manière formaliste et automatique que le mécanisme de crédit et de règlement.

En fait, le contrôle formaliste est défavorable à une bonne gestion des entreprises et désavantageux pour leur fonctionnement. Pour montrer comment cela peut arriver, voici un exemple pratique<sup>1</sup> :

Quelques entreprises de la République des Tatars tentaient d'acheter des matières à des fournisseurs autres que ceux qui sont désignés par le plan. Le prix de ces fournisseurs était un peu plus élevé que celui des fournisseurs originaux, mais les coûts de transport depuis les fournisseurs non désignés par le plan étaient beaucoup moins élevés, de sorte qu'en fin de compte les entreprises pouvaient économiser de grosses sommes en changeant de fournisseurs. Mais la Gosbank, qui appliquait son contrôle d'une manière formaliste, était strictement attachée à la lettre du plan et ne permit pas aux entreprises de réaliser ces économies, car elle refusa que les entreprises changent de fournisseurs, surtout lorsqu'elle vit que le prix des nouveaux fournisseurs étaient plus élevés que celui des fournisseurs habituels.

Nous croyons que l'application formaliste de contrôle bancaire est liée pour une large mesure à la formation des fonctionnaires de la Gosbank qui effectuent le contrôle. *Afin que l'application du contrôle ne soit pas formaliste, il faut avant tout disposer d'un personnel ayant une formation financière, économique, comptable et même technique avancée, et possédant une grande expérience.* Une chose est également très importante dans la formation du personnel de la banque, surtout dans la société socialiste où règne la propriété publique des entreprises : *il faut débarrasser le personnel de la banque de cet esprit excessivement bureaucratique qui est trop répandu dans les sociétés socialistes dont celle de l'U.R.S.S. est le type*<sup>2</sup>.

### C) Le comportement anti-contrôle des organes supérieurs

Il est fréquent, lorsque le contrôle de la Gosbank tente d'empêcher une entreprise de commettre une infraction (telle que, par exemple, un dépassement du plan de salaires ou de celui des stocks planifiés) ou de continuer à la commettre, que l'entreprise fautive se tourne vers son organe supérieur pour lui demander une aide grâce à laquelle elle peut continuer à fonctionner même sans l'aide de la Gosbank et malgré l'application de ses sanctions, neutralisant ainsi l'effet du contrôle bancaire. Par exemple, si la banque détermine par son analyse qu'une

<sup>1</sup> Joseph Berliner, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, op. cit., p. 286.

<sup>2</sup> Roger Cheyrouze, *Le crédit en U.R.S.S.*, op. cit., p. 13.

entreprise accumule des stocks excessifs, elle peut théoriquement utiliser son autorité et ses sanctions pour forcer l'entreprise à liquider ses stocks excessifs. A titre d'exemple, elle peut bloquer le compte de règlements de l'entreprise tenu chez elle, ou refuser de continuer à accorder des crédits à l'entreprise, ou même la soumettre au régime spécial de crédit et de règlements<sup>1</sup>. Mais pratiquement, les sanctions de la banque peuvent être inutiles et ne pas parvenir à faire que l'entreprise punie corrige ses fautes, et cela à cause du comportement anti-contrôle des organes supérieurs des entreprises. En effet, il y a des organes supérieurs qui ne s'intéressent pas autant à l'aspect financier de l'activité de l'entreprise qu'aux autres aspects de cette activité, notamment l'aspect productif. Même, on dit que quelques organes supérieurs ne prêtent plus attention aux questions financières de leurs entreprises, qu'ils sont prêts à les faire sortir des difficultés en leur accordant des subventions supplémentaires<sup>2</sup>. Le Glavki peut simplement transformer une partie du fonds dont il dispose pour les autres entreprises subordonnées à lui en un supplément de fonds de roulement pour son entreprise en difficulté.

D'ailleurs des Glavkis avaient ordonné à leurs entreprises de continuer à envoyer des marchandises aux entreprises en difficulté financière et qui ne disposaient pas des moyens légaux de paiement. Il arrive aussi que des Glavkis aient tendance à accumuler des stocks non planifiés et incitent leurs entreprises à les acheter<sup>3</sup>.

Il n'est pas douteux que les comportements anti-contrôle des organes supérieurs constituent un problème crucial pour le contrôle de la Gosbank, car ils affaiblissent son efficacité jusqu'à le rendre impuissant à réaliser ses buts.

#### D) Le manque de normes bien établies

Les normes sont des critères de base pour le contrôle bancaire des différents éléments de l'actif des entreprises comme les matières premières, les produits semi-fabriqués, les marchandises achetées, etc. Lorsque l'entreprise respecte les limites de ses normes, elle donne au contrôle bancaire un signe de son fonctionnement correct. Mais le respect des normes ne peut être un critère de fonctionnement correct que si celles-ci sont exactes et représentent les besoins réels des entreprises. *Autrement*

---

<sup>1</sup> Voir *supra*, pp. 193-194.

<sup>2</sup> David Granik, *The management of the industrial firm in the U.S.S.R.*, *op. cit.*, pp. 172-173.

<sup>3</sup> R. Campbell, *Accounting in soviet planning and management*, *op. cit.*, pp. 215-217.

*dit, si les normes ne sont pas exactes, le contrôle bancaire sera erroné.*

En effet, si les normes ne sont pas suffisantes pour une entreprise, celle-ci les dépassera et sera ainsi immédiatement condamnée par le contrôle bancaire, bien qu'il soit possible qu'elle fonctionne bien. Par contre, si les normes sont trop larges pour une entreprise, celle-ci ne sera pas immédiatement condamnée par le contrôle bancaire bien qu'il soit possible qu'elle n'utilise pas les matières d'une manière économique et qu'elle les gaspille. Des normes inexactes peuvent avoir deux causes : ou bien elles sont mal calculées, ou bien elles sont démodées parce qu'elles n'ont pas été révisées et calculées de nouveau après l'augmentation ou le changement de la production de l'entreprise.

Le contrôle de la Gosbank s'achoppe fréquemment au problème des normes fausses ou inexactes. En U.R.S.S., on parle beaucoup de manque de techniques appropriées pour le calcul et l'établissement de normes exactes<sup>1</sup>. Cependant, il faut remarquer que les directions des entreprises rendent plus difficile l'établissement des normes exactes par leur tendance générale à exagérer les estimations de leurs normes, pour éviter un retard de la part des fournisseurs et pour échapper à un contrôle bancaire trop sévère.

#### E) Le manque d'indices rationnels

Le vif débat qui eut lieu en U.R.S.S. en 1961 et 1962, concernant la recherche d'indices plus rationnels ou plus « progressistes » pour évaluer et suivre les résultats du fonctionnement des entreprises et pour contrôler l'exécution du plan de production met en relief le problème du manque d'indices rationnels auquel se heurte la Gosbank lorsqu'elle exerce son contrôle de l'exécution du plan.

Pour suivre et évaluer les résultats de la production et de l'exécution du plan, la Gosbank utilise différents indices. Les indices rationnels donnent au contrôle bancaire une grande efficacité pour réaliser ses buts et particulièrement ceux de : rendre l'utilisation des ressources des entreprises plus économique, découvrir leurs réserves inutilisées et stimuler leur gestion pour la rendre plus efficiente. Par contre, les indices irrationnels ou mal fondés rendent le contrôle bancaire inefficace et incapable de réaliser ces buts. De plus, ils constituent souvent des obstacles suffisants pour décourager les entreprises à introduire des techniques

---

<sup>1</sup> Richman, *Soviet management with significant american comparisons, op. cit.*, pp. 153-154.

nouvelles, à perfectionner leurs méthodes de production, à utiliser mieux les matières, etc. Par exemple, si le plan a prévu la production d'une certaine quantité de produits, définis par une certaine qualité, le contrôle de l'exécution du plan doit utiliser un indice fondé sur la quantité et en même temps sur la qualité, pour suivre l'exécution des objectifs du plan. Si l'indice utilisé est fondé seulement sur la quantité, il constitue un indice mal fondé, avec lequel on ne peut que mal juger de l'exécution du plan, car on néglige ainsi un élément important caractérisant la production assignée par le plan, qui est la « qualité ». Bien entendu, la banque qui utilise de tels indices mal fondés ou tronqués pour exercer son contrôle de l'exécution du plan, ne peut jamais assurer par son contrôle une réalisation optimum du plan. Les indices mal fondés peuvent d'ailleurs conduire les entreprises à négliger les éléments déjà négligés par les indices eux-mêmes.

Il est ainsi possible que certaines entreprises se trouvent obligées, pour être bien jugées d'après des indices mal fondés, de mal utiliser le travail, les matériaux ou les matières, etc., malgré leurs possibilités d'améliorer les conditions de leur production<sup>1</sup>. *Il est donc nécessaire d'étudier systématiquement et soigneusement les différents indices de contrôle et leur influence sur le fonctionnement des entreprises, afin d'appliquer les plus rationnels et les plus modernes<sup>2</sup> entre eux. On rend ainsi plus efficace non seulement le contrôle bancaire, mais également la gestion de chaque organisation économique intéressée.*

---

<sup>1</sup> Il vaut mieux prendre un cas pratique qui nous montre les conséquences de l'utilisation d'un indice mal fondé pour contrôler une entreprise. Voici un exemple emprunté à l'U.R.S.S. : Dans une fabrique de papier et de carton, certaine déviation de la norme d'épaisseur du papier était permise. Le résultat était évalué grâce à un indice fondé sur le poids de la production. Pour être bien jugée par cet indice, l'entreprise s'efforçait de produire un papier aussi épais que la norme le permettait et obtenait ainsi le poids le plus lourd pour la production. Cette production était réalisée bien entendu par une utilisation inéconomique des différentes matières premières, au cours de la fabrication. Si l'indice de contrôle utilisé avait été fondé non seulement sur le poids de la production mais également sur l'épaisseur du papier, l'entreprise aurait pu, dans les conditions de la technologie de l'époque, produire des papiers moins épais et économiser ainsi des quantités énormes de matières. Les matières qui auraient été économisées par chaque machine d'une capacité moyenne auraient été suffisantes pour augmenter la production de 3.000.000 de mètres carrés de papier par an. Pour les détails, voir : *The Current Digest of the soviet press*, vol. XIV, N° 21, June 20 1962 ; *Antonov press issue of rational production indices*, pp. 14-15 ; voir aussi : vol. XIII, N° 47, December 20, 1961 : *For all and for oneself* by Antonov, pp. 42-43.

<sup>2</sup> Les indices sont démodés par le progrès incessant de la technologie et des méthodes de production, ce qui nécessite la recherche d'indices modernes plus appropriés. Sur ce sujet, voir : *The current digest of the soviet press*, vol. XIII, N° 51, January 17, 1962 : *Revision of plan indices urged*, pp. 31-33.

## **Conclusion générale**

## Conclusion générale

En conclusion de notre thèse, nous pouvons dire que la nécessité du crédit et des banques découle de la nature et du mécanisme de la production, et non de la nature ou du mécanisme du système économique.

En fait, toute économie basée sur la monnaie reconnaît l'existence des capitaux, des crédits et des banques. C'est pourquoi les banques existent dans les économies socialistes et capitalistes, planifiées ou non planifiées.

Lorsque l'économie est planifiée, la vie et les fonctions des banques commerciales sont affectées par la planification.

### Dans l'économie indicativement planifiée on s'aperçoit que :

— *Les banques commerciales conservent non seulement leur propriété privée mais aussi leur personnalité et leur initiative.*

Si l'on peut trouver des banques commerciales nationalisées ou du secteur public, les banques commerciales privées existent et fonctionnent parallèlement à celles qui sont nationalisées, dans une atmosphère de concurrence.

— *Mais cette concurrence est plus ou moins limitée par la politique du crédit, qui tâche de conduire le crédit bancaire vers les objectifs du plan économique en se fondant sur deux principes qui sont la sélection qualitative et la limitation quantitative du crédit.*

La méthode utilisée pour appliquer ces deux principes sont les mesures indirectes. L'efficacité de ces mesures dépend de la compréhension des banquiers et des clients et aussi de la coordination des objectifs de la politique du crédit et de la politique économique générale.

— *Les marchés financier et monétaire subsistent et les banques continuent à jouer un rôle important dans leur mécanisme et leur fonctionnement. Mais le libre jeu de ces marchés est conditionné par le degré de l'intervention du gouvernement et par les mesures utilisées par la politique du crédit, la politique monétaire et la politique économique générale.*

— *Les sens et les mécanismes des principes bancaires de rentabilité, liquidité et sécurité subsistent avec, parfois, quelques nuances :*

Le profit reste le moteur du système économique et la banque, comme toute autre entreprise, recherche le profit. Toutefois, le profit bancaire est conditionné par la notion de l'utilité économique du crédit. Les objectifs de celui-ci doivent être en concordance avec les objectifs et les instructions de la politique du crédit qui vise à mettre le crédit au service du plan.

*L'intérêt général avant le profit, voilà le « cadre » de la rentabilité bancaire dans l'économie indicativement planifiée.*

La liquidité de la banque reste un principe fondamental et la banque commerciale établit sa politique de prêts de manière à garder une liquidité suffisante pour faire face aux retraits éventuels des dépôts. En général, les banques commerciales s'intéressent essentiellement aux crédits à court terme. Selon les « commandements » bancaires classiques concernant la liquidité, on sait que lorsque la majorité des dépôts est à vue ou à court terme, les banques commerciales doivent être spécialisées dans le domaine du crédit à court terme. *Toutefois, en raison de l'insuffisance de l'épargne classique, les banques commerciales dans plusieurs pays (dont la France en tête) dérogent aux « commandements » classiques de liquidité en accordant des crédits à moyen terme pour les investissements, en se fondant sur leurs ressources à vue ou à très court terme.* Cela a lieu seulement lorsque ce crédit est mobilisable grâce à l'introduction de la technique bancaire de la mobilisation du crédit à moyen terme, surtout par la faculté du réescompte des effets mobilisables qui représentent ce crédit. En effet, l'accroissement du rôle des banques commerciales dans l'octroi du crédit à moyen terme, ces dernières années, est sans doute une tendance vers la « déspecialisation » des banques commerciales, celles-ci n'étant plus spécialisées dans l'octroi du crédit à court terme<sup>1</sup>.

La notion du risque bancaire existe et le banquier reste responsable de l'appréciation du risque du crédit et se livre aux études nécessaires pour l'évaluer. *Cependant, pour encourager les banques commerciales à accorder certaines opérations de crédits comportant un risque bancaire très élevé, il arrive que les crédits soient exonérés totalement ou partiellement du risque bancaire par une garantie de l'Etat.*

---

<sup>1</sup> C'est également le point de vue de M. Jacques de Fouchier. Voir l'article : *Le rôle des banques dans une économie de croissance*, p. 15, *L'économie*, jeudi 16 mars, 1967.

— *Les banques commerciales participent à la planification.* Elles sont représentées dans les commissions du plan spécialisées dans le crédit et le financement du plan et prennent part à leurs travaux. *En effet, cette participation de la part des banques commerciales se réalise d'une manière générale, c'est-à-dire en collaboration avec des représentants d'autres banques, d'entreprises et d'organisations économiques et administratives, sans que ce soit là pour elles une tâche spécifique.* Les positions et les expériences des banquiers dans le milieu des affaires et de la pratique économique leur permettent de bien illustrer leurs vues et d'influencer positivement les études et les conclusions des commissions et des groupes auxquels ils participent.

— *Les banques commerciales continuent avec efficacité leur vieille et importante fonction de distributrices du crédit, qui est un moyen nécessaire à l'exécution du plan, et à la croissance planifiée de l'économie nationale.* La banque continue à effectuer les différentes opérations de crédit connues dans l'économie capitaliste libérale, comme par exemple *les opérations d'escompte et les avances sur titres.* En distribuant son crédit, la banque est influencée par la politique du crédit dans laquelle la sélection qualitative du crédit joue un rôle primordial et permanent. La banque commerciale conserve une grande liberté en ce qui concerne l'octroi et le choix des bénéficiaires du crédit. Mais l'utilité et la destination économiques du crédit (qui doivent concourir à l'exécution du plan) sont de plus en plus deux facteurs essentiels dans la décision du banquier concernant le choix des bénéficiaires du crédit et l'octroi de celui-ci. Ainsi, la banque distributrice du crédit est intégrée dans « un véritable service public »<sup>1</sup> du crédit et participe efficacement à l'exécution du plan.

— *Les banques commerciales continuent à créer les dépôts, les crédits et la monnaie de banque, de la même manière que les banques de l'économie capitaliste non planifiée.*

— Enfin, étant donné que les banques distribuent leurs crédits conformément au plan, en effectuant leur contrôle (ou surveillance) des activités des clients afin de s'assurer de l'utilisation correcte des fonds prêtés, *les banques commerciales réalisent indirectement une sorte de contrôle ou plutôt de surveillance bancaire de l'exécution du plan.* En fait, l'exécution du plan s'effectue à travers les activités des différentes

---

<sup>1</sup> Nous devons cette expression à M. Henrion. Voir son ouvrage : *Le secret professionnel du banquier, op. cit., pp. 47-48.*

entreprises, dont la majorité sont des emprunteuses de crédits bancaires. Le contrôle ou la surveillance des activités de ces entreprises emprunteuses n'aboutit en fin de compte qu'au contrôle de l'exécution du plan. Toutefois, ce « contrôle » ne diffère pas tellement de celui que la banque commerciale capitaliste a effectué dès sa naissance et effectue encore sur l'activité économique et financière de ses clients, pour diminuer ses risques et augmenter sa sécurité. Il s'agit là d'un contrôle indirect, facultatif de la part de la banque. De plus, bien qu'on l'appelle « contrôle de l'exécution du plan », il est clair qu'il ne peut être pour plusieurs raisons qu'un contrôle partiel. D'abord la banque l'effectue indirectement et facultativement. Ensuite, il porte seulement sur les fonds bancaires qui participent à l'exécution du plan, et non sur les fonds engagés dans cette exécution ne venant pas de sources bancaires. Enfin, toutes les entreprises qui participent à l'exécution du plan ne sont pas créditées — et par suite ne sont et ne peuvent pas être contrôlées ou surveillées — par les banques.

**Dans l'économie impérativement planifiée on s'aperçoit que :**

— *La socialisation et la concentration des banques commerciales sont poussées au maximum. Toutes les banques sont propriété publique. La banque d'Etat est la banque commerciale unique. En effet, cette banque remplit les fonctions des banques commerciales en même temps que celles de la banque centrale, unique responsable de l'émission et de l'administration de la monnaie.*

— *En raison de la socialisation des moyens de production, la presque totalité des entreprises clientes de la banque d'Etat sont des entreprises d'Etat et non plus des entreprises du secteur privé, comme les clients de la banque commerciale de l'économie capitaliste ou de l'économie indicativement planifiée. En fait, la banque d'Etat devient pour ses clients le représentant de l'Etat et non plus l'agent des déposants<sup>1</sup>.*

— *La sélection qualitative et la limitation quantitative du crédit sont les deux principes fondamentaux de la politique du crédit. La méthode que celle-ci utilise pour appliquer ces deux principes est la planification du crédit. Cette planification s'effectue d'une manière directe et détaillée au niveau de l'entreprise qui emprunte à la banque.*

---

<sup>1</sup> George Garvy, *Money, banking and credit in Eastern Europe, op. cit.*, p. 22.

— Il résulte de cette planification directe du crédit et de toutes les autres planifications de la production et des finances des entreprises et organisations qui sont toutes propriété publique, que les marchés financier et monétaire (et par conséquent le rôle des banques dans leur mécanisme et leur fonctionnement) disparaissent de la vie économique et sont remplacés par le mécanisme de la planification.

— La socialisation puis la planification de l'économie à la manière soviétique changent profondément les sens et les mécanismes des principes bancaires classiques de rentabilité, de liquidité et de sécurité. Le profit bancaire n'est plus le but essentiel de la banque. Cette dernière devient un service public. Elle doit poursuivre ses activités même si elle réalise des déficits ou des pertes, car ses fonctions sont importantes pour l'économie et son développement planifié. En général, les taux normaux d'intérêt sont très bas et la banque ne cherche que le profit suffisant pour couvrir les frais de rémunération du personnel et les autres frais généraux. La liquidité n'est plus un problème bancaire (ou, au moins, un problème bancaire dangereux). Jamais, il n'en peut découler une panique générale obligeant la banque d'Etat à fermer ses portes. La planification du crédit et celle de la caisse ainsi que les disciplines financières de la banque d'Etat sont les instruments avec lesquels cette banque réalise sa liquidité tout au long de l'exécution du plan économique national. Le risque bancaire est garanti par la planification de la production et des finances des clients. De plus, la banque contrôle les activités des clients d'une manière détaillée et permanente.

— La banque commerciale unique participe efficacement à la planification par l'élaboration du plan du crédit. Ce plan, qui fait que l'activité de la banque est subordonnée au plan économique, est l'aboutissement de la planification du crédit au niveau de chaque client. Nous avons vu au chapitre 6 les différentes étapes de l'effort par lequel la banque mène à bien cette planification et établit finalement le plan du crédit au niveau national avec ses divisions territoriales.

— Le crédit est un moyen nécessaire d'exécution du plan. La banque d'Etat accorde ses crédits sous forme de différentes avances définies, pour des objectifs définis. Le crédit d'escompte et les avances sur titres de valeurs disparaissent. En accordant et en distribuant le crédit, la banque d'Etat continue la vieille fonction qui était et est encore la base de l'activité de la banque commerciale. C'est par cette fonction (distribution du crédit) que la banque participe à l'exécution du plan. En effet, la

distribution du crédit s'effectue conformément au plan économique dans le cadre du plan du crédit que la banque d'Etat élabore en collaboration avec ses clients. Il est évident que la distribution du crédit par cette méthode réduit l'initiative de la banque quant au choix du client et à l'acceptation ou au refus d'entrer en relation avec lui. C'est le plan et la planification qui établissent ce choix et ces relations. Toutefois, la banque jouit d'une grande autorité pendant toute la durée du crédit et pendant toute la durée de production du client, grâce à sa faculté étendue de contrôler l'exécution du plan par ses clients.

— *Par le mécanisme de la distribution du crédit, la banque d'Etat continue la fonction importante de la banque commerciale, qui est la création de la monnaie de banque ou monnaie scripturale. Mise au service de la production, cette monnaie favorise le développement et l'expansion économique planifiée. Les différentes disciplines et obligations financières exigées des entreprises, notamment la restriction très étroite de l'utilisation du numéraire, permettent d'utiliser au maximum la monnaie de banque.*

— *Une fonction bancaire qui prend une importance particulière dans l'économie impérativement planifiée est celle du contrôle de l'exécution du plan. Cette fonction était propre aux banques commerciales depuis fort longtemps, voire depuis leur existence. On sait que toujours le banquier cherche des garanties et surveille l'activité de son client pour s'assurer de la bonne marche de l'opération et du remboursement final. Mais le contrôle de la banque d'Etat dépasse la simple surveillance des fonds prêtés et devient un contrôle permanent par l'Etat de l'exécution du plan par les différentes entreprises. L'acte du crédit n'est pas pour la banque d'Etat la seule raison de contrôler l'activité du client ; elle effectue ce contrôle surtout par sa nouvelle fonction, en tant qu'organe du contrôle permanent de l'Etat. Autrement dit, la banque d'Etat effectue ce contrôle d'une manière statutaire et obligatoire.*

Avec la disparition du principe du secret des affaires la connaissance pratique de tous les événements et de toutes les réalités économiques et financières, ainsi que les différentes relations bancaires et de crédit entre la banque et les clients lui permettent d'effectuer son contrôle d'une manière plus approfondie et plus clairvoyante que des organes de contrôle spécialisés, qui n'ont directement ni de telles connaissances ni de telles relations.

— *Enfin, il est nécessaire de dire que les années à venir verront de nombreux changements et développements dans la vie et les fonctions*

de la banque d'Etat. En effet, comme nous l'avons dit dans l'introduction de cette thèse, tous les pays de l'Europe de l'Est, y compris l'U.R.S.S., vont introduire (et même quelques-uns d'entre eux sont déjà en train de le faire<sup>1</sup>), des réformes économiques et de planification.

Ces réformes se caractérisent en général par une tendance plus ou moins limitée à la décentralisation dans la planification, la réduction des détails des objectifs du plan, une liberté et une autorité plus grandes pour les chefs d'entreprises, l'utilisation du crédit, des stimulants financiers et du critère du profit comme « leviers » économiques et enfin l'introduction du mécanisme du marché. *Du point de vue bancaire, ces réformes auront de profondes répercussions sur la vie et les fonctions de la banque d'Etat en tant que banque commerciale.* D'abord, comme conséquence de la réduction des détails des objectifs du plan, de la liberté et de l'autorité accrues des chefs d'entreprises et de l'utilisation du crédit comme « levier » économique, la planification du crédit sera moins détaillée. Ensuite, le mode de distribution du crédit devra être plus souple et laisser une grande liberté de manœuvre aux chefs d'entreprises. Alors, le principe du crédit défini pour des objectifs définis pourra être remplacé par un autre principe plus souple et plus global, comme par exemple un crédit global au client, basé sur son chiffre d'affaires.

Quant au contrôle par la banque d'Etat de l'exécution du plan, nous pensons que ce contrôle sera à son tour moins détaillé et moins rigoureux, parallèlement à la mise sur pied d'une planification et d'une distribution du crédit moins détaillées et moins rigoureuses.

---

<sup>1</sup> Voir le cas de la Hongrie dans le livre de M. Ivan Meznerics, *Banking business in socialist economy with special regard to Est-West trade*, A. W. Sijthoff-Leyden, Budapest, 1968.

## Liste des références citées

### 1. Ouvrages et thèses

- Alheinc Roger, *La banque au service du change*, P.U.F., Paris, 1946.
- Ardant Henri, *Introduction à l'étude des banques et des opérations de banque*, Dunod, Paris, 1954.
- Arnold Arthur, *Banks, credit and money in Soviet Russia*, Columbia University Press, 1939.
- Aschheim Joseph, *Techniques of monetary control*, The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1965.
- Aymard Philippe, *La banque et l'Etat*, Librairie Armand Colin, Paris, 1960.
- Badawy Abd Elsalam, *Le contrôle des entreprises publiques*, Librairie Alanglo, Le Caire, 1965 (en arabe).
- Banking and credit in Soviet Union*, London School of economics, 1935.
- Banking systems*, Edited by B. Beckhart, Columbia University Press, 1954.
- Banque Nationale Suisse, 1907-1957*.
- Banques (Les) Commerciales (1929-1934)*, Services d'études, Société des Nations, Genève, 1935.
- Barre Raymond, *Economie politique*, t. I et II, Collection Thémis, P.U.F., Paris, 1963.
- Batirev et Sitnine, *Les finances et le crédit en U.R.S.S.*, P.U.F., Paris, 1948.

Bauchet Pierre, *La planification française : vingt ans d'expérience*, Editions du Seuil, Paris, 1966.

Baudhuin Fernand, *Crédit et banque*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1949.

Baudin Louis, *Le crédit*, Ed. F. Aubier, Paris, 1934.

Baykov Alexandre, *The development of the soviet economic system*, Cambridge University Press, 1946.

Berliner Joseph, *Factory and manager in the U.S.S.R.*, Harvard University Press, 1954.

Berthoud Jacques, *Le crédit, ses mécanismes et ses institutions*, Les cours de droit, Paris, 1958.

Bettelheim Charles, *La planification soviétique*, Librairie des sciences politiques et sociales, Marcel Rivière et Cie, Paris, 1939.

Bettelheim Charles, *Problèmes théoriques et pratiques de la planification*, P.U.F., Paris, 1951.

Bettelheim Charles, *L'économie soviétique*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1950.

Bogolépov M. I., *The soviet financial system*, Lindsay Drummond, London, 1945.

Branger Jacques, *Traité d'économie bancaire*, t. I et II, P.U.F. Paris, 1966.

Campbell Robert, *Accounting in soviet planning and management*, Harvard University Press, 1963.

Cauboue Pierre, *La conduite des banques*, Edition Banque, Paris, 1931.

Cauboue Pierre, *Affaires de banque*, Edition Banque, Paris, 1932.

Cauboue Pierre, *Le rôle social des banques*, Edition Banque, Paris, 1934.

- Cauboue Pierre, *Banque et problèmes bancaires du temps présent*, P.U.F., Paris, 1942.
- Cauboue Pierre, *Monnaie, Crédit, Banque*, Edition Delmas, Paris, 1957.
- Chamas Samy, *L'Etat et les systèmes bancaires contemporains*, Sirey, Paris, 1965.
- Comparative Banking*, Edited by H.W. Auburn, Waterlow & Sons, London, 1960.
- Condoide M. V., *The soviet financial system*, Ohio State University, 1951.
- Cluseau Max, *La réglementation des banques*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.
- Dauphin-Meunier A., *La banque à travers les âges*, t. 2, Banque Editeur, Paris, 1938.
- Davies R. W., *The development of the Soviet budgetary system*, Cambridge University Press, 1958.
- Delivanes Demettré J., *La politique des banques allemandes en matière de crédit à court terme*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934.
- Dictionnaire des Sciences économiques*, t. 1 et II, P.U.F., Paris, 1958.
- Dieterlen Pierre, *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, Ed. Colin, Paris, 1953.
- Divisia F., *Assise pour les études et techniques monétaires*, Dunod, Paris, 1965.
- Dobb M., *Soviet economic development since 1917*, Routledge & Kegan Paul, London, 1948.
- Doundoukov G. F., *La planification financière*, traduit du russe dans : Statistiques et Etudes financières, Suppléments Finances comparées, Nos 17-18, Paris, 1953.

Dupont Pierre, *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*, Dunod, Paris, 1952.

Ebrahim M. et Hafez M., *Les aspects pratiques des politiques des banques commerciales*, Le Caire, 1964 (en arabe).

Edward Ames, *Soviet economics processes*, Richard D. Irwin Inc., Illinois, 1965.

Fayol Henri, *Administration industrielle et générale*, Dunod, Paris, 1931.

Ferrière Jacques, *Les opérations de banque*, Dalloz, Paris, 1958.

Gachkel Serge, *Le mécanisme des finances soviétiques*, Payot, Paris, 1946.

Garvy George, *Money, Banking and Credit in Eastern Europe*, Federal Reserve Bank of New York, 1966.

Gide Charles, *Principes d'économie politique*, Recueil Sirey, Paris, 1926.

Goldenweiser E. A., *Monetary management*, McGraw-Hill Book Company Inc., New York, London, Toronto, 1949.

Granik David, *The management of the industrial firm in the U.S.S.R.*, Columbia University Press, 1954.

Hamel Joseph, *Banque et opérations de banque*, t. I et II, Rousseau Edition, Paris, 1943.

Hardt John P. and others, *Mathematics and Computers in soviet economic planning*, Yale University Press, New Haven, 1967.

Harold G. Moulton, *Financial organisation and the economic system*, McGraw-Hill Book Company, New York and London, 1938.

Hawtrey R. G., *La circulation monétaire et le crédit*, Librairie Recueil Sirey, Paris, 1935.

Henrion Robert, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme*, Université Libre de Bruxelles, 1959.

Henrion Robert, *Le secret professionnel du banquier*, Université Libre de Bruxelles, 1963.

Hodgman Donald, *Soviet monetary controls through the banking system*, Symposium on economic calculation and organisation in Eastern Europe, University of California, Berkely, 1958.

Holzman F., *Soviet taxation*, Harvard University Press, 1955.

Hubbard L. E., *Soviet money and finance*, MacMillan and Co., London, 1936.

Hubbard L. E., *Soviet Labour and industry*, MacMillan and Co., London, 1942.

*Huit banques centrales européennes*, Banque des règlements internationaux, P.U.F., Paris, 1963.

Jeanneney J. M., *Economie politique*, Collection Thémis, P.U.F., Paris, 1959.

Karsten C. F., *Competition between commercial banks and other financial institutions*, in : Trends in bank credit and finance, The 13th International banking summer School, The Hague, 1960.

Kazantsev A. I., *Clearing in the National economy of the U.S.S.R.*, in : Banking in the U.S.S.R., The 15th International banking summer School, Moscow, 1962.

Klaasse C. A., *General introduction to medium term credit*, in : Trends in bank credit and finance, the 13th International banking summer School, The Hague, 1960.

Kurowski Léon, *Les finances dans les Etats socialistes*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1962.

Lagache Michel, *La politique du crédit*, Editions de l'Épargne, Paris, 1963.

Lavigne Marie L., *Le capital dans l'économie soviétique*, Edition Sedes, Paris, 1961.

Lawton Lancelot, *An economic history of Soviet Russia*, vol. 2, MacMillan and Co., London, 1932.

Lazarov Kiril, *Crédit et banques en République populaire de Bulgarie*, Edition de Langues étrangères, Sofia, 1962.

Lebrun Bernard, *Les banques de dépôts et le financement des investissements en France — Le crédit à moyen terme*, Thèse de doctorat de l'Université de Rennes (France), 1955.

L'Huillier Jacques, *Cours d'économie politique générale*, partie N° 2, Université de Genève, Genève, 1961.

Lorain Maurice, *Banks and investments*, in : The recent evolution of the role of the banks in the economy, The 6th International banking summer School, Bruxelles, 1953.

Lotte Louis, *La trésorerie de l'entreprise*, Editions d'organisation, Paris, 1964.

Loutfy Aly, *La planification de l'économie moteur de la croissance*, Thèse de doctorat, Lausanne, 1963.

Man Henri de, *L'exécution du plan du travail*, Ed. De Sikkel, Anvers (Belgique), 1935.

Manavoglu Murat, *La monnaie scripturale et le problème de la couverture*, Thèse de doctorat, Fribourg, 1948.

Manoussos George, *Inflation, Croissance et Planification*, Librairie Droz, Genève, 1961.

Marchal André, *Systèmes et structures économiques*, P.U.F., Paris, 1963.

Marchal Jean, *Comptabilité nationale française*, Ed. Cujas, Paris, 1962.

Marchal Jean, *Monnaie et crédit*, Ed. Cujas, Paris, 1964.

Marczewski Jan, *Planification et croissance économique des démocraties populaires*, t. II, P.U.F., Paris, 1956.

Margoline N. S., *La balance des revenus et dépenses monétaires de la population*, traduit du russe dans : Statistiques et Etudes financières, Suppléments Finances comparées, Nos 17-18, 1953.

Meerhaeghe van, *La planification indicative*, dans l'ouvrage collectif : Les problèmes de la planification, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1963.

Meznerics Ivan, *Banking Business in socialist economy with special regard to East-West trade*, A. W. Sijthoff-Leyden, Budapest, 1968.

Minguet Albert, *Multiplicateur des dépôts et multiplicateur des crédits*, Collection Scientifique de la faculté de droit de l'Université de Liège (Belgique), 1963.

Mireaux Emile, *Les miracles du crédit*, Ed. des Portiques, Paris, 1930.

Morozov P. T., *Les principes fondamentaux de la planification scientifique de l'économie nationale*, Ed. du Progrès, Moscou, 1965.

Nasr Zakaria, *Monnaie et crédit dans le capitalisme et dans le socialisme*, Ed. AlMadany, Le Caire, 1965 (en arabe).

Nove Alec, *The Soviet economy*, George Allen & Nhwyn, London, 1961.

Ossinisky O., *The nature and forms of social economic planning*, in : Social economic planning in the U.S.S.R., The Hague, 1931.

Oulès Firmin, *Pour une économie éclairée capable d'affronter la plus grande révolution industrielle qui a commencé*, Collection La nouvelle Ecole de Lausanne, Chez l'auteur, Lutry, (Vaud), Suisse, 1957.

Perrin Gaston, *La politique des réserves dans les sociétés anonymes et ses répercussions économiques*, Collection La nouvelle Ecole de Lausanne, Ed. F. Rouge & Cie, Lausanne, 1946.

Perroux François, *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, P.U.F., Paris, 1961.

Petit-Dutaillis G., *Le risque du crédit bancaire*, Ed. scientifiques Riber, Paris, 1950.

Petit-Dutaillis G., *Le crédit et les banques*, Ed. Sirey, Paris, 1964.

Petit L. et de Veyrac R., *Le crédit et l'organisation bancaire*, Librairie Recueil Sirey, Paris, 1938.

Petritzi E. A., *La monnaie scripturale*, Thèse de doctorat, Paris, 1933.

Piguet Denis, *La banque dans le cadre de la réglementation bancaire suisse*, Thèse de doctorat, Lausanne, 1953.

Pose Alfred, *La monnaie et ses institutions*, t. I, P.U.F., Paris, 1942.

Posthumas, *Medium term credit from the monetary point of view*, in : Trends in bank credit and finance, The 13th International banking summer School, The Hague, 1960.

Powell Raymond, *Soviet monetary policy*, Thèse de doctorat, Université de Californie, 1952.

Price William G. F., *Medium term credit in the United States of America*, in : Trends in bank credit and finance, The 13th International banking summer School, The Hague, 1960.

Radot François, *La liquidité dans les banques*, Librairie Recueil Sirey, Paris, 1934.

*Ratios (les) outils de gestion*, Etude de l'A.F.C.O.S., Editions d'organisation, Paris, 1962.

Reboud L., *Précis d'économie politique*, Librairie Dalloz, Paris, 1949.

Reddaway W. B., *The russian financial system*, MacMillan and Co., London, 1935.

Richman B. M., *Soviet management with significant american comparisons*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N. J., 1965.

Romeuf Jean, *L'économie planifiée*, Collection « Que sais-je ? », P.U.F., Paris, 1949.

Ronin S. L., *Planned economy in operation*, in : Social economic planning in the U.S.S.R., The Hague, 1931.

Rosenfeld Félix, *Le marché des capitaux*, Polycopie, Paris, 1959.

Sayers R. S., *Modern Banking*, The Clarendon Press, Oxford, 1960.

Schaefer A., *Commercial banks in the financing of industrial investments*, in : Commercial banks in relation to medium and long term credit, The 16th International banking summer School, Vienna, 1963.

Scheurer Frédéric, *Planisme économique et hautes études commerciales*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.

Scheurer Frédéric, *Cours de technique monétaire et bancaire*, Université de Neuchâtel, 1964.

Scheurer Frédéric, *Cours d'économie commerciale*, Université de Neuchâtel, 1965.

Schwartz H., *Russia's soviet economy*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N. J., 1958.

Seidlitz Henri de, *L'inflation en Suisse de 1950 à 1963 et ses relations avec le crédit*, Thèse de doctorat, Neuchâtel, 1964.

Seneuil Courcelle, *Les opérations de banques*, Paris, 1922.

Sher I. D., *Long term credit and the financing of investments in the U.S.S.R.*, in : Banking in the U.S.S.R., The 15th International banking summer School, Moscow, 1962.

Simon Philippe, *Le crédit à moyen terme*, P.U.F., Paris, 1955.

Smits Eugène, *Etude critique de l'intervention de l'Etat dans la politique de crédit des banques de dépôts*, Imprimerie Cools, Bruxelles, 1940.

*Soviet financial system*, Progress publishers, Moscow, 1966.

Spulber N., *The soviet economy*, W. W. Norton & Co., Inc., New York, 1962.

Stützel W., *Commercial banks in relation to medium and long term credit*, in : *Commercial banks in relation to medium and long term credit*, The 16th International banking summer School, Vienna, 1963.

Teissédre Jean, *Les limites de la planification*, Collection Actualités scientifiques et industrielles, Edition Herman & Cie, Paris, 1948.

Ussoskin M. M., *Short term credit in the U.S.S.R.*, in : *Banking in the U.S.S.R.*, The 15th International banking summer School, Moscow, 1962.

Vorobyev V. A., *The planning of money circulation and credit in the U.S.S.R.*, in : *Banking in the U.S.S.R.*, The 15th International banking summer School, Moscow, 1962.

Watteau Jean, *L'intervention de la puissance publique dans l'exercice de la fonction bancaire*, dans : *L'évolution récente du rôle des banques dans l'économie*, le 6th International banking summer School, Bruxelles, 1953.

Wilson J. S., *French banking structure and credit policy*, The London School of economics and political science, University of London, 1957.

Yaux Francis, *L'évolution de la banque commerciale dans le cadre du système bancaire suisse*, Librairie Payot, Lausanne, 1949.

Yugow A., *Control by the rouble*, dans l'ouvrage collectif : *Management in russian industry and agriculture*, Oxford University, 1944.

Zvérev A., *30 années de finances soviétiques (1917-1947)*, traduit du russe, dans : *Statistiques et Etudes financières*, Suppléments Finances comparées, N° 3, 1949.

## 2. Articles et études des revues et des périodiques

Andreassen Knut, *Features of banking organisation, monetary and credit policy in the Soviet Union*, *Economics of planning*, vol. 3, N° 1, April, 1963.

Ansiaux Maurice, *La circulation scripturale*, La Revue économique internationale, mars, 1930.

Antonov, *For all and for oneself*, The Current Digest of the Soviet Press, vol. XIII, N° 47, December 20, 1961.

*Antonov press issue of rational production indices*, The Current Digest of the Soviet Press, vol. XIV, N° 21, June 20, 1962.

Aymard Philippe, *L'interférence grandissante du crédit public et du crédit privé dans les nouvelles théories bancaires*, La Revue économique, 4 juillet, 1953.

Aymard Philippe, *Aperçu sur quelques formes nouvelles de la technique bancaire française*, La Revue économique et sociale, Lausanne, N° 1, janvier, 1955.

*Banking (The) systems in the socialist countries: U.S.S.R., Czechoslovakia, Yugoslavia*, National Bank of Egypt, Economic Bulletin, N° 4, 1962.

Barre Raymond, *L'efficacité de la politique monétaire*, La Revue économique, N° 6, novembre, 1955.

Barrère Alain, *La politique du crédit en France depuis 1945*, La Revue économique, mars, 1951.

Bauchet Pierre, *Marché des capitaux et finances publiques*, Revue de science et de législation financières, N° 3, juillet-septembre, 1952.

Baykov A. et Barker G. A., *Financial developments in the U.S.S.R.*,

Bulletins on Soviet economic development, N° 3, ser. 1, August, 1950, Faculty of commerce and social science, University of Birmingham (England).

Beaupère Luis, *Les réformes financières*, Banque, février, 1966.

Berliner Joseph, *Monetary planning in the U.S.S.R.*, The American Slavic and East European Review, December, 1950.

Bernatsky M., *The problem of soviet finance*, The Slavonic Review, vol. XI, July, 1932.

Bock Ernest, *Banking in Soviet Russia*, The Banker, N° 98, June, 1952.

Bogolépov M. I., *Les finances de l'Union soviétique*, La Revue économique internationale, juillet, 1937.

Bourva Jacques le, *Création de la monnaie et multiplicateur du crédit*, Le Revue économique, N° 1, 1962.

Branger Jacques, *The french banking system*, Journal of the Institute of Bankers, June, 1964.

*Capitalistic (The) russian banks*, Dun's Review and modern industry, N° 82, october, 1963.

Cauboue Pierre, *Le crédit à moyen terme dans les banques de dépôts et d'affaires françaises*, Moneta e credito del Banca Nazionale del Lavoro, vol. VII, 2<sup>e</sup> trimestre, 1954.

Cauboue Pierre, *L'évolution du système bancaire français*, La Revue de la Banque, N° 8, 1965.

Cheyrouze Roger, *Le crédit en U.R.S.S.*, Les Cahiers de l'économie soviétique, N° 5, 1946.

*Commentaire du député Yashov sur le budget de 1960*, The Current Digest of the soviet press, vol. XI, N° 44, December 2, 1959.

*Contrôle (Le) des banques et du crédit à l'étranger : U.R.S.S.*, Statistiques et Etudes financières, Suppléments Finances comparées, N° 23, 1954.

*Contrôle (Le) des banques et du crédit en France et à l'étranger*, Statistiques et Etudes financières, Suppléments Finances comparées, N° 90, 1956.

*Crédit (Le) à moyen terme en France et dans plusieurs pays européens*, Une enquête de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, Revue de la banque, N° 1, 1966.

*Credit reform and foreign trade*, State bank of the U.S.S.R., Economic Survey, vol. 5, N° 7, 1930.

Davies R. W., *Finance*, Bulletins on Soviet economic development, N° 7, ser. 2, December, 1952, Faculty of Commerce and social science, University of Birmingham (England).

Davies R. W., *Short term credit in the U.S.S.R.: some post-war problems*, Soviet Studies, vol. 5, 1953-54.

Denizet J., *Opérations financières et comptabilité économique*, La Revue économique, N° 3, mai, 1955.

*Développements (Les) récents dans les analyses monétaires*, Fonds monétaire international, Staff papers, février, 1957.

Dobb M., *The financial plan in soviet economy*, The American Review of the Soviet Union, october, 1947.

*Doubonossov A. I. (Interview with)*, The Banker, March, 1967.

Edward Ames, *Banking in the Soviet Union*, The Federal Reserve Bulletin, N° 38, April, 1952.

Estava Pierre, *Le rôle des banques et des organismes spécialisés dans le financement à moyen et long terme du V<sup>e</sup> plan*, Annexe, N° 16, t. II, Rapport général de la Commission de l'économie générale et du financement, V<sup>e</sup> plan français 1960-1970.

Fouchier Jacques de (Point de vue de), *Le rôle des banques dans une économie de croissance*, L'économie, jeudi 16 mars, 1967.

Fradault P., *France plan and the part of the banking system in its drafting and execution*, Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, December, 1965.

Garvy G., *Rôle de la banque d'Etat dans la planification soviétique*, Cahiers de l'Institut de science économique appliquée, Sér. G, N° 18, août, 1963.

Garvy G., *Banking and credit in the Framework of new economic policies in Eastern Europe*, Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, September, 1966.

Gekker P., *The banking system of the U.S.S.R.*, Journal of the Institute of Bankers, June, 1963.

Green M., *Restoring Paris as a financial Centre*, The Banker, December, 1966.

Grossmann G., *La planification soviétique*, Informations Statistiques de la C.E.E., N° 3, 1962.

Gubert L., *L'intervention des banques de dépôts dans le crédit à moyen terme*, Banque, août, 1954.

Henrion R., *A propos de la récente réforme bancaire en France*, La Revue de la banque, N° 1, 1966.

Holzman F., *Soviet inflationary pressures (1928-1957): Causes and cures*, Quarterly Journal of economics, May, 1960.

Houssiaux J., *Les transformations de l'organisation du crédit en France depuis 1945*, Economie et Humanisme, janv.-févr., 1958.

Kisselev J. F., *La banque la plus puissante du monde*, La Revue économique internationale, mai, 1931.

Krougliakoff A., *New law on cheques in Soviet Russia*, Law Journal, N° 69, February 1, 1930.

Lequert P., *Les expériences étrangères du contrôle de crédit depuis la seconde guerre mondiale*, La Revue économique, N° 5, septembre, 1951.

Maquenne P., *L'appareil bancaire et l'industrie en U.R.S.S.*, Banque, décembre, 1955.

*Méthodes (Les) actuelles soviétiques de planification*, Cahiers de l'I.S.E.A., Sér. G, N° 7, août, 1959.

Meynaud J., *Les banques face à la politique du crédit*, La Revue économique, juillet, 1957.

Miller Margaret S., *Financial reform in Soviet Russia*, The Slavonic Review, April, 1932.

Nemtchinov V., *Les mathématiques et l'électronique au service de la planification*, Etudes économiques, N° 134, 1961.

Neuberger Egon, *Centralisation and decentralisation : the case of Yugoslavia*, The American Slavic and East European Review, October, 1959.

Nove Alec, *Banking in the soviet economy*, The Banker, November, 1960.

Oulès Firmin, *Etude de l'économie politique et préparation aux affaires privées et aux affaires publiques*, cinquantième Recueil de travaux de l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne, 1961.

Pierre A., *Le système bancaire en U.R.S.S.*, Industrie, Bruxelles, 17 février, 1963.

*Planification (La) française*, La Documentation française, Notes et études documentaires, N° 2846, 30 décembre, 1961.

*Qu'est-ce que le plan ?* La Documentation française illustrée, Mensuel N° 159, juillet, 1960.

Rattier Gabriel, *Le service central des risques bancaires*, La Revue économique, septembre, 1951.

*Revision of plan indices urged*, The Current Digest of the Soviet press, vol. XIII, N° 51, January 17, 1962.

Roussel S. et Sussfel L., *International banking summer School*, Banque, octobre, 1962.

Saulnier R. J., *An appraisal of selective credit controls*, The American economic Review, May, 1952.

Schick A., *Quelques traits caractéristiques du système bancaire en U.R.S.S.*, L'Europe nouvelle, 13 août, 1932.

Tinbergen, *La planification de la politique économique*, Revue Internationale des sciences sociales, N° 3, 1959.

Truptil et Viaux, *Changes in french Banking*, The Banker, April, 1967.

Ussoskin M., *Le système bancaire en U.R.S.S.*, L'actualité économique, janvier, 1948.

Varga Stefan, *Money in socialism*, International economic papers, N° 8, 1958.

### 3. Publications et Conférences

*Arrêté du gouvernement français du 11 juillet 1961.*

Botchkarev (Deputy Chairman of the soviet Gosplan), *Economic reform in the U.S.S.R.*, Conference for economic Commission for Europe, Geneva, June, 1967.

Commissariat général au plan (France), *Publications de novembre 1946.*

*Décret du gouvernement français, du 12 juillet 1961.*

Fedorowicz Z., *Problèmes de la planification financière dans une économie socialiste*, Fascicule N° 45, Académie polonaise des sciences, Centre scientifique à Paris, mars, 1963.

*Rapports annuels du Conseil national du crédit (France).*

*Rapport (Le) de M. Garbuzov le ministre des finances de l'U.R.S.S. sur le budget de 1960*, The Current Digest of the Soviet Press, vol. 11, N° 44, December 2, 1959.

*Rapport de M. Kossyguine (Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S.), à l'Assemblée plénière du Comité central du P.C.U.S.*, La Documentation française, Notes et Etudes documentaires, N° 3241, 30 novembre, 1965.

*Rapport général de la Commission de l'économie générale et du financement V<sup>e</sup> plan français (1966-1970), des publications du Commissariat général au plan.*

Schürch F., *La planification dans l'économie du marché libre*, Fascicule XVIII, Publications de la société neuchâteloise de sciences économiques, 1965.

## **Table des matières**

|  |    |
|--|----|
| <b>INTRODUCTION</b> . . . . .              | 9  |
| Définitions . . . . .                      | 9  |
| Plan et objectifs de notre étude . . . . . | 11 |

### **PREMIERE PARTIE**

#### **L'incidence de la planification sur les facteurs qui influencent la vie et les fonctions des banques commerciales**

##### **CHAPITRE PREMIER**

|  |    |
|--|----|
| <b>L'économie planifiée</b> . . . . .  | 17 |
| <b>Section 1 : Les divers caractères de la planification</b> . . . . .                     | 17 |
| § 1. Organisation de l'ensemble de l'économie . . . . .                                    | 17 |
| § 2. Emanant de l'Etat . . . . .   | 17 |
| § 3. Plan prévisionnel unique . . . . .  | 18 |
| A) Le plan doit être unique . . . . .  | 18 |
| B) Le plan doit être prévisionnel . . . . .  | 18 |
| § 4. La coordination . . . . .   | 19 |
| <b>Section 2 : Eclaircissement des confusions autour de l'économie planifiée</b> . . . . . | 20 |
| § 1. Economie planifiée et économie dirigée . . . . .                                      | 20 |
| § 2. Economie planifiée et économie collectiviste . . . . .                                | 21 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Section 3 : Les types soviétique et français de planification . . .</b> | <b>22</b> |
| § 1. <b>La planification impérative ou du type soviétique . . .</b>        | <b>22</b> |
| A) Les organismes du plan . . . . .  | 22        |
| B) L'élaboration du plan . . . . .   | 23        |
| C) Les moyens d'exécution du plan . . . . .                                | 23        |
| § 2. <b>La planification indicative ou du type français . . .</b>          | <b>24</b> |
| A) Les organismes responsables de la planification . . .                   | 24        |
| 1. Le Commissariat général au plan . . . . .                               | 24        |
| 2. Les Commissions . . . . .   | 25        |
| 3. Le Comité interministériel . . . . .                                    | 25        |
| 4. Le Comité supérieur du plan . . . . .                                   | 26        |
| B) L'élaboration du plan . . . . .   | 26        |
| C) Les moyens d'exécution du plan . . . . .                                | 26        |

## CHAPITRE II

|   |           |
|---|-----------|
| <b>La structure du système bancaire dans l'économie planifiée . . .</b> | <b>29</b> |
| Section 1 : Dans l'économie impérativement planifiée . . .              | 29        |
| Section 2 : Dans l'économie indicativement planifiée . . .              | 31        |

## CHAPITRE III

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Les principes fondamentaux de la politique du crédit dans l'économie planifiée . . . . .</b> | <b>33</b> |
| Section 1 : La politique du crédit découle de la politique économique . . . . .                 | 33        |
| § 1. Participation indispensable à la politique économique . . .                                | 33        |
| § 2. La condition de l'efficacité de la politique du crédit . . .                               | 34        |

|  |           |
|--|-----------|
| § 3. La planification renforce l'efficacité de la politique du crédit . . . . .        | 35        |
| <b>Section 2 : La sélection qualitative du crédit . . . . .</b>                        | <b>36</b> |
| § 1. Le sens de la sélection qualitative du crédit . . . . .                           | 36        |
| § 2. La réalisation de la sélection qualitative du crédit . . . . .                    | 38        |
| A) Dans l'économie impérativement planifiée : par la planification du crédit . . . . . | 38        |
| B) Dans l'économie indicativement planifiée . . . . .                                  | 40        |
| 1. Inexistence de plan du crédit . . . . .   | 40        |
| 2. Les différentes mesures sélectives . . . . .  | 40        |
| a) La fixation des taux d'intérêt différents selon la qualité du crédit . . . . .      | 40        |
| b) Les taux différentiels d'escompte . . . . .   | 40        |
| c) La fixation de coefficients de trésorerie ou de liquidité différentiels . . . . .   | 41        |
| d) La réglementation de certaines formes de crédits. . . . .                           | 41        |
| e) Orientation du crédit par la persuasion . . . . .                                   | 41        |
| f) Les directives et les instructions réglées par la loi. . . . .                      | 41        |
| g) L'autorisation préalable des ouvertures de crédit. . . . .                          | 41        |
| h) Les planchers différentiels d'effets publics ou des réserves obligatoires . . . . . | 42        |
| 3. Les deux principaux obstacles . . . . .   | 42        |
| a) Le premier obstacle : mentalité et traditions . . . . .                             | 42        |
| b) Le deuxième obstacle : difficultés du choix des bénéficiaires du crédit . . . . .   | 44        |
| <b>Section 3 : La limitation quantitative du crédit . . . . .</b>                      | <b>47</b> |
| § 1. L'inflation est à l'origine de ce principe . . . . .                              | 47        |
| § 2. La réalisation de la limitation quantitative du crédit . . . . .                  | 47        |
| A) Dans l'économie impérativement planifiée . . . . .                                  | 47        |
| B) Dans l'économie indicativement planifiée . . . . .                                  | 49        |
| 1. Critique de l'application par les mesures quantitatives globales . . . . .          | 49        |

|   |    |
|---|----|
| 2. L'application appropriée . . . . .             | 50 |
| a) Modernisation de la technique . . . . .        | 50 |
| b) Nouvelles traditions . . . . .                 | 50 |
| c) Comptabilité économique bien établie . . . . . | 52 |
| Conclusion du troisième chapitre . . . . .        | 53 |

#### CHAPITRE IV

|  |           |
|--|-----------|
| <b>La planification et les marchés financier et monétaire . . . . .</b>  | <b>55</b> |
| <b>Section 1 : Définitions et fonctions des marchés financier et monétaire . . . . .</b>                           | <b>55</b> |
| § 1. Définitions . . . . .   | 55        |
| A) Le marché monétaire . . . . .   | 55        |
| B) Le marché financier . . . . .   | 55        |
| § 2. La fonction du marché monétaire . . . . .   | 55        |
| § 3. La fonction du marché financier . . . . .   | 56        |
| § 4. Interdépendance et interaction entre les marchés financier et monétaire . . . . .                             | 56        |
| <b>Section 2 : Les marchés financier et monétaire dans l'économie indicativement planifiée . . . . .</b>           | <b>57</b> |
| § 1. Physionomie nouvelle des marchés financier et monétaire . . . . .   | 57        |
| § 2. Les libres jeux des marchés sont conditionnés par le degré d'intervention d'Etat . . . . .                    | 58        |
| <b>Section 3 : Disparition des marchés financier et monétaire de l'économie impérativement planifiée . . . . .</b> | <b>59</b> |
| § 1. Le mécanisme du plan se substitue au mécanisme des marchés . . . . .  | 59        |
| § 2. Le plan financier global . . . . .  | 59        |

## CHAPITRE V

|   |           |
|---|-----------|
| <b>L'incidence de la planification sur la rentabilité, le liquidité et le sécurité des banques commerciales . . . . .</b> | <b>61</b> |
| <b>Section 1 : La rentabilité . . . . .</b>   | <b>61</b> |
| § 1. La rentabilité dans l'économie capitaliste libérale . . . . .  | 61        |
| A) Le banquier commerçant . . . . .   | 61        |
| B) Le choix du crédit est un choix de rentabilité . . . . .   | 62        |
| § 2. La rentabilité dans l'économie indicativement planifiée . . . . .  | 63        |
| A) Le profit reste le moteur du régime économique . . . . .   | 63        |
| B) Nouveau sens de « rentabilité bancaire » . . . . .   | 64        |
| § 3. La rentabilité dans l'économie impérativement planifiée . . . . .  | 65        |
| A) La rentabilité n'est pas le but de la banque . . . . .   | 65        |
| B) La signification du taux d'intérêt . . . . .   | 65        |
| <b>Section 2 : La liquidité . . . . .</b>   | <b>66</b> |
| § 1. La liquidité dans l'économie capitaliste libérale . . . . .  | 66        |
| A) L'importance des dépôts à vue . . . . .  | 66        |
| B) Définition du problème de la liquidité . . . . .   | 68        |
| C) La solution du problème de la liquidité . . . . .  | 68        |
| 1. L'étude des dépôts . . . . .   | 68        |
| 2. L'étude des fluctuations des dépôts . . . . .  | 69        |
| 3. La définition de l'encaisse nécessaire . . . . .   | 70        |
| 4. La politique de prêts à suivre . . . . .   | 70        |
| § 2. La liquidité dans l'économie indicativement planifiée . . . . .  | 71        |
| A) Le principe capitaliste de liquidité subsiste . . . . .  | 71        |
| B) Facteur rendant possible la dérogation aux « commandements » du principe de liquidité . . . . .                        | 72        |
| § 3. La liquidité dans l'économie impérativement planifiée . . . . .  | 72        |
| A) Nouveau sens de la liquidité bancaire . . . . .  | 72        |
| 1. Conséquences différentes du manque de la liquidité . . . . .   | 73        |
| 2. Motifs différents justifiant le respect de la liquidité . . . . .  | 74        |

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| B)                                       | La réalisation de la liquidité bancaire . . . . .                                   | 74        |
| 1.                                       | Nouvelle méthode à cause de faits nouveaux . . . . .                                | 74        |
| 2.                                       | Comment la banque d'Etat réalise sa liquidité ? . . . . .                           | 75        |
| a)                                       | Le plan de caisse ou de liquidité de la banque<br>d'Etat . . . . .                  | 75        |
| b)                                       | La balance des revenus et des dépenses moné-<br>taires de la population . . . . .   | 77        |
| <b>Section 3 : La sécurité . . . . .</b> |   | <b>79</b> |
| § 1.                                     | La sécurité dans l'économie capitaliste libérale . . . . .                          | 79        |
| A)                                       | Définition . . . . .  | 79        |
| B)                                       | Les risques du banquier . . . . .   | 80        |
| C)                                       | Les principes de la sécurité bancaire . . . . .                                     | 80        |
| 1.                                       | La division des risques . . . . .   | 80        |
| 2.                                       | La sélection des débiteurs . . . . .  | 81        |
| a)                                       | L'étude des bilans et des autres documents<br>comptables . . . . .                  | 81        |
| b)                                       | Les renseignements des tiers . . . . .  | 82        |
| c)                                       | Les qualités personnelles des bénéficiaires . . . . .                               | 82        |
| d)                                       | Une vue de la situation générale . . . . .  | 83        |
| 3.                                       | L'utilisation des garanties . . . . .   | 83        |
| § 2.                                     | La sécurité dans l'économie indicativement planifiée . . . . .                      | 84        |
| A)                                       | Le banquier conserve le sens du risque . . . . .                                    | 84        |
| B)                                       | Les principes capitalistes de sécurité subsistent . . . . .                         | 84        |
| C)                                       | Facteur rendant possible la dérogation aux principes<br>de sécurité . . . . .       | 85        |
| § 3.                                     | La sécurité dans l'économie impérativement planifiée . . . . .                      | 86        |
| A)                                       | Une notion financière reste essentielle . . . . .                                   | 86        |
| B)                                       | Deux principes essentiels pour réaliser la sécurité du<br>crédit . . . . .          | 86        |
| —  | La planification financière et du crédit . . . . .                                  | 86        |
| —  | Contrôle bancaire des entreprises . . . . .   | 86        |
| C)                                       | Responsabilité bilatérale entre la banque et l'organisme<br>planificateur . . . . . | 88        |

## DEUXIEME PARTIE

### Les fonctions des banques commerciales dans l'économie planifiée

#### CHAPITRE VI

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Les banques commerciales participent à l'élaboration du plan . . . . .</b>                             | <b>91</b> |
| <b>Introduction . . . . .</b>   | <b>91</b> |
| <b>Section 1 : La participation des banques commerciales françaises à l'élaboration du plan . . . . .</b> | <b>92</b> |
| <b>Section 2 : La planification du crédit à la Gosbank . . . . .</b>                                      | <b>94</b> |
| § 1. <b>La planification du crédit commence par les entreprises.</b>                                      | <b>94</b> |
| A) <b>Chaque entreprise doit présenter un projet de ses besoins de crédit à la banque . . . . .</b>       | <b>94</b> |
| B) <b>Le plan financier de l'entreprise définit ses besoins de crédits . . . . .</b>                      | <b>95</b> |
| § 2. <b>L'appareil de la planification du crédit dans la Gosbank.</b>                                     | <b>96</b> |
| A) <b>Dans le siège central . . . . .</b>   | <b>96</b> |
| B) <b>Dans les succursales . . . . .</b>  | <b>96</b> |
| § 3. <b>La technique de la planification du crédit à la Gosbank.</b>                                      | <b>97</b> |
| A) <b>Le trimestre est la période opérationnelle du plan de crédit à court terme . . . . .</b>            | <b>97</b> |
| B) <b>L'étude et l'analyse des besoins des crédits des entreprises . . . . .</b>                          | <b>98</b> |
| C) <b>La formation des plans de crédit aux unités bancaires et leur montée au siège central . . . . .</b> | <b>99</b> |

|  |     |
|--|-----|
| D) La figure finale du plan de crédit . . . . .  | 99  |
| E) La descente du plan, des instructions et des limites de l'exécution du plan . . . . . | 99  |
| F) Le contenu du plan de crédit . . . . .  | 100 |
| § 4. Le crédit non planifié . . . . .  | 103 |

## CHAPITRE VII

### Les banques commerciales participent à l'exécution du plan . . . . . 105

#### Section 1 : Le crédit moyen nécessaire à l'exécution du plan . . . . . 105

##### § 1. Les deux raisons principales de la nécessité du crédit dans l'économie planifiée . . . . . 105

A) Le crédit assure la continuité et la régularité de la production . . . . . 105

B) Le crédit rend les fonds inutilisés fructueux et plus puissants au service du plan . . . . . 106

##### § 2. Les banques commerciales distributrices de crédit . . . . . 107

A) Les différentes opérations des banques commerciales dans l'économie indicativement planifiée . . . . . 107

1. Les opérations passives : la réception des dépôts . . . . . 108

2. Les opérations actives . . . . . 108

a) Les principales modalités de crédit à court terme. 108

I. — Le crédit par caisse  
(ou avance en compte) . . . . . 108

II. — Le crédit d'escompte . . . . . 109

III. — Le crédit mobilisé . . . . . 109

IV. — Le crédit documentaire . . . . . 109

V. — Les prêts de signature . . . . . 110

b) Les banques commerciales et l'octroi du crédit à moyen terme . . . . . 110

I. — Cette innovation a pu se faire grâce à la mobilisation des crédits à moyen terme . 111

|   |         |
|---|---------|
| II. — Les formes de mobilisation de crédit à moyen terme . . . . .  | 112     |
| — La mobilisation sous forme de rées-compte des billets de mobilisation . .   | 112     |
| — La mobilisation sous forme d'une simple faculté de pension . . . . .  | 113     |
| B) Les opérations de crédit de la banque d'Etat . . . . .   | 114     |
| 1. Opérations passives : la réception des dépôts . . . . .  | 114     |
| 2. Opérations actives . . . . .   | 115     |
| a) Avances pour besoins permanents ou avances fondées sur le chiffre d'affaires . . . . .                               | 115     |
| b) Avances basées sur les stocks planifiés . . . . .  | 115     |
| c) Avances basées sur les stocks non-planifiés . . . . .  | 116     |
| d) Avances pour besoins saisonniers . . . . .   | 116     |
| e) Avances faites à l'occasion d'opérations de règlements . . . . .   | 116     |
| f) Avances pour les petites mécanisations et modernisations . . . . .   | 116     |
| <br>Section 2 : La création de monnaie de banque ou monnaie scripturale . . . . .                                       | <br>117 |
| § 1. Qu'est-ce que la monnaie de banque ou monnaie scripturale ? . . . . .  | 117     |
| § 2. La théorie de la création de monnaie de banque dans l'économie capitaliste libérale . . . . .                      | 118     |
| A) Les constatations de la loi des grands nombres . . . . .   | 118     |
| B) Un exemple du processus de la création de monnaie de banque . . . . .  | 119     |
| C) La création de monnaie de banque au sein d'un système bancaire de plusieurs banques commerciales . . . . .           | 121     |
| § 3. La monnaie de banque dans l'économie indicativement planifiée . . . . .  | 122     |
| A) Sa création est basée sur les constatations de la loi des grands nombres comme dans l'économie capitaliste . . . . . | 122     |
| B) Les limites pratiques de la création de la monnaie de banque dans l'économie indicativement planifiée . . . . .      | 123     |

|  |            |
|--|------------|
| 1. Les réserves de caisse . . . . .  | 123        |
| 2. L'habitude de paiements par chèques et virements .  | 123        |
| 3. Les propensions générales du public à la détention<br>en banque et hors banque . . . . .  | 124        |
| 4. La demande de crédit . . . . .  | 125        |
| 5. La politique de la banque centrale . . . . .  | 125        |
| <b>§ 4. La monnaie de banque dans l'économie impérativement<br/>planifiée . . . . .</b>  | <b>126</b> |
| A) La banque d'Etat crée de la monnaie de banque . .   | 126        |
| B) Particularités de la monnaie de banque dans l'écono-<br>mie impérativement planifiée . . . . .  | 127        |
| 1. La convertibilité de la monnaie de banque en mon-<br>naie légale est planifiée et bien réglementée . . .                              | 127        |
| 2. La création de monnaie de banque n'a pas d'effets<br>inflationnistes . . . . .  | 129        |
| 3. Les besoins du plan sont les seules limites pratiques<br>du pouvoir de la banque d'Etat de créer de la<br>monnaie de banque . . . . . | 130        |
| a) Dans l'économie indicativement planifiée l'en-<br>caisse des banques détermine le volume maximal<br>de monnaie de banque . . . . .    | 130        |
| b) Dans l'économie impérativement planifiée le<br>volume de la monnaie de banque détermine<br>l'encaisse de la banque d'Etat . . . . .   | 132        |
| c) La détermination du volume de monnaie de<br>banque créé par la banque d'Etat découle des<br>besoins du plan . . . . .                 | 133        |

## CHAPITRE VIII

|   |            |
|---|------------|
| <b>Les banques commerciales contrôlent l'exécution du plan .</b>  | <b>135</b> |
| Introduction . . . . .  | 135        |
| Section 1 : Le contrôle ou plutôt la surveillance de l'exé-<br>cution du plan exercé par les banques commer-<br>ciales dans l'économie indicativement planifiée . | 136        |

|  |     |
|--|-----|
| § 1. Ses caractères : il est indirect et partiel . . . . .   | 136 |
| § 2. Sa physionomie . . . . .  | 137 |
| § 3. Son application . . . . .   | 138 |
| A) La surveillance préalable . . . . .   | 138 |
| B) La surveillance courante . . . . .  | 139 |
| 1. La surveillance périodique . . . . .  | 139 |
| 2. La surveillance par visites sur place . . . . .   | 140 |
| 3. La surveillance quotidienne . . . . .   | 140 |
| 4. La surveillance éventuelle à l'occasion d'un change-<br>ment imprévu . . . . .  | 140 |
| 5. La surveillance graduelle de l'exécution . . . . .  | 141 |
| 6. La surveillance par participation au Conseil d'admi-<br>nistration . . . . .  | 142 |
| <br>   |     |
| Section 2 : Le contrôle par la banque d'Etat de l'exécution<br>du plan . . . . .   | 142 |
| <br>   |     |
| Introduction . . . . .   | 142 |
| — Généralités . . . . .  | 142 |
| — Pourquoi appelle-t-on ce contrôle bancaire : le contrôle par<br>l'unité monétaire ? . . . . .  | 143 |
| — Notre étude est basée sur l'expérience soviétique . . . . .  | 144 |
| <br>   |     |
| § 1. La place du contrôle de la Gosbank parmi les autres<br>moyens de contrôle par l'Etat de l'exécution du plan . . . . .                       | 145 |
| A) Vue générale du contrôle de l'exécution du plan en<br>U.R.S.S. . . . .  | 145 |
| B) Le contrôle de la Gosbank fait partie du contrôle<br>financier de l'Etat . . . . .  | 146 |
| C) Les trois caractères spécifiques du contrôle de la Gos-<br>bank qui la rendent indispensable parmi les autres<br>moyens de contrôle . . . . . | 146 |
| 1. Le caractère préventif . . . . .  | 147 |
| 2. Le caractère quotidien . . . . .  | 147 |
| 3. Le caractère intégral . . . . .   | 147 |

|  |            |
|--|------------|
| D) Pourquoi préfère-t-on confier à la banque commerciale la fonction de contrôle plutôt que de créer un nouvel organisme pour l'exercer ? . . . . .      | 149        |
| <b>§ 2. Les buts du contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan . . . . .</b>   | <b>152</b> |
| A) Les buts économiques . . . . .  | 153        |
| 1. Assurer que l'entreprise réalise : . . . . .  | 153        |
| a) Ses objectifs . . . . .   | 153        |
| b) Les réductions planifiées des coûts . . . . .   | 153        |
| c) Les profits planifiés et le plan d'accumulation . . . . .   | 153        |
| 2. Découvrir les infractions aux plans par les entreprises, chercher leurs causes et prendre les mesures nécessaires pour les réparer . . . . .          | 153        |
| 3. Réduire au minimum nécessaire les différents stocks de matières détenus par les entreprises . . . . .   | 154        |
| 4. Améliorer l'utilisation des ressources internes des entreprises . . . . .   | 155        |
| 5. Aider la direction dans les entreprises et la rendre plus rationnelle . . . . .   | 156        |
| 6. Renforcer les possibilités de la Gosbank considérée comme une source précieuse de renseignements économiques pour l'organisme planificateur . . . . . | 157        |
| B) Les buts monétaires . . . . .   | 159        |
| 1. Le sens de l'équilibre monétaire général en U.R.S.S. . . . .  | 160        |
| 2. Le contrôle bancaire des salaires est un frein efficace anti-inflation . . . . .  | 161        |
| <b>§ 3. Les conditions nécessaires pour l'exercice du contrôle par la Gosbank de l'exécution du plan . . . . .</b>                                       | <b>162</b> |
| A) Une double planification circonstanciée au niveau de l'entreprise . . . . .   | 162        |
| 1. La planification du crédit de l'entreprise . . . . .  | 163        |
| 2. La planification du prix de revient . . . . .   | 165        |
| B) L'interdiction du crédit entre entreprises . . . . .  | 166        |
| C) L'autonomie comptable de l'entreprise . . . . .   | 168        |

|  |            |
|--|------------|
| D) Une seule banque pour toutes les opérations de l'entreprise . . . . .   | 168        |
| E) La normalisation des valeurs de roulement et la participation de la banque à leur financement . . . . .                     | 171        |
| F) La limitation de la trésorerie de l'entreprise . . . . .  | 173        |
| G) Les règlements d'après des moyens favorisant le contrôle bancaire . . . . .   | 174        |
| 1. Le numéraire . . . . .  | 176        |
| 2. L'acceptation . . . . .   | 176        |
| 3. L'accréditif . . . . .  | 177        |
| 4. Le compte spécial . . . . .   | 177        |
| 5. Les chèques . . . . .   | 177        |
| 6. La compensation . . . . .   | 178        |
| a) Les compensations occasionnelles . . . . .  | 178        |
| b) Les compensations périodiques entre deux entreprises . . . . .  | 178        |
| c) Les compensations permanentes entre plusieurs entreprises . . . . .   | 178        |
| d) La compensation dite décentralisée . . . . .  | 179        |
| <b>§ 4. Comment la Gosbank exerce son contrôle de l'exécution du plan ? . . . . .</b>  | <b>179</b> |
| Introduction . . . . .   | 179        |
| — Vue d'ensemble des disciplines qui conditionnent la vie de l'entreprise sur laquelle la banque exerce son contrôle . . . . . | 179        |
| — Le contrôle bancaire préalable à l'exécution du plan . . . . .   | 181        |
| A) Contrôle fait à l'occasion des opérations entre la banque et les entreprises . . . . .                                      | 181        |
| 1. Contrôle fait à l'occasion des paiements des salaires . . . . .   | 182        |
| 2. Contrôle fait à l'occasion des opérations de crédit . . . . .   | 183        |
| 3. Contrôle fait à l'occasion des règlements . . . . .   | 185        |
| B) Contrôle par le moyen des rapports périodiques à la banque . . . . .  | 186        |
| C) Contrôle par les visites sur place . . . . .  | 190        |

|   |            |
|---|------------|
| D) Contrôle par les comparaisons entre les entreprises similaires . . . . .   | 190        |
| § 5. Les sanctions et les encouragements du contrôle de la Gosbank . . . . .  | 191        |
| A) Les sanctions . . . . .  | 191        |
| 1. Les sanctions en cas d'infraction . . . . .  | 192        |
| 2. Les sanctions prises envers une entreprise « travaillant mal » ou : le régime spécial de crédit et de règlements . . . . . | 193        |
| B) Les encouragements . . . . .   | 194        |
| § 6. Les principaux problèmes de contrôle de la Gosbank . . . . .   | 195        |
| A) Les frictions entre les fonctionnaires de la banque et ceux des entreprises . . . . .                                      | 195        |
| B) Le formalisme . . . . .  | 196        |
| C) Le comportement anti-contrôle des organes supérieurs. . . . .  | 197        |
| D) Le manque de normes bien établies . . . . .  | 198        |
| E) Le manque d'indices rationnels . . . . .   | 199        |
| <b>Conclusion générale . . . . .</b>  | <b>203</b> |
| <b>Liste des références citées . . . . .</b>  | <b>211</b> |
| 1. Ouvrages et thèses . . . . .   | 211        |
| 2. Articles et études des revues et des périodiques . . . . .   | 220        |
| 3. Publications et Conférences . . . . .  | 226        |
| <b>Table des matières . . . . .</b>   | <b>229</b> |

*Achevé d'imprimer  
le 20 juin 1969 sur les presses  
de la Coopérative d'Imprimerie  
du Pré-Jérôme à Genève*

**Imprimé en Suisse**